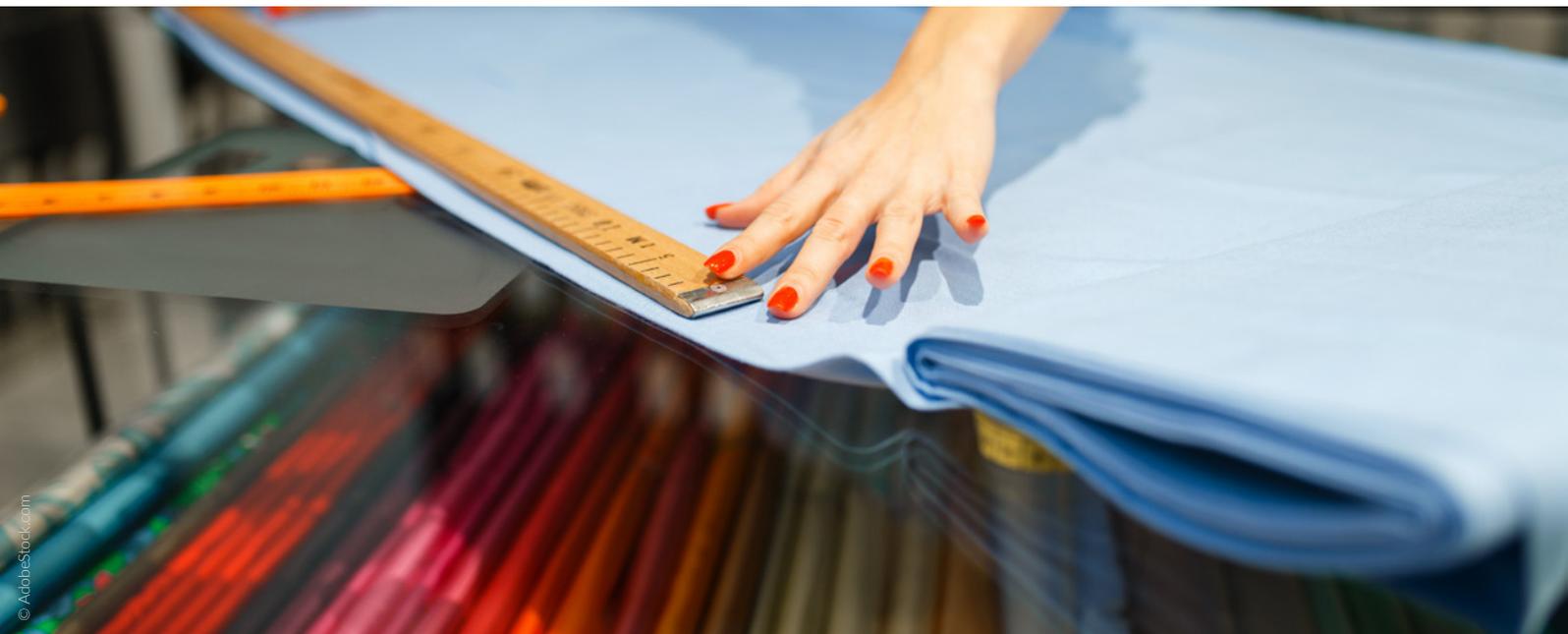


RAPPORT SUR
LA **CONJONCTURE ÉCONOMIQUE**
DANS L'**INDUSTRIE DU TEXTILE**
ET DE L'**HABILLEMENT**

JANVIER 2022





SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348



○ 0800 120 33 (numéro gratuit)



○ SPFEco



○ @spfeconomie



○ [linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)



○ [instagram.com/spfecoco](https://www.instagram.com/spfecoco)



○ [youtube.com/user/SPFEconomie](https://www.youtube.com/user/SPFEconomie)



○ economie.fgov.be

Éditrice responsable :

Séverine Waterbley

Présidente du Comité de direction

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Version internet

107-22

Avant-propos

Dans le contexte de l'identification et de la mise en œuvre des synergies entre le secrétariat du Conseil Central de l'Economie (CCE) et le SPF Economie, un projet commun a été mis en place dans le domaine des analyses sectorielles de la conjoncture.

Le SPF Economie utilisera entre autres son expertise, en collaboration avec le Conseil Central de l'Economie, pour examiner en détail et clarifier la conjoncture de secteurs comme ceux de la distribution, de l'alimentation, de la chimie et du textile.

Le rapport actuel « Conjoncture économique dans l'industrie du textile et de l'habillement – Janvier 2022 » a été élaboré par l'équipe de la Direction générale des Analyses économiques et de l'Economie internationale du SPF Economie (Chantal Binotto, Arno Noens, David Restiaux, Richard Saka Sapu, Kris Van Den Berghe et Vincent Vanesse). Il fait l'objet d'un examen minutieux par le comité de pilotage (Peter Van Herreweghe, Emmanuel De Béthune et Stephen Renders).

Le rapport de conjoncture précédent sur les évolutions de ces secteurs date de 2021, et peut être consulté sur le site web du SPF Economie : « [Rapport sur la conjoncture économique dans l'industrie du textile et de l'habillement](#) – Janvier 2021 ».

Les expériences positives de cette coopération et les synergies réalisées offrent de nombreuses perspectives de collaboration entre le SPF Economie et le secrétariat du CCE pour d'autres projets et études. Les deux directions ont d'ailleurs conclu un protocole d'accord afin d'intégrer ce type de coopération de manière structurelle dans les deux institutions et sont favorables à étendre cette collaboration dans le cadre des analyses conjoncturelles sectorielles des commissions consultatives spéciales (CCS) du CCE.

Cette étude a été clôturée le 31 janvier 2022, à l'exception du chapitre concernant le contexte économique belge qui se base sur la publication du Budget économique paru en février 2022.

Table des matières

Avant-propos	3
Executive summary	10
1. Contexte économique.....	12
1.1. Belgique	12
1.2. Union européenne	13
1.3. Reste du monde.....	13
2. Conjoncture et principaux mouvements dans le chiffre d'affaires, la production et l'emploi	15
2.1. Courbe de conjoncture	15
2.2. Chiffre d'affaires.....	16
2.3. Production selon les indices Prodcom	16
2.4. Emploi.....	18
3. Analyse sectorielle	21
3.1. Présentation du chapitre	21
3.2. Liste des indicateurs	21
3.2.1. Chiffre d'affaires.....	21
3.2.2. Investissements	22
3.2.3. Production (indice).....	22
3.2.4. Prix à la production (indice).....	22
3.2.5. Emploi	22
3.2.6. Masse salariale	23
3.2.7. Nombre d'employeurs.....	24
3.2.8. Créations d'entreprises	24
3.2.9. Radiations d'entreprises.....	24
3.2.10. Assujettis.....	24
3.2.11. Faillites.....	24
3.2.12. Emplois perdus à la suite de faillites.....	25
3.2.13. Exportations et importations	25
3.2.14. Balance commerciale	25
3.3. Principaux enseignements de l'analyse sectorielle.....	26
3.3.1. L'industrie du textile (C13)	26
3.3.2. L'industrie de l'habillement (C14).....	30
3.4. Fiches sectorielles	35
Industrie du textile et de l'habillement (C13-C14)	35
L'industrie du textile (C13)	40
Préparation de fibres textiles et filature (C13.1)	43
Tissage (C13.2).....	47
Ennoblement textile (C13.3).....	51
Fabrication d'autres textiles (C13.9).....	53

Fabrication d'étoffes à mailles (C13.91)	57
Fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92)	60
Fabrication de tapis et de moquettes (C13.93).....	64
Fabrication de ficelles, cordes et filets (C13.94).....	68
Fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95).....	71
Fabrication d'autres textiles techniques et industriels (C13.96)	75
Fabrication d'autres textiles n.c.a. (C13.99).....	78
Industrie de l'habillement (C14)	82
Fabrication de vêtements autres qu'en fourrure (C14.1).....	85
Fabrication de vêtements en cuir (C14.11).....	88
Fabrication de vêtements de travail (C14.12)	92
Fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13)	96
Fabrication de vêtements de dessous (C14.14).....	100
Fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19).....	103
Fabrication d'articles en fourrure (C14.2)	106
Fabrication d'articles à mailles (C14.3).....	110
Fabrication d'articles chaussants à mailles (C14.31)	114
Fabrication d'autres articles à mailles (C14.39).....	117
Annexes	120
Classification des activités économique selon la NACE.....	120
Divers : Commissions paritaires « Textile »	121

Liste des graphiques

Graphique 2-1. Courbe de conjoncture brute et lissée dans l'industrie des textiles (C13-C14) et dans l'industrie manufacturière.....	15
Graphique 2-2. Évolution à un an d'écart du chiffre d'affaires dans l'industrie du textile et de l'habillement entre 2019 et 2020 et sur les six premiers mois de 2021	16
Graphique 2-3. Évolution à un an d'écart de l'indice de production (Prodcum) en Belgique dans l'industrie du textile et de l'habillement entre 2019et 2020 et sur les six premiers mois de 2020	17
Graphique 2-4. Évolution de l'indice de production (Prodcum) dans l'industrie du textile et de l'habillement en Belgique, dans les pays voisins et dans la zone euro	18
Graphique 2-5. Évolution de l'emploi dans l'industrie du textile et de l'habillement entre 2019 et 2020 et sur les six premiers mois de 2021.....	20
Graphique 3-1. Partenaires commerciaux à l'exportation pour l'industrie du textile et de l'habillement (C13-C14).....	36
Graphique 3-2. Partenaires commerciaux à l'exportation pour l'industrie du textile et de l'habillement (C13-C14).....	36
Graphique 3-3. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication de textiles (C13)....	41
Graphique 3-4. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication de textiles (C13)....	41
Graphique 3-5. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la préparation de fibres textiles et filature (C13.1).....	44
Graphique 3-6. Partenaires commerciaux à l'importation pour la préparation de fibres textiles et filature (C13.1).....	44
Graphique 3-7. Partenaires commerciaux à l'exportation pour le tissage (C13.2)	48
Graphique 3-8. Partenaires commerciaux à l'importation pour le tissage (C13.2)	48
Graphique 3-9. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication d'autres textiles (C13.9).....	54
Graphique 3-10. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication d'autres textiles (C13.9).....	54
Graphique 3-11. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication d'étoffes à mailles (C13.91)	58
Graphique 3-12. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication d'étoffes à mailles (C13.91)	58
Graphique 3-13. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92)	61
Graphique 3-14. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92)	61
Graphique 3-15. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93).....	65
Graphique 3-16. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93).....	65
Graphique 3-17. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication de ficelles, cordes et filets (C13.94)	69
Graphique 3-18. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication de ficelles, cordes et filets (C13.94)	69
Graphique 3-19. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95).....	72

Graphique 3-20. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95).....	72
Graphique 3-21. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication d'autres textiles techniques et industriels (C13.96).....	76
Graphique 3-22. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication d'autres textiles techniques et industriels (C13.96).....	76
Graphique 3-23. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication d'autres textiles n.c.a. (C13.99)	79
Graphique 3-24. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication d'autres textiles n.c.a. (C13.99)	79
Graphique 3-25. Partenaires commerciaux à l'exportation pour l'industrie de l'habillement (C14)	83
Graphique 3-26. Partenaires commerciaux à l'importation pour l'industrie de l'habillement (C14)	83
Graphique 3-27. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication de vêtements autres qu'en fourrure (C14.1)	86
Graphique 3-28. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication de vêtements autres qu'en fourrure (C14.1)	86
Graphique 3-29. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication de vêtements en cuir (C14.11)	89
Graphique 3-30. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication de vêtements en cuir (C14.11)	89
Graphique 3-31. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication de vêtements de travail (C14.12).....	93
Graphique 3-32. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication de vêtements de travail (C14.12).....	93
Graphique 3-33. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13)	97
Graphique 3-34. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13)	97
Graphique 3-35. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication de vêtements de dessous (C14.14).....	101
Graphique 3-36. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication de vêtements de dessous (C14.14).....	101
Graphique 3-37. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19).....	104
Graphique 3-38. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19).....	104
Graphique 3-39. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication d'articles en fourrure (C14.2).....	107
Graphique 3-40. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication d'articles en fourrure (C14.2).....	107
Graphique 3-41. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication d'articles à mailles (C14.3).....	111
Graphique 3-42. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication d'articles à mailles (C14.3).....	111
Graphique 3-43. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication d'articles chaussants à mailles (C14.31).....	115

Graphique 3-44. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication d'articles chaussants à mailles (C14.31).....	115
Graphique 3-45. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication d'autres articles à mailles (C14.39).....	118
Graphique 3-46. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication d'autres articles à mailles (C14.39).....	118

Liste des tableaux

Tableau 1-1. Prévisions de croissance du Fonds Monétaire International, de la Commission européenne et du Bureau fédéral du Plan.....	14
Tableau 3-1. Principaux indicateurs économiques dans l'industrie du textile et de l'habillement (C13-C14).....	35
Tableau 3-2. Principaux indicateurs économiques dans l'industrie du textile (C13).....	40
Tableau 3-3. Principaux indicateurs économiques dans la préparation de fibres textiles et filature (C13.1).....	43
Tableau 3-4. Principaux indicateurs économiques dans le tissage (C13.2).....	47
Tableau 3-5. Principaux indicateurs économiques dans l'ennoblissement textile (C13.3).....	51
Tableau 3-6. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication d'autres textiles (C13.9)...	53
Tableau 3-7. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication d'étoffes à mailles (C13.91).....	57
Tableau 3-8. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92).....	60
Tableau 3-9. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93).....	64
Tableau 3-10. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication de ficelles, cordes et filets (C13.94).....	68
Tableau 3-11. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95).....	71
Tableau 3-12. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication d'autres textiles techniques et industriels (C13.96).....	75
Tableau 3-13. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication d'autres textiles n.c.a. (C13.99).....	78
Tableau 3-14. Principaux indicateurs économiques dans l'industrie de l'habillement (C14).....	82
Tableau 3-15. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication de vêtements autres qu'en fourrure (C14.1).....	85
Tableau 3-16. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication de vêtements en cuir (C14.11).....	88
Tableau 3-17. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication de vêtements de travail (C14.12).....	92
Tableau 3-18. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13).....	96
Tableau 3-19. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication de vêtements de dessous (C14.14).....	100
Tableau 3-20. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19).....	103

Tableau 3-21. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication d'articles en fourrure (C14.2)	106
Tableau 3-22. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication d'articles à mailles (C14.3)	110
Tableau 3-23. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication d'articles chaussants à mailles (C14.31)	114
Tableau 3-24. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication d'autres articles à mailles (C14.39)	117
Tableau 0-1. NACE de l'industrie du textile (C13) et de l'habillement (C14)	120
Tableau 0-2. Commissions paritaires « Textile »	121

Executive summary

Contexte économique

En 2020, l'activité économique a évolué, en Belgique et dans le reste du monde, au rythme des mesures de confinement, prises par de nombreux gouvernements afin de tenter de limiter la propagation du coronavirus. Bien que d'autres variantes du virus soient apparues en 2021, l'économie semble s'être quelque peu adaptée et une véritable reprise économique mondiale est observée ainsi en 2021. Ainsi, après s'être contracté de 5,7 % en 2020, le PIB de la **Belgique** a rebondi en 2021 et crû de 6,1 %. Cette croissance de l'activité économique se poursuivrait également en 2022, en progressant de 3,0 %.

À côté des effets de la pandémie de coronavirus sur son économie, mettant à mal la solvabilité de certaines entreprises, la Belgique risquait également de subir de plein fouet les conséquences d'un **Brexit** sans accord. L'Union européenne et le Royaume-Uni ont signé, in extremis, un accord de commerce et de coopération en décembre 2020. Le Brexit reste toutefois un processus complexe, car si la plupart des produits satisfaisant aux règles d'origine sont exemptés de droits de douane et de quota, les entreprises belges doivent malgré tout s'acquitter d'un certain nombre de formalités douanières et de contrôles pour le transport de marchandises.

Notons encore que l'**Union européenne** a connu un recul de son PIB un peu plus élevé que celui de la Belgique en 2020 (avec respectivement -5,9 % et -5,7 %) et devrait profiter d'un rebond également un peu moins important pour 2021 (+5,0 %) que celui de la Belgique (+6,1 %).

Conjoncture générale et principaux indicateurs

Au début de l'année 2020, la **confiance des entrepreneurs** de l'industrie des textiles s'est détériorée davantage que lors de la crise économique et financière de 2008-2009. Le redressement de cette confiance s'est opéré par la suite tout au long de l'année 2020 et s'est poursuivi en 2021.

L'industrie du textile et de l'habillement (C13-C14) a enregistré un recul de son **chiffre d'affaires** en 2020 par rapport à 2019 de 8,5 %. Il s'agit de la sixième baisse annuelle consécutive. Le secteur du textile (C13) a vu son chiffre d'affaires reculer de 8,2 % en 2020 et celui de l'habillement de 10,5 %.

Sur les neuf premiers mois de 2021, le chiffre d'affaires s'est redressé pour le textile (C13) et pour l'habillement (C14). Les ventes du secteur du textile ont crû de 17,8 % par rapport à la même période de 2020 et celles du secteur de l'habillement de 6,7 %.

Si la **production** dans l'industrie du textile et de l'habillement (C13-C14) s'est réduite en 2020 par rapport à 2019 et ce, tant dans le secteur du textile (C13) que dans celui de l'habillement (C14), elle enregistre cependant une évolution contrastée au cours des neuf premiers mois de 2021, en glissement annuel. En effet, alors que la production montre un rebond dans le secteur du textile (C13 ; +16 %), celle-ci continue de se détériorer dans l'industrie de l'habillement (C14 ; -16,7 %).

En 2020, le nombre de **postes de travail** de l'industrie du textile et de l'habillement (C13-C14) a diminué de 2,9 %, passant de 20.953 à 20.345 unités. Cette diminution s'observe tant dans l'industrie du textile que dans l'industrie de l'habillement. Au cours des six premiers mois de 2021, l'ensemble des deux secteurs (C13-C14) comptabilisait 19.961 postes de travail en moyenne, ce qui représente une diminution de 2,8 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente (20.538 emplois).

L'industrie du textile (C13)

En 2020, les indicateurs qui ont permis à l'industrie du textile d'évoluer favorablement sont assez peu nombreux au regard de la situation de pandémie de Covid-19 qui a frappé non seulement la Belgique mais également de nombreux autres pays de plein fouet. Il s'agit d'une augmentation des créations d'entreprise et des assujettis à la TVA, d'une diminution des entreprises radiées et des emplois perdus à la suite de faillite ou encore une augmentation des importations. Les indicateurs qui ont apporté de l'ombre au tableau sont la baisse du chiffre d'affaires, des investissements et de la production, l'amointrissement des postes de travail et de la masse salariale, la diminution des

employeurs présents dans le secteur, la hausse des faillites (malgré les moratoires mis en place par le gouvernement belge), la détérioration des exportations et la forte dégradation du solde de la balance commerciale.

L'industrie du textile a su rebondir **en première partie d'année 2021**, la plupart des indicateurs ayant progressé favorablement. Il s'agit d'une part d'une reprise du chiffre d'affaires, des investissements et de la production. D'autre part, les exportations sont reparties à la hausse, tandis que les importations ont baissé, signifiant un renforcement du solde de la balance commerciale, cette dernière affichant un excédent bien meilleur que sur la même période de 2020. Toutefois, le nombre de postes de travail et d'employeurs a continué de reculer au premier semestre de 2021. Enfin, deux éléments ont encore pesé sur l'industrie du textile, à savoir les faillites et emplois perdus à la suite de celles-ci qui s'affichent tous les deux en augmentation sur les neuf premiers mois de 2021.

L'industrie de l'habillement (C14)

En **2020**, la quasi-totalité des indicateurs a évolué défavorablement dans l'industrie de l'habillement. Il s'agit d'une diminution marquée du chiffre d'affaires, des investissements et de la production, d'une réduction de l'emploi en postes de travail (PDT), de la masse salariale et du nombre d'employeurs. Il en va de même pour le commerce extérieur qui a enregistré une diminution des exportations et des importations, ainsi qu'une dégradation du solde de la balance commerciale. Seule la dynamique entrepreneuriale a évolué positivement en 2020, avec une augmentation des entreprises assujetties à la TVA, associée à une hausse des entreprises créées et une diminution des entreprises radiées. Les faillites et les emplois perdus à la suite de ces faillites se sont également réduits, bien que cet effet puisse être imputable aux moratoires mis en place par le gouvernement.

La plupart des indicateurs ont évolué favorablement dans l'industrie de l'habillement **en première partie d'année 2021**. Il s'agit notamment de l'augmentation du chiffre d'affaires et des investissements, d'une diminution des faillites et emplois perdus à la suite de faillites, d'une reprise particulièrement vive des exportations et d'une amélioration du solde de la balance commerciale, bien que celle-ci reste largement déficitaire. À l'inverse, d'autres facteurs ont pesé sur l'industrie de l'habillement en première partie d'année 2021. La production a continué de se réduire, tandis que l'emploi et le nombre d'employeurs poursuivent leur tendance baissière observée sur l'ensemble de la période d'analyse. Cette diminution ininterrompue de l'emploi mérite une attention particulière.

Le lecteur intéressé pourra trouver davantage d'informations au chapitre 3 de ce rapport. Il se présente sous la forme de fiches sectorielles détaillées, disponibles jusqu'à un niveau à 4 digits selon la nomenclature NACE.

1. Contexte économique

1.1. Belgique

Perspectives

La croissance économique de la Belgique, comme celle de beaucoup d'autres pays, a été profondément affectée par la crise sanitaire mondiale sans précédent. Ainsi, l'économie belge s'est contractée de 5,7 % en 2020 à la suite notamment des mesures prises pour lutter contre la pandémie (confinement et fermeture des magasins non essentiels), tous les agrégats du PIB étant en baisse, exception faite des dépenses de consommation publique qui ont progressé de 0,2 %. La deuxième vague de la pandémie et le confinement décrété ont cependant eu des effets moins dévastateurs que ceux de la première vague. En effet, **selon le Budget économique du Bureau fédéral du Plan de février 2022¹**, l'activité économique de la Belgique s'est redressée en 2021, progressant de 6,1 % et a été soutenue par toutes les composantes de la demande, à l'exception des stocks. Ainsi, elle a été étayée par les dépenses publiques, qui ont augmenté de 4,2 % en 2021, les dépenses de consommation privée (+6,3 % après avoir reculé de 8,2 % en 2020) et par les dépenses d'investissements (+9,6 % après une baisse de 6,2 % en 2020). Parallèlement, les exportations et les importations, après les reculs enregistrés en 2020 de respectivement 5,5 % et 5,9 %, ont également rebondi en 2021, respectivement de 9,0 % et de 8,5 %. La reprise de l'activité économique de la Belgique devrait se poursuivre en 2022, avec une croissance économique de 3,0 %. Celle-ci serait principalement soutenue par la consommation privée (+5,9 %) et également plus riche en emploi qu'initialement prévu.

Selon les dernières prévisions de la Commission européenne (automne 2021²), l'activité économique de la Belgique devrait renouer avec la croissance en 2021 et se chiffrer à 6,0 %.

En ce qui concerne les entreprises, leur **solvabilité** a été mise à rude épreuve en conséquence de la diminution de leur chiffre d'affaires, ce qui pourrait conduire à de nombreuses faillites et à une hausse durable du chômage, notamment dans certains secteurs plus touchés par l'impact des mesures sanitaires. Un certain nombre de **mesures** ont cependant été **prises par le gouvernement** afin de soutenir les acteurs de l'activité économique, limitant ainsi les pertes de revenus et la destruction d'emplois. Citons entre autres l'extension du système de chômage temporaire (avec un assouplissement des conditions d'accès et un relèvement de l'allocation pour les salariés), le droit passerelle et les primes pour les indépendants. Le choc de la crise sanitaire a ainsi pu être quelque peu amorti notamment par une réduction des heures prestées, et certaines formes flexibles du travail (travail intérimaire, travail étudiant ainsi que les contrats à durée déterminée dans l'horeca) ont depuis lors quasi retrouvé leur niveau d'avant crise sanitaire, contribuant donc au rattrapage de l'emploi. Selon le dernier budget économique de février 2022, l'**emploi** a fortement augmenté en 2021 (+84.000 personnes) et devrait encore progresser mais de manière un peu plus modeste en 2022 (+57.000 personnes).

Les **finances publiques** seront mises sous pression. Selon le Projet de plan budgétaire de la Belgique³ remis à la Commission européenne le 15 octobre 2021, la dette belge passerait de 114,1 % du PIB en 2020 à 113,9 % en 2021 et 114,3 % en 2022.

Le Royaume-Uni est officiellement sorti de l'Union européenne le 31 janvier 2020 (**Brexit**). S'est alors ouverte une période de transition allant jusqu'au 31 décembre 2020. Celle-ci a été mise à profit pour tenter de trouver un accord définissant les relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Pendant cette période, le Royaume-Uni a dû respecter le droit de l'Union européenne afin de conserver son accès au marché unique. C'est finalement in extremis qu'un accord de commerce et de coopération a été signé en décembre 2020 entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Cet accord a été ratifié par le Parlement britannique et puis par le Parlement européen le 27 avril 2021. Si un hard Brexit a pu être évité et si aucun droit de douane ni quota n'ont été appliqués aux échanges de produits entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, pour

¹ Bureau fédéral du Plan, Budget économique 2022, 17 février 2022.

² Commission européenne, European Economic Forecast, Autumn 2021

³ https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/economy-finance/2022_dbp_be_fr.pdf.

autant que ces produits soient éligibles en répondant aux règles d'origine, les entreprises doivent malgré tout s'acquitter d'un certain nombre de formalités douanières et de contrôles pour le transport de marchandises.

Inflation

Selon le Bureau fédéral du Plan⁴, après avoir connu un ralentissement en passant de 1,4 % en 2019 à 0,7 % en 2020, l'inflation mesurée à l'aide de l'indice des prix à la consommation (IPC), a enregistré une accélération en 2021, sous l'effet de la hausse des prix des matières premières et des produits semi-finis, pour l'élever à 2,4 %. En 2022, l'inflation de la Belgique devrait atteindre 5,5 %, principalement en raison des prix élevés de l'énergie. Celle-ci devrait diminuer progressivement dans le courant de l'année 2022, il faudra cependant attendre la fin de l'année pour que l'inflation repasse sous la barre des 5 %. Quant à l'indice santé, qui sert entre autres au calcul de l'indexation des salaires, des allocations sociales et des loyers, il suivrait le même mouvement que l'inflation globale et passerait de 1,0 % en 2020 à 2,0 % en 2021 et 5,4 % en 2022.

1.2. Union européenne

Comme la Belgique, l'Union européenne dans son ensemble est confrontée aux mêmes risques, à savoir le Brexit et l'évolution de la pandémie de Covid-19. Ainsi, selon la Commission européenne⁵, après une croissance de 1,8 % en 2019, l'**Union européenne** a connu un recul de son PIB de l'ordre de 5,9 % en 2020, soit un recul moins sévère que celui de 6,1 % repris dans ses prévisions de printemps de 2021. Elle devrait ensuite renouer avec une croissance positive de 5,0 % en 2021 et de 4,3 % en 2022. Parmi les pays de l'Union européenne les plus sévèrement touchés par la crise, se trouvent notamment **l'Espagne, la Grèce, l'Italie et la France**. Ces économies ont connu une récession économique de grande ampleur avec une baisse de leur PIB de respectivement 10,8 %, 9 %, 8,9 % et 7,9 % en 2020. L'activité économique de ces quatre pays devrait rebondir en 2021 avec une hausse de leur PIB de respectivement 4,6 %, 7,1 %, 6,2 % et 6,5 %. Bien que le Royaume-Uni ne soit plus membre de l'UE, les statistiques de son PIB ont quand même été reprises dans les prévisions économiques d'automne 2021 de la Commission européenne qui pointe une récession d'une ampleur importante en 2020 avec une baisse de son PIB de 9,7 %. Par la suite, son PIB devrait rebondir en 2021 avec une hausse de 6,9 % avant de décélérer quelque peu en 2022 (+4,8 %).

1.3. Reste du monde

Perspectives

Selon le FMI⁶, après une contraction estimée à 5,9 % en 2021, **l'économie mondiale** devrait connaître une croissance de 4,4 % en 2022, puis de 3,8 % en 2023.

Plusieurs éléments ont fait en sorte que la reprise de l'économie mondiale en 2022 a été plus faible qu'attendu. En effet, les restrictions mises en place par plusieurs pays avec l'apparition de nouveaux variants, l'inflation plus élevée que prévu à la suite du renchérissement des prix de l'énergie et des ruptures d'approvisionnement, tout cela a pesé sur la croissance économique. À cela s'ajoutent le repli de l'immobilier chinois et une consommation qui reprend plus lentement qu'escompté.

Zones géographiques

Pour les **pays avancés**, après une croissance économique estimée à 5,0 % en 2021, celle-ci devrait toutefois décélérer en 2022 et 2023 pour se chiffrer respectivement à 3,9 % et 2,6 %. Les **États-Unis** verraient ainsi leur croissance économique passer de 5,6 % en 2021 à 4,0 % en 2022 et à 2,6 % en 2023. Après une croissance de 1,6 % en 2021, le **Japon** connaîtrait un rebond

⁴ [Budget économique 2022, 17 février 2022](#)

⁵ [Commission européenne, European Economic Forecast, Autumn 2021.](#)

⁶ FMI, [Perspectives de l'économie mondiale](#), janvier 2022.

économique à hauteur de 3,3 % en 2022 avant de se replier à 1,8 % en 2023. Quant à la **zone euro**, après la récession de 2020, elle aurait enregistré un rebond de croissance en 2021 de 5,2 %. Toutefois, comme pour les autres économies, celle-ci devrait ralentir les années suivantes, la hausse du PIB étant estimée à 3,9 % en 2022 et 2,5 % en 2023.

Après avoir connu une hausse de leur PIB estimée à 6,5 % en 2021, **les pays émergents et les pays en développement** devraient cependant observer des croissances un peu plus modérées de leur activité économique, de 4,8 % en 2022 et de 4,7 % en 2023. La **Chine** est le seul pays de cette zone à avoir enregistré une évolution positive de son activité économique en 2020 (+2,3 %), elle devrait noter une forte accélération de celle-ci en 2021 (+8,1 %) avant une forte décélération en 2022 (+4,8 %) suivie d'une légère accélération en 2023 (+5,2 %). À l'instar de la Chine, **l'Inde**⁷ connaîtrait en 2021 une forte croissance économique estimée à 9,0 % qui devrait se maintenir en 2022 (+9,0 %) avant de décélérer quelque peu en 2023 (+7,1 %). Notons toutefois que, contrairement à la Chine, l'Inde a connu une récession profonde en 2020 (-7,3 %).

Tableau 1-1. Prévisions de croissance du Fonds Monétaire International, de la Commission européenne et du Bureau fédéral du Plan

Prévision de croissance du PIB en %				
	2020	2021 (e)	2022 (e)	2023 (e)
Monde	-3,1	5,9	4,4	3,8
Union européenne	-5,9	5,0	4,3	2,5
États-Unis	-3,4	5,6	4,0	2,6
Japon	-4,6	1,6	3,3	1,8
Royaume-Uni	-9,7	6,9	4,8	1,7
	2020	2021 (e)	2022 (e)	2023 (e)
Belgique (BfP)	-5,7	6,1	3,0	-

(e) = estimation

Sources : FMI, [Perspectives de l'économie mondiale](#), janvier 2022 (Monde, États-Unis et Japon), Bureau fédéral du Plan, [Budget économique 2022](#), 17 février 2022 (Belgique) et Commission européenne, [European Economic Forecast, Autumn 2021](#) (Union européenne et Royaume-Uni).

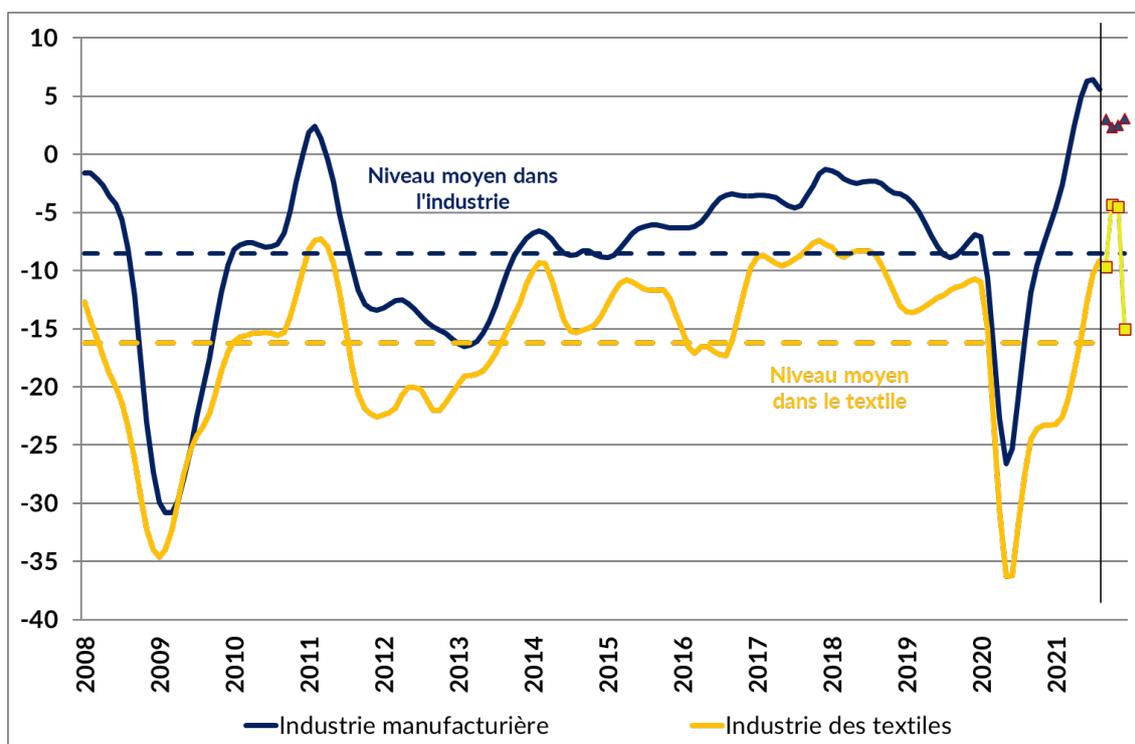
⁷ Pour l'Inde, les données et les prévisions de croissance sont présentées sur la base de l'exercice budgétaire. L'exercice 2021/2022 a débuté en avril 2021. Les projections de croissance de la mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale de janvier 2022 pour l'Inde sont de 8,7 % en 2022 et de 6,6 % en 2023, sur la base de l'année civile (IMF).

2. Conjoncture et principaux mouvements dans le chiffre d'affaires, la production et l'emploi

2.1. Courbe de conjoncture

Le mouvement haussier de la courbe de conjoncture lissée du secteur de l'industrie des textiles initié en mars 2019 s'est interrompu en février 2020. La confiance des entrepreneurs du secteur des textiles a poursuivi sa détérioration les mois suivants, atteignant son niveau le plus bas en mai 2020 (-36,3), soit un niveau moindre que celui atteint lors de la crise économique et financière de 2008-2009. Il s'en est suivi un redressement très dynamique. Les données brutes traduisent un rebond de la confiance des entrepreneurs, celle-ci atteignant un pic en octobre 2021 (-4,3). À titre de comparaison, la confiance des entrepreneurs dans l'industrie manufacturière a chuté de manière moins prononcée en 2020, tout en se redressant plus vivement. Toutefois, les dernières données brutes disponibles montrent un affaiblissement de la confiance des entrepreneurs en fin d'année 2021 tant pour l'industrie manufacturière que pour l'industrie des textiles.

Graphique 2-1. Courbe de conjoncture brute et lissée dans l'industrie des textiles (C13-C14) et dans l'industrie manufacturière



Source : BNB (NBB.Stat), enquêtes de conjoncture.

Selon l'enquête trimestrielle sur la capacité de production réalisée par la Banque nationale de Belgique auprès des industries, le taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie des textiles a fortement chuté au premier trimestre 2020, revenant à 63,1 %, pour remonter par la suite. L'indicateur s'est redressé pour s'afficher à 67,6 % au quatrième trimestre de 2021 mais reste toujours légèrement en deçà du niveau d'avant crise lorsqu'il évoluait aux alentours de 70 %.

Toutefois, en comparaison avec la précédente crise économique, le recul est un peu moins profond qu'au dernier trimestre de 2008 lorsque l'indicateur avait atteint 61,1 %.

Le taux d'utilisation des capacités de production de l'industrie des textiles (bonneterie et confection exclues) a atteint son niveau le plus bas au deuxième trimestre de 2020 (67,4 %, contre 63,6 % au dernier trimestre de 2008 et au premier trimestre de 2009, lors de la précédente crise économique et financière) pour remonter à 72,2 % au quatrième trimestre de 2021.

2.2. Chiffre d'affaires

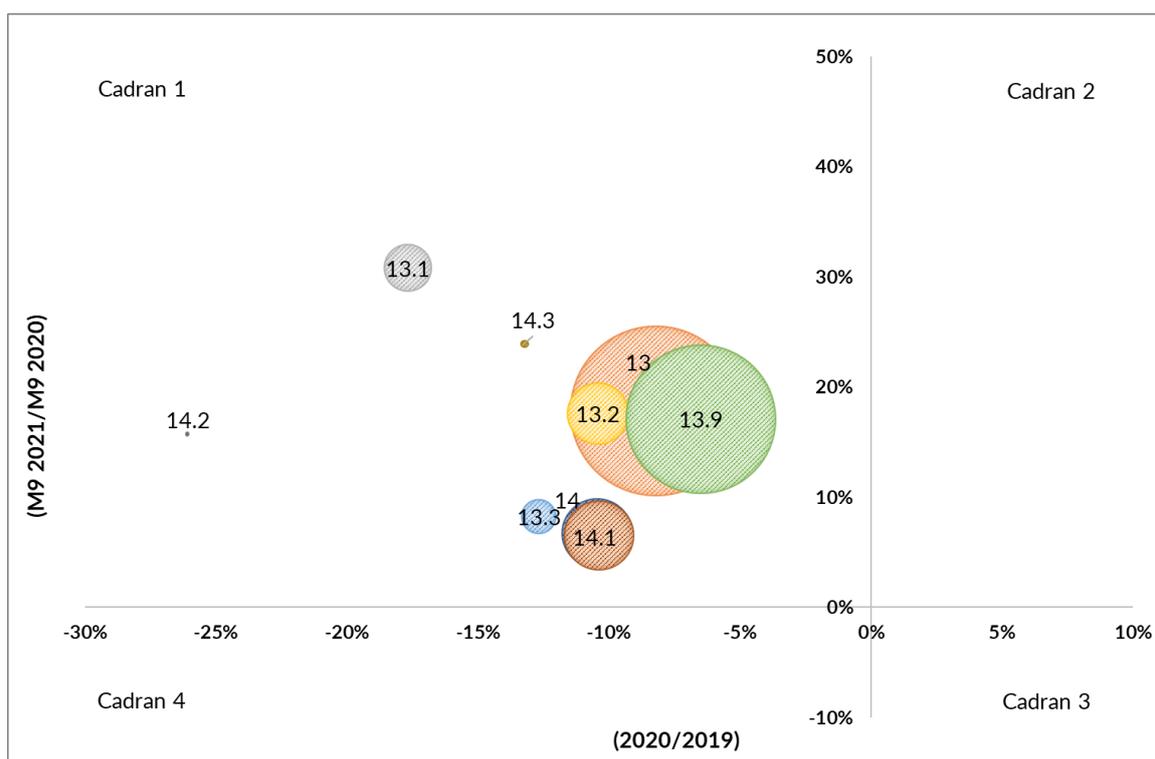
L'industrie du textile et de l'habillement (C13-C14) a enregistré un recul de son chiffre d'affaires en 2020 par rapport à 2019 de 8,5 %. Il s'agit de la sixième baisse annuelle consécutive. Le secteur du textile (C13) a vu son chiffre d'affaires reculer de 8,2 % en 2020 et celui de l'habillement de 10,5 %.

En 2020, les quatre sous-secteurs du textile ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires. Les sous-secteurs 13.1 « préparation de fibres textiles et filature », 13.2 « tissage » et 13.3 « ennoblissement textile » ont enregistré un recul à deux chiffres de leur chiffre d'affaires, allant de -10,4 % pour le tissage (C13.2) à -17,7 % pour la préparation de fibres textiles et filature (C13.1) tandis que le sous-secteur hétérogène, le 13.9 « fabrication d'autres textiles », également le plus important en matière de chiffre d'affaires, a inscrit une diminution de son chiffre d'affaires un peu moins prononcée (-6,5 %).

Dans l'habillement, les trois sous-secteurs qui le compose ont enregistré un net recul de leurs ventes en 2020, allant de -10,4 % pour la fabrication de vêtements autres qu'en fourrure (C14.1) à -26,1 % pour la fabrication d'articles en fourrure (C14.2).

Sur les neuf premiers mois de 2021, le chiffre d'affaires s'est redressé pour toutes les catégories (Codes NACE à 3 digits) qui composent l'industrie du textile (C13) et de l'habillement (C14). Les ventes du secteur du textile ont crû de 17,8 % par rapport à la même période de 2020 et celles de l'habillement de 6,7 %.

Graphique 2-2. Évolution à un an d'écart du chiffre d'affaires dans l'industrie du textile et de l'habillement entre 2019 et 2020 et sur les six premiers mois de 2021



Source : Statbel, données provisoires pour le troisième trimestre de 2020.

2.3. Production selon les indices Prodcum

La production dans l'industrie du textile et de l'habillement (C13-C14) s'est réduite en 2020 par rapport à 2019 dans la plupart des sous-secteurs. Seul le sous-secteur 13.2 « tissage » tire son épingle du jeu, avec une production en hausse de 2,6 % à un an d'écart.

L'évolution de la production au cours des neuf premiers mois de 2021 montre une hausse de la production dans l'ensemble du secteur du textile (C13) et de ses sous-secteurs, tandis que la production du secteur de l'habillement (C14) continue de se détériorer.

Au cours de l'année 2020, le secteur du textile (C13) a enregistré un recul de la production de 5,4 %. Il s'agit du quatrième recul successif. La production s'est toutefois fortement accélérée au cours des neufs premiers mois de 2021, en glissement annuel. À l'intérieur du secteur du textile (C13), le sous-secteur 13.1 « préparation de fibres textiles et filature » a enregistré une baisse de sa production de 7,5 % en 2020 et une hausse importante en 2021 (+31,6 %).

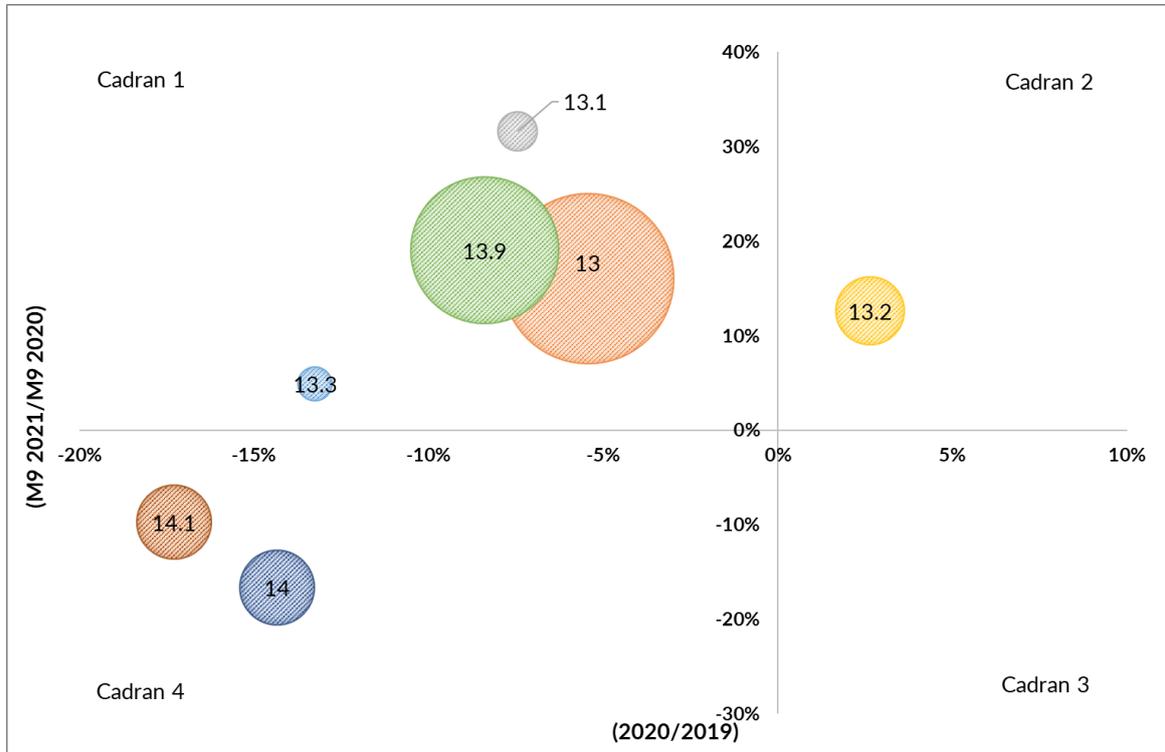
Le sous-secteur 13.2 « tissage » est le seul à avoir vu sa production croître en 2020 (+2,6 %). Ce mouvement haussier s'est prolongé au cours des neuf premiers mois de 2021 (+12,6 %).

La production est baissière dans le sous-secteur 13.3 « ennoblissement textile » en 2020 (-13,2 %) mais elle s'est redressée au cours des neuf premiers mois de 2021 (+4,9 %).

Le sous-secteur hétérogène 13.9 « fabrication d'autres textiles » a également enregistré un recul de sa production en 2020 (-8,4 %), suivi d'une reprise nette au cours des neuf premiers mois de 2021 (+19 %). L'évolution des catégories qui composent ce sous-secteur est consultable dans le chapitre dédié aux fiches sectorielles.

Le secteur de l'habillement (C14) et le sous-secteur 14.1 « fabrication de vêtements autres qu'en fourrure », composante majeure du secteur C14, ont affiché tous les deux des reculs plus marqués de leur production au cours de ces deux périodes avec respectivement un retrait de celle-ci de 14,3 % et de 17,3 % en 2020 par rapport à 2019 et des diminutions de la production de 16,7 % et de 9,7 % au cours des neuf premiers mois de 2021 en glissement annuel.

Graphique 2-3. Évolution à un an d'écart de l'indice de production (Prodcum) en Belgique dans l'industrie du textile et de l'habillement entre 2019 et 2020 et sur les six premiers mois de 2020

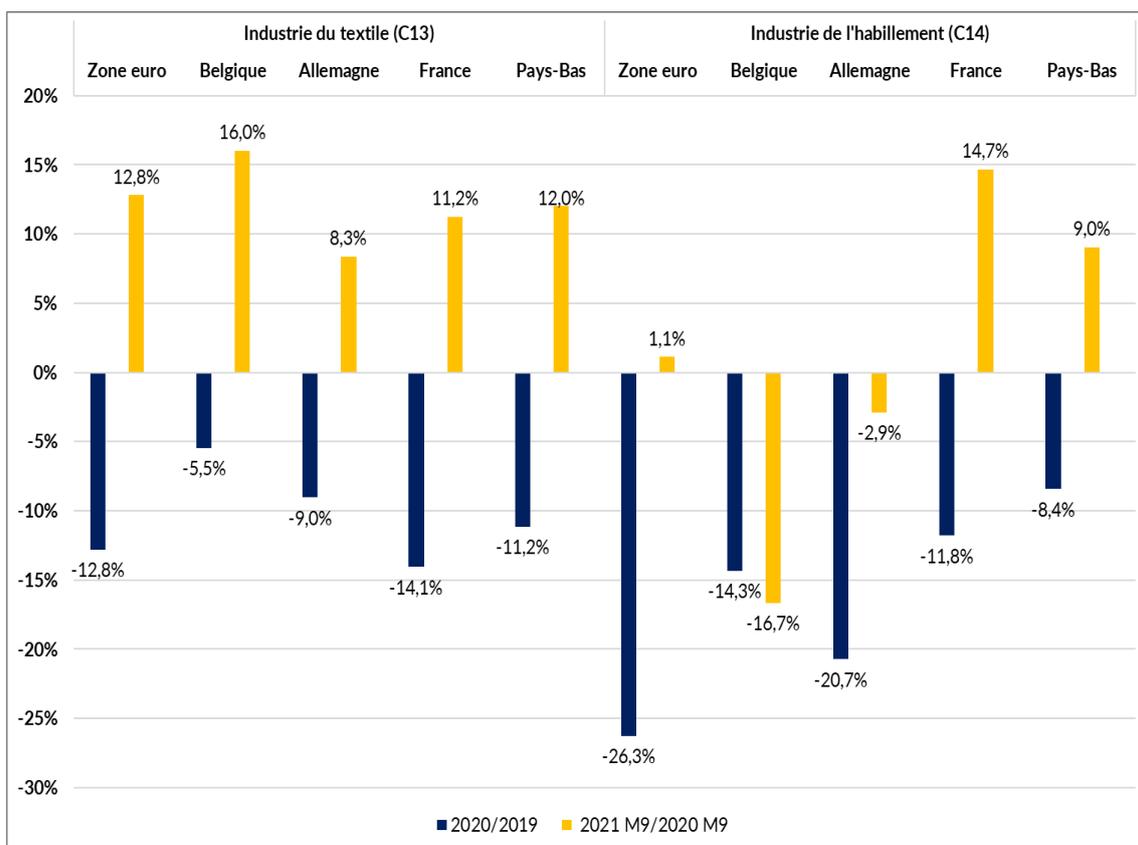


Source : Eurostat, données en volume, corrigées des jours ouvrables.

Le graphique 2-4 montre que la production de textiles (C13) s'est inscrite en retrait en 2020 par rapport à 2019, tant en Belgique que dans la zone euro et dans les pays voisins de la Belgique. La diminution de la production de textiles en Belgique s'est toutefois révélée moins prononcée que celle observée en zone euro ou dans les trois pays voisins. Au cours des neuf premiers mois de 2021, toutes les zones observées ont enregistré une nette reprise de leur production de textiles. La reprise s'est montrée plus dynamique en Belgique que dans les autres zones.

En ce qui concerne l'industrie de l'habillement (C14), la production en 2020 a reculé de manière plus prononcée en zone euro qu'en Belgique ou que dans nos pays voisins. Toutefois, si la production d'articles d'habillement affiche une reprise au cours des neuf premiers mois de 2021 en France, aux Pays-Bas ou même en zone euro, elle continue de se détériorer vivement en Belgique et de manière moindre en Allemagne.

Graphique 2-4. Évolution de l'indice de production (Prodcom) dans l'industrie du textile et de l'habillement en Belgique, dans les pays voisins et dans la zone euro



Source : Eurostat, données en volume, corrigées des jours ouvrables.

2.4. Emploi

L'analyse conjoncturelle de l'emploi dans l'ensemble du secteur du textile et de l'habillement (C13-C14) a été réalisée sur la base des statistiques officielles, c'est-à-dire les données statistiques centralisées de l'Office national de la sécurité sociale (ONSS) regroupées selon la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne, dans sa version belge, NACE-BEL2008.

Toutefois, il s'avère que la liste des membres de la commission consultative spéciale du secteur du textile et de l'habillement couvre des secteurs allant au-delà des secteurs NACE 13 et 14. En effet,

les commissions paritaires⁸ reprennent également un ensemble cohérent de secteurs d'activité connexes ou similaires. En conséquence, les statistiques par regroupement en commissions paritaires s'écartent des statistiques officielles établies sur la base des codes NACE étant donné l'élargissement du champ d'observation ou du panel d'entreprises.

Il existe sept principales commissions paritaires liées au secteur du textile et de l'habillement. Celles-ci sont reprises en annexe 0-2.

Les conclusions de l'analyse de l'emploi du secteur du textile et de l'habillement diffèrent donc selon que l'on utilise les données sur la base des codes NACE (groupement officiel) ou sur la base du regroupement en commissions paritaires.

En 2020, le nombre de postes de travail⁹ de l'ensemble des deux secteurs du textile et de l'habillement (C13-C14) a diminué de 2,9 %, passant de 20.953 à 20.345 unités. Cette diminution s'observe tant dans l'industrie du textile que dans l'industrie de l'habillement. Le recul est toutefois plus marqué dans l'industrie de l'habillement (C14 ; -7 %) que dans celle du textile (C13 ; -2,2 %).

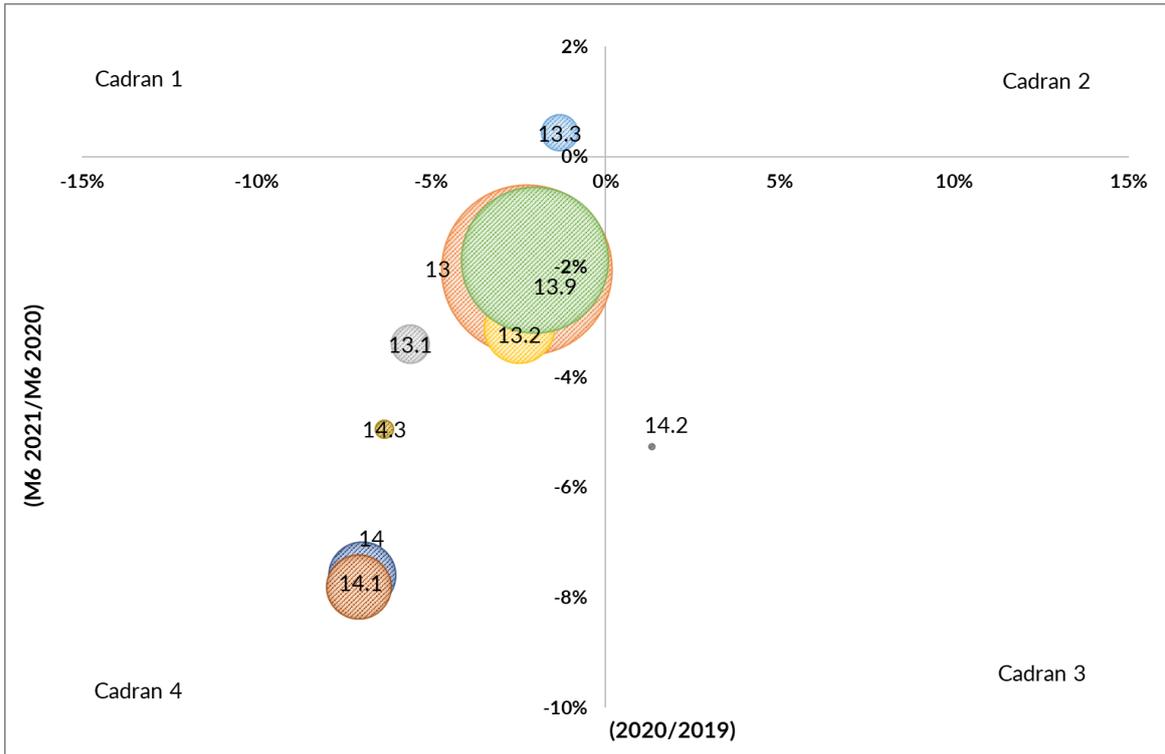
Au cours des six premiers mois de 2021, l'ensemble des deux secteurs (C13-C14) comptabilisait 19.961 postes de travail en moyenne, ce qui représente une diminution de 2,8 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente (20.538 emplois). Ce sont les sous-secteurs 13.1 « préparation de fibres textiles et filature » et 14.1 « fabrication de vêtements autres qu'en fourrure » qui ont enregistré les reculs les plus marqués du nombre de postes de travail au cours des six premiers mois de 2021, de respectivement -3,4 % et -7,6 %.

⁸ Les commissions paritaires sont des organes institués sur la base de la loi du 5 décembre 1968 sur les conventions collectives de travail et les commissions paritaires. Elles sont constituées en nombre égal de représentants d'organisations patronales et de représentants d'organisations syndicales. Instituées pour toutes les branches d'activité, les commissions paritaires ont pour objectif de regrouper les entreprises exerçant des activités similaires afin de les soumettre à des règlements adaptés aux conditions de travail. Elles ont pour mission de conclure des conventions collectives de travail, de prévenir ou régler des conflits sociaux, de conseiller le gouvernement, le Conseil national du travail ou le Conseil Central de l'Economie et d'accomplir chaque mission qui leur est confiée par une loi.

⁹ Il s'agit des données centralisées de l'ONSS. La statistique des postes de travail occupés à la fin d'un trimestre consiste à dénombrer le nombre de travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre. Les travailleurs qui, à la fin d'un trimestre, sont occupés par plus d'un employeur, sont comptabilisés plusieurs fois. La différence entre le nombre de postes de travail et le nombre de travailleurs occupés est exclusivement due à ces travailleurs à occupations multiples.

Les travailleurs qui remplissent simultanément plusieurs fonctions auprès d'un même employeur (soit sous plusieurs statuts, soit sous plusieurs contrats) n'occupent qu'un seul poste de travail. Seules les caractéristiques de la prestation principale sont retenues. Celle-ci sera sélectionnée de façon analogue à la prestation principale du travailleur occupé. Ce cas se rencontre le plus fréquemment dans le secteur de l'enseignement.

Graphique 2-5. Évolution de l'emploi dans l'industrie du textile et de l'habillement entre 2019 et 2020 et sur les six premiers mois de 2021



Source : Statistiques centralisées de l'ONSS, moyennes de la période.

3. Analyse sectorielle

3.1. Présentation du chapitre

Ce chapitre, présenté sous la forme de fiches, donne un bref aperçu conjoncturel de l'ensemble des secteurs de l'industrie du textile et de l'habillement jusqu'à un niveau de détail de quatre digits selon la nomenclature NACE.

Les fiches se composent d'une description des activités comprises dans le secteur ainsi que d'un tableau détaillé reprenant des indicateurs économiques pertinents. Les divers indicateurs qui le composent sont :

- le chiffre d'affaires,
- les investissements,
- l'indice de production,
- l'indice des prix à la production,
- l'emploi,
- la masse salariale,
- le nombre d'employeurs,
- le nombre de créations et de radiations d'entreprises,
- le nombre d'assujettis,
- le nombre de faillites,
- le nombre d'emplois perdus à la suite de ces faillites,
- les exportations et importations,
- la balance commerciale.

Dans le cas où les données se rapportant à un indicateur ne seraient pas disponibles, ceci est indiqué par un trait dans le tableau de données.

Les unités utilisées sont le million d'euros pour le commerce extérieur et les indicateurs d'activité, à l'exception de la production et du prix à la production qui sont exprimés en indices. L'emploi, le nombre d'employeurs et les indicateurs de dynamique entrepreneuriale sont exprimés en unités (u). La variation des différentes variables est calculée en pourcentage d'une année à l'autre.

Les principaux débouchés des exportations belges ainsi que les principaux fournisseurs du marché belge (principaux partenaires à l'importation) apparaissent également sous la forme d'un graphique reprenant le top 10 de ceux-ci pour l'année 2019. À titre informatif, les échanges avec ces dix principaux partenaires commerciaux pour l'année 2018 figurent également sur le graphique.

Enfin, un bref commentaire expliquant les évolutions récentes du secteur complète chaque fiche.

3.2. Liste des indicateurs

3.2.1. Chiffre d'affaires

Définition : le chiffre d'affaires comprend les montants facturés (TVA non comprise) par l'assujetti à la TVA. Ces montants correspondent à la vente sur le marché de biens ou de services fournis à des tiers en Belgique ou à l'étranger. Le chiffre d'affaires inclut également tous les autres coûts (transport, emballage, etc.) facturés au client, même si ceux-ci sont facturés séparément. Les réductions de prix, ristournes et remises, ainsi que la valeur des biens retournés (par notes de crédit) doivent être déduites. Les revenus considérés comme autres revenus opérationnels, les revenus financiers et les revenus extraordinaires dans les comptes de la société sont exclus du chiffre d'affaires.

Source des données : Statbel (TVA)

Unité utilisée dans les tableaux : millions d'euros

3.2.2. Investissements

Définition : les investissements sont les coûts réalisés par l'assujetti à la TVA pour l'acquisition de biens et de services qui composent son actif :

- frais d'établissement,
- actifs immatériels,
- terrains et bâtiments,
- installations,
- machines et outillage,
- meubles et matériel roulant,
- actifs fixes en location-achat et autres actifs fixes.

Les salaires du personnel (qui construirait ou transformerait un bâtiment pour le compte de l'entreprise par exemple) et les autres charges sociales, ainsi que les acquisitions d'autre biens et achats d'études (ex. honoraires d'un architecte) ne sont pas considérés comme des investissements.

Source des données : Statbel (TVA)

Unité utilisée dans les tableaux : millions d'euros

3.2.3. Production (indice)

Définition : l'indice de la production industrielle permet de suivre l'évolution du volume, en termes de valeur ajoutée à coût de facteurs, pour une période de référence donnée. La valeur ajoutée aux prix de base correspond au chiffre d'affaires (hors TVA et autres impôts déductibles similaires directement liés au chiffre d'affaires), augmenté de la production immobilisée et des autres produits d'exploitation, corrigé des variations des stocks, diminué des acquisitions de biens et de services et des autres impôts sur les produits liés au chiffre d'affaires, mais non déductibles, et des subventions sur les produits reçus. L'indice de production est issu de l'enquête Prodcom, l'enquête mensuelle sur la production industrielle. Il s'agit d'une enquête obligatoire. Dans le cadre de la collaboration entre États de la Communauté européenne, il importe d'améliorer la comparabilité des données statistiques. Pour cette raison, l'office statistique des Communautés européennes a pris une initiative tendant à ce que les données dans le domaine de la production industrielle soient, dans tous les États membres, collectées à l'aide de la même liste de produits, répartis selon les mêmes subdivisions en secteurs, etc. Cette initiative a reçu l'appellation de « Prodcom » : « PRODUITS de la COMmunauté européenne ».

Source des données : Enquête Prodcom

Unité utilisée dans les tableaux : indice

3.2.4. Prix à la production (indice)

Définition : les indices des prix à la production sont des indicateurs conjoncturels qui reflètent l'évolution mensuelle des prix des activités économiques. Ils peuvent constituer une indication préliminaire de pressions inflationnistes dans l'économie, mais également permettre d'enregistrer l'évolution des prix sur des périodes plus longues. L'indice global des prix à la production se décompose en indices des prix à la production pratiqués sur les marchés intérieur et extérieur.

Source des données : Enquête Prodcom

Unité utilisée dans les tableaux : indice

3.2.5. Emploi

Définition : il s'agit des données centralisées ONSS. Ces statistiques permettent de se faire une idée du nombre de postes de travail (et d'unités locales d'établissement de travailleurs) au sein d'une région, d'une province ou d'un arrondissement déterminé. Elles sont établies sur la base des unités d'établissement (ou unités locales) des entreprises où les travailleurs sont occupés.

La statistique des postes de travail occupés à la fin d'un trimestre consiste à recenser le nombre de travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre. Les travailleurs qui, à la fin d'un trimestre, sont occupés par plus d'un employeur, sont comptabilisés plusieurs fois. La différence entre le nombre de postes de travail et le nombre de travailleurs occupés est exclusivement due à ces travailleurs à occupations multiples.

Les travailleurs qui remplissent simultanément plusieurs fonctions auprès d'un même employeur (soit sous plusieurs statuts, soit sous plusieurs contrats) n'occupent qu'un seul poste de travail. Seules les caractéristiques de la prestation principale sont retenues. Celle-ci sera sélectionnée de façon analogue à la prestation principale du travailleur occupé. Ce cas se rencontre le plus fréquemment dans le secteur de l'enseignement.

Source des données : ONSS

Unité utilisée dans les tableaux : unités

3.2.6. Masse salariale

Définition : les rémunérations considérées sont celles passibles du calcul des cotisations de sécurité sociale telles qu'elles sont définies par les dispositions légales et réglementaires de l'année concernée, à l'exception toutefois du pécule simple de vacances des travailleurs manuels lorsqu'il est payé par une caisse de vacances sectorielle ou par l'Office national des vacances annuelles (ONVA), ce qui est le cas en principe pour l'ensemble du secteur privé et une partie du secteur public et de l'enseignement (6). Ce sont des rémunérations brutes, non diminuées des charges fiscales. Les revenus comportent diverses composantes, notamment :

- la rémunération des jours (ou heures) consacrés au travail,
- la rémunération des jours fériés et des jours d'absence rémunérés,
- la rémunération garantie en cas d'incapacité de travail,
- les primes et indemnités contractuelles,
- certaines indemnités de rupture,
- les indemnités octroyées par les fonds de sécurité d'existence,
- les indemnités octroyées en cas de fermeture de l'entreprise par le Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (FFE), etc.

Pour certaines catégories spéciales de travailleurs, la rémunération déclarée à l'ONSS et reprise dans la statistique est constituée, non par le salaire ou les avantages réellement accordés, mais par la rémunération fixée forfaitairement par arrêté ministériel ou par arrêté royal en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale. Pour rappel, les travailleurs concernés sont :

- les travailleurs rémunérés au pourboire ou au service, relevant de l'industrie hôtelière et des autres secteurs d'activité (divertissements publics, etc.) ;
- les travailleurs de la pêche maritime ;
- les coureurs cyclistes et les autres sportifs rémunérés ;
- les travailleurs occasionnels dans les secteurs horticole, agricole et l'horeca ;
- les gardiens et gardiennes d'enfants.

Source des données : ONSS

Unité utilisée dans les tableaux : millions d'euros

3.2.7. Nombre d'employeurs

Définition : l'unité statistique « nombre d'employeurs » est constituée par l'employeur qui au cours du trimestre concerné a occupé des « travailleurs assujettis à la sécurité sociale », c'est-à-dire les travailleurs ressortissants à l'ONSS, en vertu de la loi du 27 juin 1969 et de l'arrêté royal du 28 novembre 1969. Ce travailleur génère plusieurs unités statistiques. Ce concept comprend aussi bien les personnes physiques ou les personnes morales qui ont la qualité d'employeur d'après la loi.

Source des données : ONSS

Unité utilisée dans les tableaux : unités

3.2.8. Créations d'entreprises

Définition : les créations regroupent les entités qui ont la qualité d'assujetti au 31 décembre de l'année observée, alors qu'elles n'avaient pas cette qualité au 31 décembre de l'année précédente. Il peut s'agir ou non de nouveaux assujettis.

Source des données : Statbel

Unité utilisée dans les tableaux : unités

3.2.9. Radiations d'entreprises

Définition : les radiations regroupent les entités qui ne sont plus inscrites dans les registres de la TVA au 31 décembre de l'année observée alors qu'elles l'étaient au 31 décembre de l'année précédente. Il peut s'agir ou non d'assujettis qui cessent définitivement leurs activités. Seule la qualité d'assujetti a disparu entre les deux « photos » du registre.

Source des données : Statbel

Unité utilisée dans les tableaux : unités

3.2.10. Assujettis

Définition : la population des assujettis à la TVA couvre les entreprises enregistrées dans la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) pour lesquelles l'administration de la TVA a fait savoir qu'elles étaient connues comme possédant la qualité d'assujetti.

Source des données : Statbel

Unité utilisée dans les tableaux : unités

3.2.11. Faillites

Définition : une faillite est déclarée dès qu'une entreprise remplit deux conditions :

- l'entreprise n'est plus capable de payer ses factures,
- l'entreprise ne trouve plus de nouveaux crédits.

Une faillite concerne toujours une seule entreprise. Une construction juridique dans laquelle plusieurs personnes ont créé une même entreprise est comptabilisée comme une seule faillite¹⁰.

La statistique des faillites est le fruit de la collaboration entre le SPF Justice et le SPF Economie. Il s'agit du nombre de faillites d'entreprises en Belgique, ventilées par activité selon la nomenclature NACEBEL. Jusqu'à fin 2014, ces chiffres se basaient sur les déclarations des tribunaux de commerce et étaient complétés, si nécessaire, par des informations issues du répertoire d'entreprises de Statbel.

Dans une optique de simplification administrative et de cohérence accrue des statistiques de Statbel, le répertoire des entreprises constitue la source principale et les déclarations des tribunaux de commerce servent, quant à elles, de source complémentaire depuis 2015.

¹⁰ [Statbel, faillites hebdomadaires.](#)

En raison des mesures prises pendant la crise de la Covid-19 et du confinement qu'elle a causé, les tribunaux et greffiers de l'entreprise ont limité leurs activités jusqu'au 18 mai 2020. De plus, un moratoire temporaire était d'application jusqu'au 17 juin 2020, afin de protéger les entreprises qui étaient en bonne santé avant le 18 mars 2020 contre les effets de la crise de la Covid-19. À partir du 6 novembre 2020 et à la suite de la deuxième vague de coronavirus, le gouvernement a approuvé un nouveau moratoire sur les faillites jusqu'au 31 janvier 2021.

Source des données : Statbel

Unité utilisée dans les tableaux : unités

3.2.12. Emplois perdus à la suite de faillites

Définition : outre les chiffres sur le nombre de faillites, Statbel calcule aussi toujours les pertes d'emploi qui en découlent. Pour les pertes d'emploi, Statbel utilise les dernières informations disponibles auprès de l'ONSS.

Source des données : Statbel

Unité utilisée dans les tableaux : unité

3.2.13. Exportations et importations

Définition : les données des exportations et importations de la Belgique reprennent les échanges de biens et services entre la Belgique et ses pays partenaires. Elles sont établies ici selon le concept national et ne concernent que les échanges de biens. Le concept national reprend uniquement les opérations d'importations et d'exportations dans lesquelles une entreprise résidente est contrepartie. Il permet d'observer l'évolution du commerce extérieur des entreprises en Belgique.

Pour éviter une rupture de série, le **Royaume-Uni** est considéré comme pays extra-européen pour l'ensemble de la période d'observation.

Source des données : Banque nationale de Belgique (BNB)

Unité utilisée dans les tableaux : millions d'euros

3.2.14. Balance commerciale

Définition : la balance commerciale est calculée en faisant la différence entre les exportations et les importations. Si la valeur des exportations est supérieure à celle des importations, on dit qu'il y a un excédent commercial ou que la balance commerciale est excédentaire. En revanche, si la valeur des importations est supérieure à celle des exportations, on dit que le pays a un déficit commercial ou que sa balance commerciale est déficitaire.

Source des données : calculs propres du SPF sur la base des données de la BNB

Unité utilisée dans les tableaux : millions d'euros

3.3. Principaux enseignements de l'analyse sectorielle

3.3.1. L'industrie du textile (C13)

L'industrie du textile en 2020

En 2020, le **chiffre d'affaires** de l'industrie du textile a reculé (-8,2 % en glissement annuel) pour se chiffrer à près de 3,6 milliards d'euros. Le chiffre d'affaires de l'industrie du textile est essentiellement réalisé par la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93) dont le chiffre d'affaires s'est élevé à près de 1,2 milliard d'euros en 2020. C'est la fabrication d'autres textiles techniques et industriels (C13.96) qui a connu la plus forte perte de chiffre d'affaires en valeur en 2020 (-153,4 millions d'euros par rapport à 2019).

Les **investissements** de l'industrie du textile se sont élevés à 126,7 millions d'euros en 2020, soit 18 % de moins qu'en 2019. Les investissements ont surtout été réalisés dans la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93) et la fabrication d'autres textiles techniques et industriels (C13.96), respectivement à hauteur de 34,9 millions d'euros et 26,2 millions d'euros. De plus, la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95) a connu une forte diminution des investissements en 2020 (-23,9 millions d'euros par rapport à 2019, où elle avait enregistré des investissements particulièrement élevés).

La **production** dans l'industrie du textile a reculé en 2020 (-5,4 % par rapport à 2019). Si la production s'est accrue dans la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92 ; +3,4 %) et dans une moindre mesure dans le tissage (C13.2 ; +2,6 %), elle s'est en revanche réduite dans toutes les autres branches de l'industrie du textile. La production s'est notamment fortement réduite dans la fabrication d'autres textiles n.c.a. (C13.99 ; -14,3 %), l'ennoblissement textile (C13.3 ; -13,2 %), la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93 ; -12,9 %) et la fabrication d'étoffes à mailles (C13.91 ; -12,1 %).

Les **prix à la production** se sont légèrement réduits en 2020 (-0,6 % par rapport à 2019). Pourtant, les prix se sont accrus dans toutes les branches de l'industrie du textile à l'exception de la préparation de fibres textiles et filature (C13.1 ; -11,8 %) et du tissage (C13.2 ; -0,6 %). Les prix ont connu des hausses relativement légères dans la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93 ; +1,8 %), la fabrication d'autres textiles techniques et industriels (C13.96 ; +1,0 %) et la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92 ; +0,9 %). Il convient d'ajouter que, pour plusieurs catégories de produits, les données sont confidentielles.

L'**emploi** s'est à nouveau réduit en 2020 dans l'industrie du textile (-2,2 % par rapport à 2019). L'industrie du textile compte désormais 17.630 postes de travail, contre 18.036 postes de travail un an plus tôt. À l'exception d'une hausse de l'emploi dans la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92 ; +27 postes de travail), et dans la fabrication de ficelles, de cordes et de filets (C13.94 ; +7 postes de travail), tous les autres secteurs de l'industrie du textile ont observé une diminution de l'emploi en 2020. Par ailleurs, la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93), le plus grand pourvoyeur d'emplois de l'industrie du textile en 2020 (7.208 postes de travail, soit 40,9 % de l'emploi de l'industrie du textile), a connu une perte de 257 postes de travail par rapport à 2019. L'emploi s'est également fortement détérioré dans le tissage (C13.2 ; -75 postes de travail).

La **masse salariale** s'est également orientée à la baisse en 2020 dans l'industrie du textile (-10,4 % par rapport à 2019). Elle se chiffre désormais à 481,9 millions d'euros contre 538 millions d'euros un an plus tôt. À l'instar de l'emploi, c'est la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93) qui représente la plus grande part de la masse salariale de l'industrie du textile, avec 197,9 millions d'euros en 2020, malgré une diminution de 12,6 % par rapport à 2019. À l'exception d'une augmentation de la masse salariale dans la fabrication de ficelles, de cordes et de filets (C13.94 ; +5,3 % par rapport à 2019), toutes les composantes du secteur ont observé une diminution de la masse salariale. C'est dans la préparation de fibres et filature (C13.1) que la diminution a été la plus marquée en pourcentage (-15,9 % par rapport à 2019), tandis que c'est dans la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93) que la diminution a été la plus importante en valeur (-28,5 millions d'euros).

L'industrie du textile a comptabilisé 537 **employeurs** en 2020, soit 29 employeurs de moins qu'en 2019. Le nombre d'employeurs de l'industrie du textile se réduit d'ailleurs progressivement depuis plusieurs années. La plupart des employeurs sont actifs dans la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92), où 211 employeurs sont présents en 2020. En 2020, toutes les composantes de l'industrie du textile ont connu une diminution ou une stabilisation de leur nombre d'employeurs. La fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92) et la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93) ont perdu respectivement onze et six employeurs en 2020. Notons encore qu'il ne reste qu'un seul employeur dans la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95), contre deux employeurs encore présents en 2018.

En 2020, l'industrie du textile a vu la **création** de 271 nouvelles entreprises, contre 216 entreprises créées en 2019. Ces nouvelles entreprises ont essentiellement été créées dans l'ennoblissement textile (C13.3) et dans la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92), où respectivement 131 et 78 nouvelles entreprises ont vu le jour en 2020, contre 85 et 74 créations d'entreprises en 2019. C'est d'ailleurs dans l'ennoblissement textile (C13.3) que la variation en nombre a été la plus importante, avec 46 créations d'entreprises supplémentaires par rapport à 2019. Les créations ont été moins importantes en 2020 qu'en 2019 dans la préparation de fibres textiles et filature (C13.1 ; cinq créations de moins) et dans la fabrication d'étoffes à mailles (C13.91 ; sept créations de moins).

L'industrie du textile a subi 96 **radiations d'entreprises** en 2020, contre 134 entreprises radiées en 2019. Les entreprises radiées se situent essentiellement dans la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92), où 33 radiations d'entreprises ont été répertoriées, soit 23 radiations de moins qu'en 2019. Si le secteur du tissage (C13.2) a subi des radiations d'entreprises supplémentaires en 2020 (huit entreprises radiées contre quatre en 2019), les autres catégories de produits ont compté moins d'entreprises radiées en 2020 qu'en 2019.

En 2020, 2.042 **entreprises assujetties à la TVA** étaient présentes dans l'industrie du textile, soit une augmentation de 9,7 % par rapport à 2019. Ces entreprises assujetties se situent essentiellement dans la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92), où 757 assujettis sont dénombrés, soit plus d'un tiers (37,1 %) des entreprises assujetties actives dans l'industrie du textile. C'est dans l'ennoblissement textile (C13.3) que le nombre d'entreprises assujetties a le plus augmenté en 2020 (107 assujettis de plus qu'en 2019). En revanche, le nombre d'assujettis s'est réduit dans le tissage (C13.2 ; cinq assujettis de moins), la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93 ; un assujetti de moins) et la fabrication d'autres textiles techniques et industriels (C13.96 ; un assujetti de moins).

L'industrie du textile a connu six **faillites** en 2020, soit une faillite supplémentaire par rapport à 2019. Ces faillites ont été localisées dans le tissage (C13.2 ; une faillite), l'ennoblissement textile (C13.3 ; deux faillites), la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92 ; deux faillites) et dans la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93 ; une faillite). Rappelons toutefois qu'en raison des deux moratoires mis en place par le gouvernement en 2020, ces chiffres sont à interpréter avec prudence.

À la suite de ces faillites, deux **emplois** ont été **perdus** dans l'industrie du textile en 2020, soit un emploi perdu de moins qu'en 2019. Il s'agit par ailleurs d'un nombre d'emplois perdus relativement faible, surtout par rapport à 2016 où ce chiffre atteignait 174 emplois perdus pour douze faillites. En 2020, les deux emplois perdus à la suite de faillites se situent dans l'ennoblissement textile (C13.3) et dans la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93), avec un emploi perdu dans chacun de ces secteurs.

Les **exportations** de l'industrie du textile ont atteint près de 3,6 milliards d'euros en 2020 et proviennent majoritairement du marché intra-européen (2,4 milliards d'euros). Il s'agit d'une diminution des exportations de 4,0 % par rapport à 2019. Les exportations de l'industrie du textile sont essentiellement constituées des exportations de tapis et de moquettes (C13.93) qui représentent à elles seules près d'un tiers (33 %) des exportations de l'industrie du textile, soit 1,2 milliard d'euros. Toutefois, les exportations de tapis et de moquettes (C13.93) ont connu une diminution de 148,1 millions d'euros par rapport à 2019. Au contraire, les exportations d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92) ont augmenté de 211,4 millions d'euros en 2020 par rapport à l'année précédente, soit une hausse de 50,2 %. En 2020, les **principaux partenaires commerciaux** à l'exportation de l'industrie du textile sont :

- la France (662,9 millions d'euros),

- l'Allemagne (508,4 millions d'euros),
- le Royaume-Uni (464,3 millions d'euros).

Les **importations** de l'industrie du textile ont fortement progressé en 2020 (+25,6 % par rapport à 2019) et ont atteint 2,8 milliards d'euros. Les importations de l'industrie du textile trouvent équitablement leur origine entre le marché intra-européen (1,4 milliard d'euros) et le marché extra-européen (1,4 milliard d'euros). La Belgique importe essentiellement des articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92), ces produits comptant pour 1,4 milliard d'euros, soit près de la moitié (50,4 %) des importations belges de l'industrie du textile en 2020. Ces dernières se sont accrues de 724,7 millions d'euros par rapport à 2019. La baisse des importations la plus importante est enregistrée pour le tissage (C13.2 ; -71,1 millions d'euros), suivie par la diminution des importations de fibres textiles et filature (C13.1 ; -53,3 millions d'euros). En 2020, les **principaux partenaires commerciaux** à l'importation de la Belgique pour le textile sont :

- la Chine (786,1 millions d'euros),
- les Pays-Bas (347,8 millions d'euros),
- la France (319,4 millions d'euros).

Enfin, la **balance commerciale** a présenté un solde excédentaire en 2020 s'élevant à 802 millions d'euros, soit 722,9 millions d'euros de moins qu'en 2019 et l'excédent le plus faible de la période d'observation. Notons également que le solde de la balance commerciale est positif depuis de nombreuses années.

En **conclusion**, les indicateurs qui ont permis à l'industrie du textile d'évoluer favorablement en 2020 sont assez peu nombreux au regard de la situation de pandémie de Covid-19 qui a frappé non seulement la Belgique mais également de nombreux autres pays de plein fouet. Il s'agit d'une augmentation des créations d'entreprise et des assujettis à la TVA, d'une diminution des entreprises radiées et des emplois perdus à la suite de faillite ou encore une augmentation des importations. Les indicateurs qui ont apporté de l'ombre au tableau sont la baisse du chiffre d'affaires, des investissements et de la production, l'amoindrissement des postes de travail et de la masse salariale, la diminution des employeurs présents dans le secteur, la hausse des faillites (malgré les moratoires mis en place par le gouvernement belge), la détérioration des exportations et la forte dégradation du solde de la balance commerciale.

L'industrie du textile au cours des premiers mois de 2021

Au cours des neuf premiers mois de 2021, le **chiffre d'affaires** dans l'industrie du textile a augmenté de 17,8 % par rapport à la même période de 2020, rebondissant ainsi à 3,1 milliards d'euros. À l'exception de la fabrication d'étoffes à mailles (C13.91) qui a vu son chiffre d'affaires reculer très légèrement (-0,1 million d'euros en glissement annuel), les autres activités de l'industrie du textile ont toutes connu une reprise de leur chiffre d'affaires au cours des neuf premiers mois de 2021. La hausse du chiffre d'affaires est notamment marquée dans la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93) et dans la fabrication d'autres textiles techniques et industriels (C13.96) avec des augmentations respectives de 147,9 et 107,7 millions d'euros. Si l'augmentation du chiffre d'affaires dans la préparation de fibres textiles et filature (C13.1) est moins importante en valeur (+61,3 millions d'euros), elle représente tout de même une progression de près d'un tiers de son chiffre d'affaires au cours des neuf premiers mois de 2021 (+30,8 % en glissement annuel).

Les **investissements** dans l'industrie du textile connaissent également une reprise au cours des neuf premiers mois de 2021. Ils ont atteint 95,5 millions d'euros, ce qui représente une progression de 6,9 % par rapport à la même période de 2020. Les investissements se sont surtout accrues dans la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95), passant de 4,8 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2020 à 9,9 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2021, soit une augmentation de plus du double (107,4 %). Rappelons que cette reprise des investissements dans la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95) fait suite à un effondrement de ceux-ci en 2020, après des investissements relativement importants en 2019. À l'inverse, alors que l'ennoblissement textile (C13.3) avait connu des investissements plus élevés qu'habituellement en 2020, ils se sont réduits sur les neuf premiers mois de 2021 (-7,7 millions d'euros en glissement annuel).

La **production** de l'industrie textile s'est également orientée à la hausse au cours des neuf premiers mois de 2021 (+16 % en glissement annuel). Ce rebond de la production trouve son origine dans

la reprise de l'activité économique, combinée à une situation sanitaire tout à fait différente de celle observée en 2020, où des mesures de confinement strict avaient dû être prises. La hausse de la production s'observe d'ailleurs dans toutes les activités de l'industrie du textile, à l'exception de la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95 ; -2,1 % par rapport aux neuf premiers mois de 2020). Les rebonds les plus importants de la production s'observent dans la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93 ; +45,4 %), la préparation de fibres textiles et filature (C13.1 ; +31,6 %) ou encore la fabrication d'autres textiles non compris ailleurs (C13.99 ; +20,3 %).

Les **prix à la production** se sont légèrement accrus (+1,1 %) sur les neuf premiers mois de 2021 par rapport à la même période de 2020. Des hausses de prix sont notamment observées dans le tissage (C13.2 ; +7,3 %) et dans la fabrication d'autres textiles techniques et industriels (C13.96 ; +1,8 %). Au cours des neuf premiers mois de 2021, les prix ont par contre baissé dans la préparation de fibres textiles et filature (C13.1 ; -4,1 % en glissement annuel) et la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92 ; -1,5 %).

La baisse de l'**emploi** s'est poursuivie dans l'industrie du textile au cours du premier semestre de 2021, où elle compte encore 17.390 postes de travail contre 17.756 postes de travail pour la même période de 2020, soit une diminution de 2,1 %. La majorité des activités de l'industrie du textile a connu une réduction du nombre de postes de travail au premier semestre de 2021, notamment la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93) qui a perdu le plus d'emplois par rapport à la même période de 2020, avec une diminution de 174 postes de travail, suivie par le tissage (C13.2 ; -93 emplois). En revanche, l'emploi a évolué favorablement au premier semestre de 2021 pour la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92 ; +9 emplois), l'ennoblissement textile (C13.3 ; +3 emplois) et la fabrication d'autres textiles n.c.a. (C13.99 ; +3 emplois).

La **masse salariale** dans l'industrie du textile a rebondi au cours du premier semestre de 2021 (+15,5 % en glissement annuel) et a atteint 260,2 millions d'euros contre 225,2 millions d'euros un an plus tôt. À l'exception d'une diminution de la masse salariale dans la fabrication d'étoffes à mailles (C13.91 ; -0,6 million d'euros), toutes les autres branches d'activités de l'industrie du textile ont observé une hausse de leur masse salariale au premier semestre de 2021. Les plus fortes progressions de la masse salariale s'observent dans la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93 ; +18,8 millions d'euros), la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92 ; +5,4 millions d'euros) et le tissage (C13.2 ; +5,2 millions d'euros).

Au cours du premier semestre de 2021, le **nombre d'employeurs** dans l'industrie du textile s'est réduit de dix unités, de sorte qu'il s'élève à 533 employeurs contre 543 employeurs au premier semestre de 2020. Si le nombre d'employeurs a augmenté d'une unité dans la fabrication d'autres textiles n.c.a. (C13.99) sur cette période, il s'est en revanche réduit dans la plupart des autres activités de l'industrie du textile. Ainsi, au premier semestre de 2021, la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92) compte quatre employeurs de moins et la fabrication d'autres textiles techniques et industriels (C13.96) trois employeurs de moins.

Sur les neuf premiers mois de 2021, six entreprises ont été déclarées en **faillite** dans l'industrie du textile, soit deux faillites de plus par rapport à la même période de 2020. Deux faillites ont été répertoriées dans la préparation de fibres textiles et filature (C13.1). La fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92), la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95), la fabrication d'autres textiles techniques et industriels (C13.96) et la fabrication d'autres textiles n.c.a. (C13.99) comptent chacune une faillite au premier semestre de 2021.

Les six faillites déclarées au cours des neuf premiers mois de 2021 dans l'industrie du textile ont occasionné la **perte** de sept **emplois**. Ce sont cinq emplois perdus de plus qu'au cours de la même période de 2020. Ainsi, en termes de répartition des emplois perdus à la suite de faillites, la préparation de fibres textiles et filature (C13.1) compte un emploi perdu, la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95) deux emplois perdus, la fabrication d'autres textiles techniques et industriels (C13.96) un emploi perdu et la fabrication d'autres textiles n.c.a. (C13.99) trois emplois perdus.

Les **exportations** de l'industrie du textile ont affiché un rebond de 7,5 % au cours des neuf premiers mois de 2021, se chiffrant ainsi à 2,8 milliards d'euros. Toutes les branches de l'industrie du textile ont connu une augmentation de leurs exportations sur cette période, à l'exception des articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92 ; -104 millions d'euros). Les plus fortes hausses concernent les exportations de tapis et de moquettes (C13.93 ; +92,1 millions d'euros), de fibres

textiles et filature (C13.1 ; +75,1 millions d'euros) et de produits du tissage (C13.2 ; +73,3 millions d'euros).

Les **importations** de l'industrie du textile se sont réduites de 18,7 % sur les neuf premiers mois de 2021 en glissement annuel, se limitant ainsi à près de 1,8 milliard d'euros. Ce mouvement baissier est uniquement attribuable au recul des importations d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92), celles-ci ayant diminué de 571,5 millions d'euros par rapport à la même période de 2020, soit un recul de 48,6 %. Rappelons toutefois que les importations d'articles textiles confectionnés, sauf habillement, avaient connu une hausse particulièrement marquée en 2020 et avaient enregistré un résultat exceptionnel. À l'exception de cette branche d'activité, toutes les autres ont noté une progression de leurs importations, notamment les fibres textiles et filature (C13.1 ; +85,5 millions d'euros), les produits du tissage (C13.2 ; +29,3 millions d'euros) et les autres textiles techniques et industriels (C13.96 ; +19,1 millions d'euros).

Enfin, la **balance commerciale** a présenté un solde excédentaire bien plus élevé sur les neuf premiers mois de 2021 (près de 1,05 milliard d'euros) que sur les neuf premiers mois de 2020 (439,4 millions d'euros), grâce au rebond des exportations et au repli des importations.

En **conclusion**, l'industrie du textile a su rebondir en première partie d'année 2021, la plupart des indicateurs ayant progressé favorablement. Il s'agit d'une part d'une reprise du chiffre d'affaires, des investissements et de la production. D'autre part, les exportations sont reparties à la hausse, tandis que les importations ont baissé, signifiant un renforcement du solde de la balance commerciale, cette dernière affichant un excédent bien meilleur que sur la même période de 2020. Toutefois, le nombre de postes de travail et d'employeurs a continué de reculer au premier semestre de 2021. Enfin, deux éléments ont encore pesé sur l'industrie du textile, à savoir les faillites et emplois perdus à la suite de celles-ci qui s'affichent tous les deux en augmentation sur les neuf premiers mois de 2021.

3.3.2. L'industrie de l'habillement (C14)

L'industrie de l'habillement en 2020

Le **chiffre d'affaires** dans l'industrie de l'habillement s'est réduit en 2020 (-10,5 % par rapport à 2019) et a atteint 602 millions d'euros. Il suit d'ailleurs une tendance baissière depuis plusieurs années. Le chiffre d'affaires de l'industrie de l'habillement provient essentiellement de la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13 ; 238 millions d'euros) et de la fabrication de vêtements de dessous (C14.14 ; 160 millions d'euros). À l'exception de la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19), qui a connu une hausse de son chiffre d'affaires de 13,6 %, les autres activités de l'industrie de l'habillement ont toutes observé un recul de leur chiffre d'affaires en 2020.

Les **investissements** ont également baissé dans l'industrie de l'habillement, passant de 16,7 millions d'euros en 2019 à 12,8 millions d'euros en 2020. Ils ont été majoritairement réalisés dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13 ; 5,8 millions d'euros), qui représente à elle seule près de la moitié (45,5 %) des investissements de l'industrie de l'habillement en 2020. La quasi-totalité des activités de l'industrie de l'habillement a connu une réduction de ses investissements en 2020, où la baisse la plus marquée concerne la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13 ; -3,4 millions d'euros). La fabrication de vêtements de travail (C14.12) et la fabrication d'autres articles à mailles (C14.39) ont néanmoins connu une légère augmentation de leurs investissements en 2020, respectivement +0,4 million d'euros et +0,1 million d'euros.

La **production** de l'industrie de l'habillement s'est affaiblie en 2020 (-14,3 % par rapport à 2019). Cette diminution a été davantage marquée dans la fabrication de vêtements de dessous (C14.14 ; -17,3 %) que dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13 ; -11,6 %).

Les **prix à la production** de l'industrie de l'habillement sont confidentiels en 2020. À l'exception de la fabrication de vêtements de travail (C14.12), qui a connu un recul des prix à la production, les autres branches du secteur pour lesquelles les données sont disponibles ont connu une stabilisation ou une hausse de leurs prix à la production, la plus marquée concerne la fabrication de vêtements de dessous (C14.14 ; +2,0 %).

L'**emploi** s'est réduit en 2020 dans l'industrie de l'habillement (-7,0 % par rapport à 2019). L'industrie de l'habillement compte donc 2.714 postes de travail, contre 2.917 postes de travail un an plus tôt. L'emploi dans ce secteur baisse de façon continue ces dernières années. À l'exception d'une quasi-stabilité de l'emploi dans la fabrication de vêtements en cuir (C14.11 ; trois postes de travail) et la fabrication d'articles en fourrure (C14.2 ; 19 postes de travail), l'emploi a diminué dans l'ensemble des activités de l'industrie de l'habillement. C'est dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13) que le plus d'emplois ont été perdus en 2020, soit une réduction de 81 postes de travail. Cette dernière est pourtant prépondérante et représente 42 % de l'emploi de l'industrie de l'habillement en 2020.

La **masse salariale** s'est également orientée à la baisse en 2020 dans l'industrie de l'habillement (-16,8 %). Elle se limite à 69,5 millions d'euros contre 83,5 millions d'euros un an plus tôt. C'est une nouvelle fois la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13) qui représente la plus grande partie de l'industrie de l'habillement en ce qui concerne la masse salariale. La masse salariale pour la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13) s'élève en effet à 26,4 millions d'euros en 2020, soit 38 % de la masse salariale de l'industrie de l'habillement. Si toutes les composantes de l'industrie de l'habillement affichent une diminution de leur masse salariale en 2020, c'est dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13) que la baisse a été la plus marquée en valeur (-7,2 millions d'euros).

L'industrie de l'habillement a comptabilisé 222 **employeurs** en 2020, soit 23 employeurs de moins qu'en 2019 (-9,2 %). La majorité des employeurs sont actifs dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13), qui compte à elle seule 131 des 222 employeurs de l'industrie de l'habillement, soit 58,8 % des employeurs. C'est d'ailleurs la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13) qui a perdu le plus d'employeurs en 2020 avec seize employeurs de moins qu'en 2019, suivie par la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19), avec une diminution de quatre employeurs par rapport à 2019. À l'inverse, le nombre d'employeurs s'est accru dans la fabrication de vêtements en cuir (C14.11), avec un employeur supplémentaire par rapport à 2019.

En 2020, l'industrie de l'habillement a enregistré la **création de 264 entreprises**, soit 23 créations d'entreprises de plus qu'en 2019. Ces créations d'entreprise se situent essentiellement dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13), 136 entreprises créées, et dans la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19), 87 entreprises créées. Le nombre d'entreprises créées s'est affiché à la hausse dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13), seize créations de plus, et dans la fabrication de vêtements en cuir (C14.11), sept créations de plus. En revanche, le nombre d'entreprises créées a baissé dans la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19 ; quatre unités de moins en 2020 par rapport à 2019), la fabrication de vêtements de travail (C14.12 ; trois unités de moins) et la fabrication d'articles en fourrure (C14.2 ; une unité de moins).

L'industrie de l'habillement a connu 133 **radiations d'entreprises** en 2020, soit 41 entreprises radiées de moins qu'en 2019. Ces radiations d'entreprises se localisent essentiellement dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13 ; 70 entreprises radiées) et dans la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19 ; 40 entreprises radiées). Si les radiations d'entreprises ont baissé de 39 unités en 2020 dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13), elles se sont en revanche affichées à la hausse dans la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19 ; cinq entreprises radiées supplémentaires) et dans la fabrication d'articles en fourrure (C14.2 ; une entreprise radiée supplémentaire).

En 2020, le nombre d'**entreprises assujetties** s'est affiché à la hausse dans l'industrie de l'habillement. On compte 2.030 entreprises assujetties en 2020 contre 1.901 en 2019, soit 129 assujettis supplémentaires. La majeure partie de ces entreprises assujetties se situe dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13), 1.240 entreprises assujetties. Cette dernière représente à elle seule 61,1 % des entreprises assujetties actives dans l'industrie de l'habillement en 2020. Les nouvelles entreprises assujetties sont essentiellement localisées dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13) et la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19) qui recensent respectivement 66 et 48 assujettis de plus qu'en 2019. Le nombre d'entreprises assujetties s'est toutefois réduit dans la fabrication de vêtements de travail (C14.12 ; deux assujettis de moins) et la fabrication d'articles en fourrure (C14.2 ; deux assujettis de moins).

Dans l'industrie de l'habillement, sept entreprises ont été déclarées en **faillite** en 2020, soit quatre faillites de moins qu'en 2019. Ces faillites se situent dans la fabrication d'autres vêtements de

dessus (C14.13 ; cinq faillites) et dans la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19 ; deux faillites). Par ailleurs, si le nombre de faillites a baissé dans la quasi-totalité des branches de l'industrie de l'habillement, elles se sont par contre accrues de trois unités dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13) en 2020. Même si le nombre de faillites déclarées en 2020 ne semble pas anormal, rappelons tout de même que deux moratoires ont été mis en place par le gouvernement belge dans le cœur de la pandémie de Covid-19 afin de limiter les déclarations de faillites d'entreprises potentiellement fragilisées par la crise.

Ces sept faillites enregistrées en 2020 dans l'industrie de l'habillement ont occasionné la **perte de vingt emplois**, c'est-à-dire six emplois perdus à la suite de faillites de moins par rapport à 2019. Ces emplois perdus sont presque tous rattachés à la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13) qui a subi 19 pertes d'emploi, tandis qu'un emploi a été perdu dans la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19). Notons encore que la situation de 2020 est complètement différente de celle de 2019, où le nombre d'emplois perdus à la suite de faillites se localisait essentiellement dans la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19) et où un seul emploi avait été perdu dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13).

Les **exportations** de l'industrie de l'habillement se sont fortement réduites en 2020 (-11,7 % par rapport à 2019), résultat du ralentissement de l'activité économique mondiale à la suite de la pandémie de Covid-19. Elles se chiffrent à 1,46 milliard d'euros contre 1,66 milliard d'euros en 2019 et sont essentiellement destinées au marché intra-européen (1,14 milliard d'euros). Il s'agit par ailleurs du plus faible résultat de la période d'analyse. Les principaux produits exportés par la Belgique sont les autres vêtements de dessus (C14.13 ; 429,8 millions d'euros), les vêtements de dessous (C14.14 ; 370,5 millions d'euros), et les autres vêtements et accessoires (C14.19 ; 313,7 millions d'euros). Le mouvement baissier observé pour les exportations de l'industrie de l'habillement en 2020 est présent dans la plupart des branches la composant, dont les principales diminutions concernent les exportations de vêtements de dessous (C14.14 ; -105 millions d'euros) et d'autres vêtements de dessus (C14.13 ; -70,9 millions d'euros). En 2020, les exportations de vêtements de travail (C14.12) et d'autres articles à mailles (C14.39) ont par contre connu une augmentation de leurs exportations par rapport à 2019, respectivement de 6,8 millions d'euros et 8,7 millions d'euros. En 2020, les **principaux partenaires commerciaux** à l'exportation de l'industrie de l'habillement sont :

- la France (301,2 millions d'euros),
- l'Allemagne (264,4 millions d'euros),
- les Pays-Bas (258,8 millions d'euros).

Les **importations** de l'industrie de l'habillement se sont également affichées à la baisse en 2020 (-4,6 % par rapport à 2019). Elles se limitent à près de 3,8 milliards d'euros contre 4 milliards d'euros un an plus tôt et sont majoritairement issues du marché intra-européen (2,2 milliards d'euros). La Belgique a essentiellement importé des autres vêtements de dessus (C14.13 ; 1,3 milliard d'euros) et des vêtements de dessous (C14.14 ; 965 millions d'euros), ces deux catégories de produits représentant 59,3 % des importations belges de l'industrie de l'habillement en 2020. Si le recul des importations s'observe dans la quasi-totalité des activités de l'industrie de l'habillement, le plus fort recul est toutefois attribué aux importations de vêtements de dessous (C14.14 ; -152,8 millions d'euros). Les importations d'autres vêtements et accessoires (C14.19) et d'articles chaussants à mailles (C14.31) se sont affichées à la hausse en 2020, avec respectivement 130,9 millions d'euros et 0,7 million d'euros d'importations supplémentaires par rapport à 2019. Les **principaux partenaires commerciaux** à l'importation de la Belgique pour l'industrie de l'habillement en 2020 sont :

- l'Allemagne (552,6 millions d'euros),
- les Pays-Bas (504,3 millions d'euros),
- la Chine (474 millions d'euros).

À la suite d'une forte augmentation des importations provenant de Chine, cette dernière apparaît d'ailleurs dans le top 3 en 2020 au détriment de la France (461 millions d'euros), cette dernière rétrogradant à la quatrième position.

Enfin, la **balance commerciale** a présenté un solde déficitaire en 2020, celui-ci s'élevant à près de 2,33 milliards d'euros, soit une détérioration de 12,3 millions d'euros par rapport au déficit de 2019. Si le déficit commercial est resté relativement stable en 2020, rappelons que le commerce

extérieur a par contre subi un amoindrissement assez prononcé. Notons encore que le solde de la balance commerciale est négatif depuis de nombreuses années.

En **conclusion**, la quasi-totalité des indicateurs a évolué défavorablement dans l'industrie de l'habillement en 2020. Il s'agit d'une diminution marquée du chiffre d'affaires, des investissements et de la production, d'une réduction de l'emploi en postes de travail, de la masse salariale et du nombre d'employeurs. Il en va de même pour le commerce extérieur qui a connu une diminution de ses exportations et de ses importations, ainsi qu'une dégradation du solde de la balance commerciale. Seule la dynamique entrepreneuriale a évolué positivement en 2020, avec une augmentation des entreprises assujetties à la TVA, associée à une hausse des entreprises créées et une diminution des entreprises radiées. Les faillites et les emplois perdus à la suite de ces faillites se sont également réduits, bien que cet effet puisse être imputable aux moratoires mis en place par le gouvernement.

L'industrie de l'habillement au cours des premiers mois de 2021

Au cours des neuf premiers mois de 2021, le **chiffre d'affaires** dans l'industrie de l'habillement a augmenté de 6,7 % par rapport à la même période de 2020, s'élevant ainsi à 509,9 millions d'euros. Le rebond du chiffre d'affaires est dû à la reprise de l'activité économique après une année 2020 remplie d'incertitudes quant à l'évolution de la situation sanitaire. Au cours des neuf premiers mois de 2021, le chiffre d'affaires a surtout augmenté dans la fabrication de vêtements de dessous (C14.14 ; +38,7 millions d'euros) et dans la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19 ; +8,3 millions d'euros) tandis qu'il a continué de reculer dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13 ; -15,3 millions d'euros), et dans une moindre mesure dans la fabrication de vêtements de travail (C14.12 ; -1 million d'euros).

Les **investissements** dans l'industrie de l'habillement se sont accrus au cours des neuf premiers mois de 2021, atteignant 12,1 millions d'euros contre 9,4 millions d'euros pour la même période de 2020. Les investissements ont surtout progressé dans la fabrication de vêtements de dessous (C14.14 ; +1,9 million d'euros) et dans la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19 ; +1,1 million d'euros). Les investissements dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13) ont par contre continué de baisser au cours des neuf premiers mois de 2021 (-0,3 million d'euros par rapport à la même période de 2020).

La **production** s'est une nouvelle fois affaiblie dans l'industrie de l'habillement au cours des neuf premiers mois de 2021, en diminution de 16,7 % par rapport à la même période de 2020. Ce mouvement est attribuable à l'effondrement de la production dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13 ; -22,1 %) et dans la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.14 ; -12,9 %).

Les **prix à la production** sont confidentiels dans l'industrie de l'habillement. Néanmoins, au cours des neuf premiers mois de 2021, ceux-ci se sont accrus dans la quasi-totalité des branches d'activité composant l'industrie de l'habillement par rapport à la même période de 2020. Les prix se sont notamment accrus dans la fabrication de vêtements de dessous (C14.14 ; +3,1 %), de façon encore plus marquée qu'en 2020.

La baisse de l'**emploi** s'est poursuivie dans l'industrie de l'habillement au cours du premier semestre de 2021 (-7,6 %). L'industrie de l'habillement compte encore 2.571 postes de travail contre 2.783 postes de travail au premier semestre de 2020. À l'exception d'un emploi supplémentaire dans la fabrication de vêtements en cuir (C14.11), l'emploi a reculé dans l'ensemble des activités de l'industrie de l'habillement au premier semestre de 2021. L'industrie de l'habillement rencontre un problème d'emploi de façon structurelle, le nombre de postes de travail reculant d'année en année, et de façon davantage marquée au premier semestre de 2021. En glissement annuel, la baisse la plus marquée de l'emploi se situe dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13 ; 142 postes de travail de moins), suivie par la fabrication de vêtements de dessous (C14.14) qui comptabilise 35 postes de travail de moins qu'au premier semestre de 2020.

Malgré une diminution de l'emploi, la **masse salariale** s'est légèrement accrue au premier semestre de 2021. Elle a en effet enregistré une augmentation de 0,5 million d'euros entre le premier semestre de 2020 (32,5 millions d'euros) et le premier semestre de 2021 (33 millions d'euros). L'évolution de la masse salariale au premier semestre de 2021 diverge toutefois selon les branches d'activité. Ainsi, si elle a augmenté dans la fabrication de vêtements de dessous (C14.14 ; +0,6

million d'euros), la fabrication de vêtements de travail (C14.12 ; +0,5 million d'euros) et la fabrication d'autres articles à mailles (C14.39 ; +0,4 million d'euros), elle s'est en revanche réduite dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13 ; -1 million d'euros) et la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19 ; -0,1 million d'euros). Si les évolutions en valeur sont plus faibles, notons encore que la masse salariale a reculé de 34,9 % pour la fabrication de vêtements en cuir (C14.11) tandis qu'elle a augmenté de 48,4 % dans la fabrication d'articles en fourrure (C14.2).

Le **nombre d'employeurs** a également continué de se réduire au premier semestre de 2021 dans l'industrie de l'habillement, où il y a quinze employeurs de moins qu'au premier semestre de 2020, soit une diminution de 6,6 %. C'est la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13) qui a connu la plus grande perte du nombre d'employeurs, avec une diminution de quatorze unités entre le premier semestre de 2020 et le premier semestre de 2021. La fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19) compte également un employeur de moins qu'au premier semestre de 2020.

Le nombre de **faillites** dans l'industrie de l'habillement s'est réduit au premier semestre de 2021. En effet, alors que six faillites avaient été recensées au premier semestre de 2020, cinq entreprises ont été déclarées en état de faillite au premier semestre de 2021. Parmi ces cinq faillites, quatre ont été observées dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13) et une faillite a été relevée dans la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19). La situation concernant les faillites d'entreprise dans l'industrie de l'habillement est restée relativement similaire entre le premier semestre de 2020 et le premier semestre de 2021. Toutefois, deux moratoires sur les faillites ont été instaurés par le gouvernement belge en 2020 afin de soutenir les entreprises et d'éviter que celles rencontrant des difficultés à la suite des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la pandémie ne doivent mettre la clef sous la porte. Alors qu'une hausse des faillites aurait pu être attendue pour 2021, avec notamment la fin des moratoires, force est de constater que cela n'a pas été le cas au premier semestre de 2021.

Le nombre d'**emplois perdus à la suite de ces faillites** s'est également orienté à la baisse au premier semestre de 2021 par rapport au premier semestre de 2020, celui-ci revenant de vingt emplois perdus à quatre emplois perdus. Par ailleurs, deux de ces quatre emplois perdus sont localisés dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13) et les deux autres dans la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19).

L'industrie de l'habillement a connu un rebond marqué de ses **exportations** au cours des neuf premiers mois de 2021 (+23,4 % en glissement annuel), grâce à la reprise de l'activité économique et du commerce mondial. Ainsi, les exportations de cette industrie s'élèvent à plus de 1,3 milliard d'euros contre près de 1,1 milliard d'euros un an plus tôt, soit une augmentation de 252,3 millions d'euros. Tous les produits de l'industrie de l'habillement ont connu une hausse de leurs exportations sur cette période. L'augmentation la plus marquée concerne les exportations de vêtements de dessous (C14.14 ; +97,8 millions d'euros), suivies par les exportations d'autres articles à mailles (C14.39 ; +70,7 millions d'euros).

Les **importations** de l'industrie de l'habillement se sont aussi accrues au cours des neuf premiers mois de 2021 (+3,7 %), mais de manière beaucoup moins prononcée que les exportations. Elles s'élèvent à près de 3 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de 2021, contre 2,9 milliards d'euros pour la même période de 2020, soit une augmentation de 108,2 millions d'euros. À l'exception d'une diminution des importations d'autres vêtements et accessoires (C14.19 ; -63,7 millions d'euros en glissement annuel), les importations des autres produits ont toutes connu une hausse en glissement annuel. Les principales hausses des importations concernent les autres articles à mailles (C14.39 ; +62,6 millions d'euros), les vêtements de dessous (C14.14 ; +58,5 millions d'euros), et les autres vêtements de dessus (C14.13 ; +37,5 millions d'euros).

Enfin, la **balance commerciale** a présenté un solde déficitaire moins important sur les neuf premiers mois de 2021 (-1,7 milliard d'euros) que sur les neuf premiers mois de 2020 (-1,8 milliard d'euros).

En **conclusion**, la plupart des indicateurs a évolué favorablement dans l'industrie de l'habillement en première partie d'année 2021. Il s'agit notamment de l'augmentation du chiffre d'affaires et des investissements, d'une diminution des faillites et des emplois perdus à la suite de faillites, d'une reprise particulièrement vive des exportations et d'une amélioration du solde de la balance commerciale, bien que celle-ci reste largement déficitaire. À l'inverse, d'autres facteurs ont pesé sur l'industrie de l'habillement en première partie d'année 2021. La production a continué de se réduire, tandis que l'emploi et le nombre d'employeurs poursuivent leur tendance baissière

observée sur l'ensemble de la période d'analyse. Cette diminution ininterrompue de l'emploi mérite une attention particulière.

3.4. Fiches sectorielles

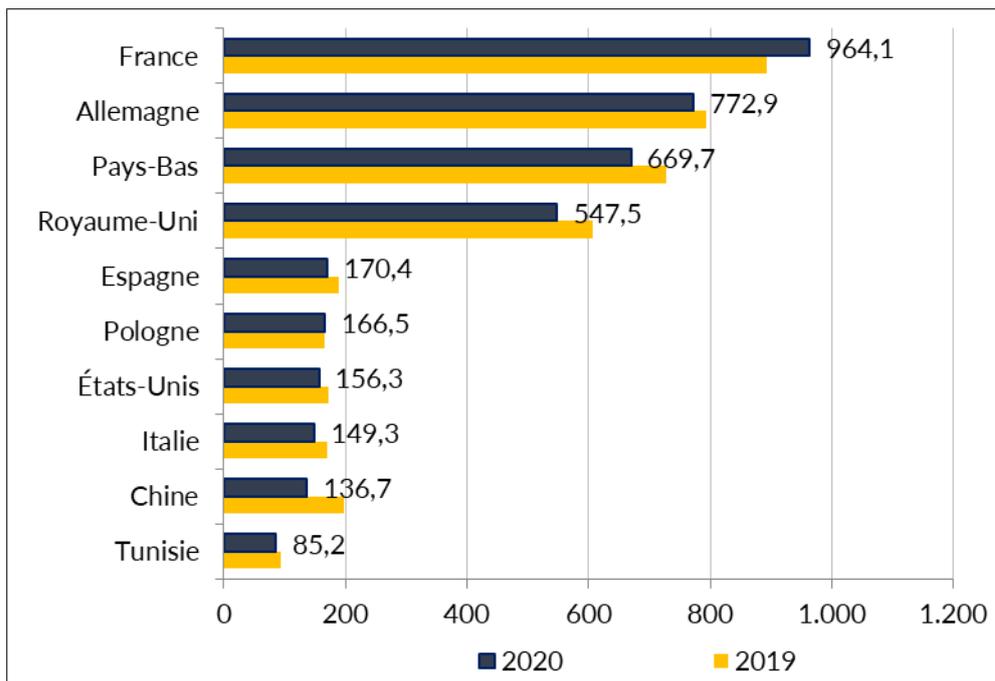
Industrie du textile et de l'habillement (C13-C14)

Tableau 3-1. Principaux indicateurs économiques dans l'industrie du textile et de l'habillement (C13-C14)

C13-C14		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	4.922,5	4.735,7	4.648,3	4.640,1	4.243,7	3.125,2	3.629,6
			-3,8%	-1,8%	-0,2%	-8,5%		16,1%
	Investissements (TVA)	182,9	161,1	166,3	171,1	139,5	98,8	107,6
			-11,9%	3,2%	2,9%	-18,5%		8,9%
	Indice de production	95,7	95,6	94,0	89,5	82,7	81,4	90,0
	Indice des prix à la production	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
								10,7%
Emploi		2016	2017	2018	2019	2020	2020M6	2021M6
	Emploi	21.537	21.522	21.437	20.953	20.345	20.538	19.961
			-0,1%	-0,4%	-2,3%	-2,9%		-2,8%
	Masse salariale	598,0	606,4	628,4	621,4	551,4	257,7	293,1
		1,4%	3,6%	-1,1%	-11,3%		13,7%	
	Nombre d'employeurs	870	857	839	811	759	770	745
			-1,5%	-2,1%	-3,4%	-6,4%		-3,2%
Dynamique entrepreneuriale		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Créations	328	384	424	457	535	-	-
			17,1%	10,4%	7,8%	17,1%		
	Radiations	200	223	245	308	229	-	-
			11,5%	9,9%	25,7%	-25,6%		
	Assujettis	3.307	3.446	3.620	3.763	4.072	-	-
		4,2%	5,0%	4,0%	8,2%			
	Faillites	19	19	17	16	13	10	11
			0,0%	-10,5%	-5,9%	-18,8%		10,0%
	Emplois perdus à la suite de faillites	183	64	70	29	22	22	11
			-65,0%	9,4%	-58,6%	-24,1%		-50,0%
Commerce extérieur (concept national)		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Exportations totales	5.661,5	5.529,0	5.439,4	5.417,4	5.072,5	3.715,5	4.165,9
			-2,3%	-1,6%	-0,4%	-6,4%		12,1%
	Exportations intra-UE27	3.815,4	3.752,1	3.661,0	3.604,1	3.504,0	2.598,9	2.861,1
			-1,7%	-2,4%	-1,6%	-2,8%		10,1%
	Exportations extra-UE27	1.846,1	1.776,8	1.778,4	1.813,3	1.568,5	1.116,6	1.304,8
			-3,8%	0,1%	2,0%	-13,5%		16,9%
	Importations totales	6.180,3	6.193,3	6.292,4	6.206,9	6.597,2	5.096,7	4.793,2
		0,2%	1,6%	-1,4%	6,3%		-6,0%	
Importations intra-UE27	3.924,4	4.034,9	4.095,1	4.069,8	3.653,8	2.749,3	2.992,4	
		2,8%	1,5%	-0,6%	-10,2%		8,8%	
Importations extra-UE27	2.255,9	2.158,4	2.197,3	2.137,1	2.943,4	2.347,3	1.800,8	
		-4,3%	1,8%	-2,7%	37,7%		-23,3%	
Balance commerciale	-518,8	-664,3	-853,0	-789,6	-1.524,7	-1.381,2	-627,3	

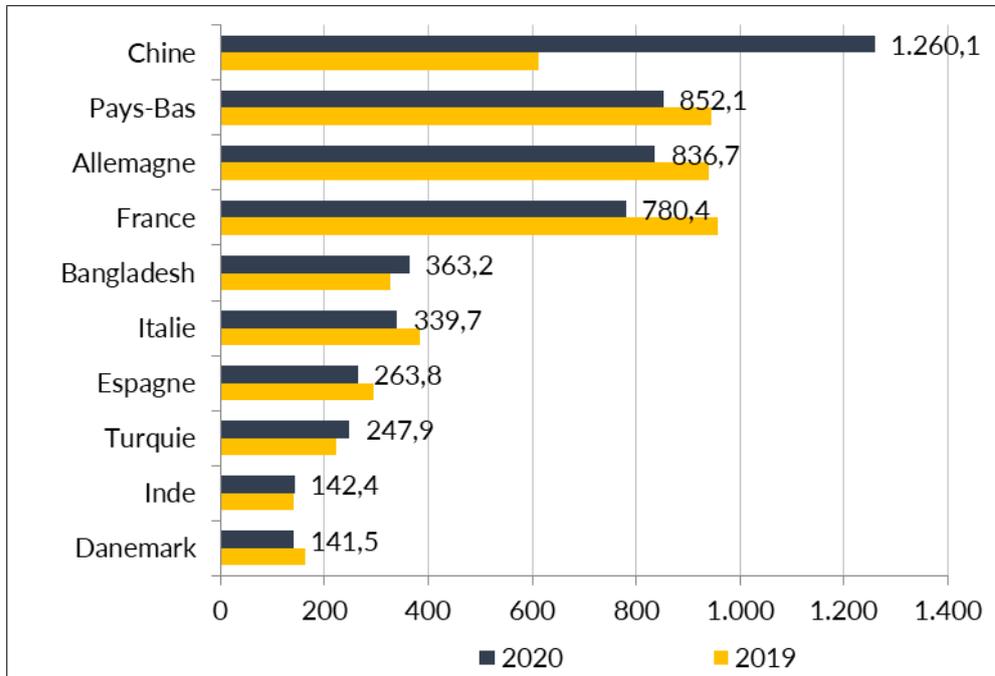
Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Graphique 3-1. Partenaires commerciaux à l'exportation pour l'industrie du textile et de l'habillement (C13-C14)



Source : BNB.

Graphique 3-2. Partenaires commerciaux à l'exportation pour l'industrie du textile et de l'habillement (C13-C14)



Source : BNB.

Le **chiffre d'affaires** de l'industrie du textile et de l'habillement suit une tendance baissière depuis plusieurs années. En 2020, à la suite de la pandémie de Covid-19, le recul du chiffre d'affaires a été davantage prononcé (-8,5 % par rapport à 2019) et s'est limité à près de 4,2 milliards d'euros. Au cours des neuf premiers mois de 2021, le chiffre d'affaires affiche néanmoins une reprise marquée par rapport à la même période de 2020, avec une hausse de 16,1 % en glissement annuel.

Après deux années de hausse, les **investissements** se sont effondrés en 2020 (-18,5 % par rapport à 2019), reflétant le climat d'incertitude généré par la pandémie de Covid-19 qui a incité les entrepreneurs à repousser leurs décisions d'investir. Les investissements affichent ainsi leur plus faible résultat sur la période d'observation avec 139,5 millions d'euros en 2020. Au cours des neuf premiers mois de 2021, une reprise des investissements est observée, ceux-ci progressant de 8,9 % par rapport à la même période de 2020.

La **production** dans l'industrie du textile et de l'habillement a suivi une tendance baissière similaire à celle du chiffre d'affaires. Alors qu'elle enregistrait son meilleur résultat de la période d'observation en 2016, la production s'est graduellement réduite et affiche son plus faible niveau en 2020 (-7,6 % par rapport à 2019). Au cours des neuf premiers mois de 2021, la production est repartie à la hausse, l'activité économique reprenant avec la disparition progressive des mesures de confinement.

L'**emploi** évolue défavorablement sur la période d'analyse, où la diminution des postes de travail se renforce en 2020. Le secteur compte en effet 2,9 % postes de travail de moins qu'en 2019 et dénombre 20.345 emplois en postes de travail contre 21.537 emplois en postes de travail en 2016. L'utilisation du chômage temporaire corona, mesure mise en place par le gouvernement pour tenter de préserver un maximum les contrats de travail, a certainement permis de limiter la perte de postes de travail dans l'industrie du textile et de l'habillement en 2020. Au premier semestre de 2021, l'emploi continue de baisser dans ce secteur, avec une diminution de l'ordre de 2,8 % par rapport au premier semestre de 2020.

La **masse salariale** a reculé de 11,3 % en 2020 après un premier recul de 1,1 % enregistré en 2019. En 2020, la masse salariale atteint son plus bas résultat de la période d'observation avec 551,4 millions d'euros. Au premier semestre de 2021, la masse salariale progresse de 13,7 % par rapport au premier semestre de 2020 et atteint 293,1 millions d'euros.

Le **nombre d'employeurs** présents dans l'industrie du textile et de l'habillement suit une tendance baissière sur l'ensemble de la période d'observation, de façon de plus en plus marquée. Alors que le secteur comptait 870 employeurs en 2016, il n'en compte désormais que 759 en 2020 (après une diminution de 6,4 % par rapport à 2019). Au premier semestre de 2021, le nombre d'employeurs s'est encore réduit, le secteur en dénombant 745 (contre 770 au premier semestre de 2020).

L'industrie du textile et de l'habillement compte 535 **créations d'entreprise** en 2020, soit une progression de 17,1 % par rapport à 2019. Le nombre d'entreprises créées suit d'ailleurs une tendance haussière sur l'ensemble de la période d'observation et atteint son meilleur résultat en 2020. À l'inverse, le nombre de **radiations d'entreprise** s'est réduit en 2020 (-25,6 % par rapport à 2019), ce qui est bénéfique pour le secteur. Il convient de noter que le nombre d'entreprises radiées avait atteint son plus haut résultat sur la période d'observation en 2019, où le secteur relevait 308 entreprises radiées. La **dynamique entrepreneuriale** est positive sur l'ensemble de la période d'analyse, le nombre d'entreprises créées étant supérieur au nombre d'entreprises radiées. Par ailleurs, le solde s'est accru en 2020.

Le nombre d'**assujettis à la TVA** augmente d'année en année et atteint en 2020 son meilleur résultat de la période d'analyse avec 4.072 entreprises assujetties, soit une progression de 8,2 % par rapport à 2019.

En 2020, treize entreprises ont été déclarées en **faillite** dans l'industrie du textile et de l'habillement. Les faillites se sont ainsi réduites de trois unités par rapport à 2019 et ont atteint leur plus petit résultat sur la période d'observation. Il convient néanmoins de noter que le gouvernement belge a mis en place deux moratoires sur les faillites en 2020. L'objectif de ceux-ci était d'empêcher les entreprises financièrement saines avant la pandémie de Covid-19 de mettre la clef sous la porte en raison de circonstances exceptionnelles. Au cours des neuf premiers mois de 2021, onze faillites ont été enregistrées, soit une faillite supplémentaire par rapport à la même période de 2020.

Le secteur a dénombré 22 **emplois perdus à la suite de faillites** en 2020, soit son plus faible résultat sur la période d'observation. Il s'agit d'une amélioration par rapport à 2019 où le secteur comptait 29 emplois perdus. Au cours des neuf premiers mois de 2021, onze emplois ont été perdus à la suite des onze faillites, soit moitié moins que pendant les neuf premiers mois de 2020, où l'on

dénombrait 22 emplois perdus à la suite de dix faillites. Cela signifie que ce sont des entreprises de plus petites tailles qui ont été déclarées en faillites au cours des neuf premiers mois de 2021.

À la suite du ralentissement de l'activité mondiale due à la pandémie de Covid-19, les **exportations** belges ont fortement reculé en 2020 (-6,4 % par rapport à 2019), poursuivant ainsi leur tendance à la baisse et atteignant leur plus faible montant avec près de 5,1 milliards d'euros. Les exportations belges de textiles et d'articles d'habillement sont principalement destinées au marché intra-européen (UE27), comptant pour 3,5 milliards d'euros, soit 69,1 % des exportations belges de ces produits en 2020. Celles-ci ont reculé de 2,8 % par rapport à 2019, tandis que les exportations vers le marché extra-européen se sont davantage réduites, de l'ordre de 13,5 % en glissement annuel. Au cours des neuf premiers mois de 2021, à la suite de la reprise globale de l'activité économique et de l'amoindrissement des mesures de confinement, les exportations belges sont reparties à la hausse (+12,1 % par rapport à la même période de 2020). Cette augmentation des exportations sur les neuf premiers mois de 2021 s'observe à la fois pour les exportations intra-européennes (+10,1 %) et extra-européennes (+16,9 %). En 2020, **les principaux débouchés à l'exportation** pour les textiles et articles d'habillement sont :

- la France (964,1 millions d'euros, soit 19 % des exportations totales),
- l'Allemagne (772,9 millions d'euros ; 15,2 %),
- les Pays-Bas (669,7 millions d'euros ; 13,2 %).

Le Royaume-Uni (547,5 millions d'euros ; 10,8 %) arrive à la quatrième place dans les débouchés des exportations belges. Parmi les dix principaux débouchés des exportations belges, seules celles destinées à la France et à la Pologne se sont accrues en 2020 par rapport à 2019, respectivement de 8 % et de 0,1 %. La baisse la plus marquée dans le top 10 concerne les exportations vers la Chine (-31 % par rapport à 2019).

Les **importations** de textiles et d'articles d'habillement se sont orientées à la hausse en 2020 (+6,3 % par rapport à 2019) tandis qu'elles avaient baissé en 2019 (-1,4 %). Avec une telle progression, les importations atteignent leur meilleur résultat de la période d'observation avec près de 6,6 milliards d'euros de biens importés. Ce résultat est toutefois contrasté selon les zones géographiques. En effet, si les importations provenant de pays extra-européens se sont fortement accrues (+37,7 % par rapport à 2019), les importations provenant de l'Union européenne se sont par contre réduites (-10,2 %) et ont atteint leur plus faible résultat de la période d'observation. Les importations de textiles et d'articles d'habillement proviennent d'ailleurs majoritairement de pays intra-européens (55,4 % des importations belges de ces produits, soit 3,7 milliards d'euros) plutôt que de pays extra-européens (44,6 % ; 2,9 milliards d'euros et le résultat le plus élevé de la période d'observation). Il convient encore de préciser que le Royaume-Uni est considéré comme un pays extra-européen sur l'ensemble de la période d'observation afin d'éviter une rupture de série. Au cours des neuf premiers mois de 2021, les importations belges de textiles et d'articles d'habillement se sont réduites de 6 % par rapport à la même période de 2020, se limitant ainsi à près de 4,8 milliards d'euros. Une nouvelle fois, le mouvement diverge entre les importations provenant de l'Union européenne (+8,8 % par rapport à la même période de 2020) et celles provenant des pays extérieurs à l'Union européenne (-23,3 %), ces dernières tirant le mouvement général vers le bas. En 2020, la **Belgique se fournit en textiles et articles d'habillement principalement auprès** :

- de la Chine (1,3 milliard d'euros, soit 19,1 % des importations belges de ces biens),
- des Pays-Bas (852,1 millions d'euros ; 12,9 %),
- de l'Allemagne (836,7 millions d'euros ; 12,7 %),
- de la France (780,4 millions d'euros ; 11,8 %).

Les importations belges provenant de Chine ont d'ailleurs plus que doublé entre 2019 et 2020 (+105,4 %).

La **balance commerciale** est déficitaire sur l'ensemble de la période d'observation. En 2020, le déficit commercial s'est renforcé et atteint plus de 1,5 milliard d'euros contre 789,6 millions d'euros en 2019. Au cours des neuf premiers mois de 2021, le déficit s'est amoindri et s'élève à 627,3 millions d'euros (contre un déficit près de 1,4 milliard d'euros un an plus tôt).

En **conclusion**, l'année 2020 a été particulièrement mauvaise pour l'industrie du textile et de l'habillement. La plupart des indicateurs économiques ont évolué défavorablement et ont même atteint leur plus bas niveau. C'est notamment le cas du chiffre d'affaires, des investissements, de

la production et des indicateurs d'emploi. Les exportations ont connu leur recul le plus marqué de la période d'observation et ont atteint un niveau plancher, tandis que les importations ont connu le phénomène inverse, impliquant un déficit de la balance commerciale particulièrement prononcé en 2020. Seule la dynamique entrepreneuriale apparaît comme élément favorable de l'industrie du textile et de l'habillement en 2020, où les créations d'entreprises se sont orientées à la hausse, comme le nombre d'assujettis, ayant atteint leur plus haut niveau de la période d'analyse. De plus, les radiations d'entreprises ont fortement reculé en 2020. Enfin, le nombre d'entreprises déclarées en faillite est le plus bas de la période d'observation, comme les emplois perdus résultant de ces faillites. Rappelons toutefois que ce résultat est à interpréter prudemment au vu des moratoires mis en place par le gouvernement pour limiter les déclarations de faillites qui seraient probablement imputables à la pandémie de Covid-19. Les données des premiers mois de 2021 indiquent une reprise de l'activité économique dans l'industrie du textile et de l'habillement. Les indicateurs d'activités se sont redressés, comme ceux du commerce international. Seul l'emploi semble poursuivre sa tendance baissière.

L'industrie du textile (C13)

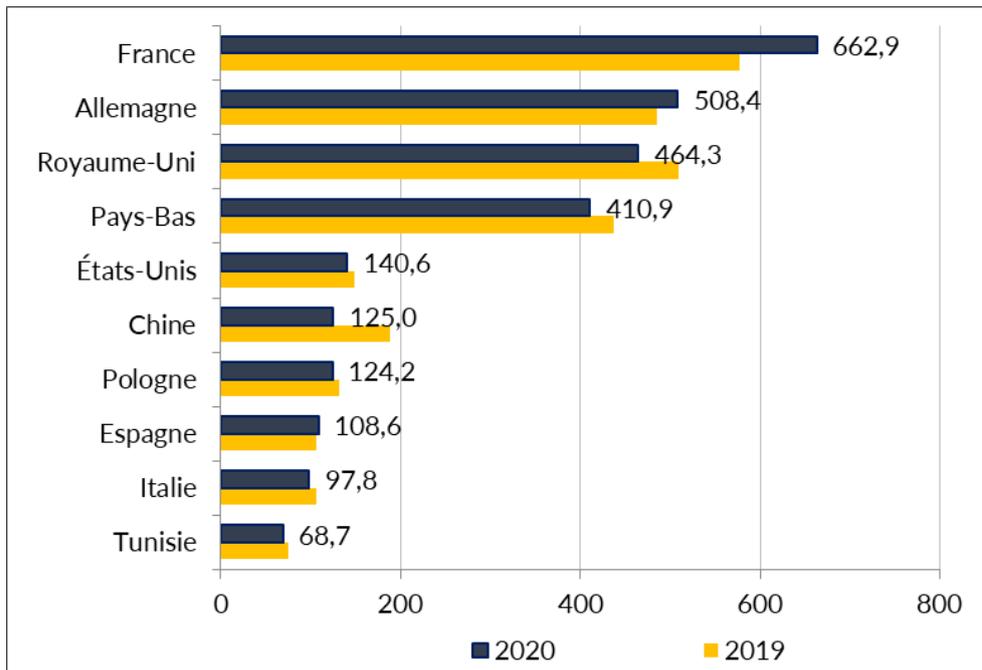
Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant à l'industrie du textile (C13) comprend la préparation et la filature de fibres textiles ainsi que le tissage, l'ennoblissement de textiles et d'articles vestimentaires ainsi que la fabrication d'articles confectionnés en matières textiles à l'exception des articles vestimentaires (par exemple: linge de maison, couvertures, tapis, ficelles...).

Tableau 3-2. Principaux indicateurs économiques dans l'industrie du textile (C13)

	C13	2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	4.175,8	4.026,1	3.958,7	3.967,8	3.641,7	2.647,4	3.119,7
			-3,6%	-1,7%	0,2%	-8,2%		17,8%
	Investissements (TVA)	160,4	144,7	145,7	154,5	126,7	89,3	95,5
			-9,8%	0,7%	6,0%	-18,0%		6,9%
	Indice de production	96,4	95,6	92,9	89,9	85,0	82,3	95,5
			-0,9%	-2,8%	-3,2%	-5,4%		16,0%
	Indice des prix à la production	115,9	116,9	117,6	121,6	120,8	121,2	122,5
			0,9%	0,6%	3,4%	-0,6%		1,1%
Emploi		2016	2017	2018	2019	2020	2020M6	2021M6
	Emploi	18.298	18.372	18.353	18.036	17.630	17.756	17.390
			0,4%	-0,1%	-1,7%	-2,2%		-2,1%
	Masse salariale	517,7	525,7	543,5	538,0	481,9	225,2	260,2
			1,6%	3,4%	-1,0%	-10,4%		15,5%
	Nombre d'employeurs	601	593	582	566	537	543	533
			-1,3%	-1,8%	-2,7%	-5,1%		-1,8%
Dynamique entrepreneuriale		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Créations	132	151	169	216	271	-	-
			14,4%	11,9%	27,8%	25,5%		
	Radiations	94	92	101	134	96	-	-
			-2,1%	9,8%	32,7%	-28,4%		
	Assujettis	1.661	1.708	1.775	1.862	2.042	-	-
			2,8%	3,9%	4,9%	9,7%		
Faillites	12	7	13	5	6	4	6	
		-41,7%	85,7%	-61,5%	20,0%		50,0%	
	Emplois perdus à la suite de faillites	174	55	49	3	2	2	7
			-68,4%	-10,9%	-93,9%	-33,3%		250,0%
Commerce extérieur (concept national)		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Exportations totales	3.833,3	3.794,6	3.723,1	3.759,2	3.609,1	2.638,6	2.836,7
			-1,0%	-1,9%	1,0%	-4,0%		7,5%
	Exportations intra-UE27	2.355,3	2.368,6	2.313,2	2.312,4	2.363,3	1.758,7	1.829,0
			0,6%	-2,3%	0,0%	2,2%		4,0%
	Exportations extra-UE27	1.478,0	1.426,1	1.409,8	1.446,7	1.245,7	879,9	1.007,7
			-3,5%	-1,1%	2,6%	-13,9%		14,5%
	Importations totales	2.281,4	2.256,5	2.218,5	2.234,3	2.807,1	2.199,2	1.787,6
		-1,1%	-1,7%	0,7%	25,6%		-18,7%	
Importations intra-UE27	1.376,9	1.394,6	1.388,8	1.399,0	1.421,3	1.062,8	1.135,8	
		1,3%	-0,4%	0,7%	1,6%		6,9%	
Importations extra-UE27	904,5	861,9	829,8	835,3	1.385,8	1.136,5	651,8	
		-4,7%	-3,7%	0,7%	65,9%		-42,6%	
	Balance commerciale	1.551,8	1.538,2	1.504,5	1.524,8	802,0	439,4	1.049,1

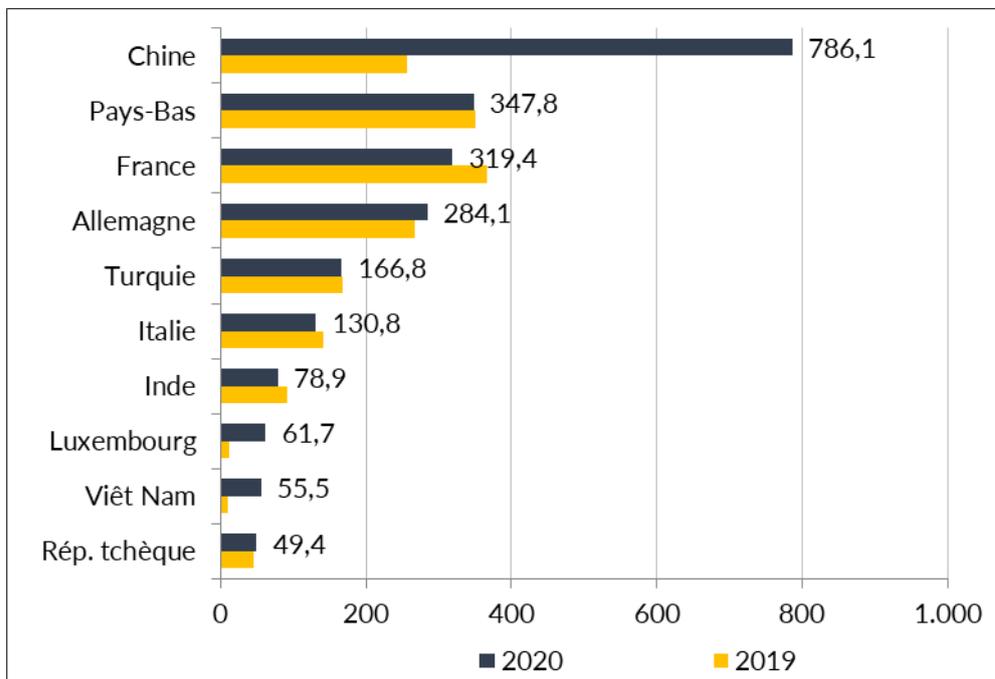
Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Graphique 3-3. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication de textiles (C13)



Source : BNB.

Graphique 3-4. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication de textiles (C13)



Source : BNB.

L'industrie du textile (C13) a connu un recul de son **chiffre d'affaires** pendant plusieurs années et le soubresaut observé en 2019 n'a été que de courte durée. En effet, le chiffre d'affaires de l'industrie du textile affiche une baisse de 8,2 % en 2020 à un an d'écart et atteint 3,6 milliards d'euros. Si les **investissements** ont progressé au cours de 2018 et 2019, ils se sont repliés de 18 % en 2020 à un an d'écart et se limitent à 126,7 millions d'euros. Au cours des neuf premiers mois de 2021, le chiffre d'affaires a progressé de 17,8 % et les investissements de 6,9 %.

La tendance baissière de la **production** de ce secteur, observée depuis 2016, s'est également poursuivie en 2020 (-5,4 % en glissement annuel), où elle atteint son plus faible résultat. Au cours des neufs premiers mois de 2021, la production a bondi de 16 % et a largement dépassé son niveau d'avant crise (sur seulement 9 mois). En revanche, si les **prix à la production** ont légèrement reculé en 2020 (-0,6 % en glissement annuel) après avoir atteint leur plus haut niveau en 2019, ceux-ci sont repartis à la hausse en 2021.

L'**emploi** dans l'industrie du textile a connu son plus faible résultat en 2020, avec 17.630 postes de travail. La diminution de l'emploi s'est poursuivie sur les six premiers mois de 2021 (-2,1 % à un an d'écart). À l'instar de l'emploi, le **nombre d'employeurs** a également observé son plus faible résultat en 2020, où le secteur dénombrait 537 employeurs. Ce nombre a baissé à 533 sur les six premiers mois de 2021 (soit 1,8 % de moins comparativement à la même période de 2020). En 2020, la **masse salariale** s'élevait à 481,9 millions d'euros (-10,4 % par rapport à 2019). Celle-ci observe toutefois un fort rebond au cours des six premiers mois de 2021 (+15,5 % en glissement annuel).

En 2020, les **créations et radiations** d'entreprises ainsi que les **assujettis** ont connu leur plus haut résultat sur la période d'observation. Le secteur comptait ainsi 271 entreprises créées (+25,5 % à un an d'écart), 96 entreprises radiées (-28,4 % à un an d'écart) et 2.042 entreprises assujetties (+9,7 %). La **dynamique entrepreneuriale** est positive sur l'ensemble de la période d'analyse, le nombre d'entreprises créées étant supérieur au nombre d'entreprises radiées. Par ailleurs, le solde net « créations-radiations » s'est accru en 2020. L'industrie du textile a connu six **faillites** en 2020 et le même nombre de faillites au cours des neuf premiers mois de 2021. Si ces faillites ont occasionné deux pertes d'emploi en 2020, elles en ont occasionné sept au cours des neuf premiers mois de 2021. Ces chiffres sont toutefois à interpréter avec prudence compte tenu des moratoires mis en place par le gouvernement en 2020.

En 2020, les **exportations** totales de l'industrie du textile se sont affichées à la baisse (-4 % à un an d'écart) pour s'établir à 3,6 milliards d'euros. On note toutefois une certaine reprise des échanges au cours des neufs premiers mois de l'année 2021, les exportations progressant de 7,5 % par rapport à la même période de 2020. Bien que les exportations intra-européennes, qui représentent la majorité des exportations du secteur, se soient renforcées en 2020 (+2,2 %, en glissement annuel) mais également au cours des neuf premiers mois de 2021 (+4 %, à un an d'écart), le recul des exportations extra-européennes a été tel (-13,9 %) qu'il a influencé le résultat total pour 2020. Au cours des neuf premiers mois de 2021, les exportations extra-européennes ont affiché une hausse de 14,5 %. Les **principaux partenaires commerciaux** à l'exportation en 2020 sont :

- la France (662,9 millions d'euros, +14,7 %),
- l'Allemagne (508,4 millions d'euros, +4,8 %),
- le Royaume-Uni (464,3 millions d'euros, qui cède une place).

Parmi les principaux partenaires à l'exportation, ce sont les exportations destinées à la Chine qui ont connu le plus net recul en 2020 (-33,5 % par rapport à 2019).

Les **importations** totales ont été très dynamiques en 2020, progressant de 25,6 % et se chiffrant à plus de 2,8 milliards d'euros pour se contracter de 18,7 % au cours des neuf premiers mois de 2021 en glissement annuel. La hausse des importations totales en 2020 est imputable principalement aux importations extra-européennes qui ont progressé de 65,9 % (c'est la catégorie 13.92 des tapis et moquettes qui expliquent ce résultat). Au cours de neuf premiers mois de 2021, les importations extra-européennes ont reculé de 42,6 %. En 2020, parmi les **principaux partenaires commerciaux** à l'importation, la Chine s'est hissée à la première place avec 786,1 millions d'euros (ce qui représente une hausse de 206,4 %), suivie par les pays voisins de la Belgique, à savoir les Pays-Bas (347,8 millions d'euros), la France (319,4 millions d'euros) et l'Allemagne (284,1 millions d'euros). Dans la liste des dix fournisseurs les plus importants du marché belge de l'industrie du textile, les importations en provenance du Luxembourg (+394,5 %) et du Viêt Nam (+472,5 %) se sont fortement accrues.

La **balance commerciale** dans l'industrie du textile était relativement stable depuis 2016 s'établissant en moyenne autour de 1,5 milliard d'euros mais elle s'est nettement détériorée en 2020 en reculant à 802 millions d'euros. La balance commerciale est repassée au-dessus du milliard d'euros au cours des neuf premiers mois de 2021.

En conclusion, les dernières données disponibles indiquent que la situation dans l'industrie du textile s'est détériorée en 2020, la plupart des indicateurs ayant connu une diminution par rapport à 2019. Si l'industrie a dû faire face à la crise sanitaire de la Covid-19, la situation était déjà difficile en 2019, où le secteur connaissait sa plus faible production ainsi que son plus petit nombre de personnes employées et d'employeurs. En 2020, de nombreux indicateurs ont atteint des valeurs plancher. Point positif durant l'année 2020 pour le secteur, les créations d'entreprises restent en croissance, tout comme le nombre d'assujettis. Par ailleurs, les données disponibles pour l'année 2021 montrent une reprise des indicateurs d'activité.

Préparation de fibres textiles et filature (C13.1)

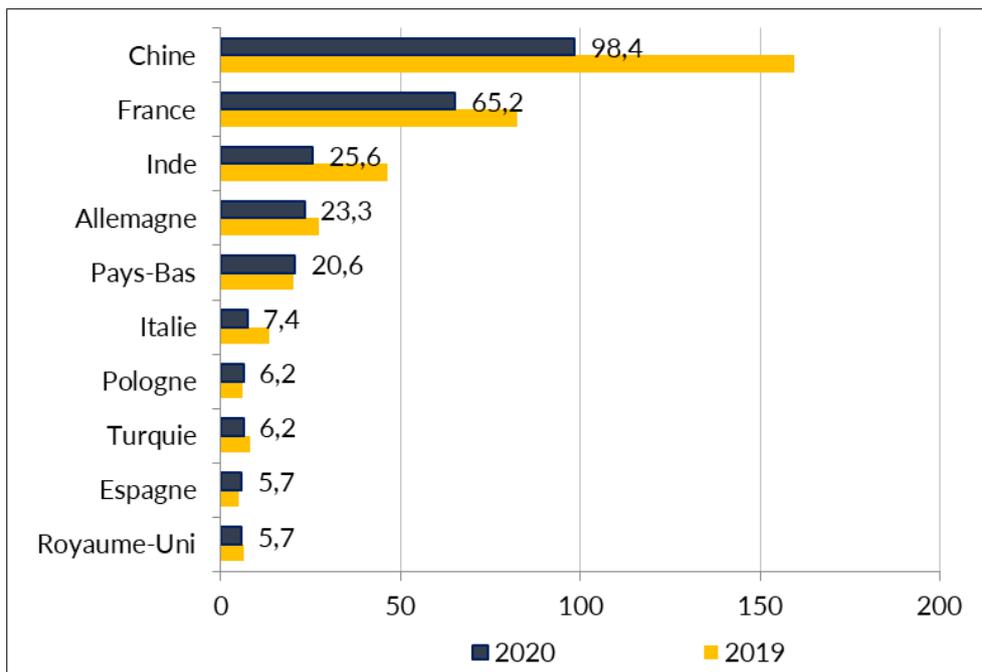
Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant à la préparation et la filature des fibres textiles (C13.1) comprend les activités de préparation des fibres textiles (le tirage, le lavage et le moulinage de la soie ; le dégraissage et carbonisage de la laine et la teinture de la laine de tonte ; le cardage et le peignage de tout type de fibres), la filature et la fabrication de filés et de fils pour le tissage ou la couture, pour la vente ou pour traitement ultérieur (fils de soie ou de déchets de soie ; fils de laine, de poils fins ou grossiers ou fils de crin ; fils de coton et fils à coudre de coton ; fils de lin ; fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes ; fils d'autres fibres textiles végétales), le teillage du lin, la texturation, le retordage, l'assemblage à torsion zéro, le câblage et le foulardage de fils de filaments synthétiques ou artificiels ainsi que la fabrication de fils de papier. Les matières premières peuvent varier : soie, laine, fibres d'origine animale ou végétale, fibres artificielles ou synthétiques, papier ou verre, etc.

Tableau 3-3. Principaux indicateurs économiques dans la préparation de fibres textiles et filature (C13.1)

	C13.1	2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	276,1	279,0	324,9	336,9	277,3	198,9	260,2
			1,0%	16,5%	3,7%	-17,7%		30,8%
	Investissements (TVA)	15,1	13,7	14,0	24,8	15,8	11,6	12,0
			-9,0%	2,1%	77,6%	-36,4%		3,9%
	Indice de production	91,4	88,9	86,8	85,4	79,0	75,1	98,8
			-2,8%	-2,3%	-1,6%	-7,5%		31,6%
	Indice des prix à la production	133,5	129,1	122,0	120,5	106,3	108,0	103,6
			-3,3%	-5,4%	-1,2%	-11,8%		-4,1%
Emploi		2016	2017	2018	2019	2020	2020M6	2021M6
	Emploi	1.210	1.276	1.259	939	886	896	866
			5,5%	-1,3%	-25,5%	-5,6%		-3,4%
	Masse salariale	33,5	36,3	36,8	29,0	24,4	11,5	12,7
			8,1%	1,4%	-21,2%	-15,9%		10,7%
	Nombre d'employeurs	74	73	70	66	61	61	61
			-1,7%	-4,5%	-5,8%	-7,3%		0,8%
Dynamique entrepreneuriale		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Créations	6	11	8	17	12	-	-
			83,3%	-27,3%	112,5%	-29,4%		
	Radiations	14	3	10	11	11	-	-
			-78,6%	233,3%	10,0%	0,0%		
	Assujettis	180	189	182	186	186	-	-
		5,0%	-3,7%	2,2%	0,0%			
	Faillites	1	1	1	2	0	0	2
			0,0%	0,0%	100,0%	-100,0%		
	Emplois perdus à la suite de faillites	48	0	1	2	0	0	1
			-100,0%		100,0%	-100,0%		
Commerce extérieur (concept national)		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Exportations totales	349,1	340,9	373,7	434,9	316,2	226,6	301,7
			-2,4%	9,6%	16,4%	-27,3%		33,1%
	Exportations intra-UE27	187,7	184,0	177,6	182,1	152,8	112,6	152,1
			-2,0%	-3,5%	2,5%	-16,1%		35,1%
	Exportations extra-UE27	161,4	156,9	196,1	252,8	163,4	114,1	149,7
			-2,7%	24,9%	28,9%	-35,4%		31,2%
Importations totales	370,9	353,6	292,1	358,9	305,6	210,4	296,0	
		-4,7%	-17,4%	22,9%	-14,9%		40,6%	
Importations intra-UE27	172,4	179,6	172,6	198,5	161,2	105,9	145,5	
		4,2%	-3,9%	15,0%	-18,8%		37,4%	
Importations extra-UE27	198,5	174,0	119,4	160,4	144,4	104,5	150,5	
		-12,3%	-31,4%	34,3%	-10,0%		43,9%	
Balance commerciale	-21,8	-12,8	81,6	76,0	10,6	16,2	5,8	

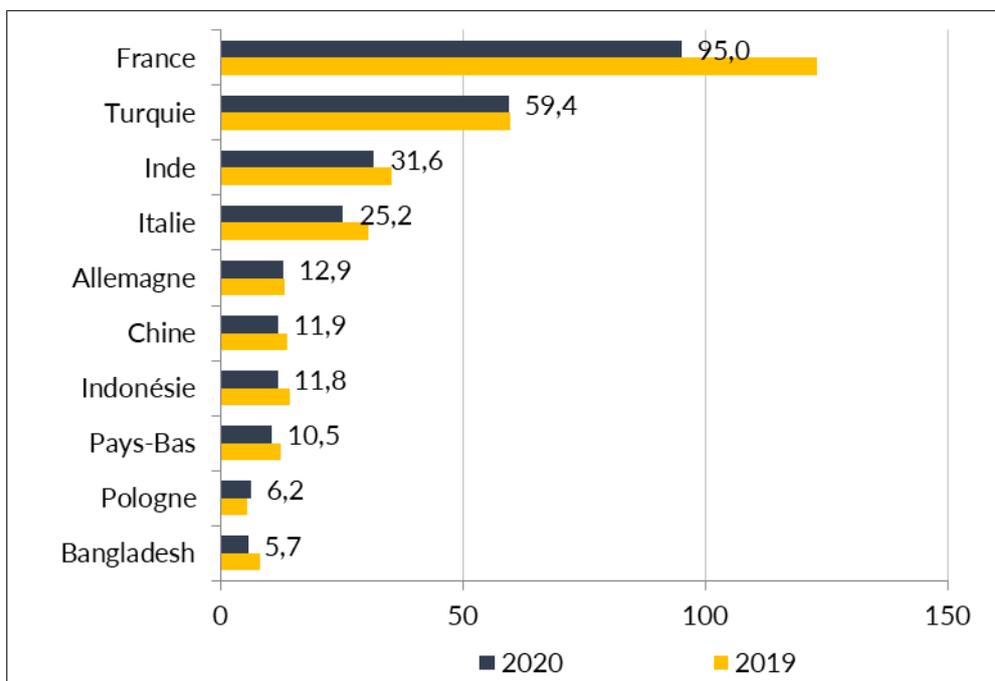
Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Graphique 3-5. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la préparation de fibres textiles et filature (C13.1)



Source : BNB.

Graphique 3-6. Partenaires commerciaux à l'importation pour la préparation de fibres textiles et filature (C13.1)



Source : BNB.

Le **chiffre d'affaires** de la préparation de fibres textiles et filature (C13.1) a connu en 2020 son seul recul de la période d'observation, avec une diminution de 17,7 % par rapport à 2019, où il atteignait un niveau plafond. Il est ainsi passé de 336,9 millions d'euros en 2019 à 277,3 millions d'euros en 2020, soit un niveau similaire à celui enregistré en 2016. Au cours des neuf premiers mois de 2021, le chiffre d'affaires a néanmoins rebondi et affiche une progression de 30,8 % par rapport à la même période de 2020.

Les **investissements** ont baissé en 2020 (-36,4 %), s'élevant à 15,8 millions d'euros, après avoir observé leur meilleur résultat sur la période d'observation en 2019 (24,8 millions d'euros). Le pic atteint en 2019 était particulièrement élevé par rapport aux résultats enregistrés les autres années. Au cours des neuf premiers mois de 2021, les investissements ont légèrement progressé par rapport à la même période de 2020 (+3,9 %).

La **production** de fibres textiles et filature suit une tendance baissière sur l'ensemble de la période d'observation. En 2020, la production a davantage reculé (-7,5 % par rapport à 2019). Ce résultat est plus que probablement dû aux mesures de confinement strict mises en place en plein cœur de la pandémie de Covid-19 dans notre pays. Au cours des neuf premiers mois de 2021, la production a néanmoins fortement rebondi (+31,6 % par rapport à la même période de 2020), indiquant une réelle reprise d'activité.

Une tendance similaire est observée pour les **prix à la production** de ce secteur qui atteignent en 2020 leur plus faible niveau après avoir enregistré une baisse de 11,8 % en glissement annuel. Au cours des neuf premiers mois de 2021, les prix à la production ont continué de baisser (-4,1 % par rapport à la même période de 2020).

Le secteur de la préparation de fibres textiles et filature compte 886 **postes de travail** en 2020, soit 5,6 % de moins qu'en 2019 et le résultat le plus faible de la période d'observation. Il s'agit par ailleurs du troisième recul consécutif de l'emploi, qui avait fortement baissé en 2019 (-25,5 % en glissement annuel). La diminution du nombre de postes de travail s'est poursuivie au premier semestre de 2021 par rapport à la même période de 2020. La tendance baissière de l'emploi dans ce secteur dépasse donc l'effet de la pandémie de Covid-19.

La **masse salariale** s'est réduite de 15,9 % en 2020, après un premier recul enregistré en 2019, et se limite ainsi à 24,4 millions d'euros, soit le montant le plus bas de la période d'analyse. Néanmoins, celle-ci repart à la hausse au cours du premier semestre de 2021 (+10,7 % par rapport au premier semestre de 2020), où elle atteint 12,7 millions d'euros.

Le **nombre d'employeurs** présents dans le secteur s'amenuise d'année en année et atteint son plus faible résultat en 2020. Alors qu'ils étaient encore 74 en 2016, les employeurs ne sont plus que 61 en 2020. Il s'agit par ailleurs d'une diminution de cinq employeurs par rapport à 2019. Ce nombre reste néanmoins stable au premier semestre de 2021 par rapport à la même période de 2020.

Douze entreprises ont été créées en 2020. Il s'agit de cinq **créations d'entreprise** de moins qu'en 2019, où ce nombre atteignait un pic sur la période d'observation. Les **radiations d'entreprises** sont par contre restées stables en 2020 avec onze entreprises radiées. La dynamique entrepreneuriale est positive pour la deuxième année consécutive, le nombre d'entreprises créées étant supérieur au nombre d'entreprises radiées. Le secteur compte 186 assujettis à la TVA en 2020, à l'instar de 2019.

Aucune **faillite** n'est à déplorer dans la préparation de fibres textiles et filature en 2020, tandis que deux entreprises avaient été déclarées en faillite en 2019. Par conséquent, il n'y a eu aucun **emploi perdu résultant de faillite**. Ce résultat est à mettre en parallèle avec les moratoires mis en place par le gouvernement en 2020, dans le but d'éviter à des entreprises saines d'être forcées de mettre la clef sous la porte à cause de la situation épidémiologique en Belgique. Au cours des neuf premiers mois de 2021, deux faillites ont été recensées, occasionnant la perte d'un emploi.

Après deux années de hausse, les **exportations** totales du secteur se sont fortement réduites en 2020 (-27,3 % par rapport à 2019), ces dernières étant lourdement impactées par le ralentissement mondial de l'économie à la suite de la pandémie de Covid-19. Elles se limitent dès lors à 316,2 millions d'euros, soit le résultat le plus faible de la période d'analyse. Ce résultat est dû à la fois à une diminution des exportations destinées au marché européen (-16,1 % par rapport à 2019), qui représente 48,3 % des exportations totales de ce secteur, et à une diminution des exportations extra-européennes (-35,4 % par rapport à 2019), comptant pour 51,7 % des exportations totales. Au cours des neuf premiers mois de 2021, les exportations intra-européennes et extra-européennes repartent à la hausse, de sorte que les exportations totales belges de ce secteur connaissent une croissance de 33,1 % par rapport à la même période de 2020. Les **principaux débouchés à l'exportation** de la Belgique pour ce secteur en 2020 sont :

- la Chine (98,4 millions d'euros),
- la France (65,2 millions d'euros),

- l'Inde (25,6 millions d'euros).

Ensemble, les exportations belges destinées à ces trois pays représentent 59,8 % des exportations du secteur. Par ailleurs, si les exportations ont baissé vers la plupart des destinations du top 10, elles se sont néanmoins accrues vers l'Espagne (+15,6 % en glissement annuel), les Pays-Bas (+2,5 %) et la Pologne (+2,1 %).

Les **importations totales** connaissent une trajectoire globalement baissière, à l'exception d'une hausse observée en 2019. En 2020, elles ont reculé de 14,9 % en glissement annuel pour se chiffrer à 305,6 millions d'euros. Cette diminution des importations totales en 2020 provient à la fois d'une baisse des importations intra-européennes (-18,8 % par rapport à 2019) et des importations extra-européennes (-10 %). Notons encore qu'en 2020, les importations proviennent pour plus de la moitié de l'Union européenne (52,8 %). Au cours des neuf premiers mois de 2021, les importations totales du secteur s'orientent à la hausse avec une progression de 40,6 % par rapport à la même période de 2020. Ce résultat provient à la fois d'une augmentation des importations intra-européennes (+37,4 %) et extra-européennes (+43,9 %). En 2020, les **principaux fournisseurs** du marché belge sont

- la France (95 millions d'euros),
- la Turquie (59,4 millions d'euros),
- l'Inde (31,6 millions d'euros).

Les importations provenant de ces trois pays comptent pour 60,8 % des importations du secteur en 2020. Si les importations issues de Pologne se sont accrues en 2020 (+14,6 % par rapport à 2019), les importations provenant des autres pays du top 10 sont par contre en recul.

La **balance commerciale** présente un solde excédentaire depuis 2018. En 2020, l'excédent commercial s'est toutefois fortement amenuisé et s'est limité à 10,6 millions d'euros, contre 76 millions d'euros en 2019. Au cours des neuf premiers mois de 2021, l'excédent commercial s'est à nouveau amoindri et s'élève à 5,8 millions d'euros (contre 16,2 millions d'euros un an plus tôt).

En **conclusion**, l'année 2020 est globalement défavorable pour la préparation de fibres textiles et filature. Les indicateurs d'activité se sont tous repliés, comme les indicateurs d'emploi. Le commerce extérieur est également en berne avec une diminution des exportations et des importations, combinée à une dégradation du solde de la balance commerciale. Le nombre d'entreprises créées s'est réduit, alors que le nombre d'entreprises radiées est resté stable, impliquant une réduction de la dynamique entrepreneuriale. Si les faillites et emplois perdus à la suite de faillite sont au vert en 2020, plus que probablement grâce aux moratoires mis en place par le gouvernement belge, une hausse des faillites est constatée au cours des neuf premiers mois de 2021. L'année 2021 montre d'ailleurs des signes de reprise, les indicateurs d'activité et de commerce extérieur repartant à la hausse (malgré une nouvelle détérioration du solde de la balance commerciale). Le nombre de postes de travail dans le secteur continue par contre de se réduire.

Tissage (C13.2)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant au « tissage » (C13.2) comprend le tissage de textiles. Les matières premières peuvent varier : soie, laine, fibres d'origine animale ou végétale ou fibres artificielles ou synthétiques, papier ou verre, etc.

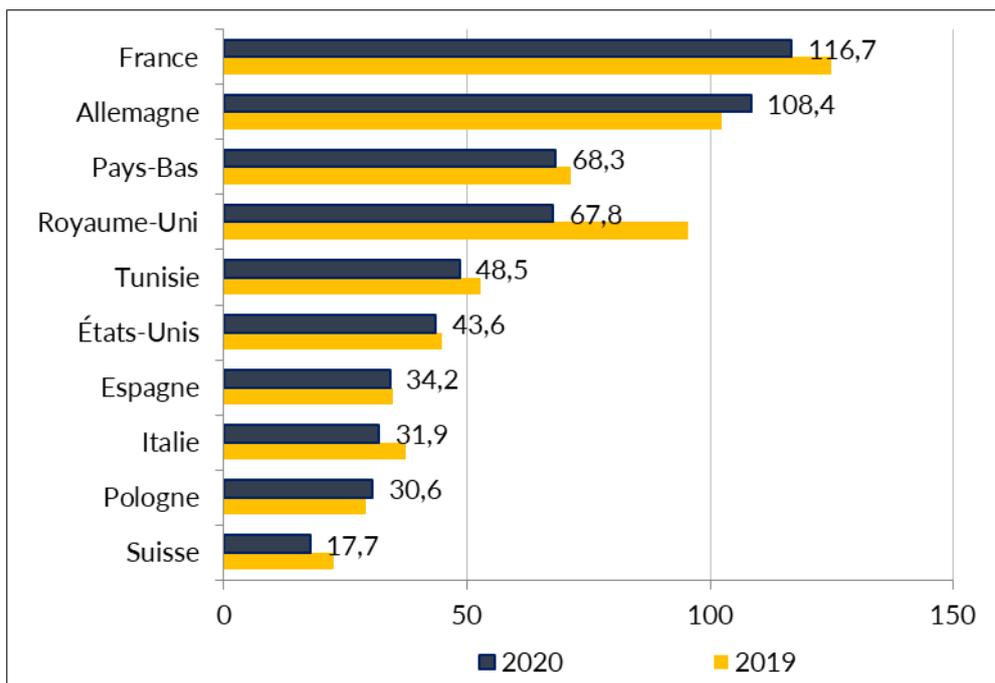
Cette classe comprend la fabrication de tissus de type cotonnier en fils de coton ou en fibres synthétiques ou artificielles ; la fabrication de velours, de peluches tissées, de tissus de chenille, de tissus bouclés du genre éponge (tissus-éponges), de tissus à points de gaze (y compris les tissus pour pansements), etc. ; la fabrication de tissus de type lainier, cycle cardé, en laine filée ou en fibres synthétiques ou artificielles ; la fabrication de tissus de type lainier, cycle peigné, en laine filée ou en fibres synthétiques ou artificielles ; la fabrication de tissus de type soie, en fils de soie ou en fibres synthétiques ou artificielles ; la fabrication d'autres tissus de lin, de ramie, de chanvre, de jute, de fibres libériennes et de fibres spéciales ; la fabrication de tissus en polypropène ; la fabrication de tissus en fibres de verre ; la fabrication de tissus en fils de carbone ou d'aramide ; la fabrication d'imitations de fourrure par tissage.

Tableau 3-4. Principaux indicateurs économiques dans le tissage (C13.2)

	C13.2	2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	608,2	532,1	528,0	520,0	465,7	337,9	397,4
			-12,5%	-0,8%	-1,5%	-10,4%		17,6%
	Investissements (TVA)	16,1	14,3	15,2	15,7	10,1	6,2	10,2
			-10,7%	6,1%	2,9%	-35,6%		65,1%
	Indice de production	94,7	88,6	83,5	82,4	84,6	81,1	91,3
			-6,4%	-5,8%	-1,3%	2,6%		12,6%
	Indice des prix à la production	117,9	127,2	132,7	134,8	134,1	134,8	144,6
			7,9%	4,3%	1,6%	-0,6%		7,3%
Emploi		2016	2017	2018	2019	2020	2020M6	2021M6
	Emploi	3.378	3.360	3.180	3.047	2.972	3.003	2.910
			-0,5%	-5,4%	-4,2%	-2,5%		-3,1%
	Masse salariale	97,3	96,1	91,9	90,9	80,7	38,3	43,5
			-1,2%	-4,3%	-1,1%	-11,2%		13,6%
	Nombre d'employeurs	62	60	57	54	51	52	49
			-2,8%	-5,0%	-4,8%	-5,6%		-4,9%
Dynamique entrepreneuriale		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Créations	7	2	5	4	4	-	-
			-71,4%	150,0%	-20,0%	0,0%		
	Radiations	5	7	7	4	8	-	-
			40,0%	0,0%	-42,9%	100,0%		
	Assujettis	145	143	141	138	133	-	-
		-1,4%	-1,4%	-2,1%	-3,6%			
	Faillites	2	1	2	0	1	0	0
			-50,0%	100,0%	-100,0%			
	Emplois perdus à la suite de faillites	33	1	35	0	0	0	0
			-97,0%	3400,0%	-100,0%			
Commerce extérieur (concept national)		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Exportations totales	857,0	846,0	821,7	812,8	745,0	542,9	616,2
			-1,3%	-2,9%	-1,1%	-8,3%		13,5%
	Exportations intra-UE27	500,1	509,9	495,9	491,3	474,7	353,7	406,3
			2,0%	-2,7%	-0,9%	-3,4%		14,9%
	Exportations extra-UE27	356,9	336,2	325,8	321,6	270,3	189,2	209,9
			-5,8%	-3,1%	-1,3%	-15,9%		11,0%
Importations totales	517,7	501,9	500,2	476,8	405,7	305,5	334,8	
		-3,1%	-0,3%	-4,7%	-14,9%		9,6%	
Importations intra-UE27	299,2	293,5	292,4	294,0	254,7	194,0	221,1	
		-1,9%	-0,4%	0,5%	-13,4%		14,0%	
Importations extra-UE27	218,6	208,4	207,8	182,8	151,0	111,6	113,7	
		-4,7%	-0,3%	-12,0%	-17,4%		1,9%	
Balance commerciale	339,3	344,1	321,6	336,0	339,3	237,4	281,4	

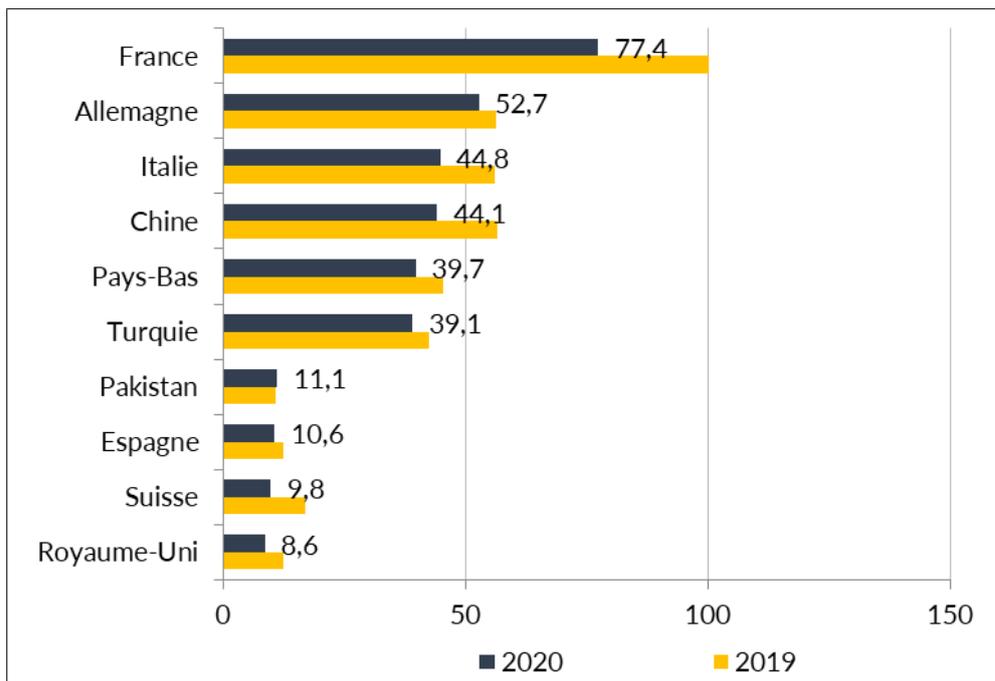
Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Graphique 3-7. Partenaires commerciaux à l'exportation pour le tissage (C13.2)



Source : BNB.

Graphique 3-8. Partenaires commerciaux à l'importation pour le tissage (C13.2)



Source : BNB.

Le **chiffre d'affaires** dans le secteur du tissage (C13.2) a reculé pour la quatrième année consécutive en 2020, où il enregistre une diminution de 10,4 % par rapport à 2019 pour s'établir à 465,7 millions d'euros. Il s'agit par ailleurs du plus faible résultat de la période d'observation. A contrario, au cours des neuf premiers mois de 2021, le chiffre d'affaires est reparti à la hausse, où il affiche une progression de 17,6 % par rapport au premier semestre de 2020 et atteint 397,4 millions d'euros.

Après deux hausses consécutives en 2018 et 2019, **les investissements** ont diminué de 35,6 % en 2020 par rapport à 2019. Les investissements atteignent ainsi 10,1 millions d'euros en 2020, soit

le plus faible résultat de la période d'observation. A contrario, au cours des neuf premiers mois de 2021, les investissements ont affiché une progression de 65,1 % par rapport à la même période de 2020, atteignant ainsi 10,2 millions d'euros.

En 2020, la **production** de l'industrie de tissage a augmenté de 2,6 %. Cette augmentation en 2020 infirme ainsi les baisses observées lors des trois années précédentes. Cette tendance haussière s'est confirmée au cours des neuf premiers mois de 2021, la production ayant augmenté de 12,6 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Après trois augmentations consécutives, les **prix à la production** ont reculé en 2020 (-0,6 % à un an d'écart). Toutefois, cette diminution ne s'est pas poursuivie au cours des neuf premiers mois de 2021, l'indice des prix à la production ayant augmenté de 7,3 % en glissement annuel.

L'**emploi** a poursuivi sa tendance baissière en 2020 et a atteint son plus mauvais résultat sur la période d'observation, atteignant 2.972 postes de travail contre 3.047 postes de travail en 2019. Au premier semestre de 2021, l'emploi poursuit son mouvement baissier en reculant de 3,1 % par rapport à la même période de 2020, et comptabilise ainsi 2.910 postes de travail.

La **masse salariale** s'est à nouveau orientée à la baisse en 2020 (-11,2 % par rapport à 2019), poursuivant la tendance baissière observée sur l'ensemble de la période d'observation. Elle atteint ainsi, en 2020, un niveau plancher. A contrario, la masse salariale s'est accrue au cours du premier semestre de 2021 (+13,6 % par rapport à la même période de 2020), où elle se chiffre à près de 43,5 millions d'euros.

Le **nombre d'employeurs** est en diminution continue sur la période d'observation et s'est à nouveau réduit, passant de 54 employeurs en 2019 à 51 employeurs en 2020. Il s'agit du nombre d'employeurs le plus bas enregistré sur la période d'observation. Cette diminution s'est confirmée au premier semestre de 2021, le secteur enregistre 49 employeurs, soit trois employeurs de moins par rapport à la même période de 2020.

L'industrie du tissage a enregistré une **faillite** en 2020, soit une faillite de plus par rapport à 2019. Rappelons quand même que plusieurs moratoires ont été mis en place par le gouvernement afin d'empêcher les entreprises saines avant la pandémie de Covid-19 de mettre la clef sous la porte en raison de circonstances exceptionnelles. Au cours des neuf premiers mois de 2021, l'industrie du tissage n'a enregistré aucune faillite, comme au cours des neuf premiers mois de 2020.

Le secteur du tissage n'a enregistré aucune **perte d'emplois** à la suite de la faillite enregistrée en 2020, comme en 2019. À l'instar des neuf premiers mois de 2020, le secteur de tissage n'a également pas enregistré de faillite au cours des neuf premiers mois de 2021.

En 2020, quatre entreprises ont été créées, soit le même nombre qu'en 2019. A contrario, les **radiations d'entreprises** ont doublé, passant de quatre entreprises radiées en 2019 à huit entreprises radiées en 2020, soit le niveau le plus élevé de la période d'observation. Le nombre d'entreprises créées étant inférieur au nombre d'entreprises radiées, la dynamique entrepreneuriale est donc négative en 2020. Le secteur comptabilise au total 133 assujettis à la TVA en 2020, soit cinq assujettis de moins par rapport à 2019. Il s'agit d'ailleurs du nombre le plus faible d'assujettis relevé sur la période d'observation.

Les **exportations** de l'industrie du tissage (C13.2) se sont réduites en 2020 (-8,3 %, en glissement annuel), et ce pour la quatrième année consécutive, atteignant ainsi 745 millions d'euros. Il s'agit du montant d'exportations le plus faible de toute la période d'observation. Notons encore que ces produits sont exportés à 63,7 % vers les pays de l'Union européenne. A contrario, au cours des neuf premiers mois de 2021, les exportations sont reparties à la hausse (+13,5 % par rapport à la même période de 2020) et atteignent 616,2 millions d'euros. En 2020, les **principaux débouchés à l'exportation** pour ces biens sont :

- la France (116,7 millions d'euros),
- l'Allemagne (108,4 millions d'euros),
- les Pays-Bas (68,3 millions d'euros),
- le Royaume-Uni (67,8 millions d'euros),
- la Tunisie (48,5 millions d'euros).

Les exportations destinées à ces cinq pays représentent ensemble plus de la moitié (55,0 %) des exportations belges de ces biens en 2020. Si presque tous les pays du top 10 ont connu un recul

des exportations qui leur sont dédiées, les exportations ont néanmoins augmenté vers l'Allemagne (+5,8 %) et la Pologne (+5,2 %).

À l'instar des exportations, **les importations** ont également connu une diminution en 2020 (-14,9 % par rapport à 2019), atteignant près de 405,7 millions d'euros de biens importés pour l'ensemble de l'industrie du tissage (C13.2). Il s'agit du montant d'importations le plus bas enregistré par le secteur sur la période d'observation. La Belgique se fournit pour ces produits principalement auprès de l'Union européenne, qui représente 62,8 % des importations totales belges du secteur en 2020. A contrario, au cours des neuf premiers mois de 2021, les importations sont reparties à la hausse (+9,6 % par rapport au premier semestre de 2020), où elles atteignent un peu plus de 334,8 millions d'euros. En 2020, les **principaux partenaires à l'importation** de ce secteur sont :

- la France (77,4 millions d'euros),
- l'Allemagne (52,7 millions d'euros),
- l'Italie (44,8 millions d'euros),
- la Chine (44,1 millions d'euros),
- les Pays-Bas (39,7 millions d'euros).

Les importations belges provenant de ces cinq pays représentent d'ailleurs presque deux tiers (63,8 %) des importations totales belges pour l'ensemble de l'industrie de tissage (C13.2). Par ailleurs, notons encore que la plupart des importations provenant des dix principaux fournisseurs ont marqué un recul en 2020, où le plus marqué concerne les importations provenant de la Suisse (-42,2 %).

La balance commerciale est excédentaire sur l'ensemble de la période d'observation, indiquant des exportations supérieures aux importations. En 2020, l'excédent commercial s'est amplifié sous l'effet d'un amoindrissement plus marqué des importations et a atteint 339,3 millions d'euros. Au cours des neuf premiers mois de 2021, l'excédent s'est aussi accru par rapport à la même période de 2020 et se chiffre à plus de 281,4 millions d'euros.

En conclusion, l'ensemble de l'industrie du tissage (C13.2) a connu une année 2020 plutôt négative. Hormis l'augmentation de l'indice de production et l'amélioration de la balance commerciale, tous les autres indicateurs du secteur de tissage ont diminué. 2021 semble marquer le début d'une reprise, la plupart des indicateurs évoluant positivement.

Ennoblement textile (C13.3)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant à l'ennoblement textile (C13.3) comprend l'ennoblement de textiles et d'articles vestimentaires, c'est-à-dire le blanchiment, la teinture, l'apprêtage et les activités similaires (la décoloration de jeans, le plissage et les opérations similaires effectuées sur des textiles, l'imperméabilisation, l'enduction, le caoutchoutage ou l'imprégnation de vêtements achetés, l'impression sérigraphique sur textiles et vêtements et l'ennoblement d'articles vestimentaires en cuir).

Tableau 3-5. Principaux indicateurs économiques dans l'ennoblement textile (C13.3)

C13.3		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	180,2	181,1	160,3	164,1	143,2	103,2	111,8
			0,5%	-11,5%	2,4%	-12,7%		8,3%
	Investissements (TVA)	8,3	8,9	8,1	7,4	15,1	12,6	4,9
			7,2%	-9,1%	-7,8%	103,2%		-61,0%
	Indice de production	111,2	111,5	119,8	122,3	106,1	102,6	107,6
			0,3%	7,4%	2,1%	-13,2%		4,9%
	Indice des prix à la production	114,1	114,1	115,4	118,5	120,4	120,2	121,1
			0,0%	1,2%	2,7%	1,6%		0,7%
		2016	2017	2018	2019	2020	2020M6	2021M6
Emploi	Emploi	867	883	855	820	810	811	814
			1,9%	-3,2%	-4,0%	-1,3%		0,4%
	Masse salariale	23,8	24,1	24,5	23,8	21,3	10,2	11,4
			1,1%	1,5%	-2,8%	-10,3%		11,5%
	Nombre d'employeurs	63	68	68	70	68	70	70
			7,1%	0,4%	3,0%	-2,9%		0,7%
		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Dynamique entrepreneuriale	Créations	37	47	60	85	131	-	-
			27,0%	27,7%	41,7%	54,1%		
	Radiations	18	15	25	32	24	-	-
			-16,7%	66,7%	28,0%	-25,0%		
	Assujettis	286	316	354	410	517	-	-
			10,5%	12,0%	15,8%	26,1%		
	Faillites	3	0	5	1	2	1	0
			-100,0%		-80,0%	100,0%		-100,0%
	Emplois perdus à la suite de faillites	82	0	8	0	1	1	0
			-100,0%		-100,0%			-100,0%

Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Le **chiffre d'affaires** dans le sous-secteur d'ennoblissement textile (C13.3) a diminué en 2020 (-12,7 %) pour s'établir à 143,2 millions d'euros, soit le résultat le plus faible de toute la période d'observation. Toutefois, sur les neuf premiers mois de 2021, le chiffre d'affaires a augmenté de 8,3 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Les **investissements** ont augmenté de 103,2 % en 2020, soit une très forte hausse après deux années négatives. Cependant, au cours des neuf premiers mois de 2021, les investissements ont diminué de 61 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Sur l'ensemble de l'année 2020, la **production** a diminué de 13,2 %, atteignant son niveau le plus bas sur la période d'observation. Cependant, au cours des neuf premiers mois de 2021, la production a enregistré une croissance de 4,9 %, en glissement annuel.

Les **prix à la production** ont poursuivi leur tendance haussière annuelle en 2020 (+1,6 %, à un an d'écart), atteignant son niveau le plus haut sur la période d'observation. Cette tendance à la hausse s'est prolongée au cours des neuf premiers mois de 2021, où l'indice des prix à la production a progressé de 0,7 % par rapport à la période correspondante de 2020.

L'**emploi et la masse salariale** ont marqué un recul en 2020, respectivement de 1,3 % et 10,3 %, les portant ainsi à leur niveau le plus bas sur la période d'observation. Au cours des six premiers mois de l'année 2021, tant l'emploi que la masse salariale ont enregistré une hausse respectivement de 0,4 % et 11,5 % en glissement annuel. Le **nombre d'employeurs** a, quant à lui, diminué en 2020 de 2,9 %, atteignant 68 unités. Le nombre d'employeurs est resté stable sur les six premiers mois de 2021 en comparaison avec la même période de 2019.

En ce qui concerne le **dynamisme entrepreneurial**, il apparaît que les créations d'entreprises dans de sous-secteur 13.3 d'« ennoblissement textile » en 2021 (+46 unités) ont surpassé celles de l'année précédente (+25 unités) alors que le nombre de radiations a diminué en 2020 (-8 unités) par rapport à l'année précédente (+7 unités). Le **nombre d'assujettis à la TVA** est en hausse passant de 410 unités en 2019 à 517 unités en 2020 (+26,1 %). Le nombre de créations étant plus élevé que celui des radiations, la dynamique entrepreneuriale s'est donc montrée positive en 2020, confirmant ainsi la tendance positive enregistrée tout au long de la période d'observation. Le sous-secteur d'ennoblissement textile (C13.3) a enregistré deux **faillites** en 2020 (soit une de plus qu'en 2019) engendrant une perte d'emplois, mais aucune faillite n'a été enregistrée sur les neuf premiers mois de 2021.

En **conclusion**, le sous-secteur d'ennoblissement textile (C13.3) a enregistré des résultats mitigés en 2020. Bien que tous les indicateurs d'activités soient en baisse en 2020, à l'exception des investissements et de l'emploi, la dynamique entrepreneuriale est restée positive. En effet, de nombreuses nouvelles entreprises ont été créées en 2020.

Fabrication d'autres textiles (C13.9)

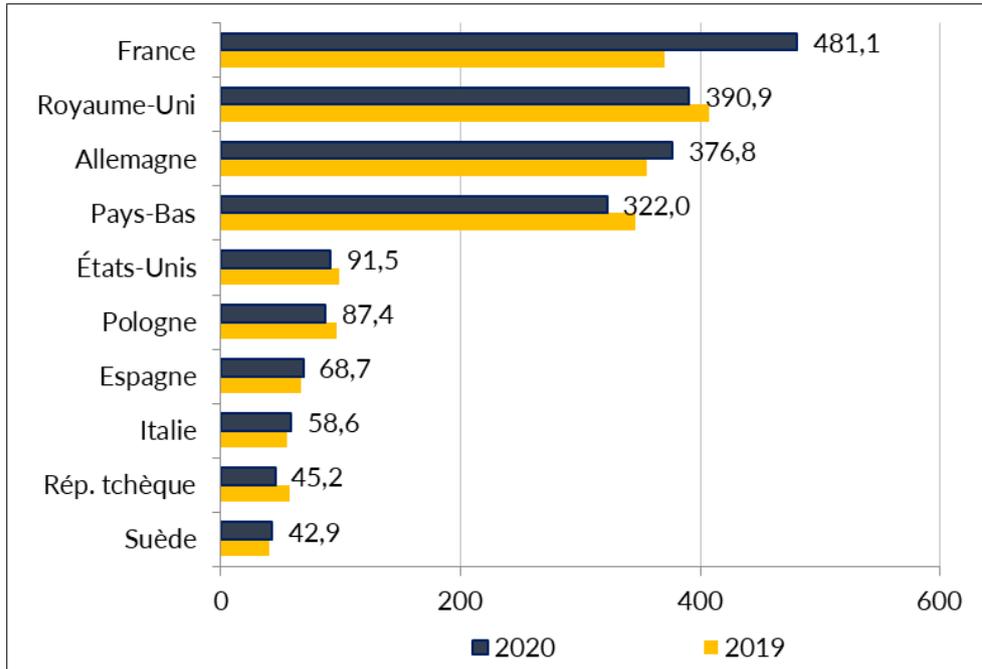
Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant à la fabrication d'autres textiles (C13.9) comprend la fabrication d'articles confectionnés en matière textile à l'exception des articles vestimentaires comme le linge de maison, les tapis et carpettes, les ficelles, les articles de rubanerie, les ouvrages de passementerie et articles analogues...

Tableau 3-6. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication d'autres textiles (C13.9)

C13.9		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	3.111,3	3.034,0	2.945,5	2.946,9	2.755,4	2.007,3	2.350,3
			-2,5%	-2,9%	0,0%	-6,5%		17,1%
	Investissements (TVA)	121,0	107,8	108,4	106,5	85,7	59,0	68,4
			-10,9%	0,6%	-1,7%	-19,6%		15,9%
	Indice de production	96,4	96,7	94,1	92,1	84,4	81,9	97,4
			0,3%	-2,7%	-2,2%	-8,4%		19,0%
	Indice des prix à la production	112,3	115,1	115,9	121,3	122,8	122,9	123,1
			2,4%	0,7%	4,6%	1,2%		0,2%
Emploi		2016	2017	2018	2019	2020	2020M6	2021M6
	Emploi	12.843	12.853	13.059	13.230	12.963	13.046	12.801
			0,1%	1,6%	1,3%	-2,0%		-1,9%
	Masse salariale	363,0	369,2	390,4	394,3	355,6	165,2	192,6
		1,7%	5,7%	1,0%	-9,8%		16,6%	
	Nombre d'employeurs	402	393	388	377	358	362	353
			-2,4%	-1,1%	-2,9%	-5,1%		-2,4%
Dynamique entrepreneuriale		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Créations	82	91	96	110	124	-	-
			11,0%	5,5%	14,6%	12,7%		
	Radiations	57	67	59	87	53	-	-
			17,5%	-11,9%	47,5%	-39,1%		
	Assujettis	1.050	1.060	1.098	1.128	1.206	-	-
			1,0%	3,6%	2,7%	6,9%		
Faillites	6	5	5	2	3	3	4	
		-16,7%	0,0%	-60,0%	50,0%		33,3%	
	Emplois perdus à la suite de faillites	11	54	5	1	1	1	6
			390,9%	-90,7%	-80,0%	0,0%		500,0%
Commerce extérieur (concept national)		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Exportations totales	2.627,1	2.607,7	2.527,6	2.511,4	2.547,9	1.869,0	1.918,7
			-0,7%	-3,1%	-0,6%	1,5%		2,7%
	Exportations intra-UE27	1.667,5	1.674,7	1.639,7	1.639,0	1.735,9	1.292,4	1.270,6
			0,4%	-2,1%	0,0%	5,9%		-1,7%
	Exportations extra-UE27	959,7	933,0	887,9	872,4	812,0	576,6	648,1
			-2,8%	-4,8%	-1,7%	-6,9%		12,4%
	Importations totales	1.392,7	1.400,9	1.426,3	1.398,6	2.095,8	1.683,2	1.156,8
		0,6%	1,8%	-1,9%	49,9%		-31,3%	
Importations intra-UE27	905,4	921,4	923,8	906,6	1.005,4	762,9	769,1	
		1,8%	0,3%	-1,9%	10,9%		0,8%	
Importations extra-UE27	487,4	479,5	502,5	492,0	1.090,4	920,3	387,7	
		-1,6%	4,8%	-2,1%	121,6%		-57,9%	
Balance commerciale	1.234,4	1.206,8	1.101,3	1.112,8	452,1	185,8	761,9	

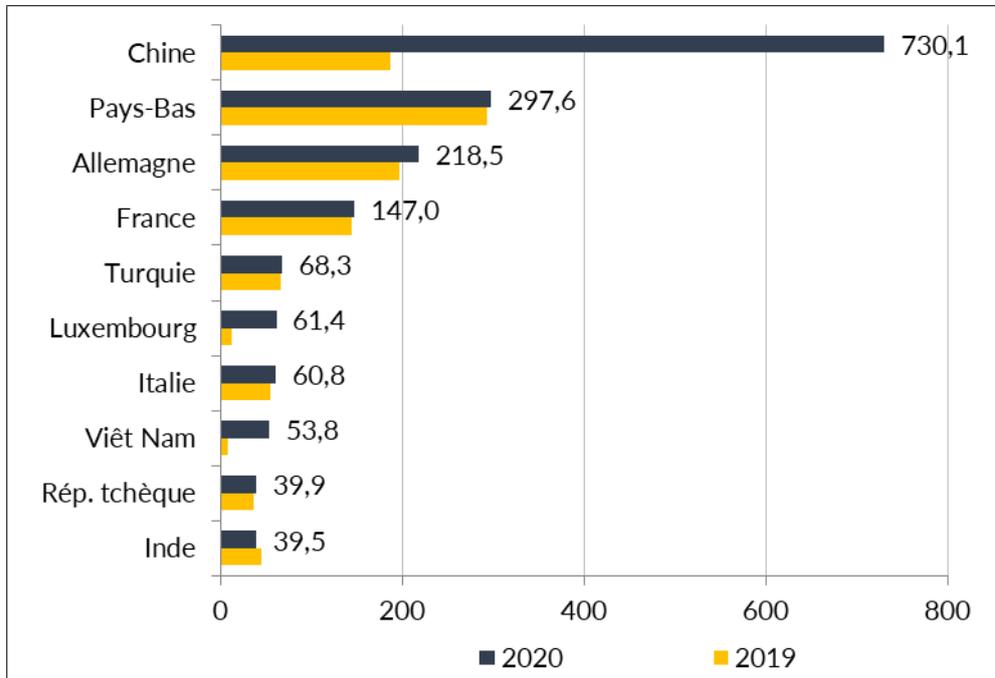
Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Graphique 3-9. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication d'autres textiles (C13.9)



Source : BNB.

Graphique 3-10. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication d'autres textiles (C13.9)



Source : BNB.

En 2020, le **chiffre d'affaires** de la fabrication d'autres textiles (C13.9) a diminué par rapport à 2019 (-6,5 %). Au cours des neuf premiers mois de 2021, le chiffre d'affaires a sensiblement augmenté (+17,1 %) par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Cette croissance est probablement due au rétablissement consécutif à la pandémie qui a fortement touché l'économie.

En 2020, les **investissements** dans la fabrication d'autres textiles (C13.9) ont fortement diminué, à savoir de 19,6 % par rapport à 2019. Au cours des neuf premiers mois de 2021, ils ont inversé la tendance en enregistrant une forte croissance (+15,9 %) par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

En 2020, la **production** dans la fabrication d'autres textiles (C13.9) en Belgique a diminué (-8,4 %). Depuis 2017, la production dans la fabrication d'autres textiles (C13.9) a diminué chaque année. Au cours des neuf premiers mois de 2021, la production dans la fabrication d'autres textiles (C13.9) a inversé sa tendance à la baisse en repartant à la hausse (+19 % sur une base annuelle).

En 2020, l'**indice des prix à la production** dans la fabrication d'autres textiles (C13.9) en Belgique a augmenté (+1,2 %). Au cours des neuf premiers mois de 2021, l'indice des prix à la production dans la fabrication d'autres textiles (C13.9) a poursuivi sa légère tendance à la hausse (+0,2 %, sur une base annuelle).

En 2020, le **nombre d'emplois** dans la fabrication d'autres textiles (C13.9) s'est réduit de 2 %, passant de 13.230 (en 2019) à 12.963 unités. Il s'agit de la première diminution après quatre augmentations annuelles consécutives. Au cours des six premiers mois de 2021, la fabrication d'autres textiles (C13.9) comptait 12.801 emplois, ce qui représente une baisse de 1,9 % par rapport à la même période de l'année précédente.

La **masse salariale** a également diminué en 2020 (-9,8 %) dans la fabrication d'autres textiles (C13.9). Toutefois, au cours du premier semestre de 2021, la masse salariale a fortement augmenté (+16,6 %) par rapport à la même période de l'année précédente.

Le nombre d'**employeurs** diminue chaque année depuis 2016 dans la fabrication d'autres textiles (C13.9) et a atteint un minimum de 358 employeurs en 2020, soit une baisse de 5,1 % par rapport à l'année précédente. Au premier semestre de 2021, le nombre d'employeurs est tombé à 353, soit une baisse de 2,4 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Le nombre d'**entreprises créées** dans la fabrication d'autres textiles (C13.9), qui a atteint son niveau le plus élevé avec 124 unités, est supérieur au nombre d'**entreprises radiées** qui, avec 53 unités en 2020, a approché sa valeur la plus faible jamais atteinte. Le secteur a enregistré 1.206 entreprises assujetties à la TVA, un nombre record au cours de la période considérée.

Trois **faillites** ont été enregistrées en 2020 dans la fabrication d'autres textiles (C13.9), soit une de plus que l'année précédente. Au cours des neuf premiers mois de 2021, quatre faillites ont été constatées, contre trois lors de la même période l'année précédente.

Cela a occasionné la perte d' un emploi en 2020 et la perte de six emplois au cours des neuf premiers mois de 2021.

Au cours des neuf premiers mois de 2021, les **exportations** belges de la fabrication d'autres textiles (C13.9) ont augmenté de 2,7 % par rapport à la même période en 2020, passant de 1,87 à 1,92 milliard d'euros. En 2020, les exportations d'autres textiles (C13.9) avaient augmenté de 1,5 % par rapport à 2019.

Contrairement aux exportations, les **importations** de la fabrication d'autres textiles (C13.9) ont diminué au cours des neuf premiers mois de 2021 par rapport à l'année précédente, passant de 1,68 milliard d'euros à 1,16 milliard d'euros (-31,3 %). Notons en particulier la diminution des importations extra-UE de 57,9 % par rapport aux neuf premiers mois de 2020. En 2020, les importations belges de la fabrication d'autres textiles (C13.9) ont crû de 49,9 % par rapport à 2019, permettant à ce sous-secteur de bien résister à la pandémie.

Tout au long de la période considérée, la **balance commerciale** a affiché un excédent. En 2020, la balance commerciale a montré une forte détérioration (452 millions d'euros) par rapport à 2019 (1,11 milliard d'euros). Entre les neuf premiers mois de 2020 et les neuf premiers mois de 2021, la balance commerciale est passée respectivement de 186 à 762 millions d'euros. La reprise économique post-pandémie de Covid explique probablement cette importante fluctuation.

En 2020, la **France** était le principal débouché de la Belgique sur le plan des exportations de la fabrication d'autres textiles (C13.9). Les textiles belges ont été exportés pour 481,1 millions d'euros. Cela indique une croissance de 29,8 % par rapport à l'année précédente. Avec cette augmentation, la France a pris la première place du Royaume-Uni. Le **Royaume-Uni** (390,9 millions d'euros), l'**Allemagne** (376,8 millions d'euros) et les **Pays-Bas** (322 millions d'euros) ont été respectivement les deuxième, troisième et quatrième acheteurs des autres textiles belges (C13.9), représentant dans l'ordre 15,3 %, 14,8 % et 12,6 % des exportations belges de ce secteur. Les pays voisins et le Royaume-Uni représentent ensemble plus de la moitié des exportations d'autres textiles (61,7 %). De plus, l'écart avec le cinquième partenaire à l'exportation est important.

En 2020, la Chine était le premier importateur d'autres textiles (C13.9). Le textile chinois a été importé pour un montant de 730,1 millions d'euros. Il s'agit d'une augmentation de 292 % en glissement annuel, soit des importations qui ont presque quadruplé. Avec cette augmentation, la Chine a pris la première place des Pays-Bas. Les **Pays-Bas** (297,6 millions d'euros), l'**Allemagne** (218,5 millions d'euros) et la **France** (147 millions d'euros) occupaient respectivement les deuxième, troisième et quatrième places en tant que fournisseurs d'autres produits textiles (C13.9) pour la Belgique. Ensemble, ces trois pays représentaient dans l'ordre 14,2 %, 10,4 % et 7 % des importations d'autres produits textiles. Les augmentations les plus remarquables étaient donc à mettre à l'actif de la Chine (+292,2 %) mais aussi du Luxembourg (+399,9 %) et du Viêt Nam (+545,9 %).

En **conclusion**, 2020 fut une année aux résultats mitigés pour le secteur de la fabrication d'autres textiles (C13.9). D'une part, les indicateurs d'activités et d'emploi se sont détériorés, d'autre part les indicateurs de dynamisme entrepreneurial et le commerce extérieur ont réalisé de bonnes prestations. Néanmoins, les premiers résultats de 2021 sont plutôt positifs à l'exception de l'emploi et des importations.

Fabrication d'étoffes à mailles (C13.91)

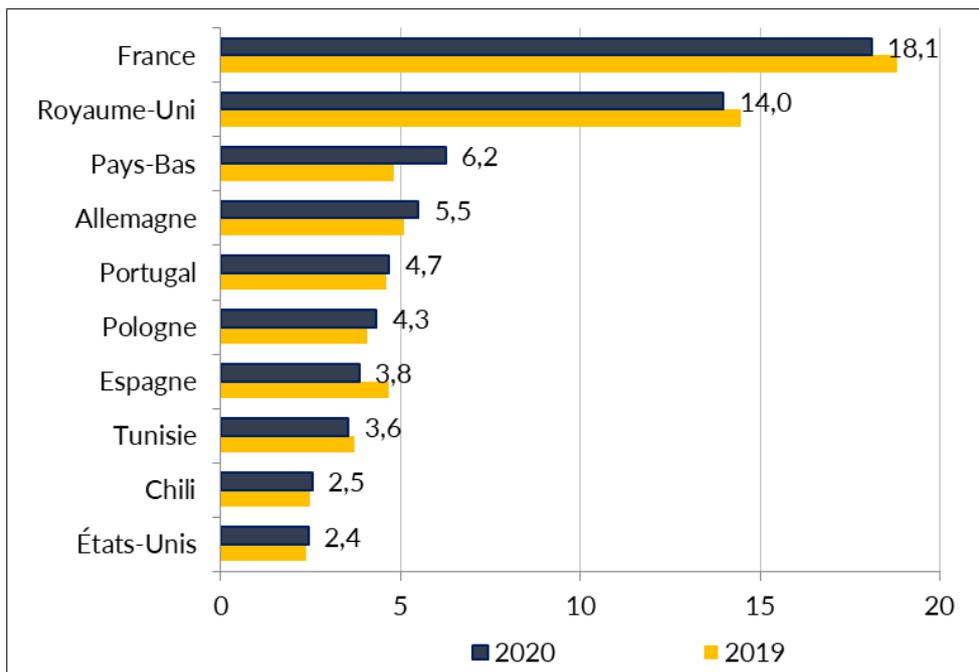
Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant à la fabrication d'étoffes à mailles (C13.91) comprend la fabrication et la transformation d'étoffes à mailles (velours, peluches et étoffes bouclées ; tissus des types utilisés pour filets, rideaux et vitrages ; autres étoffes à mailles) ainsi que la fabrication d'imitations de fourrure par tricotage.

Tableau 3-7. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication d'étoffes à mailles (C13.91)

	C13.91	2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	61,9	66,1	67,2	59,2	58,2	40,3	40,2
			6,7%	1,7%	-11,9%	-1,6%		-0,1%
	Investissements (TVA)	6,1	10,1	6,9	3,0	0,8	0,6	3,0
			66,9%	-32,1%	-56,3%	-73,9%		396,0%
	Indice de production	103,8	100,2	95,7	81,7	71,8	66,6	74,7
	Indice des prix à la production	C	C	C	C	C	C	C
			-3,4%	-4,5%	-14,7%	-12,1%		12,2%
Emploi		2016	2017	2018	2019	2020	2020M6	2021M6
	Emploi	83	79	80	81	78	80	37
			-4,2%	1,6%	1,2%	-3,7%		-54,4%
	Masse salariale	1,7	1,7	1,8	1,8	1,6	0,8	0,2
		0,5%	3,7%	0,7%	-10,1%		-75,6%	
	Nombre d'employeurs	5	5	5	5	5	5	4
			-5,0%	5,3%	0,0%	0,0%		-20,0%
Dynamique entrepreneuriale		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Créations	10	6	12	12	5	-	-
			-40,0%	100,0%	0,0%	-58,3%		
	Radiations	4	4	3	4	3	-	-
			0,0%	-25,0%	33,3%	-25,0%		
	Assujettis	41	42	51	58	60	-	-
		2,4%	21,4%	13,7%	3,4%			
	Faillites	0	1	0	0	0	0	0
	Emplois perdus à la suite de faillites	0	0	0	0	0	0	0
				-100,0%				
Commerce extérieur (concept national)		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Exportations totales	108,8	118,8	103,3	99,5	95,9	67,8	67,9
			9,2%	-13,0%	-3,7%	-3,5%		0,2%
	Exportations intra-UE27	75,7	80,1	64,0	60,3	60,2	43,1	41,6
			5,9%	-20,1%	-5,7%	-0,3%		-3,4%
	Exportations extra-UE27	33,2	38,7	39,3	39,1	35,8	24,7	26,4
			16,7%	1,7%	-0,5%	-8,6%		6,6%
	Importations totales	106,6	104,6	92,2	87,8	86,4	62,4	68,9
		-1,8%	-11,9%	-4,8%	-1,6%		10,4%	
Importations intra-UE27	70,8	69,7	59,1	50,2	50,0	35,7	45,0	
		-1,5%	-15,3%	-15,1%	-0,3%		25,8%	
Importations extra-UE27	35,8	34,9	33,1	37,6	36,4	26,7	23,9	
		-2,5%	-5,1%	13,6%	-3,4%		-10,3%	
	Balance commerciale	2,2	14,2	11,1	11,7	9,5	5,4	-1,0

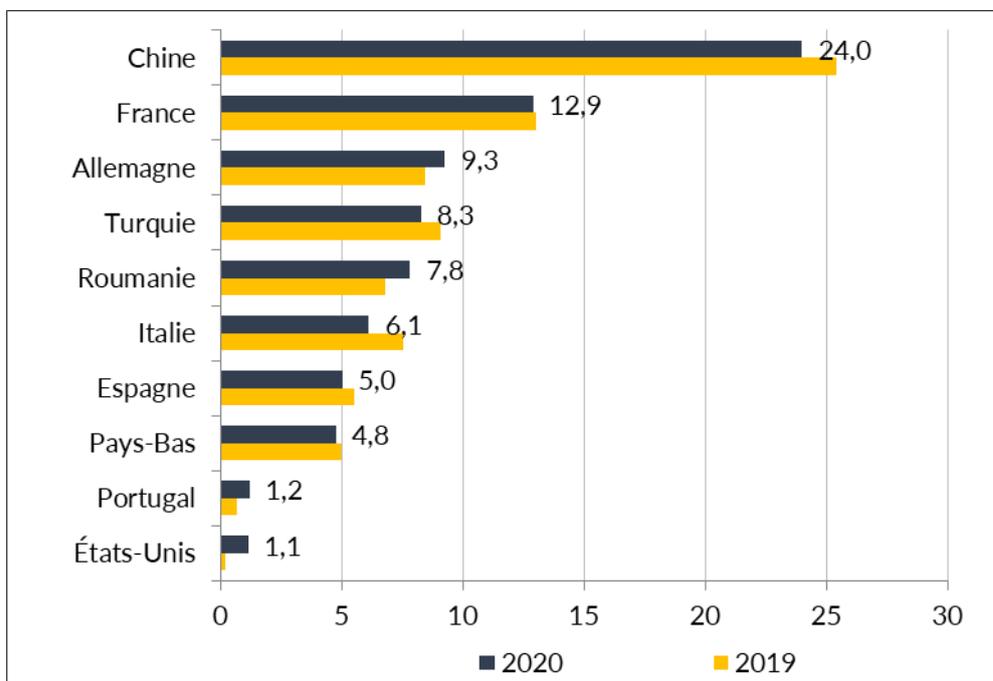
Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Graphique 3-11. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication d'étoffes à mailles (C13.91)



Source : BNB.

Graphique 3-12. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication d'étoffes à mailles (C13.91)



Source : BNB.

L'industrie de la fabrication d'étoffes à mailles (C13.91) a enregistré un second recul de son **chiffre d'affaires** en 2020. En effet, le chiffre d'affaires de ce secteur affiche une baisse de 1,6 % en 2020 à un an d'écart et atteint 58,2 millions d'euros. À titre de comparaison, ce secteur a vu son chiffre d'affaires reculer de 11,9 % en 2019. Les **investissements** se sont nettement repliés au cours des trois dernières années pour ne représenter plus que 800.000 euros. Au cours des neuf premiers mois de 2021, le chiffre d'affaires a reculé de 0,1 % et les investissements ont bondi de 396 % pour s'afficher à 3 millions d'euros.

La tendance baissière de la **production** de ce secteur, observée depuis 2016, s'est également poursuivie en 2020 (-12,1 % en glissement annuel), où elle atteint son plus faible résultat. Au cours des neuf premiers mois de 2021, la production a bondi de 12,2 %.

L'**emploi** dans ce secteur a connu son plus faible résultat en 2020, avec 78 postes de travail. La diminution de l'emploi s'est poursuivie sur les six premiers mois de 2021 (-43 unités à un an d'écart).

En 2020, tant les **créations** que les **radiations** d'entreprises ont été moins nombreuses, ce qui a permis à ce secteur d'avoir plus d'assujettis que lors de l'année précédente. Le secteur comptait ainsi cinq entreprises créées pour trois entreprises radiées. Le nombre d'assujettis s'est établi à 60 unités, soit deux assujettis de plus qu'en 2019.

En 2020, les **exportations** totales de cette industrie se sont affichées à la baisse (-3,5 % à un an d'écart) pour s'établir à 95,9 millions d'euros. Elles se sont stabilisées au cours des neuf premiers mois de l'année 2021 (+0,2 %). Le ralentissement des exportations intra-européennes a décéléré à -0,3 % en 2020. Les données de 2021 montrent néanmoins un nouveau recul de 3,4 %. Les exportations extra-européennes ont marqué le pas en 2020 (-8,6 %) pour repartir à la hausse au cours des neuf premiers mois de 2021 (+6,6 %). Les **principaux partenaires commerciaux** à l'exportation en 2020 sont

- la France (18,1 millions d'euros, -3,7 %),
- le Royaume-Uni (14 millions d'euros, -3,4 %),
- les Pays-Bas (6,2 millions d'euros, +29,8%).

Parmi les principaux partenaires à l'exportation, ce sont les exportations destinées à l'Espagne qui ont connu le plus net recul (-17,4 % par rapport à 2019).

Les **importations** totales ont reculé pour la quatrième année consécutive (-1,6 %) pour s'établir à 86,4 millions d'euros. Au cours de neuf premiers mois de 2021, ces importations se sont redressées de 10,4 % à la suite de la nette hausse des importations intra-européennes (+25,8 %). En 2020, parmi les **principaux partenaires commerciaux** à l'importation, la Chine se maintient à la première place avec 24 millions d'euros (ce qui représente une baisse de 5,7 %), suivie par la France (-0,9 %) et l'Allemagne (+9,9 %). Même si leur poids relatif reste marginal, dans la liste des dix fournisseurs les plus importants du marché belge, les importations se sont fortement accrues en provenance du Portugal (+79,1 % à 1,2 million d'euros) et des États-Unis (+425,6 % à 1,1 million d'euros).

La **balance commerciale** est restée positive sur toute la période d'observation et s'est affichée à 9,5 millions d'euros en 2020 pour se dégrader en 2021 et devenir déficitaire (-1 million d'euros sur les neuf premiers mois de 2021).

En conclusion, les dernières données disponibles indiquent que la situation dans la fabrication d'étoffes à mailles (C13.91) s'est détériorée en 2020, la plupart des indicateurs ayant connu une diminution par rapport à 2019. Si l'industrie a dû faire face à la crise sanitaire de la Covid-19, la situation était déjà difficile en 2019. De plus, il apparaît que le chiffre d'affaires de ce secteur se détériore au fil des ans. Point positif au cours de l'année 2021, les investissements sont repartis à la hausse mais l'indicateur baissier le plus préoccupant concerne l'emploi qui représente désormais à peine 37 postes de travail contre 80 pour la même période de 2020.

Fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92)

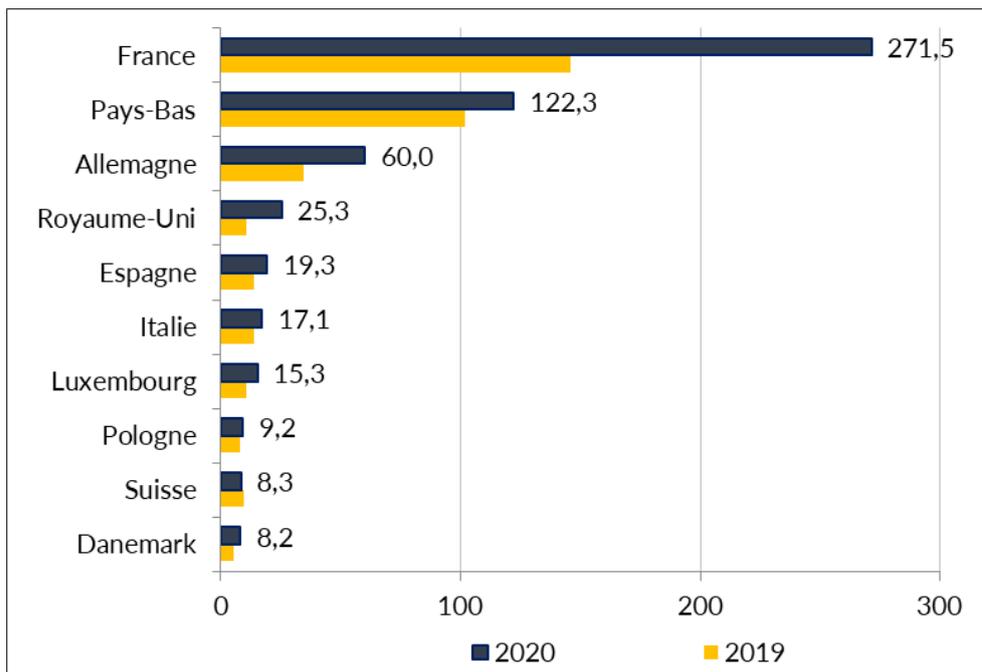
Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant à la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92) comprend à la fois la fabrication de linges de lit et de table et d'articles textiles à usage domestique (linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine ; couvertures, couvre-pieds, édredons, couvre-lits, coussins, poufs, oreillers, sacs de couchage ; chiffons à épousseter, lavettes et articles similaires ; ainsi que la fabrication de la partie textile des couvertures chauffantes électriques et la préparation des plumes et duvet) et la fabrication d'autres articles textiles confectionnés, sauf habillement (notamment la fabrication d'articles confectionnés pour l'ameublement tels que les rideaux, tours de lit, stores, housses pour machines ou mobilier ; bâches, tentes, articles de campement, voiles pour embarcations, stores d'extérieur, housses amovibles pour voitures, machines ou mobilier ; drapeaux, banderoles, bannières, etc. ; gilets de sauvetage, parachutes ; sacs d'emballage en textile).

Tableau 3-8. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92)

	C13.92	2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	536,6	555,6	570,8	552,6	537,8	399,5	476,4
			3,5%	2,7%	-3,2%	-2,7%		19,2%
	Investissements (TVA)	14,4	18,8	23,5	14,8	15,5	10,8	10,0
			30,5%	24,9%	-36,9%	4,7%		-7,7%
	Indice de production	100,0	111,4	114,9	128,7	133,0	132,3	143,9
			11,4%	3,1%	12,0%	3,4%		8,8%
	Indice des prix à la production	112,0	112,5	116,1	120,6	121,7	122,0	120,1
			0,4%	3,2%	3,9%	0,9%		-1,5%
Emploi		2016	2017	2018	2019	2020	2020M6	2021M6
	Emploi	2.744	2.747	2.791	2.838	2.865	2.853	2.862
			0,1%	1,6%	1,7%	1,0%		0,3%
	Masse salariale	67,3	70,1	73,3	76,8	72,5	33,3	38,8
			4,0%	4,5%	4,9%	-5,7%		16,3%
	Nombre d'employeurs	237	230	227	222	211	213	209
			-3,0%	-1,1%	-2,3%	-4,8%		-1,6%
Dynamique entrepreneuriale		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Créations	53	54	54	74	78	-	-
			1,9%	0,0%	37,0%	5,4%		
	Radiations	36	47	41	56	33	-	-
			30,6%	-12,8%	36,6%	-41,1%		
	Assujettis	656	658	675	704	757	-	-
		0,3%	2,6%	4,3%	7,5%			
	Faillites	4	4	1	1	2	2	1
			0,0%	-75,0%	0,0%	100,0%		-50,0%
	Emplois perdus à la suite de faillites	11	54	4	0	0	0	0
			390,9%	-92,6%	-100,0%			
Commerce extérieur (concept national)		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Exportations totales	389,9	391,3	404,0	421,3	632,6	487,6	383,5
			0,4%	3,3%	4,3%	50,2%		-21,3%
	Exportations intra-UE27	346,2	349,2	359,9	369,4	563,8	435,5	327,9
			0,9%	3,1%	2,6%	52,6%		-24,7%
	Exportations extra-UE27	43,7	42,1	44,1	51,8	68,9	52,1	55,6
			-3,7%	4,8%	17,5%	32,8%		6,8%
Importations totales	668,1	678,0	707,0	689,1	1.413,8	1.175,9	604,4	
		1,5%	4,3%	-2,5%	105,2%		-48,6%	
Importations intra-UE27	381,3	398,1	407,7	412,0	532,1	409,9	373,2	
		4,4%	2,4%	1,1%	29,2%		-9,0%	
Importations extra-UE27	286,8	279,8	299,3	277,1	881,7	766,0	231,3	
		-2,4%	7,0%	-7,4%	218,2%		-69,8%	
Balance commerciale	-278,2	-286,7	-302,9	-267,8	-781,2	-688,3	-220,9	

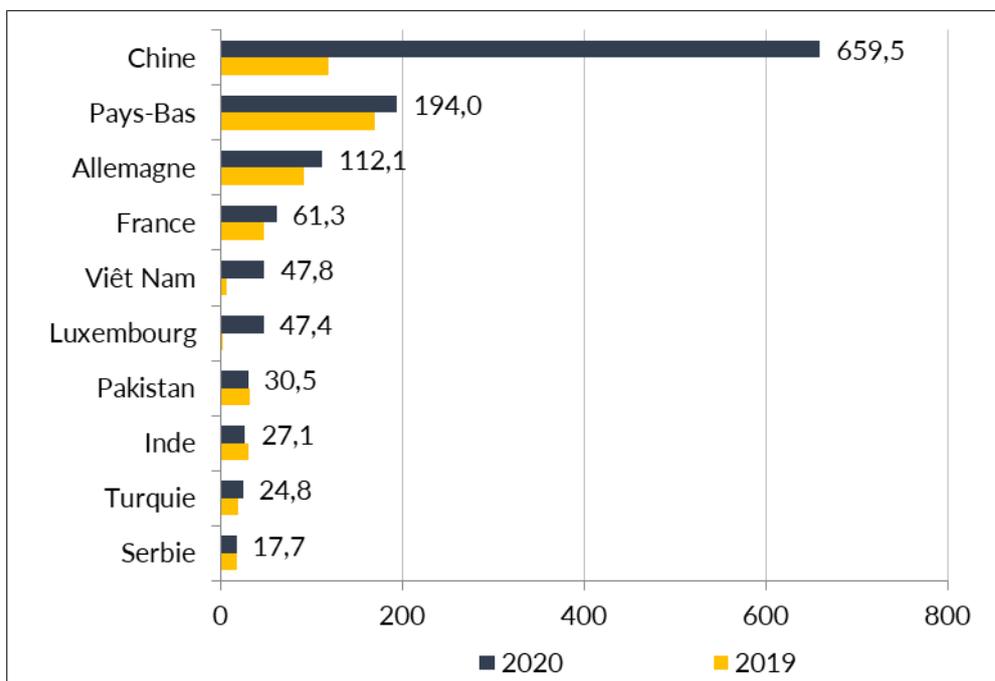
Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Graphique 3-13. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92)



Source : BNB

Graphique 3-14. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92)



Source : BNB.

Le **chiffre d'affaires** dans la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement (C13.92), s'est replié pour la deuxième année consécutive, bien que le repli soit moins important en 2020 (-2,7 % en glissement annuel) qu'en 2019 (-3,2 %). Le chiffre d'affaires en 2020 se limite à 537,8 millions d'euros et se rapproche ainsi de son niveau le plus faible de la période d'observation, enregistré en 2016. Au cours des neuf premiers mois de 2021, le chiffre d'affaires connaît une progression de 19,2 % par rapport à la même période de 2020.

Après avoir fortement plongé en 2019 (-36,9 % en glissement annuel), les **investissements** se sont réorientés à la hausse en 2020 (+4,7 %) et ont atteint 15,5 millions d'euros. Sur les neuf premiers mois de 2021, ils se sont néanmoins repliés (-7,7 % par rapport à la même période de 2020), s'élevant à 10 millions d'euros.

La **production** suit une tendance haussière sur l'ensemble de la période d'observation et atteint donc son meilleur résultat en 2020, après avoir enregistré une progression de 3,4 % par rapport à 2019. Au cours des neuf premiers mois de 2021, la production a continué de croître, de façon encore plus prononcée, de l'ordre de 8,8 %.

Les **prix à la production** dans la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement, sont également en croissance constante sur la période d'observation. En 2020, ils ont atteint leur plus haut résultat grâce à une augmentation de 0,9 % relevée par rapport à l'année précédente. Au cours des neuf premiers mois de 2021, les prix à la production ont par contre baissé, de l'ordre de 1,5 %, par rapport à la même période de 2020.

L'**emploi** s'est une nouvelle fois renforcé en 2020, poursuivant ainsi la tendance haussière observée sur l'ensemble de la période d'analyse. Le secteur compte 2.865 postes de travail en 2020, contre 2.838 en 2019. Au premier semestre de 2021, l'emploi a connu une légère augmentation (+0,3 %) par rapport au premier semestre de 2020.

La tendance haussière de la **masse salariale** s'est par contre interrompue en 2020, après une diminution de 5,7 % enregistrée par rapport à 2019. La masse salariale s'est limitée à 72,5 millions d'euros en 2020. Il est probable que ce phénomène soit dû au chômage temporaire (chômage corona), mesure mise en place par le gouvernement pour préserver l'emploi en permettant aux entreprises faisant face à des fermetures temporaires ou à des réductions d'activité de mettre une partie de leur personnel en situation de chômage exceptionnel, sans devoir licencier leur effectif uniquement à cause du contexte particulier dans lequel elles devaient fonctionner. Au premier semestre de 2021, la masse salariale repart à la hausse et affiche une progression de 16,3 % par rapport au premier semestre de 2020.

Si l'emploi affiche une tendance haussière, l'inverse s'observe par contre pour le **nombre d'employeurs** présents dans le secteur. Ce nombre se réduit graduellement chaque année pour se limiter à 211 employeurs en 2020, contre 222 en 2019 et encore 237 en 2016. Au premier semestre de 2021, le nombre d'employeurs continue de baisser et s'élève à 209.

Le secteur compte **78 créations d'entreprises** en 2020 contre 74 en 2019. Il s'agit par ailleurs du nombre d'entreprises créées le plus important dans le secteur sur la période d'observation. À l'inverse, **33 radiations d'entreprises** ont été enregistrées (contre 56 en 2019), ce qui constitue le nombre le plus faible d'entreprises radiées sur la période d'analyse. Si la dynamique entrepreneuriale est positive sur toute la période, le nombre d'entreprises créées étant supérieur au nombre d'entreprises radiées, le solde s'est accru. En 2020, le secteur dénombrait **757 assujettis à la TVA**, son plus haut résultat de la période, après une progression de 7,5 % par rapport à 2019, soit 53 assujettis supplémentaires.

Deux entreprises ont été déclarées en **faillite** en 2020, soit une faillite de plus qu'en 2019. Toutefois, ces deux faillites n'ont pas occasionné de **perte d'emploi**. Au cours des neuf premiers mois de 2021, une entreprise a mis la clef sous la porte, sans toutefois occasionner d'emploi perdu.

Les **exportations totales** d'articles textiles confectionnés, sauf habillement, ont connu une progression importante en 2020. Celles-ci affichent en effet une hausse de 50,2 % par rapport à 2019 et atteignent 632,6 millions d'euros, leur résultat le plus important de la période d'analyse. Les exportations d'articles textiles confectionnés, sauf habillement sont essentiellement destinées au marché intra-européen (563,8 millions d'euros), comptant pour 89,1 % des exportations totales de ce secteur. Notons que la hausse des exportations totales en 2020 trouve son origine à la fois dans l'augmentation des exportations intra-européennes (+52,6 % par rapport à 2019) et extra-européennes (+32,8 %). Au cours des neuf premiers mois de 2021, les exportations ont baissé de 21,3 % à un an d'écart et se sont ainsi limitées à 383,5 millions d'euros. Ce résultat est uniquement imputable à une baisse marquée des exportations intra-européennes (-24,7 %). Malgré une hausse des exportations extra-européennes (+6,8 % en glissement annuel), celles-ci n'ont pas été suffisantes pour compenser la diminution des exportations intra-européennes. En 2020, les **principaux débouchés à l'exportation** sont :

- la France (271,5 millions d'euros),

- les Pays-Bas (122,3 millions d'euros),
- l'Allemagne (60 millions d'euros).

Les exportations destinées à ces trois pays voisins représentent d'ailleurs 71,7 % des exportations belges du secteur. Parmi les dix principaux débouchés à l'exportation, seules les exportations destinées à la Suisse ont connu une diminution en 2020 par rapport à 2019 (-12,6 %).

Les **importations totales** ont plus que doublé en 2020 (+105,2 % par rapport à 2019). Elles atteignent ainsi, de loin, leur résultat le plus élevé de la période d'observation avec près de 1,4 milliard d'euros d'articles textiles confectionnés (sauf habillement) importés par la Belgique. Les importations belges de ces produits proviennent majoritairement de pays extra-européens (881,7 millions d'euros), représentant 62,4 % des importations du secteur en 2020 (contre une part de 37,6 % pour les importations provenant de pays de l'Union européenne). Au cours des neuf premiers mois de 2021, les importations totales du secteur se sont réduites de 48,6 % en glissement annuel pour se limiter à 604,4 millions d'euros. Cette baisse des importations totales provient d'une diminution des importations intra-européennes (-9 %) et surtout d'un effondrement des importations extra-européennes (-69,8 %). En 2020, les **principaux fournisseurs du marché belge** sont :

- la Chine (659,5 millions d'euros),
- les Pays-Bas (194 millions d'euros),
- l'Allemagne (112,1 millions d'euros).

Les importations provenant de Chine ont été multipliées par cinq, impliquant dès lors que la part des importations provenant de Chine atteigne près de la moitié (46,6 %) des importations du secteur en 2020. Les importations issues du Viêt Nam et du Luxembourg ont également connu des progressions particulièrement importantes en 2020. À l'inverse, les importations provenant du Pakistan et d'Inde ont marqué un recul de respectivement 6 % et 12,4 % par rapport à 2019.

La **balance commerciale** présente un solde négatif sur l'ensemble de la période d'observation. En 2020, le déficit commercial s'est accru de façon particulièrement prononcée sous l'effet de l'augmentation importante des importations. Le déficit atteint ainsi 781,2 millions d'euros en 2020. Au cours des neuf premiers mois de 2021, le déficit commercial s'est réduit à 220,9 millions d'euros (contre un déficit de 688,3 millions d'euros pour la même période de 2020).

En **conclusion**, le secteur de la fabrication d'articles textiles confectionnés (sauf habillement) a particulièrement bien résisté à la crise sanitaire en 2020. La plupart des indicateurs économiques ont évolué favorablement pour ce secteur, à l'exception d'une diminution du chiffre d'affaires, d'une dégradation du solde de la balance commerciale et d'un recul du nombre d'employeurs, bien que ce mouvement semble plutôt structurel. Les investissements se sont accrus, comme la production et le nombre de postes de travail. L'entrepreneuriat est particulièrement dynamique, atteignant des records dans les créations d'entreprises et les assujettis à la TVA, tout en observant un niveau plancher de radiations d'entreprises. De plus, le commerce extérieur a été fort dynamique malgré un ralentissement de l'activité mondiale. En 2021, l'évolution des indicateurs économiques diffère quelque peu selon les dernières données disponibles. Si le chiffre d'affaires connaît une reprise, les investissements et les prix à la production s'orientent à la baisse, à l'instar du commerce extérieur qui subit une diminution importante de ses exportations et de ses importations.

Fabrication de tapis et de moquettes (C13.93)

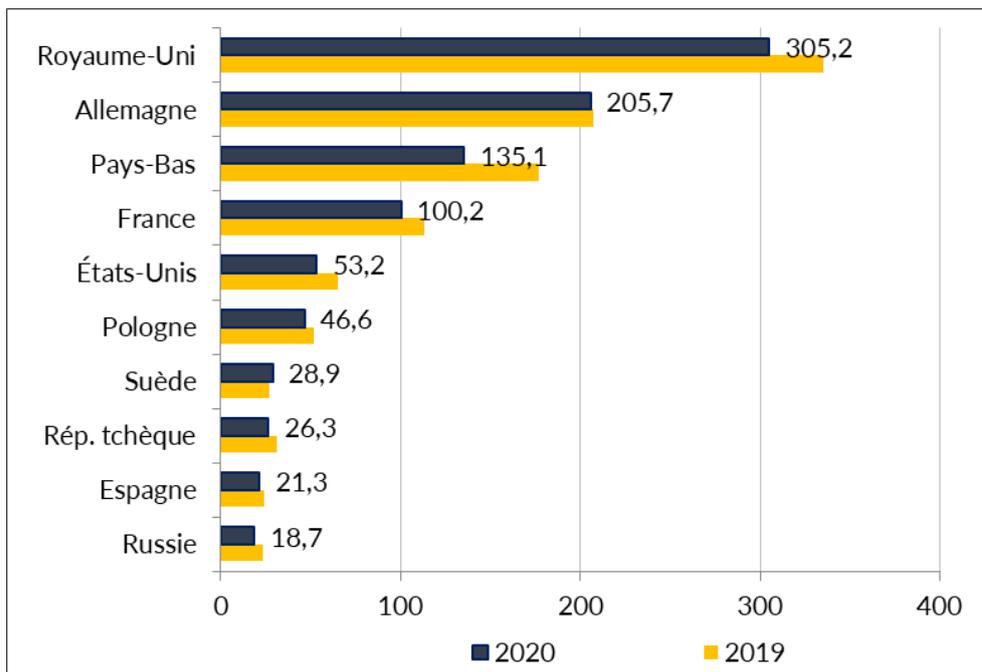
Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant à la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93) comprend la fabrication de revêtements de sols en matières textiles : tapis, carpettes, paillassons et la fabrication de revêtements de sols en feutres aiguilletés. Elle ne comprend pas la fabrication de nattes et de paillassons en matières à tresser ; la fabrication de revêtements de sols en liège ; la fabrication de revêtements de sols en caoutchouc ; la fabrication de revêtements de sols souples, en vinyle ou en linoléum et la fabrication de revêtements de sols en matières plastiques.

Tableau 3-9. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93)

	C13.93	2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	1.463,0	1.419,5	1.316,5	1.379,6	1.226,2	883,3	1.031,2
			-3,0%	-7,3%	4,8%	-11,1%		16,7%
	Investissements (TVA)	70,9	52,3	36,7	34,7	34,9	22,2	21,1
			-26,2%	-29,9%	-5,4%	0,8%		-4,8%
	Indice de production	94,2	93,7	87,7	82,3	71,7	68,6	99,7
			-0,6%	-6,3%	-6,2%	-12,9%		45,4%
	Indice des prix à la production	112,5	119,2	115,1	122,0	124,3	124,1	125,4
			5,9%	-3,4%	6,0%	1,8%		1,0%
Emploi		2016	2017	2018	2019	2020	2020M6	2021M6
	Emploi	7.468	7.517	7.559	7.465	7.208	7.284	7.110
			0,7%	0,6%	-1,2%	-3,4%		-2,4%
	Masse salariale	217,9	221,5	232,9	226,4	197,9	90,7	109,6
		1,6%	5,1%	-2,8%	-12,6%		20,7%	
	Nombre d'employeurs	80	77	76	71	65	66	64
			-3,5%	-1,3%	-6,6%	-8,1%		-2,3%
Dynamique entrepreneuriale		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Créations	2	1	2	1	4	-	-
			-50,0%	100,0%	-50,0%	300,0%		
	Radiations	3	6	7	5	2	-	-
			100,0%	16,7%	-28,6%	-60,0%		
	Assujettis	126	121	119	116	115	-	-
		-4,0%	-1,7%	-2,5%	-0,9%			
	Faillites	0	0	1	0	1	1	0
					-100,0%			-100,0%
	Emplois perdus à la suite de faillites	0	0	1	0	1	1	0
					-100,0%			-100,0%
Commerce extérieur (concept national)		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Exportations totales	1.473,5	1.461,5	1.378,9	1.338,7	1.190,6	851,6	943,7
			-0,8%	-5,7%	-2,9%	-11,1%		10,8%
	Exportations intra-UE27	790,3	800,9	765,5	757,5	679,3	492,7	530,3
			1,3%	-4,4%	-1,0%	-10,3%		7,6%
	Exportations extra-UE27	683,2	660,6	613,4	581,2	511,3	358,9	413,3
			-3,3%	-7,1%	-5,3%	-12,0%		15,2%
	Importations totales	185,3	173,1	171,7	165,1	148,3	107,9	120,8
			-6,5%	-0,8%	-3,9%	-10,2%		12,0%
	Importations intra-UE27	119,3	106,7	103,6	94,8	77,3	55,5	71,5
			-10,6%	-2,8%	-8,6%	-18,4%		28,9%
	Importations extra-UE27	65,9	66,5	68,1	70,3	71,0	52,4	49,3
			0,8%	2,4%	3,3%	1,0%		-5,9%
	Balance commerciale	1.288,3	1.288,3	1.207,2	1.173,6	1.042,3	743,7	822,8

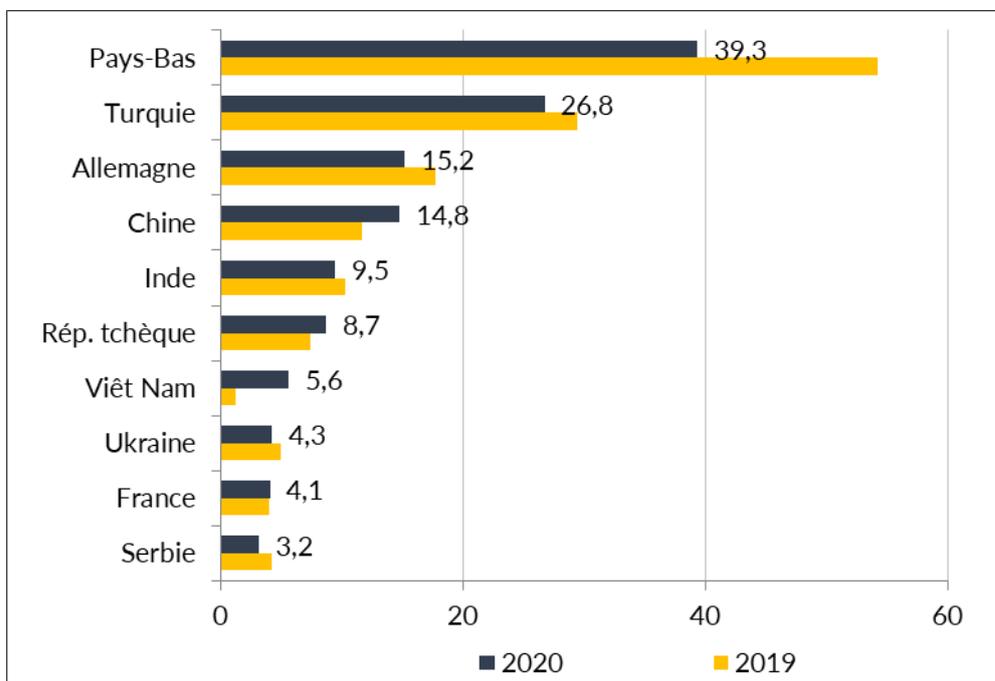
Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Graphique 3-15. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93)



Source :BNB.

Graphique 3-16. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93)



Source : BNB.

Après la hausse enregistrée en 2019, le **chiffre d'affaires** dans le secteur de la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93) s'est à nouveau inscrit à la baisse en 2020 (-11,1 %) pour s'établir à 1,2 milliard d'euros. Il s'agit du montant le plus bas de chiffre d'affaires atteint par le secteur sur toute la période d'observation. A contrario, le chiffre d'affaires du secteur a progressé de 16,7 % au cours des neuf premiers mois de 2021 à un an d'écart, atteignant un peu plus de 1,03 milliard d'euros.

Après trois baisses consécutives, **les investissements** ont augmenté de 0,8 % en 2020 par rapport à 2019. Les investissements atteignent ainsi 34,9 millions d'euros en 2020. A contrario, au cours des neuf premiers mois de 2021, les investissements se sont à nouveau réduits, diminuant de 4,8 % par rapport à la même période de 2020 et atteignant ainsi 21,1 millions d'euros.

Sur l'ensemble de l'année 2020, la **production** de l'industrie de la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93) a diminué de 12,9 %, et ce pour la troisième année consécutive, atteignant ainsi son niveau le plus bas sur la période d'observation. Cette tendance baissière ne s'est pas confirmée au cours de neuf premiers mois de 2021, la production ayant augmenté de 45,4 % par rapport à la période correspondante de 2020.

Les **prix à la production** ont enregistré à nouveau une évolution peu favorable en augmentant de 1,8 % en 2020. Cette tendance s'est poursuivie au cours des neuf premiers mois de 2021, l'indice des prix à la production ayant augmenté de 1,0 % par rapport à la période correspondante de 2020.

Pour la deuxième fois consécutive, **l'emploi** s'est inscrit à la baisse en 2020, atteignant 7.208 postes de travail contre 7.465 postes de travail un an auparavant (soit une diminution de 3,4 %). Il s'agit du niveau le plus bas du nombre d'emploi atteint par le secteur sur la période d'observation. Au premier semestre de 2021, l'emploi a confirmé son mouvement baissier avec une diminution de 2,4 % par rapport à la même période de 2020, comptabilisant ainsi 7.110 postes de travail.

À l'instar de l'emploi et pour la deuxième année consécutive, **la masse salariale** s'est également orientée à la baisse en 2020 (-12,6 % par rapport à 2019), atteignant 197,9 millions d'euros. Il s'agit du montant le plus bas atteint par le secteur sur la période d'observation. A contrario, au premier semestre de 2021, la masse salariale s'est inscrite à la hausse (+20,7 % par rapport à la même période de 2020), où elle se chiffre à 109,6 millions d'euros.

Le nombre d'employeurs est en diminution continue sur toute la période observation et s'est réduit à nouveau en 2020 (-8,1 %), passant de 71 employeurs en 2019 à 65 employeurs en 2020. Il s'agit du nombre d'employeurs le plus bas enregistré sur la période d'observation. Au premier semestre de 2021, la baisse s'est poursuivie (-2,3 %), le secteur comptabilisant 64 employeurs contre 66 employeurs à la même période de 2020 (soit deux employeurs de moins).

En 2020, quatre entreprises ont été créées, soit trois **entreprises créées** de plus par rapport à 2019. Il s'agit du nombre d'entreprises créées le plus élevé sur toute la période d'observation. A contrario, **les radiations d'entreprises** se sont réduites, passant de cinq entreprises radiées en 2019 à deux entreprises radiées en 2020, soit le nombre d'entreprises radiées le plus faible enregistré sur toute la période d'observation. Le secteur est créateur net d'entreprises en 2020 et ce, pour la première fois sur la période d'observation. Le secteur comptabilise au total 115 **assujettis à la TVA** en 2020, soit une entreprise assujettie de moins par rapport à 2019. Il s'agit d'ailleurs du nombre d'entreprises assujetties le plus bas enregistré sur la période d'observation.

Le secteur de la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93) n'a enregistré qu'une **faillite** en 2020 laquelle a occasionné également une seule **perte d'emplois**. Au cours des neuf premiers mois de 2021, le secteur de la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93) n'a pas enregistré de faillite.

Les exportations du secteur de la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93) ont poursuivi leur détérioration en 2020 (-11,1 %, en glissement annuel), revenant à un peu plus de 1,2 milliard d'euros. Il s'agit dès lors du montant d'exportations le plus bas relevé sur la période d'observation. Notons encore que les exportations de ce secteur sont destinées à 57,1 % vers les pays de l'Union européenne. A contrario, au cours des neuf premiers mois de 2021, les exportations marquent une certaine reprise (+10,8 % par rapport à la même période de 2020) et atteignent 943,7 millions d'euros. En 2020, les **principaux débouchés à l'exportation** pour ces biens sont :

- le Royaume-Uni (305,2 millions d'euros),
- l'Allemagne (205,7 millions d'euros),
- les Pays-Bas (135,1 millions d'euros),
- la France (100,2 millions d'euros),
- les États-Unis (53,2 millions d'euros).

Les exportations destinées à ces cinq pays représentent 67,1 % des exportations belges de ces biens en 2020. Presque toutes les destinations du top 10 ont connu un recul des exportations qui leur sont dédiées, exceptées les exportations vers la Suède (passant de 26,8 millions d'euros à 28,9 millions d'euros) qui sont en augmentation de 7,8 % en 2020.

À l'instar des exportations, **les importations** ont également connu une poursuite de leur détérioration en 2020 (-10,2 % par rapport à 2019), atteignant 148,3 millions d'euros. Il s'agit du montant le plus bas des importations du secteur sur la période d'observation. La Belgique se fournit pour un peu plus de la moitié de ces produits (52,1 %) auprès de l'Union européenne. A contrario, au cours des neuf premiers mois de 2021, les importations sont reparties à la hausse (+12,0 % par rapport à la même période de 2020), où elles atteignent 120,8 millions d'euros. Les **principaux partenaires à l'importation** sont :

- les Pays-Bas (39,3 millions d'euros),
- la Turquie (26,8 millions d'euros),
- l'Allemagne (15,2 millions d'euros),
- la Chine (14,8 millions d'euros),
- l'Inde (9,5 millions d'euros).

Les importations belges provenant de ces cinq pays représentent d'ailleurs 71,2 % des importations totales belges du secteur de la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93). Notons encore que plus de la moitié des importations provenant des dix principaux fournisseurs ont marqué une baisse 2020, les diminutions les plus marquées concernent les importations provenant des Pays-Bas (-27,4 %), suivies de celles de la Serbie (-23,3 %). Seuls quatre des dix principaux fournisseurs ont enregistré une hausse des importations belges de ce secteur : le Viêt Nam (+361,3 %), la Chine (+26,9 %), la République Tchèque (+18,1 %) et la France (+3,1 %).

La balance commerciale est excédentaire sur l'ensemble de la période d'observation, indiquant des exportations supérieures aux importations. En 2020, l'excédent commercial s'est réduit et a atteint un peu plus de 1,04 milliard d'euros. Il s'agit du plus faible excédent commercial du secteur observé sur toute la période d'observation. Au cours des neuf premiers mois de 2021, l'excédent s'est toutefois accru par rapport à la même période de 2020, se chiffrant à 822,8 millions d'euros.

En conclusion, l'ensemble de l'industrie de la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93) a connu une année 2020 plutôt morose. En effet, hormis une légère augmentation des investissements, un léger dynamisme entrepreneurial et une balance commerciale toujours excédentaire, tous les autres indicateurs du secteur de la fabrication de tapis et de moquettes (C13.93) se sont inscrits dans une évolution plutôt défavorable en 2020. Au cours des premiers mois de 2021, on note toutefois une certaine reprise avec une amélioration à un d'écart du chiffre d'affaires, de la masse salariale ainsi que des exportations, des importations et de la balance commerciale.

Fabrication de ficelles, cordes et filets (C13.94)

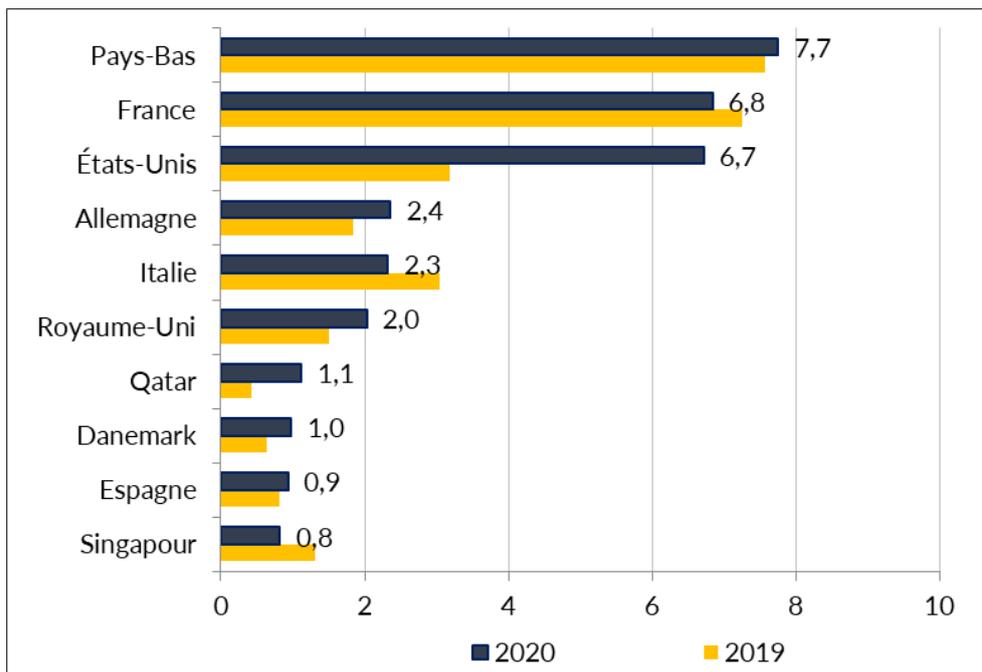
Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant à la fabrication de ficelles, cordes et filets (C13.94) comprend la fabrication de ficelles, de cordes et de cordages en fibres textiles, lames ou formes similaires, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique ; la fabrication de filets à mailles nouées obtenus à partir de ficelles, de cordes ou de cordages et la fabrication d'articles de corderie et de filets (filets de pêche, défenses de bateaux, coussins de déchargement, élingues de chargement, cordes ou cordages munis d'anneaux métalliques, etc.).

Tableau 3-10. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication de ficelles, cordes et filets (C13.94)

	C13.94	2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	40,1	39,5	46,8	53,4	61,1	43,2	48,6
			-1,5%	18,3%	14,2%	14,4%		12,5%
	Investissements (TVA)	0,7	0,6	1,4	0,7	0,6	0,5	0,6
			-13,8%	114,9%	-48,2%	-16,8%		38,2%
		C	C	C	C	C	C	C
		C	C	C	C	C	C	C
Emploi		2016	2017	2018	2019	2020	2020M6	2021M6
	Emploi	168	156	153	165	172	180	171
			-7,1%	-2,2%	8,0%	4,4%		-4,7%
	Masse salariale	4,2	4,0	4,3	4,6	4,8	2,5	2,5
		-3,2%	7,4%	5,8%	5,3%		0,3%	
		7	7	6	6	6	6	6
			0,0%	-14,3%	0,0%	0,0%		0,0%
Dynamique entrepreneuriale		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Créations	0	0	1	1	3	-	-
					0,0%	200,0%		
	Radiations	0	1	0	0	0	-	-
				-100,0%				
	Assujettis	17	15	15	15	18	-	-
		-11,8%	0,0%	0,0%	20,0%			
Faillites	0	0	0	0	0	0	0	
Emplois perdus à la suite de faillites	0	0	0	0	0	0	0	
Commerce extérieur (concept national)		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Exportations totales	35,6	34,3	36,2	43,1	41,2	27,5	35,0
			-3,5%	5,3%	19,1%	-4,5%		27,3%
	Exportations intra-UE27	21,1	23,2	24,1	23,3	23,8	18,0	20,9
			10,0%	4,0%	-3,6%	2,5%		16,4%
	Exportations extra-UE27	14,4	11,1	12,0	19,8	17,3	9,5	14,1
			-23,1%	8,2%	64,8%	-12,6%		47,9%
	Importations totales	37,5	38,6	38,1	44,8	46,1	36,1	36,5
		3,1%	-1,5%	17,6%	2,9%		1,3%	
Importations intra-UE27	25,2	26,9	25,5	29,0	30,9	24,1	25,1	
		6,8%	-5,3%	13,7%	6,8%		3,8%	
Importations extra-UE27	12,3	11,7	12,6	15,8	15,1	11,9	11,5	
		-4,5%	7,2%	25,6%	-4,2%		-4,0%	
Balance commerciale	-1,9	-4,3	-1,9	-1,7	-4,9	-8,5	-1,5	

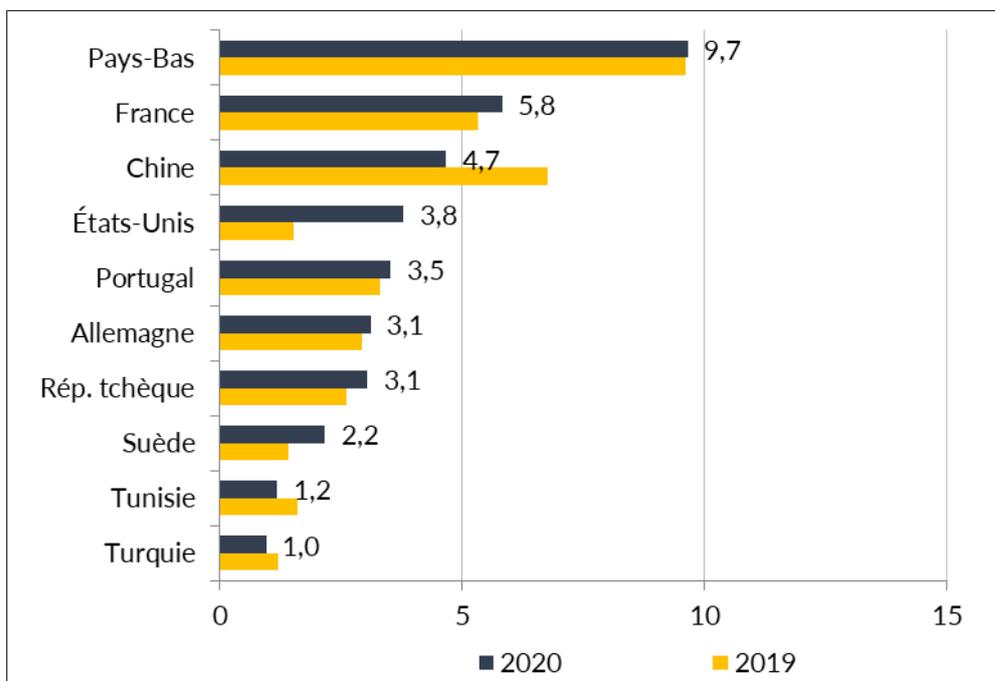
Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Graphique 3-17. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication de ficelles, cordes et filets (C13.94)



Source : BNB.

Graphique 3-18. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication de ficelles, cordes et filets (C13.94)



Source : BNB.

En 2020, le **chiffre d'affaires** dans le secteur de la fabrication de ficelles, de cordes et de filets (C13.94) s'élevait à 61,1 millions d'euros, soit son plus haut niveau sur la période d'observation. Sur les neuf premiers mois de 2021, le chiffre d'affaires a continué de progresser, en augmentant de 12,5 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Les **investissements** ont reculé de 16,8 % en 2020 pour la deuxième année consécutive après la forte progression enregistrée en 2018. Sur les neuf premiers mois de l'année 2021, les investissements ont enregistré une croissance de 38,2 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

En 2020, l'**emploi** dans ce secteur comptait 172 unités (+4,4 % par rapport à 2019), soit le chiffre le plus élevé de toute la période d'observation. Au premier semestre de 2021, l'emploi a cependant diminué (-4,7 %) par rapport au premier semestre de 2020.

La **masse salariale** s'est également accrue pour la troisième année consécutive en 2020 (+4,8 % par rapport à 2019) et a enregistré une plus légère hausse au premier semestre de 2021 que lors de la même période en 2020.

Le nombre d'**employeurs** est resté stable depuis 2018, comptant toujours six unités.

En termes de **dynamisme entrepreneurial**, le nombre de création d'entreprises dans la fabrication de ficelles, de cordes et de filets (C13.94) a augmenté en 2020 de deux unités par rapport à l'année précédente alors que le secteur n'a enregistré aucune radiation. Le nombre **d'assujettis à la TVA** est passé de quinze en 2019 à dix-huit en 2020 (+20 %). Le nombre de créations d'entreprises étant plus élevé que celui des radiations, le dynamisme entrepreneurial était donc positif en 2020.

Aucune **faillite** n'a été enregistrée dans la fabrication de ficelles, de cordes et de filets (C13.94) depuis 2016.

En 2020, au niveau des échanges commerciaux, les **exportations** ont enregistré une diminution de 4,5 % pour atteindre 41,2 millions d'euros et les **importations** ont accéléré de 2,9 % pour atteindre 46,1 millions d'euros. La balance commerciale enregistrait ainsi un solde négatif de 4,9 millions d'euros. Au cours des neuf premiers mois de l'année 2021, les exportations se sont bien rétablies, présentant une augmentation de 27,3 % par rapport à la même période l'année précédente, tandis que les importations ne cessaient de grimper au cours de ces trois premiers trimestres.

Le top 3 des pays **partenaires à l'exportation** est constitué des Pays-Bas, de la France et du Royaume-Uni. À eux trois, ces pays comptent pour 51,7 % des exportations belges de ce secteur en 2020. On notera l'important saut en avant des États-Unis et leur bond de plus de 110 %. Les trois principaux pays **partenaires à l'importation** sont les Pays-Bas, la France et la Chine qui comptent pour 43,7 % des importations totales de cette catégorie en 2020.

En **conclusion**, 2020 a été une année plutôt favorable pour la fabrication de ficelles, de cordes et de filets, la plupart de ses indicateurs étant au vert. Même si les exportations et le solde de la balance commerciale ont connu une détérioration en 2020 par rapport à 2019.

Fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95)

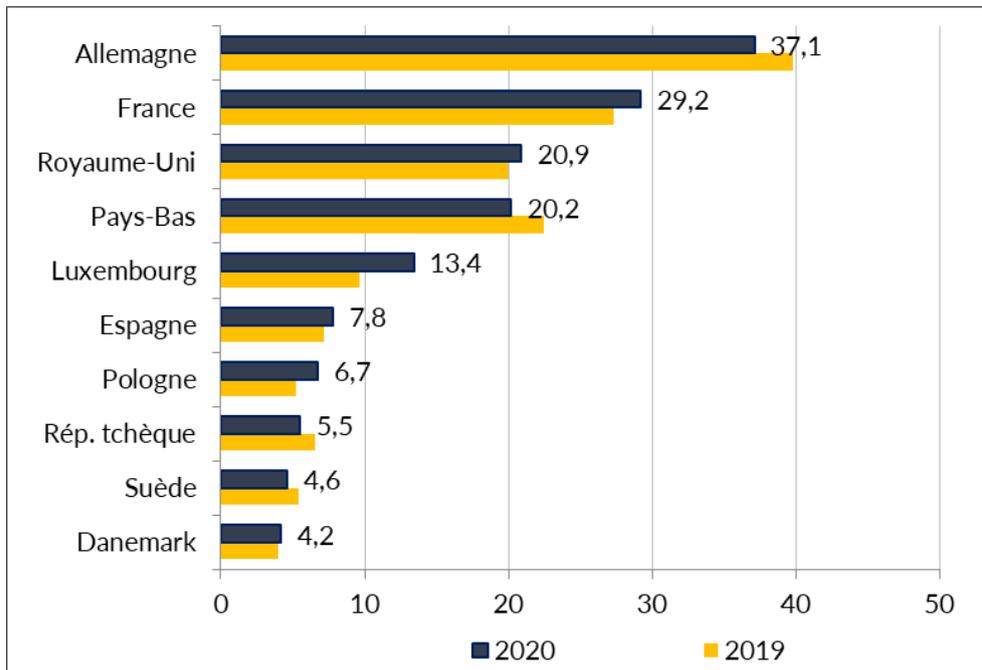
Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant à la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95), comprend toutes les activités de production des textiles ou des produits textiles, non citées dans les secteurs C13 (industrie du textile) ou C14 (industrie de l'habillement), ainsi qu'un grand nombre de processus et une grande variété de produits confectionnés.

Tableau 3-11. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95)

	C13.95	2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	84,9	87,1	90,5	109,1	82,3	61,1	65,3
	Investissements (TVA)	3,0	2,1	16,4	30,8	6,9	4,8	9,9
	Indice de production	95,1	83,7	85,1	86,5	83,5	84,1	82,3
	Indice des prix à la production	C	C	C	C	C	C	C
		2016	2017	2018	2019	2020	2020M6	2021M6
Emploi	Emploi	234	243	244	252	249	249	239
	Masse salariale	7,2	7,4	7,6	8,0	7,7	3,9	4,0
	Nombre d'employeurs	2	2	2	1	1	1	1
		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Dynamique entrepreneuriale	Créations	1	3	0	0	1	-	-
	Radiations	0	0	0	0	0	-	-
	Assujettis	3	6	6	6	8	-	-
	Faillites	0	0	0	0	0	0	1
	Emplois perdus à la suite de faillites	0	0	0	0	0	0	2
			2016	2017	2018	2019	2020	2020M9
Commerce extérieur (concept national)	Exportations totales	187,2	172,2	189,3	196,6	198,8	148,5	162,7
	Exportations intra-UE27	129,2	123,4	138,3	146,9	145,6	109,1	126,7
	Exportations extra-UE27	58,0	48,8	51,0	49,6	53,2	39,4	36,0
	Importations totales	203,6	212,6	226,6	223,8	219,3	168,0	173,0
	Importations intra-UE27	179,9	186,0	198,5	192,0	190,0	145,7	152,2
	Importations extra-UE27	23,7	26,6	28,1	31,8	29,3	22,3	20,7
	Balance commerciale	-16,4	-40,4	-37,3	-27,3	-20,5	-19,5	-10,3

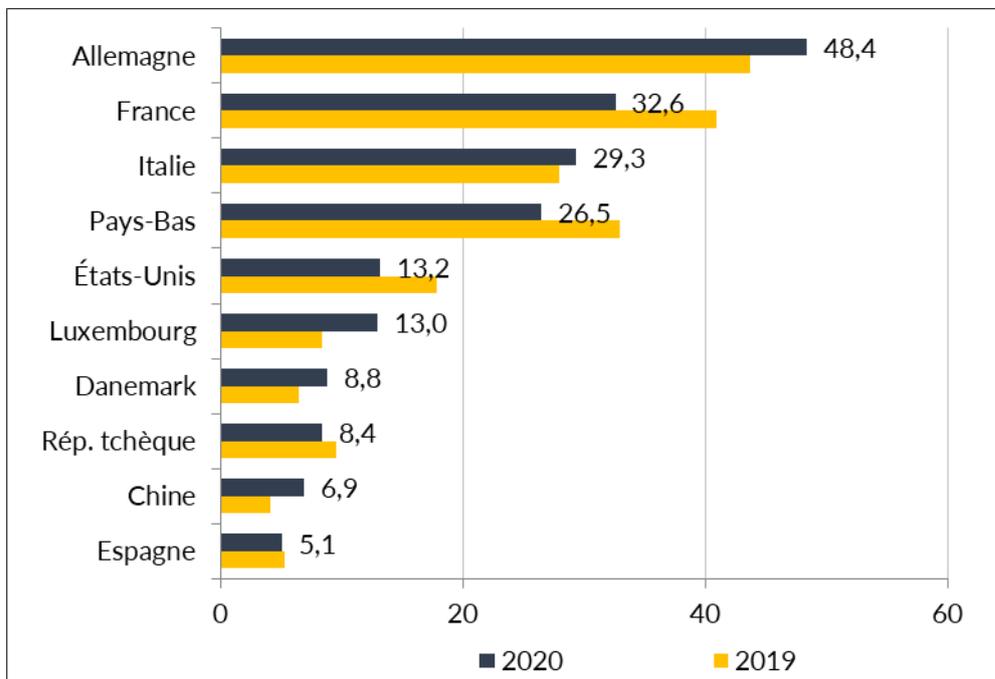
Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Graphique 3-19. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95)



Source : BNB.

Graphique 3-20. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95)



Source : BNB.

En 2020, le **chiffre d'affaires** de la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95), a sensiblement diminué par rapport à 2019 (-24,5 %). En revanche, au cours des neuf premiers mois de 2021, les ventes cumulées ont augmenté (+6,8 %) par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Ce renversement de tendance est probablement dû à l'atténuation de la pandémie de Covid-19.

En 2020, les **investissements** dans la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95), ont très fortement chuté, à savoir de 77,5 % par rapport à 2019. Cependant, au cours des neuf premiers mois de 2021, cette tendance s'est brusquement inversée. En effet, les investissements dans la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95) ont enregistré une croissance considérable (+107,4 %) par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Toutefois, il faut garder à l'esprit l'incertitude créée par la pandémie de Covid-19 pendant l'année 2020.

En 2020, la **production** dans la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95) en Belgique a diminué (-3,5 %). Cette tendance à la baisse s'est prolongée pendant les neuf premiers mois de 2021 pour la production dans ce secteur (-2,1 %) par rapport à la même période de l'année précédente.

En 2020, le **nombre d'emplois** dans la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95), a diminué de 1 %, passant de 252 à 249 emplois. Il s'agit de la première décroissance après trois augmentations annuelles consécutives. Lors des six premiers mois de 2021, ce secteur comptait 239 emplois, soit une réduction de 3,8 % par rapport à la même période de l'année précédente (249 emplois).

La **masse salariale** a également baissé en 2020 (-3,8 %) dans la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95). Toutefois, au cours du premier semestre de 2021, la masse salariale a augmenté (+1,6 %) par rapport à la même période de l'année précédente.

Le nombre d'**employeurs** est resté stable en 2020, soit un employeur comme l'année précédente.

En 2020, il y eu une **création** d'entreprise et aucune **radiation** dans la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95), faisant passer le nombre d'**entreprises assujetties à la TVA** de six à huit.

Une **faillite** a été enregistrée au cours des neuf premiers mois de 2021, occasionnant la perte de deux emplois.

Au cours des neuf premiers mois de 2021, les **exportations** belges de la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95), ont augmenté de 9,5 % par rapport à la même période en 2020, passant de 148,5 millions d'euros à 162,7 millions d'euros. En 2020, les exportations de non-tissés, sauf habillement (C13.95) avaient augmenté de 1,1 % par rapport à 2019.

Comme les exportations, les **importations** de non-tissés, sauf habillement (C13.95) ont augmenté au cours des neuf premiers mois de 2021 par rapport aux neuf premiers mois de l'année précédente, passant de 168 millions d'euros à 173 millions d'euros, soit une hausse de 3 %. En 2020, les importations avaient néanmoins diminué de 2 % par rapport à 2019.

Tout au long de la période considérée, la **balance commerciale** a été déficitaire et c'était toujours le cas au cours des neuf premiers mois de 2021. Au cours de cette période, le déficit de la balance commerciale a été de 10,3 millions d'euros. En 2020, ce déficit était de 20,5 millions d'euros.

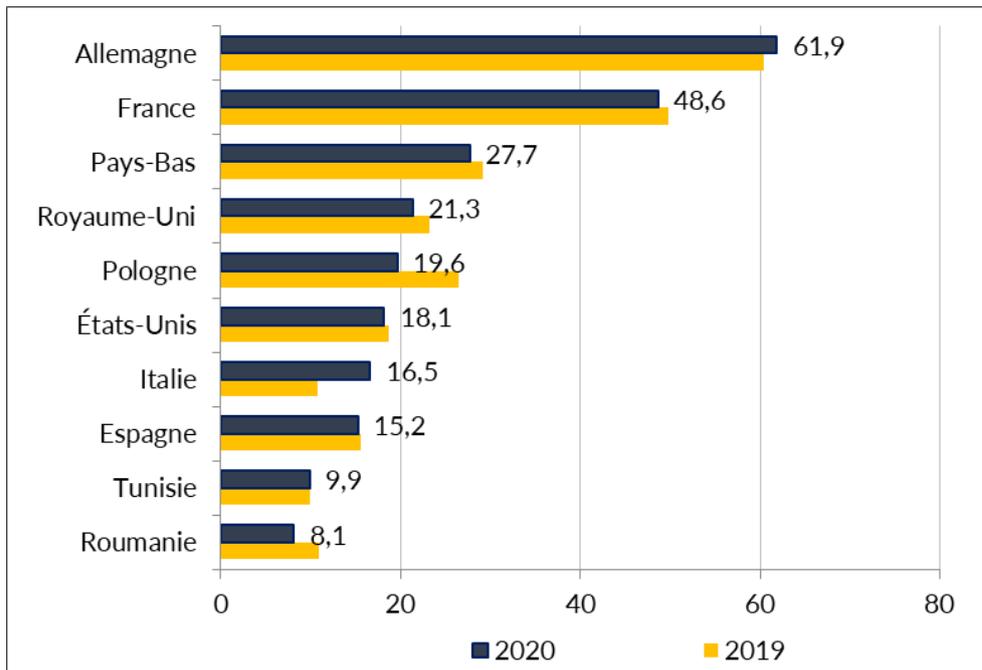
En 2020, l'**Allemagne** était le principal débouché de la Belgique sur le plan des exportations de non-tissés, sauf habillement (C13.95). Des textiles non-tissés belges ont été exportés vers l'Allemagne pour 37,1 millions d'euros. Les pays voisins et le Royaume-Uni étaient également importants pour les exportations belges de non-tissés, sauf habillement (C13.95) en 2020. La **France** (29,2 millions d'euros), le **Royaume-Uni** (20,9 millions d'euros) et les **Pays-Bas** (20,2 millions d'euros) ont été respectivement les deuxième, troisième et quatrième plus gros acheteurs de non-tissés, sauf habillement (C13.95), représentant respectivement 14,7 %, 10,5 % et 10,2 % des exportations belges de cette catégorie. Les pays voisins et le Royaume-Uni représentent ensemble plus de la moitié des exportations de non-tissés, sauf habillement (C13.95) (54,1 %). Aucun pays hors de l'Union européenne ne figure dans le top 10 des débouchés d'exportation des non-tissés, sauf habillement (C13.95).

C'est principalement des pays voisins et de l'Italie que la Belgique a importé des non-tissés, sauf habillement (C13.95) en 2020. L'**Allemagne** (48,4 millions d'euros), la **France** (32,6 millions d'euros), l'Italie (29,3 millions d'euros) et les **Pays-Bas** (26,5 millions d'euros) occupent

respectivement la première, la deuxième, la troisième et la quatrième place en tant que fournisseurs de non-tissés, sauf habillement (C13.95) de la Belgique. Ensemble, ils ont représenté plus de la moitié (62,4 %) des importations de cette catégorie. Une hausse notable a été enregistrée en Chine, avec une augmentation de 68,9 % sur une base annuelle.

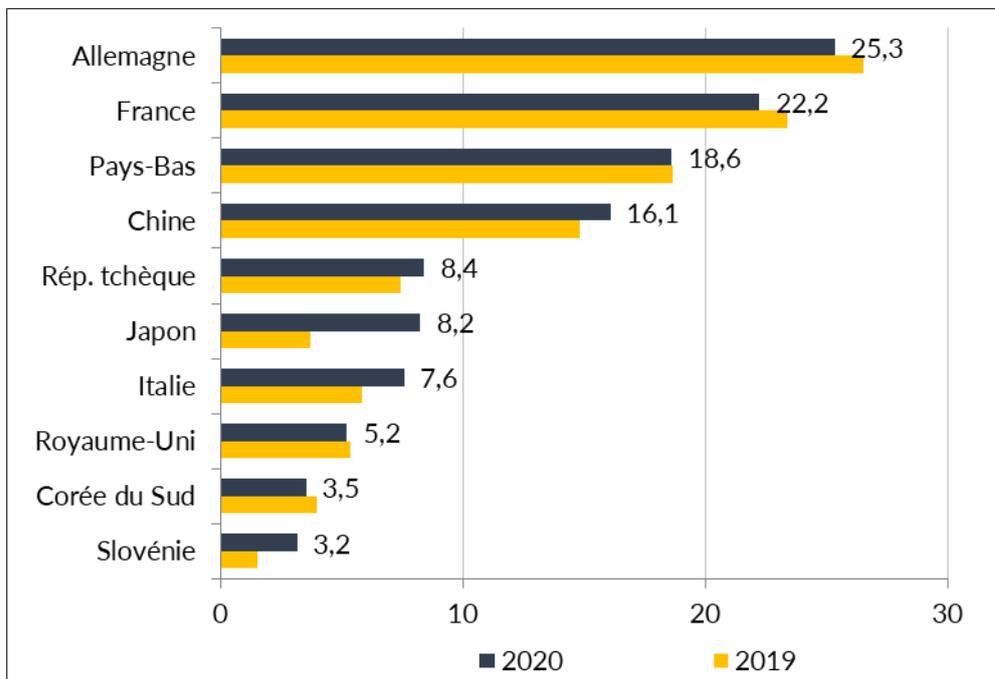
En conclusion, la fabrication de non-tissés, sauf habillement (C13.95) a enregistré de résultats modérés en 2020. Les indicateurs d'activités et d'emploi ont baissé. L'augmentation des exportations, du nombre d'entreprises et l'amélioration de la balance commerciale ont été des points positifs. Les résultats préliminaires de 2021 sont tous aussi rassurants et présupposent avec prudence une reprise économique post-pandémie de Covid.

Graphique 3-21. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication d'autres textiles techniques et industriels (C13.96)



Source : BNB.

Graphique 3-22. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication d'autres textiles techniques et industriels (C13.96)



Source : BNB.

L'industrie de la fabrication d'autres textiles techniques et industriels (C13.96) a enregistré un nouveau recul de son **chiffre d'affaires** en 2020 (-2,9 %). Il s'agit en effet du quatrième recul consécutif, passant de 913 millions d'euros en 2016 à 773 millions en 2020. Toutefois, les données disponibles pour les neuf premiers mois de 2021 montrent une nette reprise du chiffre d'affaires (+19 %).

A contrario, les **investissements** ont renoué avec la croissance en 2020 (+19,2 %) après trois années de baisse consécutive. Au cours des neuf premiers mois de 2021, les investissements ont également progressé (+19,6 %).

La tendance baissière de la **production** de ce secteur, observée depuis 2016, s'est également poursuivie en 2020 (-4,6 % en glissement annuel), où la production atteint son plus faible résultat. Au cours des neuf premiers mois de 2021, elle a progressé de 8,1 %.

L'**emploi** dans ce secteur a légèrement faibli en 2020 (-1,4 %) après avoir enregistré deux années favorables. Sur les six premiers mois de 2021, le nombre d'emploi a légèrement fléchi (-1 %). Le nombre d'employeurs est légèrement baissier, passant de 65 en 2016 à 61 en 2020. Cette tendance s'est poursuivie au cours du premier semestre de 2021, où le nombre d'employeurs (60) est également en retrait par rapport à la même période de 2020 (63).

En 2020, les **créations d'entreprises** sont restées modestes (deux entreprises créées de plus qu'en 2019) et bien que les radiations d'entreprises soient en baisse (trois entreprises radiées de moins qu'en 2019), le solde créations-radiations est négatif. Par conséquent, le nombre d'**assujettis à la TVA** recule et atteint même un niveau plancher en 2020 avec 98 unités.

En 2020, les **exportations** totales de cette industrie se sont affichées à la baisse (-4,3 % à un d'écart) pour s'établir à 359,4 millions d'euros. Les neuf premiers mois de 2021 traduisent une certaine reprise des échanges, les exportations de ce secteur ayant progressé de 11,8 % en glissement annuel. En 2020, le recul s'observe tant pour les exportations intra-européennes (-4,9 %) qui représentent plus des deux tiers (68 %) des exportations totales que pour les exportations extra-européennes (-3 %). Au cours de neuf premiers mois de 2021, les exportations tant intra que extra-européennes ont crû de plus de 10 %. Les **principaux partenaires commerciaux** à l'exportation en 2020 sont :

- l'Allemagne (61,9 millions d'euros, +2,4 %),
- la France (48,6 millions d'euros, -2,2 %),
- les Pays-Bas (27,7 millions d'euros, -4,9 %).

Parmi les principaux partenaires à l'exportation, ce sont les exportations destinées à la Pologne (19,6 millions d'euros, -26 %) et à la Roumanie (8,1 millions d'euros, -25,8 %) qui ont le plus fléchi tandis que celles vers l'Italie ont bondi (16,5 millions d'euros ; +52,9 %).

En 2020, les **importations** totales ont progressé pour la seconde année consécutive (+ 2,1 %) pour s'établir à 141,4 millions d'euros. Si les importations intra-européennes ont légèrement progressé (+0,4 %), les importations extra-européennes ont été plus dynamiques (+6,2 %). Au cours de neuf premiers mois de 2021, les importations totales se sont redressées de 18,4 % à la suite de la nette hausse des importations extra-européennes (+29,2 %) et des importations intra-européennes (+13,7 %) qui comptent pour 69,2 % des importations totales. En 2020, parmi les **principaux partenaires commerciaux** à l'importation, l'Allemagne se maintient à la première place avec 25,3 millions d'euros (ce qui représente une baisse de 4,5 %), suivie par la France (-5 %) et les Pays-Bas (-0,2 %). Dans la liste des dix fournisseurs les plus importants du marché belge, les importations se sont fortement accrues en provenance du Japon (+121 %), de l'Italie (+29,8 %) et de la Slovénie (+109 %).

La **balance commerciale** reste donc positive sur toute la période d'observation et se monte à 217,9 millions d'euros en 2020 même si elle ne cesse de s'affaiblir depuis 2017. Le surplus de la balance commerciale s'est toutefois amélioré au cours des neuf premiers mois de 2021 par comparaison à la même période de 2020.

En conclusion, les dernières données disponibles indiquent que la situation dans la fabrication d'autres textiles techniques et industriels (C13.96) s'est légèrement détériorée en 2020, la plupart des indicateurs ayant connu une diminution par rapport à 2019. Si l'industrie a dû faire face à la crise sanitaire de la Covid-19, la situation était déjà baissière en 2019. De plus, il apparaît que le chiffre d'affaires de ce secteur se détériore au fil des ans. Néanmoins, les données disponibles pour l'année 2021 sont plutôt encourageantes avec une hausse marquée du chiffre d'affaires, des investissements, de la production et des échanges.

Fabrication d'autres textiles n.c.a. (C13.99)

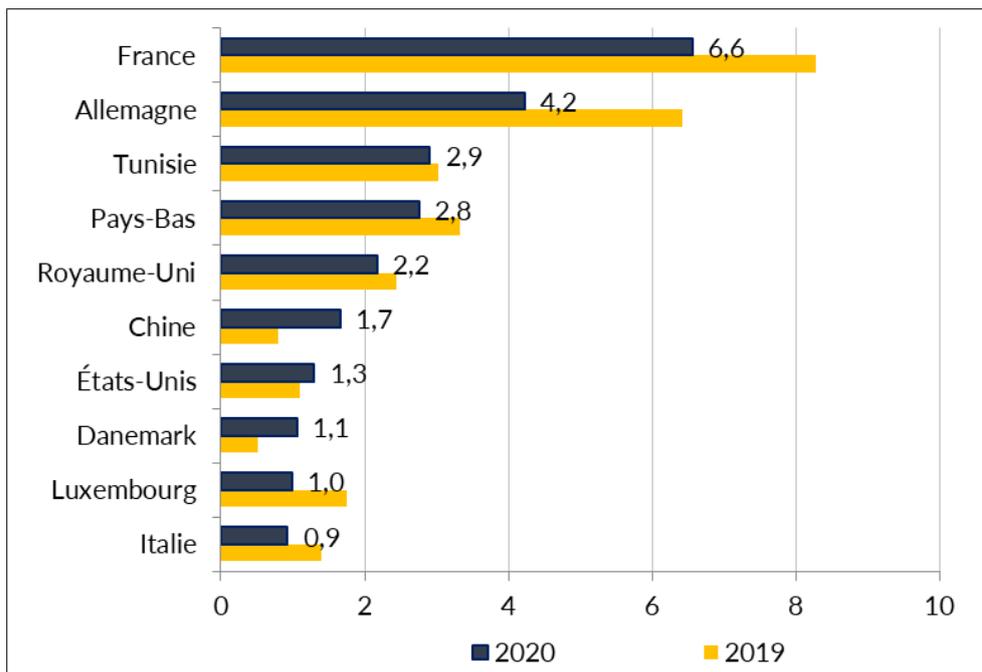
Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant à la fabrication d'autres textiles non compris ailleurs (C13.99) comprend la fabrication de feutre ; la fabrication de tulles, de tulles-bobinots et d'autres tissus à mailles nouées, de dentelles en pièces, en bandes ou en motifs, de broderies ; la fabrication de ruban adhésif pour vêtements ; la fabrication de lacets de chaussures en matières textiles ; la fabrication de houppes à poudrer ; la fabrication de tissu élastique et la fabrication de matériel de rembourrage.

Tableau 3-13. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication d'autres textiles n.c.a. (C13.99)

	C13.99	2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	11,9	10,0	13,0	16,9	16,8	12,4	13,3
			-16,3%	29,9%	30,1%	-0,4%		7,8%
	Investissements (TVA)	0,3	0,7	0,5	0,5	0,8	0,6	0,4
			127,5%	-25,9%	-0,6%	50,0%		-32,1%
	92,5	94,8	113,6	104,7	89,7	86,6	104,1	
		2,5%	19,8%	-7,8%	-14,3%		20,3%	
	C	C	C	C	C	C	C	
Emploi		2016	2017	2018	2019	2020	2020M6	2021M6
	Emploi	87	111	114	99	93	94	97
			27,7%	3,2%	-13,3%	-6,6%		3,2%
	Masse salariale	2,3	2,9	3,2	2,8	2,5	1,2	1,3
		28,4%	9,4%	-11,8%	-11,4%		3,2%	
Nombre d'employeurs	7	9	10	9	8	9	10	
		25,0%	14,3%	-10,0%	-8,3%		11,8%	
Dynamique entrepreneuriale		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Créations	13	20	25	18	27	-	-
			53,8%	25,0%	-28,0%	50,0%		
	Radiations	6	5	6	11	7	-	-
			-16,7%	20,0%	83,3%	-36,4%		
	Assujettis	91	103	122	130	150	-	-
		13,2%	18,4%	6,6%	15,4%			
Faillites	0	0	1	0	0	0	1	
				-100,0%				
Emplois perdus à la suite de faillites	0	0	0	0	0	0	3	
Commerce extérieur (concept national)		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Exportations totales	40,3	39,3	40,3	37,0	29,4	20,8	29,3
			-2,6%	2,6%	-8,2%	-20,4%		40,8%
	Exportations intra-UE27	23,4	24,6	27,3	24,7	18,7	13,2	19,5
			5,4%	10,7%	-9,6%	-24,3%		47,8%
	Exportations extra-UE27	16,9	14,6	13,0	12,3	10,8	7,6	9,8
			-13,6%	-11,2%	-5,2%	-12,4%		28,6%
	Importations totales	54,1	58,2	56,7	49,5	40,5	29,3	30,3
		7,5%	-2,5%	-12,7%	-18,2%		3,7%	
Importations intra-UE27	33,6	37,0	37,9	31,1	27,1	19,7	20,0	
		10,1%	2,6%	-17,9%	-12,9%		1,6%	
Importations extra-UE27	20,5	21,2	18,8	18,4	13,4	9,6	10,4	
		3,2%	-11,4%	-2,1%	-27,2%		7,8%	
Balance commerciale	-13,8	-18,9	-16,4	-12,6	-11,0	-8,5	-1,1	

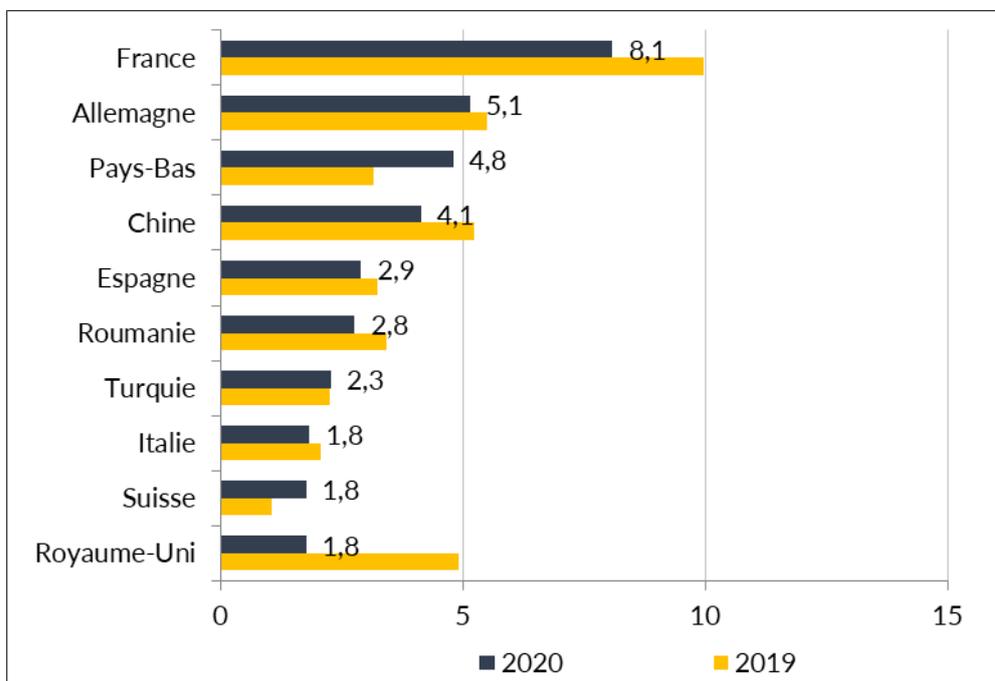
Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Graphique 3-23. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication d'autres textiles n.c.a. (C13.99)



Source : BNB.

Graphique 3-24. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication d'autres textiles n.c.a. (C13.99)



Source : BNB.

Le chiffre d'affaires dans la fabrication d'autres textiles n.c.a. (C13.99), après deux hausses consécutives en 2018 et 2019, a diminué à nouveau en 2020, reculant de 0,4 % à un an d'écart pour se chiffrer à 16,8 millions d'euros. A contrario, au cours des neuf premiers mois de 2021, le chiffre d'affaires s'est affiché à la hausse, avec une progression de 7,8 % par rapport à la même période de 2020 et a atteint 13,3 millions d'euros.

Les investissements ont augmenté de 50,0 % en 2020 par rapport à 2019 et ce, après deux baisses consécutives en 2018 et 2019. Les investissements atteignent ainsi 0,8 million d'euros, soit le montant le plus élevé de toute la période d'observation. Au cours des neuf premiers mois de 2021, les investissements se sont cependant inscrits à la baisse et ont affiché une diminution de 32,1 % par rapport à la même période de 2020, atteignant ainsi 0,4 million d'euros.

La production s'est réduite de 14,3 % en 2020, confirmant ainsi la baisse observée en 2019. Il s'agit du niveau le plus bas de l'indice de production sur toute la période d'observation. Cependant, au cours des neuf premiers mois de 2021, la production du secteur s'est redressée, augmentant de 20,3 % par rapport à la même période de 2020.

L'emploi a poursuivi sa tendance baissière en 2020, atteignant 93 postes de travail contre 99 postes de travail un an auparavant. A contrario, au premier semestre de 2021, l'emploi du secteur de la fabrication d'autres textiles n.c.a. (C13.99) se redresse, avec une augmentation de 3,2 % par rapport à la même période de 2020 et comptabilisant ainsi 97 postes de travail.

À l'instar de l'emploi, **la masse salariale** s'est également orientée à la baisse en 2020 (-11,4 % par rapport à 2019), atteignant 2,5 millions d'euros. A contrario, la masse salariale s'est accrue au cours des neuf premiers mois de 2021 (+3,2 % par rapport à la même période de 2020), où elle se chiffre à 1,3 million d'euros.

Pour la deuxième année consécutive, **le nombre d'employeurs** est en diminution en 2020 (-8,3 %), le secteur enregistrant huit employeurs en 2020. Au premier semestre de 2021, le secteur a cependant enregistré un mouvement haussier et a comptabilisé dix employeurs contre neuf employeurs à la même période de 2020 (soit un employeur de plus).

En 2020, **27 entreprises ont été créées**, soit le nombre d'entreprises créées le plus élevé de toute la période d'observation. Il s'agit de neuf entreprises créées de plus qu'en 2019. À l'instar des créations d'entreprises, les **radiations d'entreprises** ont enregistré une évolution favorable et se sont réduites, passant de onze entreprises radiées en 2019 à sept entreprises radiées en 2020. Le nombre d'entreprises créées étant supérieur au nombre d'entreprises radiées, la dynamique entrepreneuriale est donc positive en 2020, tout comme ce fut le cas sur toute la période d'observation. Le secteur comptabilise au total 150 **assujettis** à la TVA en 2020, soit vingt unités en plus par rapport à 2019. Il s'agit d'ailleurs du nombre le plus élevé d'assujettis à la TVA relevé sur toute la période d'observation.

Le secteur de la fabrication d'autres textiles n.c.a. (C13.99) n'a enregistré aucune **faillite** en 2020 et par conséquent aucune **perte d'emplois** liée aux faillites. Nous rappelons cependant que plusieurs moratoires ont été mis en place par le gouvernement afin d'empêcher les entreprises saines avant la pandémie de Covid-19 de mettre la clef sous la porte en raison de circonstances exceptionnelles. Au cours des neuf premiers mois de 2021, le secteur a toutefois enregistré une faillite ayant occasionné trois pertes d'emploi, alors qu'un an auparavant aucune faillite et aucune perte d'emplois n'ont été enregistrées sur cette même période.

Les exportations du secteur de la fabrication d'autres textiles n.c.a. (C13.99) se sont fortement réduites en 2020 (-20,4 %, en glissement annuel), confirmant ainsi la baisse observée un an auparavant. Elles s'élèvent ainsi à 29,4 millions d'euros. Il s'agit du montant d'exportations le plus bas relevé sur toute la période d'observation. Notons encore que ces produits sont exportés à 63,4 % vers les pays de l'Union européenne. A contrario, une reprise semble se matérialiser au cours des neuf premiers mois de 2021, où les exportations ont crû de 40,8 % par rapport à la même période de 2020, atteignant 29,3 millions d'euros. En 2020, les **principaux débouchés à l'exportation** pour ces biens sont :

- la France (6,6 millions d'euros),
- l'Allemagne (4,2 millions d'euros),
- la Tunisie (2,9 millions d'euros),
- les Pays-Bas (2,8 millions d'euros),
- le Royaume-Uni (2,2 millions d'euros).

Les exportations destinées à ces cinq pays représentent presque deux tiers (63,6 %) des exportations belges de ces biens en 2020. Parmi les pays du top 10, sept ont connu un recul des exportations qui leur sont destinées en 2020. Seuls la Chine (+109,1 %), les États-Unis (+18,1 %)

et le Danemark (+109,1 %) ont enregistré une hausse des exportations qui leur sont destinées en 2020.

À l'instar des exportations, **les importations** ont également connu une diminution significative en 2020 (-18,2 % par rapport à 2019), confirmant ainsi la baisse observée en 2019. Elles se sont chiffrées à 40,5 millions d'euros. Il s'agit du montant d'importations le plus bas sur toute la période d'observation. La Belgique se fournit pour ces produits principalement auprès de l'Union européenne qui représente 67 % des importations totales belges du secteur en 2020. À l'instar des exportations, les importations semblent également avoir connu une reprise au cours des neuf premiers mois de 2021, progressant de 3,7 % par rapport aux neuf premiers mois de 2020. Elles ont ainsi atteint 30,3 millions d'euros. Les **principaux partenaires à l'importation** sont :

- la France (8,1 millions d'euros),
- l'Allemagne (5,1 millions d'euros),
- les Pays-Bas (4,8 millions d'euros),
- la Chine (4,1 millions d'euros),
- l'Espagne (2,9 millions d'euros).

Les importations belges provenant de ces cinq pays représentent 61,7 % des importations totales belges du secteur de la fabrication d'autres textiles n.c.a. (C13.99). Par ailleurs, presque toutes les importations provenant des dix principaux fournisseurs ont marqué une baisse en 2020, où les plus marquées concernent le Royaume-Uni (-63,9 %), la Chine (-20,8 %), la Roumanie (-19,4 %) et la France (-19 %). Seuls trois des dix principaux fournisseurs ont enregistré une hausse des importations qui leur ont été adressées en 2020, les Pays-Bas (+52,8 %), la Turquie (+0,3 %) et la Suisse (+69,6 %).

La balance commerciale est déficitaire en 2020 et ce, pour la cinquième année consécutive, indiquant des exportations inférieures aux importations. En 2020, le déficit commercial s'est cependant réduit par rapport à 2019 pour atteindre 11,0 millions d'euros (contre un déficit de 12,6 millions en 2019). Au cours des neuf premiers mois de 2021, le déficit s'est fortement réduit, revenant à 1,1 million d'euros contre 8,5 millions d'euros un an auparavant.

En conclusion, l'ensemble du secteur de la fabrication d'autres textiles n.c.a. (C13.99). a connu une mauvaise année 2020. En effet, hormis l'augmentation des investissements et la bonne dynamique entrepreneuriale, tous les autres indicateurs du secteur de la fabrication d'autres textiles n.c.a. (C13.99) ont connu une évolution plutôt défavorable en 2020. Au cours des premiers mois de 2021, on note toutefois une certaine reprise, avec une amélioration du chiffre d'affaires, de la production, de l'emploi, de la masse salariale, du nombre d'employeurs ainsi que des exportations et des importations.

Industrie de l'habillement (C14)

Selon Statbel, cette division vise toute la confection (prêt-à-porter ou sur mesure), en toutes matières (cuir, tissu, étoffes à maille...), de tous vêtements (dessus, dessous pour hommes, femmes, enfants, travail, ville, loisirs...) et accessoires. Il n'est pas fait de distinction entre les vêtements pour adultes ou enfants ni entre les vêtements modernes et traditionnels. La division 14 comprend aussi l'industrie des fourrures (pelletteries et vêtements). Cette division comprend trois sous-secteurs :

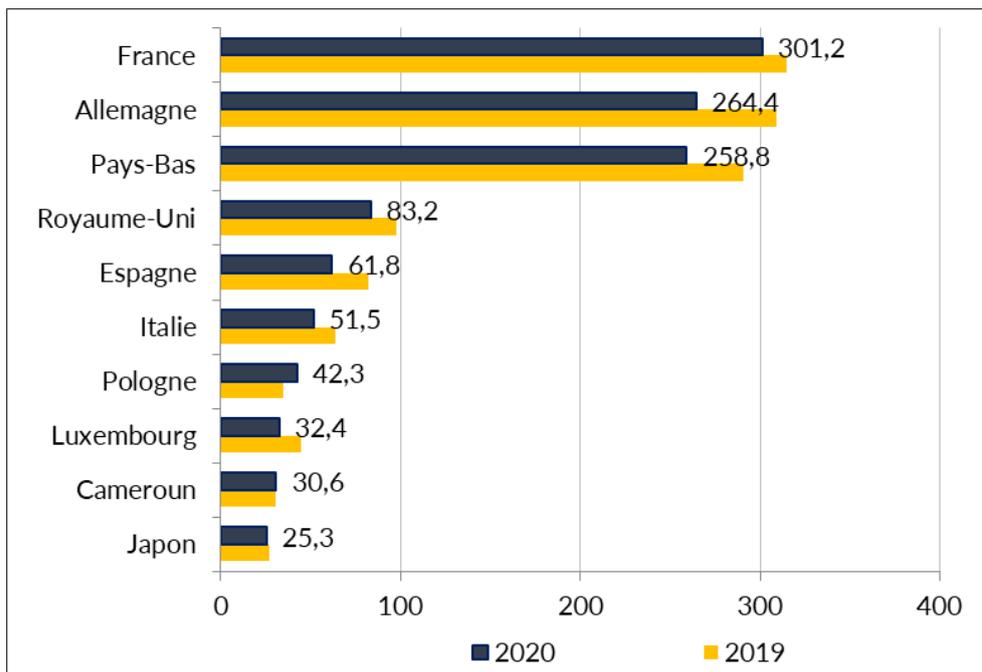
- le sous-secteur C14.1 « fabrication de vêtements autres qu'en fourrure »,
- le sous-secteur C14.2 « fabrication d'articles en fourrure »,
- le sous-secteur C14.3 « fabrication d'articles à mailles ».

Tableau 3-14. Principaux indicateurs économiques dans l'industrie de l'habillement (C14)

C14		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	746,7	709,6	689,5	672,4	602,0	477,8	509,9
			-5,0%	-2,8%	-2,5%	-10,5%		6,7%
	Investissements (TVA)	22,5	16,3	20,6	16,7	12,8	9,4	12,1
			-27,3%	26,0%	-19,0%	-23,1%		28,2%
	Indice de production	89,9	94,4	98,2	85,1	72,9	79,0	65,8
	Indice des prix à la production	C	C	C	C	C	C	C
Emploi	Emploi	3.239	3.151	3.084	2.917	2.714	2.783	2.571
			-2,7%	-2,1%	-5,4%	-7,0%		-7,6%
	Masse salariale	80,4	80,7	84,9	83,5	69,5	32,5	33,0
		0,4%	5,2%	-1,7%	-16,8%		1,3%	
	Nombre d'employeurs	270	265	257	245	222	227	212
			-1,9%	-2,9%	-4,9%	-9,2%		-6,6%
Dynamique entrepreneuriale		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Créations	196	233	255	241	264	-	-
			18,9%	9,4%	-5,5%	9,5%		
	Radiations	106	131	144	174	133	-	-
			23,6%	9,9%	20,8%	-23,6%		
	Assujettis	1.646	1.738	1.845	1.901	2.030	-	-
		5,6%	6,2%	3,0%	6,8%			
Faillites	7	12	4	11	7	6	5	
		71,4%	-66,7%	175,0%	-36,4%		-16,7%	
Emplois perdus à la suite de faillites	9	9	21	26	20	20	4	
		0,0%	133,3%	23,8%	-23,1%		-80,0%	
Commerce extérieur (concept national)		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Exportations totales	1.828,2	1.734,3	1.716,4	1.658,2	1.463,4	1.076,9	1.329,2
			-5,1%	-1,0%	-3,4%	-11,7%		23,4%
	Exportations intra-UE27	1.460,1	1.383,6	1.347,8	1.291,6	1.140,7	840,2	1.032,2
			-5,2%	-2,6%	-4,2%	-11,7%		22,9%
	Exportations extra-UE27	368,1	350,8	368,6	366,6	322,7	236,7	297,1
			-4,7%	5,1%	-0,5%	-12,0%		25,5%
	Importations totales	3.898,9	3.936,8	4.073,9	3.972,6	3.790,1	2.897,4	3.005,6
		1,0%	3,5%	-2,5%	-4,6%		3,7%	
Importations intra-UE27	2.547,4	2.640,3	2.706,3	2.670,8	2.232,6	1.686,6	1.856,7	
		3,6%	2,5%	-1,3%	-16,4%		10,1%	
Importations extra-UE27	1.351,4	1.296,6	1.367,6	1.301,8	1.557,5	1.210,9	1.149,0	
		-4,1%	5,5%	-4,8%	19,6%		-5,1%	
Balance commerciale	-2.070,7	-2.202,5	-2.357,5	-2.314,4	-2.326,7	-1.820,6	-1.676,4	

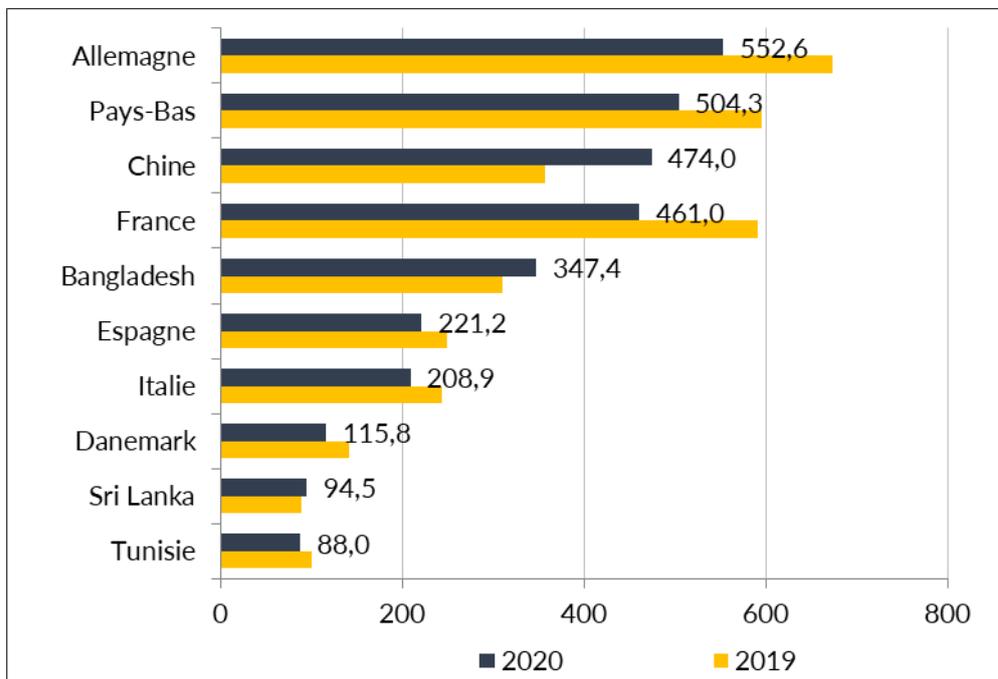
Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Graphique 3-25. Partenaires commerciaux à l'exportation pour l'industrie de l'habillement (C14)



Source : BNB.

Graphique 3-26. Partenaires commerciaux à l'importation pour l'industrie de l'habillement (C14)



Source : BNB.

Le **chiffre d'affaires** dans le secteur de l'industrie de l'habillement (C14) a reculé pour la quatrième année consécutive en 2020 (-10,5 %) pour s'établir à 602 millions d'euros, soit son niveau le plus bas sur la période d'observation. Cette évolution négative a pris fin en 2021. En effet, sur les neuf premiers mois de 2021, le chiffre d'affaires a augmenté de 6,7 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Les **investissements** ont reculé de 23,1 % en 2020. Sur les neuf premiers mois de 2021, les investissements ont néanmoins augmenté de 28,2 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Il convient de prendre en considération la pandémie de Covid lors de l'analyse de ces données.

Sur l'ensemble de l'année 2020, la **production** de l'industrie de l'habillement a diminué de 14,3 %, atteignant son niveau le plus bas sur la période d'observation. Cette diminution s'est poursuivie en 2021. En effet, au cours des neuf premiers mois de 2021, la production a été réduite de 16,7 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

À l'exception de la masse salariale, l'**emploi**, la **masse salariale** et le **nombre d'employeurs** ont reculé en glissement annuel tant en 2020 que sur les six premiers mois de l'année 2021. En 2020, ces trois indicateurs ont atteint leur niveau le plus bas sur l'ensemble de la période d'observation.

En 2020, 264 **entreprises ont été créées**, soit 23 unités de plus qu'en 2019. Les **entreprises radiées** étaient au nombre de 133, soit une évolution positive avec une diminution de 41 unités par rapport à 2019. Le solde « créations-radiations » est par conséquent resté positif. On observe d'ailleurs que, sur l'ensemble de la période d'analyse, le secteur est créateur net d'entreprises. Le **nombre d'assujettis à la TVA** est en augmentation en 2020 et s'élève à 2.030 unités, soit une augmentation de 129 unités par rapport à 2019.

Sept entreprises ont été déclarées en **faillite** en 2020, occasionnant vingt **pertes d'emploi** dans le secteur de l'industrie de l'habillement (C14). Ce secteur a par ailleurs enregistré cinq faillites et quatre pertes d'emploi au cours des neuf premiers mois de 2021.

Au niveau des **échanges commerciaux**, les exportations et les importations se sont repliées en 2020 (respectivement de -11,7 % et -4,6 %). Cette tendance baissière s'est inversée en 2021. En effet, au cours des neuf premiers mois de l'année 2021, les exportations ont augmenté de 23,4 % alors que la hausse des importations s'est limitée à 3,7 %.

Le top 3 des pays **partenaires à l'exportation** est constitué de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas. Ils comptent pour 56,3 % des exportations totales de ce secteur. Tous les pays du top 10 ont enregistré une régression des exportations à l'exception de la **Pologne** (+22,2 %) et le **Cameroun** (+1,3 %). Les trois principaux pays **partenaires à l'importation** sont l'Allemagne, les Pays-Bas et la Chine. Les importations en provenance de Chine ont augmenté de 32,8 % en 2020 tandis que celles en provenance du Bangladesh, qui la talonne, ont progressé de 12,2 %.

En **conclusion**, 2020 n'a pas été une année particulièrement bonne pour l'industrie de l'habillement (C14). Les indicateurs d'activité et d'emploi sont en rouge à l'exception du dynamisme entrepreneurial. Il convient cependant de prendre en considération la pandémie de Covid lors de l'analyse de ces données. Les résultats préliminaires de 2021 indiquent, quant à eux, une amélioration.

Fabrication de vêtements autres qu'en fourrure (C14.1)

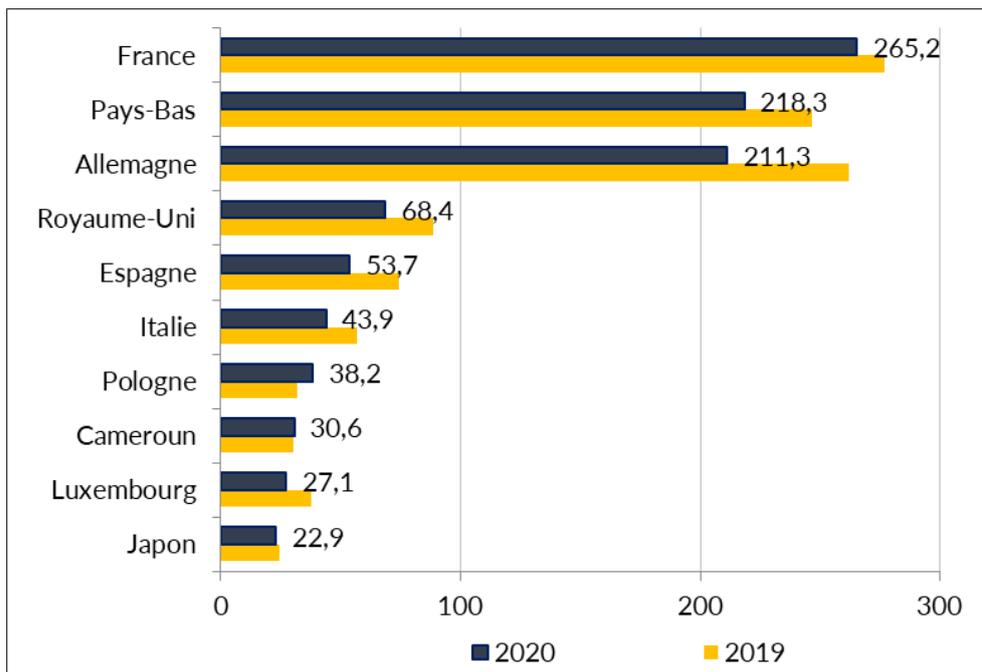
Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant à la fabrication de vêtements autres qu'en fourrure (C14.1) comprend la fabrication de vêtements. Les matériaux utilisés peuvent être de tout type et peuvent être enduits, imprégnés ou recouverts de caoutchouc.

Tableau 3-15. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication de vêtements autres qu'en fourrure (C14.1)

	C14.1	2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	708,3	697,6	679,0	663,5	594,6	472,0	502,9
			-1,5%	-2,7%	-2,3%	-10,4%		6,5%
	Investissements (TVA)	21,7	15,6	20,4	16,5	12,6	9,3	11,9
			-28,2%	31,0%	-19,1%	-23,5%		28,0%
	Indice de production	89,7	94,1	97,8	87,3	72,2	78,3	70,6
			5,0%	3,9%	-10,8%	-17,3%		-9,7%
	Indice des prix à la production	111,3	112,8	113,1	114,5	114,8	114,7	116,9
			1,3%	0,3%	1,2%	0,2%		1,9%
Emploi		2016	2017	2018	2019	2020	2020M6	2021M6
	Emploi	2.982	2.889	2.833	2.697	2.507	2.572	2.371
			-3,1%	-1,9%	-4,8%	-7,1%		-7,8%
	Masse salariale	74,9	74,4	78,1	77,7	64,7	30,4	30,4
		-0,6%	5,0%	-0,5%	-16,8%		0,1%	
	Nombre d'employeurs	248	242	233	223	202	207	192
			-2,5%	-3,5%	-4,5%	-9,2%		-7,3%
Dynamique entrepreneuriale		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Créations	184	223	240	232	253	-	-
			21,2%	7,6%	-3,3%	9,1%		
	Radiations	100	123	135	166	126	-	-
			23,0%	9,8%	23,0%	-24,1%		
	Assujettis	1.572	1.666	1.773	1.829	1.956	-	-
		6,0%	6,4%	3,2%	6,9%			
	Faillites	6	12	3	10	7	6	5
			100,0%	-75,0%	233,3%	-30,0%		-16,7%
	Emplois perdus à la suite de faillites	5	9	20	25	20	20	4
			80,0%	122,2%	25,0%	-20,0%		-80,0%
Commerce extérieur (concept national)		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Exportations totales	1.638,3	1.554,7	1.526,3	1.464,6	1.263,0	943,1	1.113,8
			-5,1%	-1,8%	-4,0%	-13,8%		18,1%
	Exportations intra-UE27	1.292,1	1.223,0	1.180,6	1.120,4	966,7	725,1	853,2
			-5,4%	-3,5%	-5,1%	-13,7%		17,7%
	Exportations extra-UE27	346,1	331,8	345,7	344,3	296,3	218,0	260,6
			-4,2%	4,2%	-0,4%	-13,9%		19,6%
	Importations totales	3.309,4	3.348,8	3.454,3	3.368,5	3.211,2	2.506,7	2.542,3
		1,2%	3,2%	-2,5%	-4,7%		1,4%	
Importations intra-UE27	2.147,7	2.224,0	2.284,8	2.256,9	1.876,1	1.446,0	1.578,5	
		3,6%	2,7%	-1,2%	-16,9%		9,2%	
Importations extra-UE27	1.161,7	1.124,7	1.169,5	1.111,6	1.335,1	1.060,7	963,8	
		-3,2%	4,0%	-5,0%	20,1%		-9,1%	
	Balance commerciale	-1.671,2	-1.794,0	-1.928,1	-1.903,8	-1.948,2	-1.563,7	-1.428,4

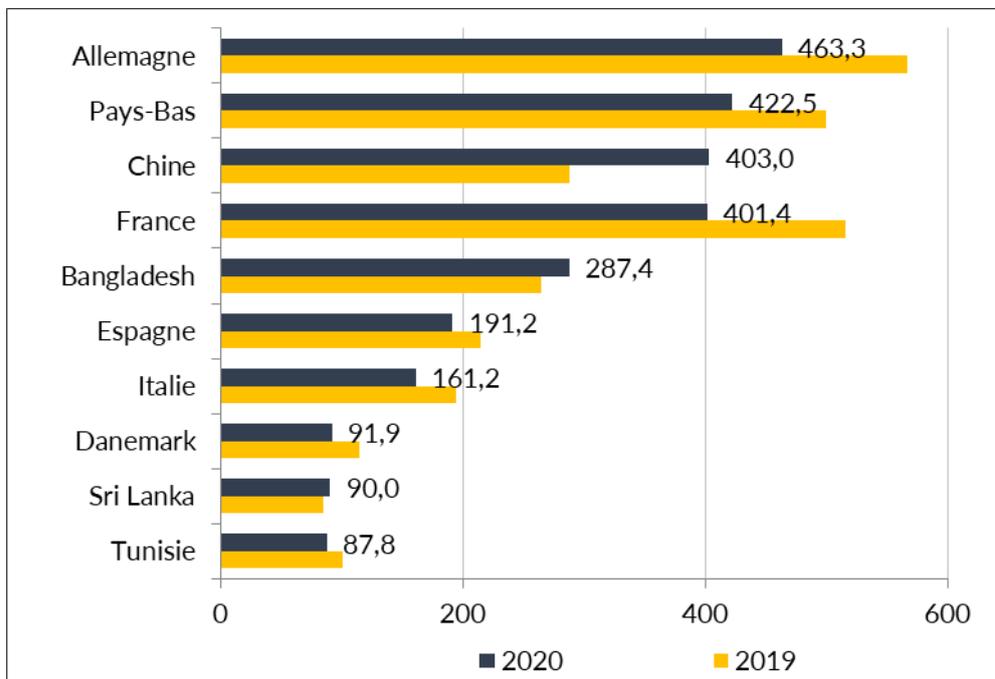
Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Graphique 3-27. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication de vêtements autres qu'en fourrure (C14.1)



Source : BNB.

Graphique 3-28. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication de vêtements autres qu'en fourrure (C14.1)



Source : BNB.

La fabrication de vêtements autres qu'en fourrure (C14.1) enregistre un recul de son **chiffre d'affaires** au fil des ans. En effet, le chiffre affiche une nouvelle baisse de 10,4 % en 2020 à un an d'écart et atteint 594,6 millions d'euros. Les **investissements** ont fortement reculé au cours des deux dernières années, ceux-ci se sont repliés de 19,1 % en 2019 et de 23,5 % en 2020 à un an d'écart et se limitent à 12,6 millions d'euros. Au cours des neuf premiers mois de 2021, le chiffre d'affaires a progressé de 6,5 % et les investissements de 28 %.

Après avoir atteint un plus haut en 2018, la **production** de ce secteur a reculé une nouvelle fois en 2020 (-17,3 % en glissement annuel), où elle atteint son plus faible niveau de la période d'observation. Au cours des neuf premiers mois de 2021, la production a poursuivi son repli (-9,7 %). En revanche, les **prix à la production** progressent régulièrement. Ceux-ci se sont accrus de 0,2 % en 2020 et de 1,9 % au cours des neuf premiers mois de 2021, à un an d'écart.

L'**emploi** dans la fabrication de vêtements autres qu'en fourrure (C14.1) a connu son plus faible résultat en 2020, avec 2.507 postes de travail, en baisse de 7,1 % par rapport à 2019. La diminution de l'emploi s'est poursuivie sur les six premiers mois de 2021 (-7,8 % à un an d'écart). À l'instar de l'emploi, le **nombre d'employeurs** a également observé son plus faible résultat en 2020, où le secteur dénombrait 202 employeurs. (-9,2 %). Ce nombre a baissé pour atteindre 192 employeurs sur les six premiers mois de 2021 (soit 7,3 % de moins comparativement à la même période de 2020). En 2020, la **masse salariale** s'élevait à 64,7 millions d'euros, soit le plus faible montant de toute la période d'observation. Celle-ci observe toutefois une très légère hausse au cours des six premiers mois de 2021 (+0,1 % en glissement annuel).

En 2020, les **créations** d'entreprises ainsi que les **assujettis** ont connu leur plus haut résultat sur la période d'observation alors que les radiations reculaient. Le secteur comptait ainsi 1.956 entreprises assujetties à la TVA (+6,9 % à un an d'écart).

En 2020, les **exportations** totales de la fabrication de vêtements autres qu'en fourrure (C14.1) se sont affichées à la baisse (-13,8 % à un an d'écart) pour s'établir à 1,3 milliard d'euros, soit le plus faible montant d'exportations de toute la période d'observation. 2021 marque une reprise des exportations, celles-ci progressant de 18,1 % au cours des neuf premiers mois de 2021 par rapport à la période correspondante de 2020. Les exportations intra-européennes et extra-européennes ont reculé dans les mêmes proportions en 2020. La reprise des échanges extra-européens au cours de l'année 2021 a été un peu plus dynamique que celle des échanges intra-européens. Les **principaux partenaires commerciaux** à l'exportation en 2020 sont :

- la France (265,2 millions d'euros, -4,1 %),
- les Pays-Bas (218,3 millions d'euros, -11,4 %),
- l'Allemagne (211,3 millions d'euros, -19,4 %).

Les **importations** totales ont fléchi en 2020, régressant de 4,7 % et se chiffrant à plus de 3,2 milliards d'euros pour se redresser de 1,4 % en 2021. Le recul modéré des importations totales en 2020 est imputable principalement aux importations extra-européennes qui ont progressé de 20,1 % en 2020 et qui ont donc compensé la baisse de 16,9 % des importations intra-européennes. Au cours de neuf premiers mois de 2021, la dynamique s'est inversée avec une reprise des importations intra-européennes et un retrait des importations extra-européennes. En 2020, parmi les **principaux partenaires commerciaux** à l'importation, la Chine s'est hissée à la troisième place avec 403 millions d'euros (ce qui représente une hausse de 39,9 % à un an d'écart) et se rapproche de l'Allemagne, toujours premier partenaire (463,3 millions d'euros, -18,2 %) et des Pays-Bas (422,5 millions d'euros, -15,5 %). Dans la liste des dix fournisseurs les plus importants du marché belge de la fabrication de vêtements autres qu'en fourrure (C14.1), les importations se sont accrues en provenance de la Chine, du Bangladesh (+8,8 %) et du Sri Lanka (+6,8 %).

La **balance commerciale** est déficitaire dans ce secteur et le déficit s'accroît d'année en année, exception faite de 2019 pour s'établir à 1,9 milliard d'euros en 2020. L'accroissement du déficit s'observe également pour les neuf premiers mois de 2021, par comparaison à la même période de 2020.

En conclusion, les dernières données disponibles indiquent que la situation de la fabrication de vêtements autres qu'en fourrure (C14.1) s'est détériorée en 2020, la plupart des indicateurs ayant connu une diminution par rapport à 2019 et atteint leur plus mauvais résultat de la période d'observation. Les importations en provenance des pays d'Asie sont par ailleurs en croissance. Point positif durant l'année 2020 pour le secteur, les créations d'entreprises qui restent en croissance, tout comme le nombre d'assujettis. En outre, les données disponibles pour l'année 2021 montrent une reprise des indicateurs d'activité, à l'exception de la production, des échanges commerciaux tandis que l'emploi recule toujours.

Fabrication de vêtements en cuir (C14.11)

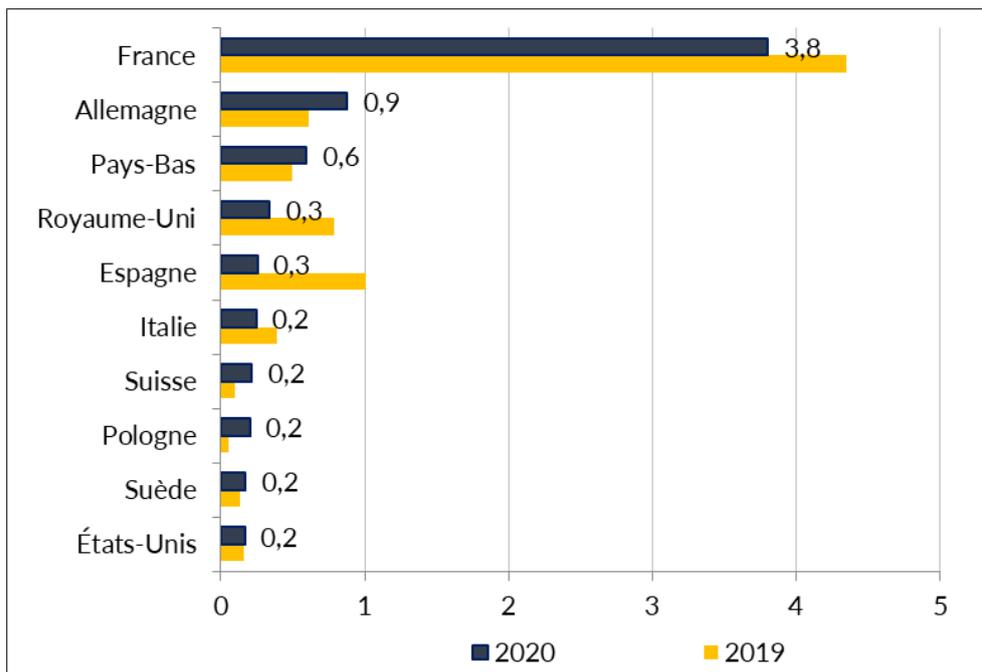
Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant à la fabrication de vêtements en cuir (C14.11) comprend la fabrication de vêtements en cuir naturel ou en simili cuir, y compris d'équipements du travail en cuir et les tabliers de soudeur en cuir.

Tableau 3-16. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication de vêtements en cuir (C14.11)

	C14.11	2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	3,0	3,1	1,2	1,1	0,9	0,6	0,7
			1,8%	-61,2%	-9,9%	-13,8%		6,5%
	Investissements (TVA)	0,21	0,14	0,21	0,19	0,04	0,03	0,07
			-31,7%	49,3%	-7,2%	-77,8%		151,9%
		C	C	C	C	C	C	C
		C	C	C	C	C	C	C
Emploi		2016	2017	2018	2019	2020	2020M6	2021M6
	Emploi	2	2	2	2	3	3	4
			33,3%	0,0%	12,5%	33,3%		33,3%
	Masse salariale	0,03	0,05	0,05	0,06	0,04	0,03	0,02
		64,5%	5,8%	12,6%	-22,9%		-34,9%	
Nombre d'employeurs	2	2	2	2	3	3	3	
		33,3%	0,0%	12,5%	33,3%		0,0%	
Dynamique entrepreneuriale		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Créations	11	15	21	10	17	-	-
			36,4%	40,0%	-52,4%	70,0%		
	Radiations	3	5	10	11	10	-	-
			66,7%	100,0%	10,0%	-9,1%		
	Assujettis	55	59	69	65	72	-	-
		7,3%	16,9%	-5,8%	10,8%			
Faillites	0	1	0	1	0	0	0	
			-100,0%		-100,0%			
Emplois perdus à la suite de faillites	0	0	0	0	0	0	0	
Commerce extérieur (concept national)		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Exportations totales	8,0	7,0	7,5	8,8	7,5	5,4	7,4
			-13,0%	7,8%	17,9%	-15,0%		36,8%
	Exportations intra-UE27	6,1	5,8	6,3	7,4	6,5	4,6	5,5
			-5,2%	9,1%	17,8%	-13,0%		18,2%
	Exportations extra-UE27	1,9	1,2	1,2	1,4	1,1	0,8	2,0
			-37,8%	1,2%	18,3%	-25,1%		140,9%
	Importations totales	23,3	21,8	22,4	20,5	15,9	12,6	12,6
		-6,5%	2,5%	-8,4%	-22,2%		-0,3%	
Importations intra-UE27	14,7	13,5	12,8	12,6	10,5	8,5	7,3	
		-8,2%	-5,2%	-1,8%	-16,2%		-13,6%	
Importations extra-UE27	8,6	8,3	9,6	7,9	5,4	4,1	5,2	
		-3,6%	15,2%	-17,2%	-31,7%		27,0%	
Balance commerciale	-15,3	-14,8	-14,9	-11,6	-8,4	-7,2	-5,1	

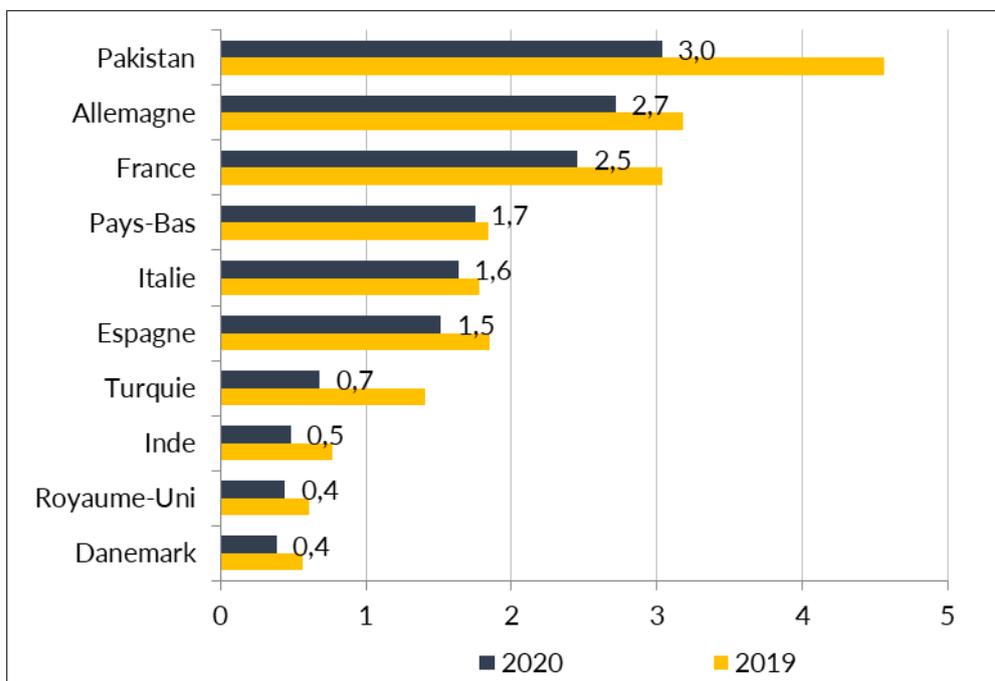
Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Graphique 3-29. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication de vêtements en cuir (C14.11)



Source : BNB.

Graphique 3-30. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication de vêtements en cuir (C14.11)



Source : BNB.

Le **chiffre d'affaires** dans la fabrication de vêtements en cuir (C14.11) s'est replié de 13,8 % en 2020 par rapport à 2019 pour se limiter à 0,9 million d'euros. Il s'agit de la troisième diminution consécutive du chiffre d'affaires dans ce secteur et du résultat le plus bas enregistré sur la période d'observation. Au cours des neuf premiers mois de 2021, le chiffre d'affaires marque une augmentation de 6,5 % par rapport à la même période de 2020 et s'élève à 0,7 million d'euros.

Les **investissements** du secteur ont été plus faibles que d'accoutumée. En 2020, ils s'élevaient à près de 43 milliers d'euros, contre 194 milliers d'euros un an plus tôt. Au cours des neuf premiers mois de 2021, les investissements sont repartis à la hausse par rapport à la même période de 2020 et s'élevaient à 68 milliers d'euros, contre 27 milliers d'euros un an plus tôt. Ce résultat semble néanmoins encore loin des niveaux habituels.

Les statistiques concernant la **production** et les **prix à la production** sont confidentielles.

L'**emploi** dans le secteur s'est légèrement amélioré. Si le secteur comptait deux postes de travail entre 2016 et 2019, il a enregistré trois postes de travail en 2020. Au cours du premier semestre de 2021, un quatrième poste de travail a même été créé.

La **masse salariale** s'est toutefois réduite entre 2019 et 2020, passant de 58,2 milliers d'euros à 44,8 milliers d'euros. Si les postes de travail ont été préservés, le secteur a probablement eu recours au régime de chômage temporaire en plein cœur de la pandémie de Covid-19. Au premier semestre de 2021, la masse salariale est moindre qu'au premier semestre de 2020 et se chiffre à 16,4 milliers d'euros (contre 25,2 milliers d'euros un an plus tôt).

La fabrication de vêtements en cuir compte trois **employeurs** en 2020, soit un employeur de plus qu'en 2019. Au premier semestre de 2021, ces trois employeurs sont toujours présents. Depuis plusieurs années, le secteur dénombrait deux employeurs.

Le secteur a enregistré dix-sept **créations d'entreprises** en 2020, soit sept entreprises créées de plus qu'en 2019. À l'inverse, dix **radiations d'entreprises** ont été comptabilisées en 2020, soit une entreprise radiée de moins qu'en 2019. Alors que la dynamique entrepreneuriale était négative en 2019, elle renoue avec une dynamique positive en 2020, le nombre d'entreprises créées étant supérieur au nombre d'entreprises radiées. De plus, les **assujettis à la TVA** sont également plus nombreux en 2020 (+10,8 % par rapport à 2019). La fabrication de vêtements en cuir dénombre en effet 72 assujettis à la TVA en 2020, un résultat nettement plus élevé qu'en 2016 où 55 assujettis étaient présents.

Aucune **faillite** n'est à déplorer en 2020. Dès lors, aucun **emploi** n'a été **perdu** pour cause de faillite. Cette observation se poursuit également au cours des neuf premiers mois de 2021.

Les **exportations totales** de vêtements en cuir ont baissé de 15 % en 2020 (en glissement annuel) et s'établissent à 7,5 millions d'euros, contre un pic de 8,8 millions d'euros atteint en 2019. Si les exportations de vêtements en cuir sont majoritairement destinées au marché intra-européen, celui-ci représentant 85,8 % des exportations totales en 2020, le mouvement est néanmoins baissier à la fois pour les exportations intra-européennes (-13 %) et extra-européennes (-25,1 %). Au cours des neuf premiers mois de 2021, les exportations renouent avec un certain dynamisme et affichent une progression de 36,8 % par rapport à la même période de 2020. Ce résultat est dû à la fois à une reprise des exportations intra-européennes (+18,2 %) et extra-européennes (+140,9 %). En 2020, les **principaux débouchés des exportations** belges de vêtements en cuir sont :

- la France (3,8 millions d'euros), qui compte à elle seule pour 50,6 % des exportations belges de ce secteur,
- l'Allemagne (0,9 million d'euros),
- les Pays-Bas (0,6 million d'euros).

Les exportations destinées à l'Espagne et au Royaume-Uni se sont fortement réduites en 2020, respectivement de 74,8 % et de 56,9 %.

Les **importations totales** ont affiché leur deuxième recul consécutif en 2020 (-22,2 % après -8,4 % en 2019). Elles s'élevaient à 15,9 millions d'euros, soit le résultat le plus bas de la période d'observation. Les importations proviennent pour deux tiers (66,1 %) du marché intra-européen. Celles-ci connaissent cependant une tendance baissière sur toute la période d'observation (-16,2 % en 2020). Les importations extra-européennes sont aussi en repli en 2020 (-31,7 % par rapport à 2019). Au cours des neuf premiers mois de 2021, les importations totales ont continué de baisser (-0,3 % par rapport à la même période de 2020). Ce résultat provient uniquement d'une nouvelle baisse des importations intra-européennes (-13,6 % sur les neuf premiers mois de 2021), tandis que les importations extra-européennes se sont accrues (+27 %) mais n'ont pas réussi à compenser la diminution des importations intra-européennes. En 2020, les **principaux fournisseurs** de vêtements en cuir de la Belgique sont :

- le Pakistan (3 millions d'euros),
- l'Allemagne (2,7 millions d'euros),
- la France (2,5 millions d'euros).

Les importations provenant des dix principaux partenaires affichent par ailleurs un recul par rapport à 2019.

La **balance commerciale** présente un solde déficitaire sur l'ensemble de la période d'observation. En 2020, le déficit commercial s'élève à 8,4 millions d'euros, soit le plus petit déficit de la période. Au cours des neuf premiers mois de 2021, le déficit s'est encore réduit.

En **conclusion**, l'année 2020 a été assez mitigée pour la fabrication de vêtements en cuir. Parmi les éléments favorables, on retrouve notamment une amélioration de l'emploi et du nombre d'employeurs, ainsi qu'une amélioration de la dynamique d'entrepreneuriat. Le déficit commercial s'est amoindri, ce qui est positif pour le secteur. Toutefois, plusieurs éléments ont pesé sur le secteur, notamment le recul du commerce extérieur et la baisse du chiffre d'affaires et des investissements. L'année 2021 semble néanmoins être plus favorable. Le chiffre d'affaires et les investissements sont repartis à la hausse, comme les exportations belges. L'emploi s'est encore accru et le nombre d'employeurs est resté stable.

Fabrication de vêtements de travail (C14.12)

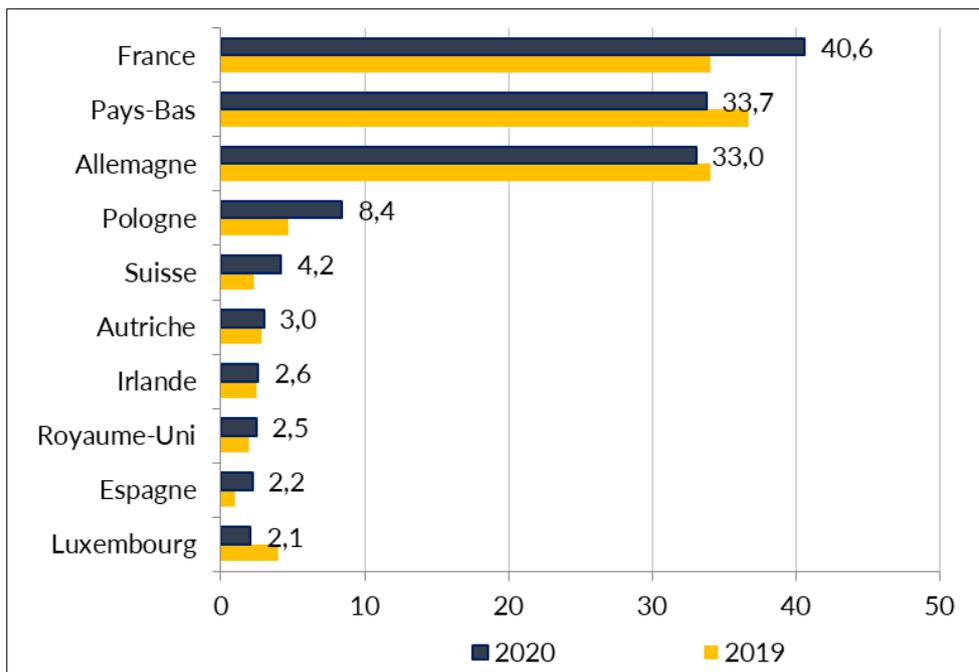
Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant à la fabrication de vêtements de travail (C14.12) comprend la fabrication de ce type de vêtements, à l'exception de la fabrication de chaussures, de vêtements de sécurité résistant au feu et de vêtements de protection, ainsi que des casques de sécurité et similaires en matière plastique ou en métal.

Tableau 3-17. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication de vêtements de travail (C14.12)

	C14.12	2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	108,1	123,8	128,5	117,1	112,5	81,3	80,3
			14,5%	3,8%	-8,8%	-4,0%		-1,2%
	Investissements (TVA)	3,0	2,4	1,7	1,0	1,4	1,0	0,9
			-20,3%	-29,8%	-42,2%	46,0%		-6,1%
		C	C	C	C	C	C	C
	Indice des prix à la production	103,6	104,2	97,0	101,7	99,0	99,0	100,3
			0,5%	-6,9%	4,8%	-2,6%		1,3%
Emploi		2016	2017	2018	2019	2020	2020M6	2021M6
	Emploi	554	549	546	523	483	485	476
			-0,9%	-0,6%	-4,3%	-7,7%		-2,0%
	Masse salariale	15,9	16,2	17,1	16,8	14,6	6,9	7,3
		2,3%	5,3%	-1,8%	-12,8%		7,1%	
Nombre d'employeurs	14	15	16	16	16	16	16	
		7,1%	5,0%	-1,6%	1,6%		3,2%	
Dynamique entrepreneuriale		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Créations	2	4	3	4	1	-	-
			100,0%	-25,0%	33,3%	-75,0%		
	Radiations	0	2	1	3	2	-	-
				-50,0%	200,0%	-33,3%		
	Assujettis	28	30	31	30	28	-	-
		7,1%	3,3%	-3,2%	-6,7%			
Faillites	0	0	0	1	0	0	0	
					-100,0%			
Emplois perdus à la suite de faillites	0	0	0	2	0	0	0	
					-100,0%			
Commerce extérieur (concept national)		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Exportations totales	129,6	130,2	124,7	134,7	141,5	97,9	100,3
			0,4%	-4,2%	8,0%	5,0%		2,4%
	Exportations intra-UE27	113,4	120,6	118,7	127,5	133,2	92,2	94,1
			6,3%	-1,5%	7,4%	4,5%		2,0%
	Exportations extra-UE27	16,2	9,6	6,0	7,2	8,3	5,7	6,2
			-40,6%	-37,8%	20,4%	14,9%		9,0%
	Importations totales	152,9	155,4	156,4	153,3	147,5	106,5	109,8
		1,6%	0,7%	-2,0%	-3,8%		3,1%	
Importations intra-UE27	63,9	64,7	70,0	72,1	74,5	55,2	52,6	
		1,2%	8,2%	3,0%	3,3%		-4,7%	
Importations extra-UE27	89,0	90,7	86,4	81,2	73,0	51,4	57,2	
		1,9%	-4,7%	-6,0%	-10,2%		11,4%	
Balance commerciale	-23,3	-25,2	-31,7	-18,6	-6,0	-8,6	-9,5	

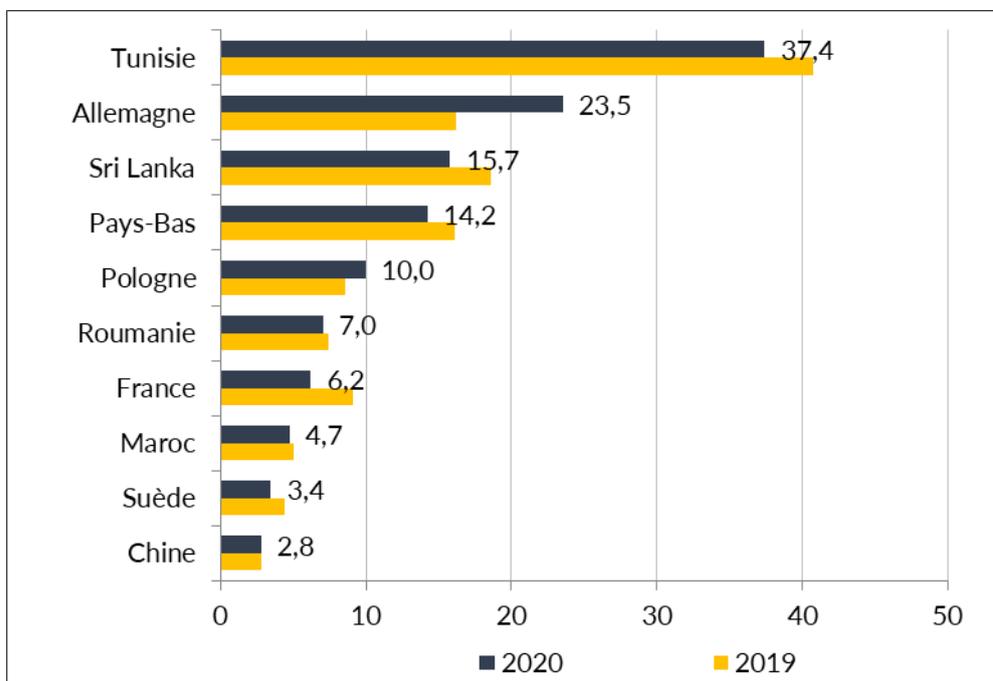
Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Graphique 3-31. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication de vêtements de travail (C14.12)



Source : BNB.

Graphique 3-32. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication de vêtements de travail (C14.12)



Source : BNB.

Le chiffre d'affaires dans la fabrication de vêtements de travail (C14.12) s'est inscrit à la baisse en 2020 pour la deuxième fois sur la période d'observation. Il a ainsi diminué de 4,0 % en 2020 par rapport à 2019 pour se limiter à 112,5 millions d'euros. Le chiffre d'affaires a poursuivi son recul au cours des neuf premiers de 2021, en diminuant de 1,2 % par rapport à la même période de 2020, pour atteindre 80,3 millions d'euros.

Après trois baisses consécutives, **les investissements** ont crû en 2020 et ce, pour la première fois depuis 2016, progressant de 46,0 % par rapport à 2019. Les investissements atteignent ainsi 1,4 million d'euros en 2020. Toutefois, les investissements sont repartis à la baisse au cours des neuf premiers mois de 2021, diminuant de 6,1 % par rapport à la même période de 2020 pour se chiffrer à 0,9 millions d'euros (contre 1,0 million d'euros un an auparavant).

Les prix à la production se sont inscrits dans une évolution favorable, diminuant de 2,6 % en 2020. Au cours des neuf premiers mois de 2021, la tendance s'est toutefois inversée et les prix à la production sont repartis à la hausse, progressant de 1,3 % par rapport à la même période de 2020.

En continue diminution sur la période d'observation, **l'emploi** a poursuivi sa tendance baissière en 2020. Il a ainsi atteint son plus faible résultat en 2020 avec 483 postes de travail contre 523 postes de travail un an auparavant (soit une diminution de 7,7 %). Cette tendance baissière s'est poursuivie au premier semestre de 2021, avec une diminution de 2,0 % du nombre de postes de travail à un an d'écart, passant ainsi de 485 postes de travail au premier semestre de 2020 à 476 postes de travail au premier semestre de 2021.

Pour la deuxième année consécutive, **la masse salariale** s'est à nouveau orientée à la baisse en 2020 (-12,8 % par rapport à 2019), confirmant la baisse amorcée en 2019. Elle s'élève ainsi à 14,6 millions d'euros en 2020. Il s'agit du montant de masse salariale le plus bas de toute la période d'observation. Toutefois, la masse salariale s'est accrue au cours du premier semestre de 2021 (+7,1 % à un an d'écart), où elle se chiffre à 7,3 millions d'euros.

Le nombre d'employeurs a stagné en 2020, le secteur enregistrant seize employeurs comme en 2019. Il s'agit toutefois du nombre d'employeurs le plus élevé enregistré sur la période d'observation. Au premier semestre de 2021, le secteur a confirmé cette stagnation et il a également comptabilisé seize employeurs comme à la même période de 2020.

En 2020, une seule entreprise a été créée, soit trois **entreprises créées** de moins par rapport à 2019. Il s'agit du nombre d'entreprises créées le plus faible enregistré sur la période d'observation. A contrario, **les radiations d'entreprises** se sont inscrites dans une évolution favorable avec seulement deux entreprises radiées contre trois entreprises radiées en 2019. Le nombre d'entreprises créées étant inférieur au nombre d'entreprises radiées, la dynamique entrepreneuriale est donc négative en 2020 et ce, pour la première fois sur toute la période d'observation. Le secteur comptabilise au total 28 **assujettis à la TVA** en 2020, soit deux unités de moins qu'en 2019. Il s'agit toutefois du nombre d'assujettis à la TVA le plus bas observé sur la période d'observation, comme en 2016.

Le secteur de la fabrication de vêtements de travail (C14.12) n'a enregistré aucune **faillite** en 2020. Le secteur n'a donc pas enregistré de perte d'emplois y associée, tant en 2020 que sur les neuf premiers mois de 2021. Une fois de plus, nous rappelons cependant que plusieurs moratoires ont été mis en place par le gouvernement afin d'empêcher les entreprises saines avant la pandémie de Covid-19 de mettre la clef sous la porte en raison de circonstances exceptionnelles.

Les exportations du secteur de la fabrication de vêtements de travail (C14.12) se sont inscrites à la hausse en 2020 (+5,0 %, en glissement annuel) pour atteindre 141,5 millions d'euros. Il s'agit du montant d'exportations le plus élevé de toute la période d'observation. Notons encore que ces produits sont exportés à 94,2 % vers les pays de l'Union européenne. Au cours des neuf premiers mois de 2021, les exportations ont poursuivi leur progression, croissant de 2,4 % par rapport à la même période de 2020 et atteignent ainsi 100,3 millions d'euros. En 2020, les **principaux débouchés à l'exportation** pour ces biens sont :

- la France (40,6 millions d'euros),
- les Pays-Bas (33,7 millions d'euros),
- l'Allemagne (33,0 millions d'euros),
- la Pologne (8,4 millions d'euros),
- la Suisse (4,2 millions d'euros).

Les exportations destinées à ces cinq pays représentent plus de quatre cinquièmes (84,7 %) des exportations belges de ces biens en 2020. Si la plupart des dix principaux pays destinataires des exportations belges de ces biens ont connu une hausse des exportations qui leur sont dédiées, les exportations ont néanmoins diminué vers les Pays-Bas (-8,0 %), l'Allemagne (-3,1 %) et le Luxembourg (-47,6 %).

Les importations ont connu une diminution en 2020 (-3,8 % par rapport à 2019), confirmant ainsi la baisse observée en 2019 et atteignant près de 147,5 millions d'euros de biens importés par le secteur de la fabrication de vêtements de travail (C14.12). Il s'agit du montant d'importations le plus bas enregistré sur la période d'observation. La Belgique se fournit pour ces produits pour un peu plus de la moitié (50,5 %) auprès de l'Union européenne. Toutefois, un mouvement de reprise des importations s'observe au cours des neuf premiers mois de 2021 (+3,1 % par rapport à la même période de 2020). Les importations atteignent ainsi un peu plus 109,8 millions d'euros. Les **principaux partenaires à l'importation** sont :

- la Tunisie (37,4 millions d'euros),
- l'Allemagne (23,5 millions d'euros),
- le Sri Lanka (15,7 millions d'euros),
- les Pays-Bas (14,2 millions d'euros),
- la Pologne (10,0 millions d'euros).

Les importations belges provenant de ces cinq pays représentent d'ailleurs 68,4 % des importations totales belges du secteur de la fabrication de vêtements de travail (C14.12). Par ailleurs, notons encore que presque tous les dix principaux fournisseurs ont marqué une baisse des importations provenant de chez eux en 2020. Les baisses les plus marquées concernent les importations provenant de la France (-31,8 %) et de la Suède (-22,5 %). Seuls deux des dix principaux fournisseurs ont enregistré une hausse des importations qui leur étaient adressées : l'Allemagne (+45,6 %) et la Pologne (+16,2 %).

Comme toutes les autres années de la période d'observation, **la balance commerciale** est déficitaire en 2020, indiquant des exportations inférieures aux importations. Toutefois, en 2020, le déficit commercial s'est fortement réduit et a atteint 6,0 millions d'euros (contre un déficit de 18,6 millions d'euros en 2019). Il s'agit d'ailleurs du plus faible déficit commercial enregistré sur la période d'observation. Au cours des neuf premiers mois de 2021, la balance commerciale du secteur est toujours déficitaire et le déficit s'est même amplifié par rapport à la même période de 2020, se chiffrant à 9,5 millions d'euros contre 8,6 millions d'euros un an auparavant.

En conclusion, l'ensemble du secteur de la fabrication de vêtements de travail (C14.12) a connu une année 2020 plutôt mitigée. En effet, d'un côté, on note une diminution du chiffre d'affaires, de l'emploi, de la masse salariale, de la création d'entreprises, du nombre d'entreprises assujetties à la TVA et des importations et, d'un autre côté, tous les autres indicateurs ont évolué plutôt favorablement en 2020. En effet, les investissements, le nombre d'employeurs, les exportations et les radiations d'entreprises sont au vert en 2020. Enfin, bien que le secteur enregistre toujours un déficit commercial, celui-ci s'est fortement réduit en 2020. La situation reste toujours mitigée au cours des premiers mois de 2021.

Fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13)

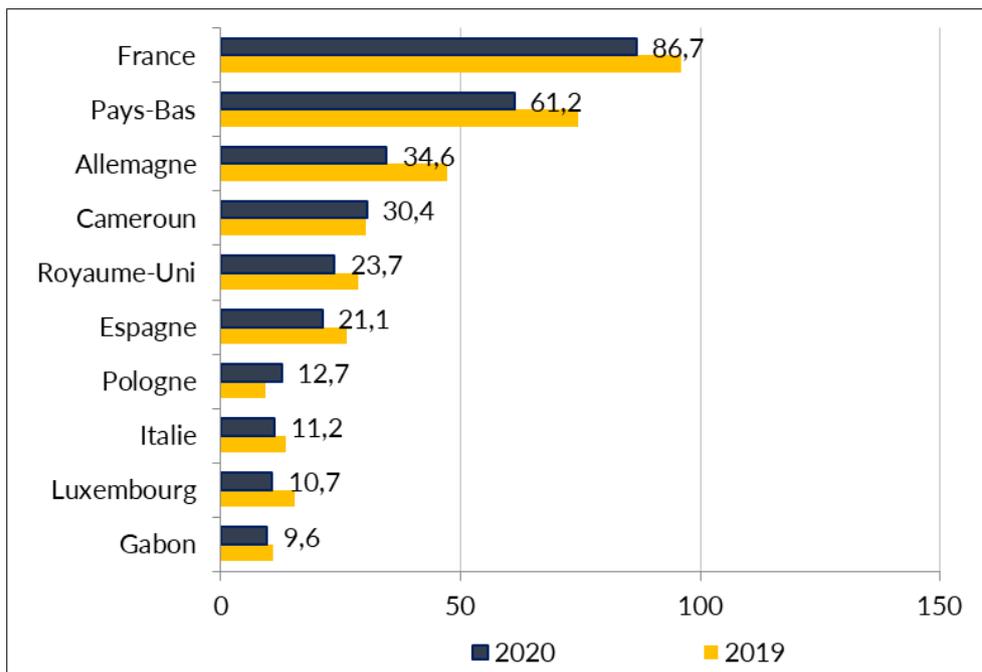
Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant à la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13) comprend la fabrication d'autres vêtements de dessus pour hommes, femmes et enfants à partir de tissus, d'étoffes à mailles, de non-tissés, etc. (manteaux, costumes, complets, tailleurs, ensembles, vestes, vestons, pantalons, jupes, etc.). Elle comprend également la confection sur mesure et la fabrication d'éléments entrant dans la confection des produits cités.

Tableau 3-18. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13)

	C14.13	2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	333,7	295,1	278,7	272,0	238,0	195,8	180,5
			-11,6%	-5,6%	-2,4%	-12,5%		-7,8%
	Investissements (TVA)	7,2	6,1	6,5	9,2	5,8	4,6	4,3
			-15,3%	5,6%	42,1%	-36,6%		-7,2%
Indice de production	92,9	85,7	80,9	73,1	64,6	77,3	60,2	
			-7,7%	-5,6%	-9,7%	-11,6%		-22,1%
Indice des prix à la production	110,7	112,1	112,7	113,5	113,9	113,8	115,9	
			1,3%	0,5%	0,7%	0,3%		1,8%
Emploi		2016	2017	2018	2019	2020	2020M6	2021M6
	Emploi	1.447	1.353	1.303	1.220	1.139	1.182	1.040
			-6,5%	-3,7%	-6,4%	-6,6%		-12,0%
	Masse salariale	34,5	33,3	33,8	33,6	26,4	12,5	11,5
Nombre d'employeurs	172	162	151	147	131	135	121	
			-5,8%	-6,5%	-3,0%	-11,1%		-10,4%
Dynamique entrepreneuriale		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Créations	98	127	135	120	136	-	-
			29,6%	6,3%	-11,1%	13,3%		
	Radiations	77	83	76	109	70	-	-
			7,8%	-8,4%	43,4%	-35,8%		
	Assujettis	1.047	1.097	1.162	1.174	1.240	-	-
Faillites	3	8	3	2	5	5	4	
			166,7%	-62,5%	-33,3%	150,0%		-20,0%
Emplois perdus à la suite de faillites	3	8	20	1	19	19	2	
			166,7%	150,0%	-95,0%	1800,0%		-89,5%
Commerce extérieur (concept national)		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Exportations totales	599,6	516,4	508,2	500,7	429,8	324,8	372,1
			-13,9%	-1,6%	-1,5%	-14,2%		14,5%
	Exportations intra-UE27	415,5	336,6	326,2	314,0	263,2	201,9	227,7
			-19,0%	-3,1%	-3,7%	-16,2%		12,8%
	Exportations extra-UE27	184,1	179,7	182,0	186,7	166,6	122,9	144,4
			-2,4%	1,3%	2,6%	-10,7%		17,5%
	Importations totales	1.365,2	1.350,3	1.404,8	1.406,1	1.281,2	1.013,7	1.051,2
		-1,1%	4,0%	0,1%	-8,9%		3,7%	
Importations intra-UE27	995,4	1.015,5	1.040,4	1.029,9	827,7	650,4	709,8	
		2,0%	2,4%	-1,0%	-19,6%		9,1%	
Importations extra-UE27	369,8	334,8	364,4	376,2	453,4	363,4	341,4	
		-9,5%	8,8%	3,2%	20,5%		-6,0%	
Balance commerciale	-765,6	-834,0	-896,6	-905,4	-851,4	-688,9	-679,2	

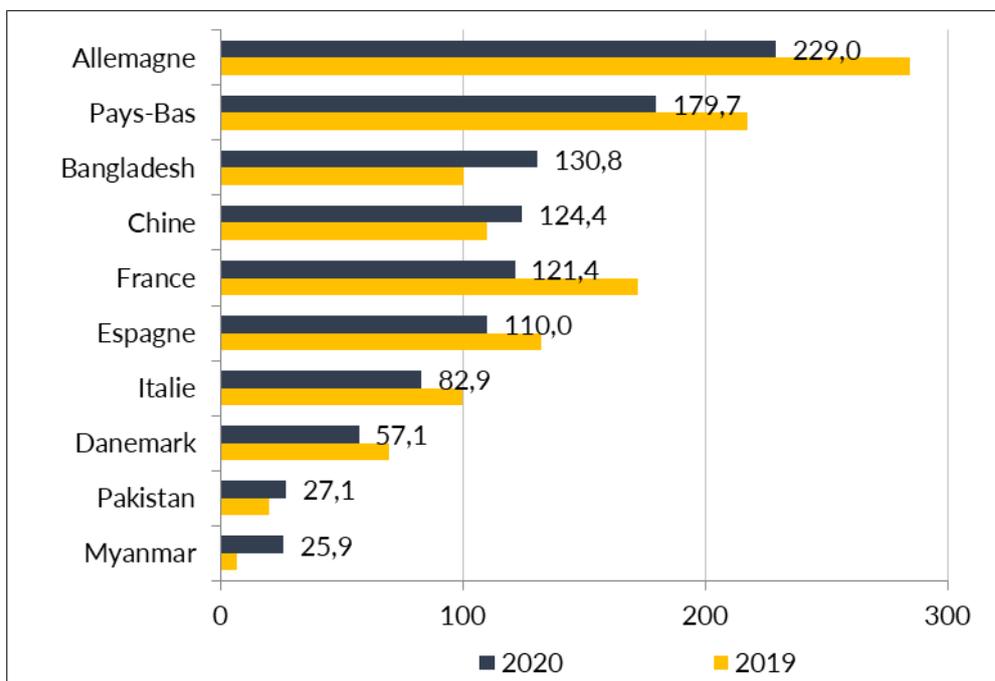
Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Graphique 3-33. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13)



Source : BNB.

Graphique 3-34. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13)



Source : BNB.

Le chiffre d'affaires dans la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13) s'est inscrit à la baisse en 2020 et ce, pour la quatrième année consécutive. Il a ainsi diminué de 12,5 % en 2020 par rapport à 2019 pour se limiter à 238,0 millions d'euros. Il s'agit du plus petit chiffre d'affaires enregistré par le secteur sur la période d'observation. À l'instar de 2020, le chiffre d'affaires s'est également inscrit à la baisse au cours des neuf premiers mois de 2021 et affiche une diminution de 7,8 % par rapport à la même période de 2020, pour atteindre 180,5 millions d'euros.

Après deux hausses consécutives, **les investissements** se sont à nouveau inscrits à la baisse en 2020 (-36,6 %) par rapport à 2019. Les investissements atteignent ainsi 5,8 millions d'euros en 2020, soit le montant le plus bas d'investissements du secteur sur la période d'observation. Cette diminution des investissements s'est poursuivie sur les neuf premiers mois de 2021, ceux-ci reculant de 7,2 % par rapport à la même période de 2020 et atteignant ainsi 4,3 millions d'euros contre 4,6 millions d'euros un an auparavant.

Sur l'ensemble de l'année 2020, la **production** de l'industrie d'autres vêtements de dessus (C14.13) a diminué de 11,6 %. Il s'agit de la quatrième année consécutive de baisse, de sorte que la production a ainsi atteint en 2020 son niveau le plus bas de toute la période d'observation. Par ailleurs, la détérioration de la production s'est poursuivie au cours des neuf premiers mois de 2021, la production ayant diminué de 22,1 % par rapport à la période correspondante de 2020.

Les prix à la production se sont inscrits dans une évolution défavorable et se sont accrus de 0,3 % en 2020. Ils observent une tendance haussière sur toute la période d'observation. Au cours des neuf premiers mois de 2021, ce mouvement haussier s'est poursuivi, les prix à la production augmentant de 1,8 % par rapport à la même période de 2020.

En continue diminution sur la période d'observation, **l'emploi** a atteint en 2020 son plus faible résultat de la période d'observation, atteignant 1.139 postes de travail contre 1.220 postes de travail un an auparavant (soit une diminution de 6,6 %). À l'instar de l'année 2020, l'emploi a également enregistré un mouvement baissier au premier semestre de 2021 avec une diminution de 12,0 % à un an d'écart, comptabilisant 1.040 postes de travail.

Pour la deuxième année consécutive, **la masse salariale** s'est à nouveau orientée à la baisse en 2020 (-21,5 % par rapport à 2019), confirmant la baisse amorcée en 2019 et atteignant 26,4 millions d'euros. Il s'agit du montant de masse salariale le plus bas enregistré de toute la période d'observation. Cette diminution de la masse salariale s'est poursuivie au premier semestre de 2021 (-7,9 % à un an d'écart), où elle se chiffre à 11,5 millions d'euros.

Le nombre d'employeurs a diminué en 2020, le secteur enregistrant 131 employeurs (-11,1 %). Il s'agit toutefois du nombre d'employeurs le plus bas enregistré sur la période d'observation. La tendance baissière sur toute la période d'observation s'est poursuivie au premier semestre de 2021, le nombre d'employeurs s'étant réduit de 10,4 % pour atteindre 121 employeurs contre 135 employeurs un an auparavant.

En 2020, 136 entreprises ont été créées, soit seize **entreprises créées** de plus par rapport à 2019. Il s'agit du nombre d'entreprises créées le plus élevé enregistré sur la période d'observation. À l'instar des créations d'entreprises, **les radiations d'entreprises** se sont inscrites dans une évolution favorable en 2020 avec seulement 70 entreprises radiées contre 109 entreprises radiées en 2019, soit 39 entreprises radiées de moins. Il s'agit du plus petit nombre d'entreprises radiées comptabilisé sur la période d'observation. Le nombre d'entreprises créées étant supérieur au nombre d'entreprises radiées, la dynamique entrepreneuriale est donc très positive en 2020. Le secteur comptabilise au total 1.240 **assujettis à la TVA** en 2020 contre 1.174 assujettis à la TVA en 2019, soit 66 unités de plus qu'en 2019. Il s'agit ici du nombre d'assujettis à la TVA le plus élevé enregistré sur la période d'observation.

Le secteur de la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13) a enregistré cinq **faillites** en 2020 qui ont occasionné dix-neuf **pertes d'emploi**. Il s'agit donc d'une évolution défavorable pour le secteur tant en termes de faillites que de pertes d'emploi, les deux indicateurs ayant très fortement augmenté. Au cours des neuf premiers mois de 2021, ces deux indicateurs se sont toutefois inscrits dans une évolution favorable avec une diminution par rapport à la même période de 2020.

Les exportations du secteur de la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13) se sont inscrites à la baisse en 2020 (-14,2 %, en glissement annuel) et atteignent 429,8 millions d'euros. Il s'agit du montant d'exportations le plus bas de toute la période d'observation. Notons encore que ces produits sont exportés à 61,2 % vers les pays de l'Union européenne. A contrario, au cours des neuf premiers mois de 2021, les exportations marquent une certaine reprise en progressant de 14,5 % par rapport à la même période de 2020 pour atteindre ainsi 372,1 millions d'euros. En 2020, les **principaux débouchés à l'exportation** pour ces biens sont :

- la France (86,7 millions d'euros),
- les Pays-Bas (61,2 millions d'euros),

- l'Allemagne (34,6 millions d'euros),
- le Cameroun (30,4 millions d'euros),
- le Royaume-Uni (23,7 millions d'euros).

Les exportations destinées à ces cinq pays représentent un peu plus de la moitié (55,0 %) des exportations belges de ces biens en 2020. Presque tous les dix principaux pays destinataires des exportations belges de ces biens ont connu une baisse des exportations qui leur sont destinées, les exportations ont néanmoins augmenté à destination du Cameroun (+0,9 %) et de la Pologne (+37,5 %).

À l'instar des exportations, **les importations** ont également connu une diminution en 2020 (-8,9 % par rapport à 2019), infirmant ainsi la légère hausse observée en 2019. Elles atteignent près de 1,3 milliard d'euros en 2020. Il s'agit du montant d'importations le plus bas enregistré sur toute la période d'observation. La Belgique se fournit pour ces produits principalement auprès de l'Union européenne qui représente presque deux tiers (64,6 %) des importations totales belges du secteur en 2020. À l'instar des exportations, les importations marquent également une reprise au cours des neuf premiers mois de 2021 (+3,7 % par rapport aux neuf premiers mois de 2020), où elles atteignent un peu plus de 1,05 milliard d'euros. Les **principaux partenaires à l'importation** sont :

- l'Allemagne (229,0 millions d'euros),
- les Pays-Bas (179,7 millions d'euros),
- le Bangladesh (130,8 millions d'euros),
- la Chine (124,4 millions d'euros),
- la France (121,4 millions d'euros).

Les importations belges provenant de ces cinq pays représentent d'ailleurs 61,3 % des importations totales belges du secteur de la fabrication d'autres vêtements de dessus (C14.13). Par ailleurs, notons encore que la plupart des dix principaux fournisseurs ont connu une baisse des importations en provenance de chez eux en 2020. Les baisses les plus marquées concernent les importations provenant de la France (-29,5 %) et de l'Allemagne (-19,5 %). Seuls quatre des dix principaux fournisseurs ont enregistré une hausse des importations qui leur étaient adressées : le Bangladesh (+30,5 %), la Chine (+13,0 %), le Pakistan (+33,9 %) et le Myanmar (+269,9 %).

Comme toutes les autres années de la période d'observation, **la balance commerciale** est déficitaire en 2020, indiquant des exportations inférieures aux importations. Toutefois, en 2020, le déficit commercial s'est réduit et a atteint 851,4 millions d'euros (contre un déficit de 905,4 millions d'euros en 2019). Au cours des neuf premiers mois de 2021, la balance commerciale du secteur est toujours déficitaire, mais continue de diminuer par rapport à la même période de 2020, se chiffrant à -679,2 millions d'euros contre -688,9 millions d'euros un an auparavant.

En conclusion, l'ensemble du secteur de la fabrication d'autres vêtements de dessus (14.13) a connu une année 2020 plutôt mauvaise. Seule la bonne dynamique entrepreneuriale fait exception, avec l'augmentation des créations d'entreprise, la diminution des radiations d'entreprises et l'augmentation du nombre d'assujettis à la TVA. Tous les autres indicateurs ont évolué défavorablement en 2020. Si les neuf premiers mois de 2021 marquent une reprise des échanges commerciaux, ce n'est pas encore le cas pour le chiffre d'affaires, la production et les investissements.

Fabrication de vêtements de dessous (C14.14)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant à la fabrication de vêtements de dessous (C14.14) comprend la fabrication de vêtements de dessous et de nuit pour hommes, femmes et enfants à partir de tissus, d'étoffes à mailles, de dentelles, etc. (chemises, chemisiers, chemisettes, slips, caleçons, pyjamas, chemises de nuit, robes de chambre, soutien-gorge, corsets, etc.).

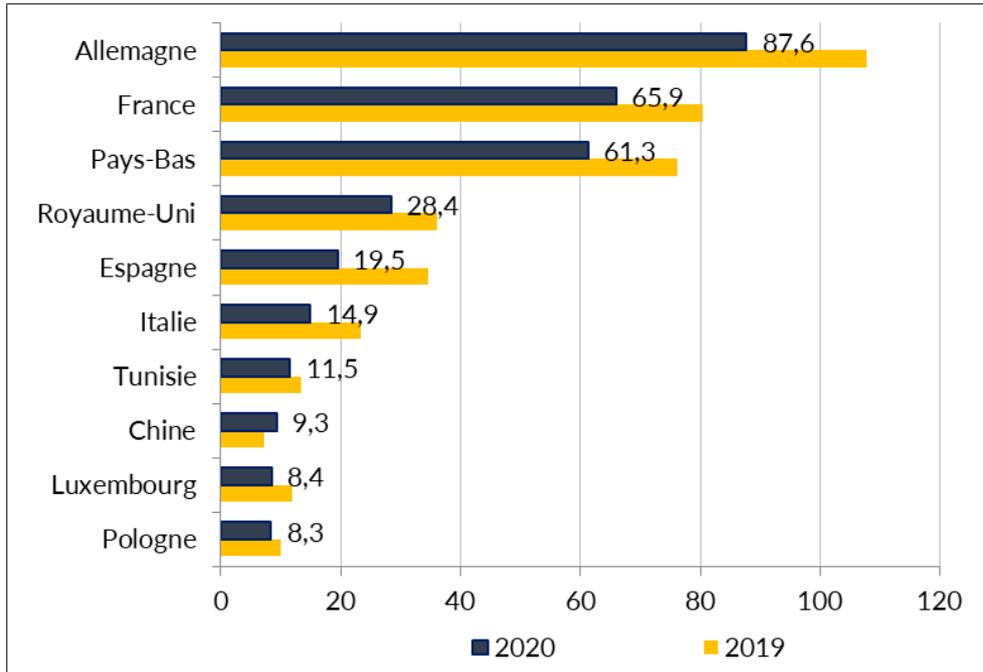
Elle ne comprend pas la réparation et la transformation d'articles d'habillement et de linge de maison (stoppage, remailage, retouche, etc.).

Tableau 3-19. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication de vêtements de dessous (C14.14)

	C14.14	2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	209,5	214,1	209,5	200,1	160,0	129,0	167,7
			2,2%	-2,2%	-4,5%	-20,0%		30,0%
	Investissements (TVA)	8,3	3,1	9,9	3,3	2,8	1,8	3,6
			-63,4%	224,8%	-66,6%	-14,2%		105,5%
Emploi	Indice de production	84,7	99,2	107,4	89,8	74,3	73,6	64,1
			17,1%	8,3%	-16,4%	-17,3%		-12,9%
	Indice des prix à la production	109,8	111,3	115,5	117,3	119,7	119,6	123,3
			1,4%	3,8%	1,6%	2,0%		3,1%
Dynamique entrepreneuriale	Emploi	719	722	740	719	660	672	637
			0,4%	2,5%	-2,9%	-8,2%		-5,3%
	Masse salariale	18,7	19,2	21,5	21,5	18,9	8,7	9,3
			2,9%	11,9%	0,0%	-12,2%		7,1%
Commerce extérieur (concept national)	Nombre d'employeurs	22	23	23	21	20	21	20
			3,4%	1,1%	-7,6%	-4,7%		-2,4%
	Créations	11	10	10	7	12	-	-
			-9,1%	0,0%	-30,0%	71,4%		
	Radiations	3	5	6	8	4	-	-
			66,7%	20,0%	33,3%	-50,0%		
Commerce extérieur (concept national)	Assujettis	61	64	65	62	70	-	-
			4,9%	1,6%	-4,6%	12,9%		
	Faillites	1	0	0	1	0	0	0
			-100,0%			-100,0%		
	Emplois perdus à la suite de faillites	0	0	0	7	0	0	0
						-100,0%		
	Exportations totales	530,7	524,7	506,0	475,6	370,5	281,3	379,1
			-1,1%	-3,6%	-6,0%	-22,1%		34,8%
	Exportations intra-UE27	452,9	445,8	421,6	392,2	300,5	230,1	319,3
			-1,6%	-5,4%	-7,0%	-23,4%		38,7%
Exportations extra-UE27	77,7	78,9	84,4	83,4	70,0	51,2	59,8	
		1,5%	7,0%	-1,3%	-16,0%		16,9%	
Commerce extérieur (concept national)	Importations totales	1.108,5	1.152,0	1.173,7	1.117,8	965,0	757,8	816,3
			3,9%	1,9%	-4,8%	-13,7%		7,7%
	Importations intra-UE27	732,0	790,4	805,4	780,4	621,4	479,9	520,7
			8,0%	1,9%	-3,1%	-20,4%		8,5%
	Importations extra-UE27	376,5	361,5	368,3	337,4	343,5	277,9	295,6
		-4,0%	1,9%	-8,4%	1,8%		6,4%	
	Balance commerciale	-577,8	-627,3	-667,7	-642,3	-594,4	-476,4	-437,2

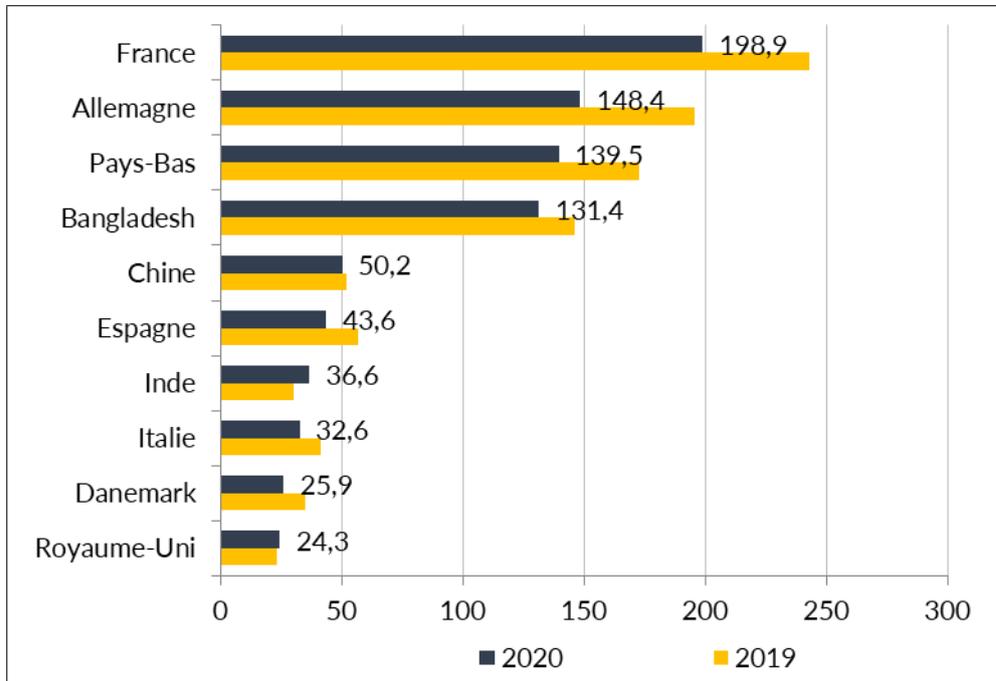
Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Graphique 3-35. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication de vêtements de dessous (C14.14)



Source : BNB.

Graphique 3-36. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication de vêtements de dessous (C14.14)



Source : BNB.

Le **chiffre d'affaires** dans la fabrication de vêtements de dessous (C14.14) a reculé pour la troisième année consécutive en 2020 (-20 %) pour s'établir à 160 millions d'euros, atteignant ainsi et de loin son plus faible niveau sur la période d'observation. Cette évolution négative s'est inversée en 2021. Ainsi, sur les neuf premiers mois de l'année 2021, le chiffre d'affaires a enregistré une croissance de 30 % par rapport à la période correspondante de 2020.

Les **investissements** ont reculé de 14,2 % en 2020. Cette tendance baissière s'est également inversée lors des neuf premiers mois de l'année 2021, les investissements ont alors augmenté de 105,5 % par rapport à la période correspondante de 2020.

Sur l'ensemble de l'année 2020, la **production** de la fabrication de vêtements de dessous (C14.14) a diminué de 17,3 %. La diminution s'est poursuivie sur les neuf premiers mois de 2021 (-12,9 % par rapport à la période correspondante de 2020).

En 2020, les **prix à la production** ont poursuivi leur tendance haussière, progressant pour la cinquième année consécutive (+2 % à un an d'écart), les portant ainsi à leur plus haut niveau de la période d'observation. De plus, cette tendance s'est poursuivie sur les neuf premiers mois de 2021, l'indice des prix à la production ayant augmenté de 3,1 % par rapport à la période correspondante de 2020.

En 2020, l'**emploi** et le **nombre d'employeurs** ont reculé en glissement annuel (avec respectivement une diminution de 8,2 % et 4,7 %), alors que la **masse salariale** a diminué encore davantage (-12,2 %). Sur les six premiers mois de l'année 2021, l'emploi et le nombre d'employeurs ont reculé en glissement annuel de respectivement 5,3 % et 2,4 %. La masse salariale a, en revanche, augmenté de 7,1 % au cours des six premiers mois de 2021 par rapport à la période correspondante de 2020.

En 2020, douze **entreprises ont été créées**, soit cinq unités en plus qu'en 2019. Les **entreprises radiées** étaient au nombre de quatre, soit une évolution positive avec une diminution de quatre unités par rapport à l'année précédente. La dynamique entrepreneuriale a été par conséquent positive en 2020 avec un nombre d'entreprises créées plus élevé que le nombre d'entreprises radiées. Le **nombre d'assujettis à la TVA** est également en augmentation en 2020 et s'élève à 70 unités.

Aucune entreprise ne fut déclarée en **faillite** en 2020.

Au niveau des **échanges commerciaux**, les exportations et les importations se sont repliées en 2020 (respectivement de -22,1 % et -13,7 %). Cette tendance baissière s'est inversée en 2021, tant pour les exportations que pour les importations. Ainsi, au cours des neuf premiers mois de l'année 2021, les exportations ont enregistré une croissance de 34,8 % et les importations de 7,7 %. La **balance commerciale** a affiché un déficit sur l'ensemble de la période sous revue. Ce déficit commercial a atteint près de 594,4 millions d'euros en 2020 (soit une amélioration si l'on compare avec l'année précédente ou ce solde s'élevait à -642,3 millions d'euros). Les neuf premiers mois de 2021 enregistraient encore un déficit (-437,2 millions d'euros), mais ce dernier était bien plus bas que celui de l'année précédente à la même période. Le top 4 des pays **partenaires à l'exportation** est constitué de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Ils comptent pour 65,6 % des exportations totales de ce secteur. Les quatre principaux pays **partenaires à l'importation** sont la France, l'Allemagne les Pays-Bas et le Bangladesh. La Chine est le cinquième pays fournisseur de la Belgique. Le Royaume-Uni n'est plus que le dixième partenaire à l'importation de la Belgique et les importations en provenance de ce pays ont même augmenté de 5 % en 2020. Le seul autre pays du top 10 ayant enregistré une augmentation était l'Inde (+21,3 %).

En **conclusion**, l'année 2020 était une mauvaise année pour la fabrication de vêtements de dessous (C14.14). Tous les indicateurs d'activité et d'emploi et les échanges commerciaux du secteur ont connu une évolution négative en 2020. Cela dit, les résultats préliminaires de 2021 indiquent un rétablissement pour la plupart des indicateurs.

Fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19)

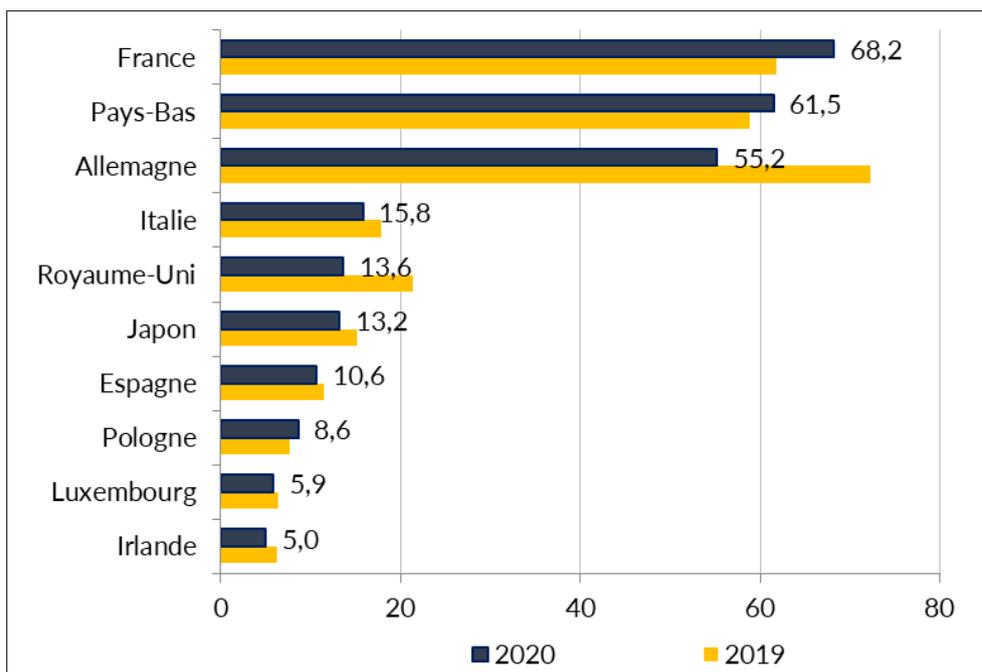
Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant à la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19) comprend la fabrication de chapeaux et bonnets, y compris les coiffures en bonneterie ainsi que la fabrication de chapeaux en fourrure. Elle comprend également la fabrication de vêtements pour bébés ; la fabrication de survêtements de sport, de combinaisons et d'ensembles de ski, de maillots, de culottes et de slips de bain, autres vêtements de sport, etc. ; la fabrication d'autres accessoires du vêtement : gants, ceintures, châles, cravates, foulards, résilles et filets à cheveux, etc. ; la fabrication de gants et de ceintures en cuir ; la fabrication de vêtements garnis de fourrure ; la fabrication de chaussures en matières textiles, sans semelle rapportée ; la fabrication d'éléments entrant dans la confection des produits cités.

Tableau 3-20. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19)

	C14.19	2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	54,0	61,5	61,1	73,3	83,2	65,3	73,6
	Investissements (TVA)	2,9	3,9	2,1	2,8	2,5	1,9	2,9
	Indice de production	C	C	C	C	C	C	C
	Indice des prix à la production	132,4	136,1	141,8	144,5	145,2	145,1	146,6
Emploi		2016	2017	2018	2019	2020	2020M6	2021M6
	Emploi	261	262	242	234	223	230	215
	Masse salariale	5,7	5,6	5,6	5,8	4,7	2,4	2,3
	Nombre d'employeurs	39	40	41	37	33	33	32
Dynamique entrepreneuriale		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Créations	62	67	71	91	87	-	-
	Radiations	17	28	42	35	40	-	-
	Assujettis	381	416	446	498	546	-	-
	Faillites	2	3	0	5	2	1	1
	Emplois perdus à la suite de faillites	2	1	0	15	1	1	2
Commerce extérieur (concept national)		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Exportations totales	370,4	376,6	379,9	344,9	313,7	233,6	254,9
	Exportations intra-UE27	304,2	314,2	307,9	279,2	263,4	196,2	206,7
	Exportations extra-UE27	66,2	62,3	72,0	65,6	50,3	37,4	48,2
	Importations totales	659,5	669,2	697,1	670,7	801,6	616,1	552,4
	Importations intra-UE27	341,7	339,9	356,2	361,8	341,9	252,1	288,1
	Importations extra-UE27	317,8	329,4	340,9	308,9	459,7	364,0	264,3
	Balance commerciale	-289,1	-292,7	-317,2	-325,9	-487,9	-382,5	-297,4

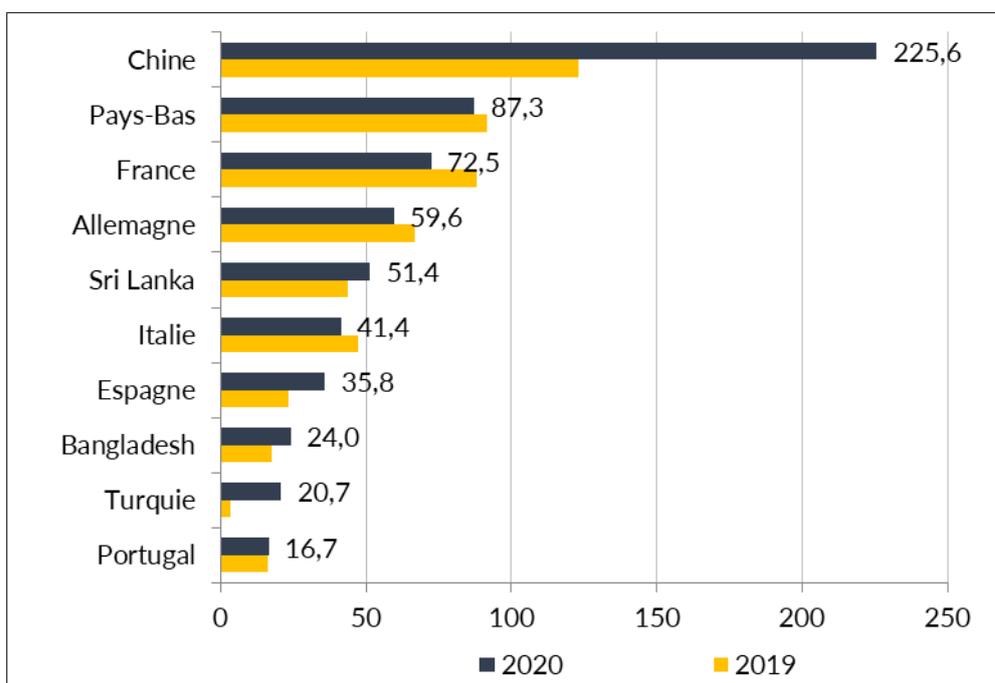
Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Graphique 3-37. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19)



Source : BNB.

Graphique 3-38. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication d'autres vêtements et accessoires (C14.19)



Source : BNB.

L'industrie de la fabrication d'autres vêtements et accessoires (14.19) a enregistré une nouvelle hausse de son **chiffre d'affaires** en 2020 (+13,6 %) après avoir progressé de 19,8 % en 2019. De plus, les données disponibles pour les neuf premiers mois de 2021 montrent une nette reprise (+12,8 %).

A contrario, les **investissements** ont fléchi en 2020 (-11,3 %). Au cours des neuf premiers mois de 2021, les investissements ont nettement progressé (+57,7 %).

Les **prix à la production** se sont presque stabilisés en 2020 (+0,5 %) pour repartir à la hausse par la suite (+1,1 %) au cours des neuf premiers mois de 2021.

L'**emploi** dans ce secteur a faibli en 2020 (-4,8 %) pour la troisième année consécutive. Sur les six premiers mois de 2021, le nombre d'emplois a encore fléchi (-6,5 %, en glissement annuel). Le **nombre d'employeurs** est légèrement baissier passant de 37 en 2019 à 33 en 2020. Cette tendance baissière s'est poursuivie au cours des six premiers mois de 2021, avec 32 employeurs contre 33 pour les six premiers mois de 2020.

Le nombre **d'assujettis** a progressé en 2020 même si le nombre de **créations** a diminué (quatre unités de moins qu'en 2019) et que les **radiations** ont été un peu plus nombreuses (cinq radiations de plus qu'en 2019). La dynamique entrepreneuriale reste néanmoins positive, le nombre de créations étant supérieur au nombre de radiations.

En 2020, les **exportations totales** de cette industrie se sont affichées à la baisse (-9 % à un an d'écart), s'établissant à 313,7 millions d'euros, pour repartir à la hausse au cours des neuf premiers mois de 2021 (+9,1 %). En 2020, le recul s'observe tant pour les exportations intra-européennes (-5,7 %) qui représentent la majorité des exportations totales que pour les exportations extra-européennes (-23,3 %). Au cours de neuf premiers mois de 2021, les exportations ont crû de 9,1 %, portées notamment par la dynamique retrouvée des exportations extra-européennes. Les **principaux partenaires commerciaux à l'exportation** en 2020 sont :

- la France (68,2 millions d'euros, +10,2 %),
- les Pays-Bas (61,5 millions d'euros, +4,6 %),
- l'Allemagne (55,2 millions d'euros, -23,6 %).

Parmi les principaux partenaires à l'exportation, les exportations vers le Royaume-Unis ont le plus fléchi (-36,2 % à 13,6 millions d'euros).

Les **importations totales** ont progressé en 2020 (+19,5 %) pour s'établir à 801,6 millions d'euros. Si les importations intra-européennes ont légèrement diminué (-5,5 %), ce sont les importations extra-européennes qui ont été très dynamiques (+48,8 %). Au cours des neuf premiers mois de 2021, les importations totales se sont affaiblies de 10,3 % en raison de la nette baisse des importations extra-européennes (-27,4 %). En 2020, parmi les **principaux partenaires commerciaux à l'importation**, la Chine se maintient à la première place et se détache nettement des autres pays grâce à une hausse de 83,2 % portant les échanges à 225,6 millions d'euros. Les Pays-Bas (-4,6 % à 87,3 millions d'euros) et la France (-17,8 % à 72,5 millions d'euros) complètent le podium. Dans la liste des dix fournisseurs les plus importants du marché belge, les importations se sont fortement accrues en provenance de la Turquie (+478,5 %, passant de 3,6 millions d'euros à 20,7 millions d'euros).

La **balance commerciale** est déficitaire et le déficit s'est détérioré une nouvelle fois en 2020 pour la quatrième année consécutive.

En **conclusion**, les dernières données disponibles indiquent que la situation dans l'industrie de la fabrication d'autres vêtements et accessoires (14.19) a été contrastée en 2020. La hausse du chiffre d'affaires s'accompagne d'une diminution de l'emploi et des créations, d'une hausse des radiations et d'une détérioration des exportations et de la balance commerciale, les importations progressant à l'inverse des exportations. Néanmoins, les données disponibles pour l'année 2021 sont plutôt encourageantes avec une reprise marquée du chiffre d'affaires, des investissements et des exportations.

Fabrication d'articles en fourrure (C14.2)

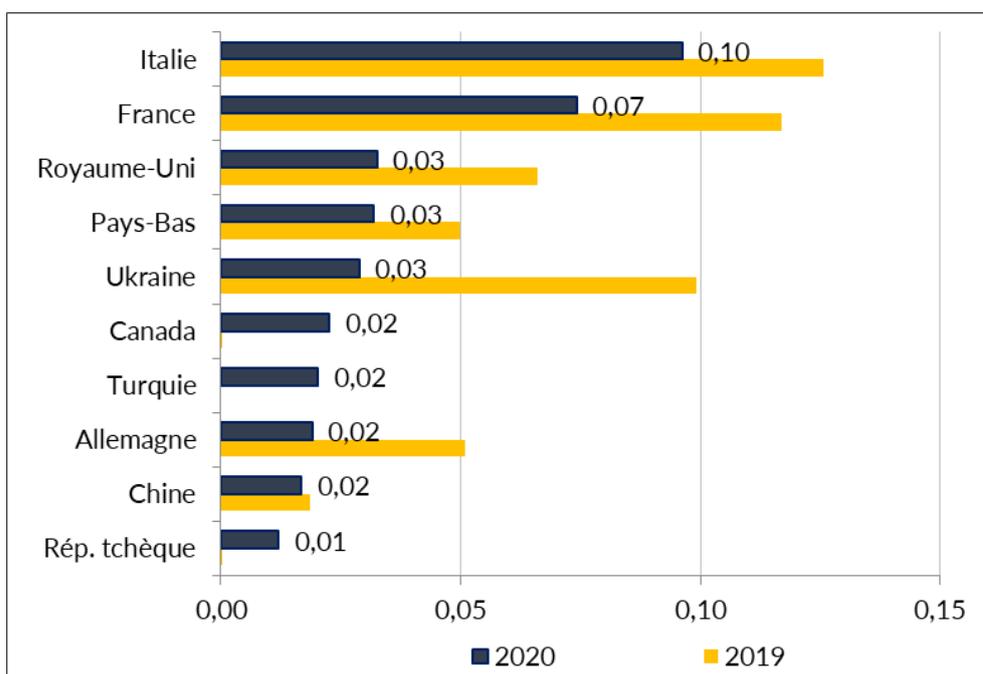
Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant à la fabrication d'articles en fourrure (C14.2) comprend la fabrication d'articles en fourrure (vêtements et accessoires du vêtement en pelleteries ; assemblages de pelleteries tels que peaux dites allongées, nappes, nappettes, carrés et bandes, etc. ; divers articles en fourrure : tapis, poufs non garnis, peaux à polir pour l'industrie) ainsi que la fabrication de pelleteries factices et d'articles en ces pelleteries.

Tableau 3-21. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication d'articles en fourrure (C14.2)

	C14.2	2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	4,2	2,8	2,5	1,9	1,4	0,9	1,1
			-33,6%	-9,4%	-22,7%	-26,1%		15,7%
	Investissements (TVA)	0,06	0,08	0,03	0,08	0,01	0,004	0,002
			18,8%	-57,9%	140,6%	-88,3%		-50,0%
		C	C	C	C	C	C	C
		C	C	C	C	C	C	C
Emploi		2016	2017	2018	2019	2020	2020M6	2021M6
	Emploi	41	38	30	19	19	19	18
			-8,5%	-21,9%	-36,4%	1,3%		-5,3%
	Masse salariale	0,7	0,7	0,6	0,4	0,3	0,1	0,2
		-7,4%	-3,2%	-36,4%	-27,4%		48,4%	
Nombre d'employeurs	7	6	6	6	4	4	4	
		-7,7%	0,0%	-8,3%	-27,3%		0,0%	
Dynamique entrepreneuriale		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Créations	1	1	0	1	0	-	-
			0,0%	-100,0%		-100,0%		
	Radiations	0	1	0	1	2	-	-
				-100,0%		100,0%		
	Assujettis	16	15	15	15	13	-	-
		-6,3%	0,0%	0,0%	-13,3%			
Faillites	0	0	0	0	0	0	0	
Emplois perdus à la suite de faillites	0	0	0	0	0	0	0	
Commerce extérieur (concept national)		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Exportations totales	0,9	0,9	1,5	0,8	0,4	0,3	0,7
			-4,1%	61,9%	-47,9%	-42,4%		106,2%
	Exportations intra-UE27	0,5	0,5	0,6	0,4	0,3	0,2	0,6
			-7,9%	37,0%	-38,6%	-29,6%		150,9%
	Exportations extra-UE27	0,4	0,4	0,8	0,4	0,2	0,1	0,1
			0,6%	89,7%	-55,4%	-56,7%		9,5%
	Importations totales	2,4	2,9	2,7	2,2	1,4	1,1	1,5
		22,5%	-6,9%	-20,5%	-32,7%		44,1%	
Importations intra-UE27	1,8	2,2	2,2	1,9	1,1	0,8	1,3	
		24,9%	-0,6%	-15,0%	-39,4%		55,0%	
Importations extra-UE27	0,6	0,7	0,5	0,3	0,3	0,2	0,3	
		15,1%	-27,3%	-45,0%	13,3%		6,9%	
Balance commerciale	-1,4	-2,0	-1,3	-1,4	-1,0	-0,7	-0,8	

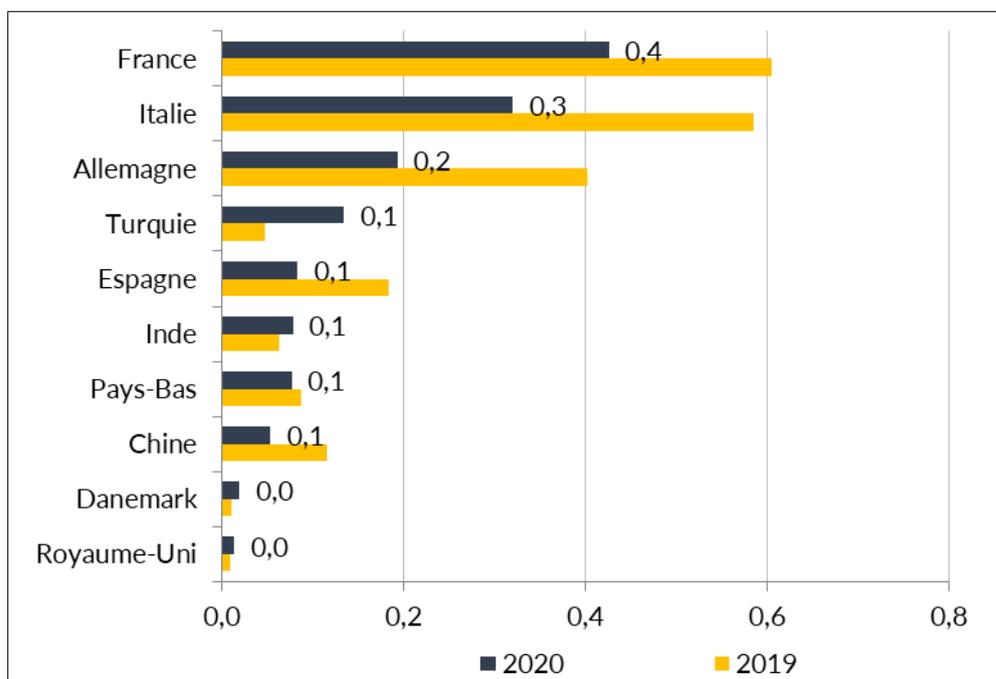
Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Graphique 3-39. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication d'articles en fourrure (C14.2)



Source : BNB.

Graphique 3-40. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication d'articles en fourrure (C14.2)



Source : BNB.

Le **chiffre d'affaires** dans la fabrication d'articles en fourrure (C14.2) suit une tendance baissière sur l'ensemble de la période d'analyse. En 2020, il s'est replié de 26,1 % par rapport à 2019. Si le chiffre d'affaires du secteur s'élevait encore à 4,2 millions d'euros en 2016, il a été divisé par trois et ne s'élève qu'à 1,4 million d'euros en 2020. Au cours des neuf premiers mois de 2021, le chiffre

d'affaires affiche une hausse de 15,7 % par rapport à la même période de 2020 mais ne semble toutefois pas encore rattraper son niveau pré-pandémie.

Les **investissements** ont été plus que limités en 2020 dans la fabrication d'articles en fourrure. Ceux-ci se sont réduits de 88,3 % en 2020, passant ainsi de 77 milliers d'euros en 2019 à 9 milliers d'euros en 2020, soit le résultat le plus faible de la période d'observation. Le contexte d'incertitude particulièrement élevé lié à la pandémie de Covid-19 a certainement joué un rôle sur les décisions d'investissement des entrepreneurs. Toutefois, au cours des neuf premiers mois de 2021, les investissements sont toujours en berne, s'élevant à 2 milliers d'euros (contre 4 milliers d'euros pour la même période de 2020).

Les statistiques concernant la **production** et les **prix à la production** sont confidentielles.

L'**emploi** dans le secteur est resté stable en 2020. Cette situation contraste avec la tendance baissière des postes de travail observée ces dernières années. Dès lors, le secteur compte dix-neuf postes de travail en 2020. Au premier semestre de 2021, l'emploi s'est toutefois réduit d'une unité par rapport au premier semestre de 2020 pour se limiter à dix-huit postes de travail.

La **masse salariale** suit une tendance baissière sur l'ensemble de la période d'analyse. En 2020, elle s'est réduite de 27,4 % par rapport à 2019. Elle totalise donc près de 0,3 million d'euros contre 0,4 million d'euros un an plus tôt. Au premier semestre de 2021, elle atteint déjà près de 0,2 million d'euros.

La fabrication d'articles en fourrure dénombre quatre **employeurs** actifs dans le secteur en 2020, soit deux employeurs de moins qu'en 2019 et le résultat le plus faible de la période d'observation. Au premier semestre de 2021, ces quatre employeurs sont toujours présents.

Le secteur n'a pas enregistré de nouvelle **création d'entreprise** en 2020, tandis qu'une entreprise avait été créée en 2019. À l'inverse, il y a eu deux **radiations d'entreprise** en 2020 contre une entreprise radiée en 2019. Dès lors, la dynamique entrepreneuriale est négative en 2020, le secteur n'ayant connu que des radiations d'entreprise et présentant un solde « créations-radiations » négatif. Le secteur compte treize **assujettis à la TVA** en 2020, soit deux assujettis de moins qu'en 2019 et le résultat le plus faible de la période d'observation.

Aucune **faillite** n'est à déplorer en 2020. Dès lors, aucun **emploi** n'a été **perdu** pour cause de faillite. Cette observation est valable pour l'ensemble de la période d'analyse et se poursuit également au cours des neuf premiers mois de 2021.

Les **exportations totales** d'articles en fourrure se sont réduites pour la deuxième année consécutive en 2020 (-42,4 % par rapport à 2019). Elles se limitent ainsi à près de 0,4 million d'euros, niveau plancher sur la période sous revue, contre 0,8 million d'euros un an plus tôt, et sont majoritairement destinées au marché intra-européen (représentant 64,3 % des exportations du secteur). Le repli des exportations totales provient à la fois d'une baisse des exportations intra-européennes (-29,6 %) et extra-européennes (-56,7 %). Au cours des neuf premiers mois de 2021, les exportations totales repartent à la hausse, où ce mouvement est tiré par la progression des exportations intra-européennes. En 2020, les **principaux débouchés à l'exportation** sont :

- l'Italie (0,1 million d'euros),
- la France (70 milliers d'euros),
- le Royaume-Uni (30 milliers d'euros).

Par rapport à 2019, les exportations vers les pays du top 10 sont en hausse pour celles destinées au Canada, à la Turquie et à la République tchèque.

Les **importations totales** diminuent pour la troisième année consécutive en 2020 (-32,7 % en glissement annuel) et atteignent leur plus bas niveau de la période d'observation. Elles se sont limitées à 1,4 million d'euros contre 2,2 millions d'euros en 2019, et proviennent principalement de l'Union européenne (1,1 million d'euros), représentant 78,7 % des importations du secteur. Au cours des neuf premiers mois de 2021, les importations totales ont progressé de 44,1 % en glissement annuel, atteignant 1,5 million d'euros et dépassant donc déjà le niveau de 2020. Les importations intra-européennes ont augmenté de 55 % en glissement annuel et les importations extra-européennes de 6,9 %. En 2020, les **principaux fournisseurs** sont :

- la France (0,4 million d'euros),
- l'Italie (0,3 million d'euros),

- l'Allemagne (0,2 million d'euros).

La **balance commerciale** présente un solde déficitaire sur l'ensemble de la période d'observation. En 2020, le déficit commercial s'élève à 1 million d'euros, ce qui constitue une amélioration par rapport à 2019 (avec un déficit 1,4 million d'euros) et le plus petit déficit de la période. Au cours des neuf premiers mois de 2021, le déficit s'est légèrement amplifié par rapport à la même période de 2020.

En **conclusion**, le secteur de la fabrication d'articles en fourrure a subi une année 2020 particulièrement difficile. Le chiffre d'affaires et les investissements se sont réduits. Si l'emploi est resté stable, le nombre d'employeurs a chuté, comme les assujettis à la TVA. Aucune entreprise n'a été créée alors que deux entreprises ont été radiées. Le commerce extérieur a ralenti tant pour les exportations que pour les importations. Seules une amélioration du solde de la balance commerciale et une quantité nulle de faillite soutiennent le secteur. Les chiffres partiels de 2021 indiquent une reprise du commerce et du chiffre d'affaires, tandis que les investissements et le nombre de postes de travail continuent de se détériorer.

Fabrication d'articles à mailles (C14.3)

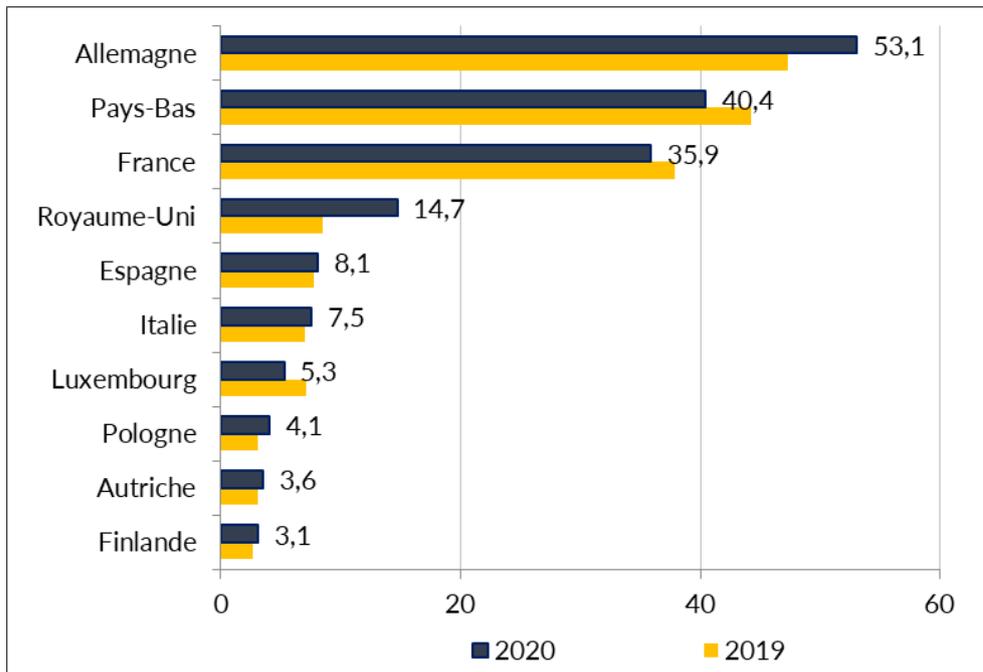
Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant à la fabrication d'articles à mailles (C14.3) comprend à la fois la fabrication d'articles chaussants à mailles ainsi que d'articles vestimentaires confectionnés en toutes matières textiles, y compris d'articles mis directement en forme au tricot ou au crochet : pull-overs, cardigans, chandails, gilets et articles similaires à mailles.

Tableau 3-22. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication d'articles à mailles (C14.3)

	C14.3	2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	34,2	9,3	8,0	6,9	6,0	4,8	6,0
			-72,9%	-13,5%	-14,1%	-13,2%		23,9%
	Investissements (TVA)	0,7	0,7	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
			-7,2%	-78,3%	-32,4%	90,0%		40,7%
	C	C	C	C	C	C	C	
	Indice de production							
	Indice des prix à la production	110,1	110,2	111,7	112,5	112,5	112,5	112,5
			0,1%	1,3%	0,7%	0,0%		0,0%
Emploi		2016	2017	2018	2019	2020	2020M6	2021M6
	Emploi	215	224	222	201	189	192	183
			4,1%	-1,1%	-9,1%	-6,3%		-4,9%
	Masse salariale	4,8	5,7	6,2	5,3	4,5	2,0	2,3
		18,6%	8,9%	-14,0%	-16,0%		17,2%	
Nombre d'employeurs	16	17	18	17	16	16	16	
		11,3%	4,3%	-8,3%	-3,0%		0,0%	
Dynamique entrepreneuriale		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Créations	11	9	15	8	11	-	-
			-18,2%	66,7%	-46,7%	37,5%		
	Radiations	6	7	9	7	5	-	-
			16,7%	28,6%	-22,2%	-28,6%		
	Assujettis	58	57	57	57	61	-	-
		-1,7%	0,0%	0,0%	7,0%			
Faillites	1	0	1	1	0	0	0	
		-100,0%		0,0%	-100,0%			
Emplois perdus à la suite de faillites	4	0	1	1	0	0	0	
		-100,0%		0,0%	-100,0%			
Commerce extérieur (concept national)		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Exportations totales	189,0	178,7	188,7	192,8	199,9	133,5	214,7
			-5,5%	5,6%	2,2%	3,7%		60,9%
	Exportations intra-UE27	167,4	160,1	166,6	170,9	173,7	114,8	178,4
			-4,4%	4,0%	2,6%	1,6%		55,4%
	Exportations extra-UE27	21,6	18,6	22,1	21,9	26,3	18,6	36,3
			-13,9%	19,0%	-0,7%	19,8%		94,6%
	Importations totales	587,1	585,2	616,9	602,0	577,5	389,6	461,8
		-0,3%	5,4%	-2,4%	-4,1%		18,5%	
Importations intra-UE27	397,9	414,0	419,3	412,1	355,3	239,7	276,9	
		4,0%	1,3%	-1,7%	-13,8%		15,5%	
Importations extra-UE27	189,1	171,2	197,6	189,9	222,1	149,9	184,9	
		-9,5%	15,4%	-3,9%	17,0%		23,4%	
Balance commerciale	-398,1	-406,5	-428,2	-409,2	-377,5	-256,2	-247,1	

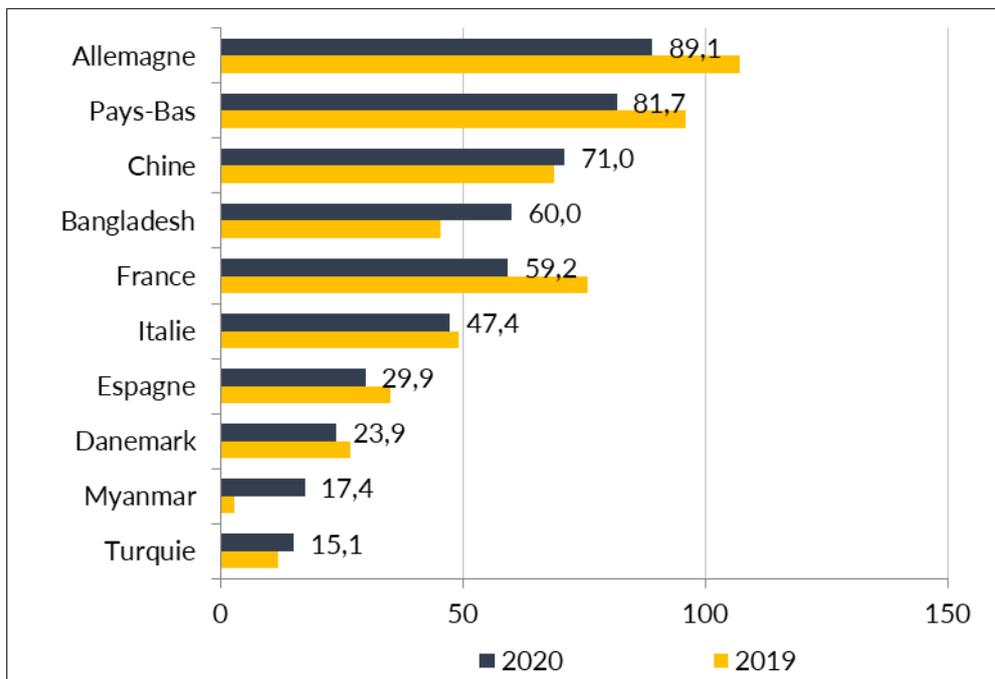
Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Graphique 3-41. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication d'articles à mailles (C14.3)



Source : BNB.

Graphique 3-42. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication d'articles à mailles (C14.3)



Source : BNB.

Le chiffre d'affaires dans la fabrication d'articles à mailles (C14.3) s'est inscrit à la baisse en 2020 et ce, pour quatrième année consécutive. Il a ainsi diminué de 13,2 % en 2020 par rapport à 2019 pour se limiter à 6,0 millions d'euros. Il s'agit du plus petit chiffre d'affaires observé par le secteur sur la période d'observation. A contrario, au cours des neuf premiers mois de 2021, le chiffre d'affaires s'est toutefois inscrit à la hausse et affiche une augmentation de 23,9 % par rapport à la même période de 2020, pour atteindre également 6,0 millions d'euros.

Après trois baisses consécutives, **les investissements** ont augmenté en 2020. Il s'agit de la seule augmentation de toute la période d'observation (+90,0 % par rapport à 2019). Les investissements atteignent ainsi 0,2 million d'euros en 2020, ce qui reste malgré tout largement inférieur aux investissements réalisés par le secteur en 2016 et 2017. Cette augmentation des investissements s'est poursuivie sur les neuf premiers mois de 2021, avec +40,7 % par rapport à la même période de 2020 et atteignant ainsi également 0,2 million d'euros.

Les prix à la production n'ont pas progressé en 2020 par rapport à 2019. L'indice a toutefois atteint un plafond en 2020. Cette « stagnation » de l'indice s'est confirmée au cours des neuf premiers mois de 2021, l'indice des prix à la production restant le même que celui observé au cours des neuf premiers mois de 2020.

L'emploi a poursuivi, en 2020, sa tendance baissière initiée en 2018. Il atteint ainsi en 2020 son plus faible résultat de la période d'observation, avec 189 postes de travail contre 201 postes de travail un an auparavant, soit une diminution de 6,3 %. À l'instar de l'année 2020, l'emploi a également enregistré un mouvement baissier au premier semestre de 2021 avec une diminution de 4,9 % à un an d'écart, comptabilisant 183 postes de travail.

Pour la deuxième année consécutive, **la masse salariale** s'est à nouveau orientée à la baisse en 2020 (-16,0 % par rapport à 2019), confirmant ainsi la baisse amorcée en 2019 et atteignant 4,5 millions d'euros. Il s'agit du montant de masse salariale le plus bas enregistré sur la période d'observation. Cette diminution de la masse salariale ne s'est pas confirmée au premier semestre de 2021, le secteur ayant enregistré une augmentation de la masse salariale de 17,2 % à un an d'écart, où elle se chiffre à 2,3 millions d'euros.

Le nombre d'employeurs a diminué de 3 % en 2020, le secteur enregistrant seize employeurs contre dix-sept un an auparavant. Au premier semestre de 2021, le nombre d'employeurs du secteur est en stagnation, totalisant seize employeurs comme à la même période de 2020.

En 2020, onze entreprises ont été créées, soit trois **entreprises créées** de plus que par rapport à 2019. À l'instar des créations d'entreprises, **les radiations d'entreprises** se sont également inscrites dans une évolution favorable avec seulement cinq entreprises radiées contre sept entreprises radiées en 2019, soit deux entreprises radiées de moins. Il s'agit du nombre de radiations le plus bas enregistré sur la période d'observation. Le nombre d'entreprises créées étant supérieur au nombre d'entreprises radiées, la dynamique entrepreneuriale est donc très positive en 2020. Le secteur comptabilise au total 61 **assujettis à la TVA** en 2020 contre 57 assujettis à la TVA en 2019, soit quatre unités de plus qu'en 2019. Il s'agit ici également du nombre d'assujettis à la TVA le plus élevé enregistré par le secteur sur la période d'observation.

Le secteur de la fabrication d'articles à mailles (C14.3) n'a enregistré aucune **faillite** en 2020 et par conséquent aucune perte d'emploi y associée tant en 2020 qu'au cours des neuf premiers mois de 2021. Nous rappelons cependant que plusieurs moratoires ont été mis en place par le gouvernement afin d'empêcher les entreprises saines avant la pandémie de Covid-19 de mettre la clef sous la porte en raison de circonstances exceptionnelles.

Les exportations du secteur de la fabrication d'articles à mailles (C14.3) se sont inscrites à la hausse en 2020 (+3,7 %, en glissement annuel) et atteignent 199,9 millions d'euros. Il s'agit du montant d'exportations le plus élevé enregistré par le secteur sur la période d'observation. Notons encore que ces produits sont exportés à 86,9 % vers les pays de l'Union européenne. Les exportations ont poursuivi leur mouvement haussier au cours des neuf premiers mois de 2021, progressant de 60,9 % par rapport à la même période de 2020, et atteignant ainsi 214,7 millions d'euros. En 2020, les **principaux débouchés à l'exportation** pour ces biens sont :

- l'Allemagne (53,1 millions d'euros),
- les Pays-Bas (40,4 millions d'euros),
- la France (35,9 millions d'euros),
- le Royaume-Uni (14,7 millions d'euros),
- l'Espagne (8,1 millions d'euros).

Les exportations destinées à ces cinq pays représentent un peu plus de trois quarts (76,1 %) des exportations belges de ces biens en 2020. Presque tous les dix principaux pays destinataires des exportations belges de ces biens ont connu une hausse des exportations qui leur sont dédiées, les

exportations ont néanmoins diminué vers les Pays-Bas (-8,5 %), la France (-5,1 %) et le Luxembourg (-25,6 %).

Les importations ont quant à elles connu une diminution en 2020 (-4,1 % par rapport à 2019), confirmant ainsi la baisse observée en 2019 et atteignant près de 577,5 millions d'euros de biens importés par le secteur de la fabrication d'articles à mailles (C14.3). Il s'agit du montant d'importations le plus bas comptabilisé sur la période d'observation. La Belgique se fournit pour ces produits majoritairement auprès de l'Union européenne, qui représente un peu plus de 61,5 % des importations totales belges du secteur en 2020. Les importations semblent toutefois marquer une reprise au cours des neuf premiers mois de 2021 (+18,5 % par rapport aux neuf premiers mois de 2020), où elles atteignent 461,8 millions d'euros. Les **principaux partenaires à l'importation** sont :

- l'Allemagne (89,1 millions d'euros),
- les Pays-Bas (81,7 millions d'euros),
- la Chine (71,0 millions d'euros),
- le Bangladesh (60,0 millions d'euros),
- la France (59,2 millions d'euros).

Les importations belges provenant de ces cinq pays représentent d'ailleurs 62,5 % des importations totales belges du secteur de la fabrication d'articles à mailles (C14.3). Par ailleurs, notons encore que la plupart des dix principaux fournisseurs ont connu une baisse des importations provenant de chez eux en 2020. Les baisses les plus marquées concernent les importations provenant de la France (-21,8 %) et de l'Allemagne (-16,8 %). Seuls quatre des dix principaux fournisseurs ont enregistré une hausse des importations qui leur étaient adressées : la Chine (+3,1 %), le Bangladesh (+32,5 %), le Myanmar (+500,0 %) et la Turquie (+28,3 %).

Comme toutes les autres années de la période d'observation, **la balance commerciale** est déficitaire en 2020, indiquant des exportations inférieures aux importations. Toutefois, en 2020, le déficit commercial s'est réduit et a atteint 377,5 millions d'euros (contre un déficit de 409,2 millions d'euros en 2019). Il s'agit du plus faible déficit commercial du secteur enregistré sur la période d'observation. Au cours des neuf premiers mois de 2021, la balance commerciale du secteur reste déficitaire, mais le déficit continue de se réduire par rapport à la même période de 2020, se chiffrant à 247,1 millions d'euros contre 256,2 millions d'euros un an auparavant.

En conclusion, l'ensemble du secteur de la fabrication d'articles à mailles (C14.3) a connu une année 2020 quelque peu mitigée. Si les investissements, la dynamique entrepreneuriale et les exportations ont évolué favorablement, le chiffre d'affaires et les indicateurs d'emploi ont connu une évolution négative en 2020. Une reprise semblerait toutefois en cours en 2021 pour la plupart des indicateurs disponibles à l'exception de l'emploi.

Fabrication d'articles chaussants à mailles (C14.31)

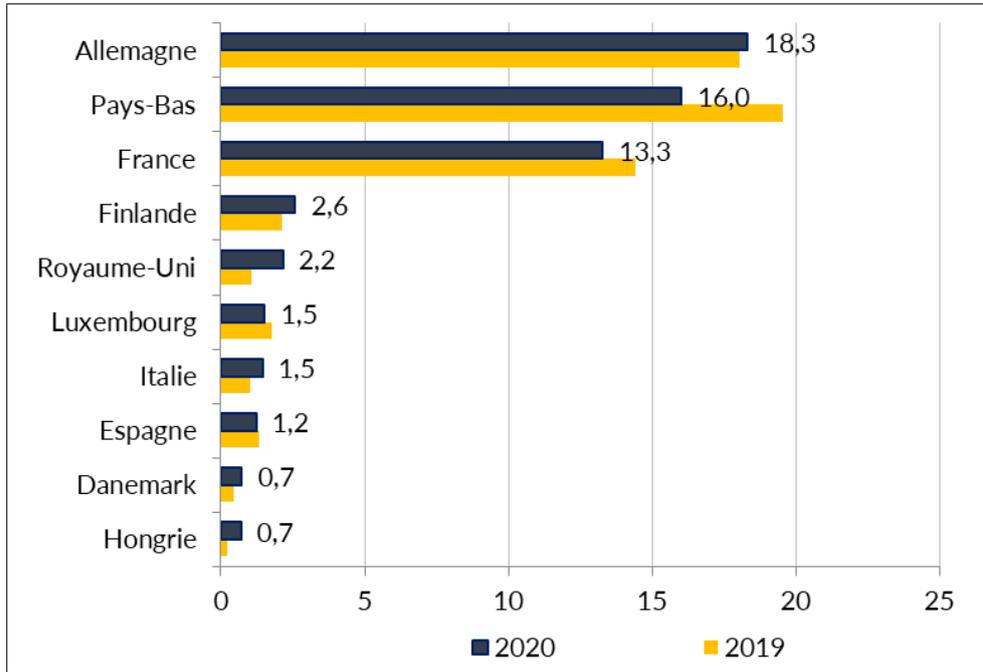
Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant à la fabrication d'articles chaussants à mailles (C14.31) comprend la fabrication d'articles chaussants, y compris les chaussettes, les bas et les collants.

Tableau 3-23. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication d'articles chaussants à mailles (C14.31)

	C14.31	2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	3,0	2,4	0,6	0,5	0,5	0,4	0,8
			-22,1%	-72,6%	-19,1%	-2,7%		121,4%
	Investissements (TVA)	0,002	0,066	0,006	0,002	0,000	0,000	0,000
			3200,0%	-90,9%	-66,7%	-100,0%		
		C	C	C	C	C	C	C
		C	C	C	C	C	C	C
Emploi		2016	2017	2018	2019	2020	2020M6	2021M6
	Emploi	47	44	53	49	39	41	33
			-5,4%	20,5%	-7,1%	-21,8%		-18,5%
	Masse salariale	0,8	1,0	1,1	1,0	0,8	0,4	0,3
		23,2%	2,5%	-1,9%	-21,0%		-7,6%	
Nombre d'employeurs	3	3	4	4	4	4	4	
		8,3%	23,1%	0,0%	0,0%		0,0%	
Dynamique entrepreneuriale		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Créations	0	1	0	0	1	-	-
				-100,0%				
	Radiations	0	2	0	0	0	-	-
				-100,0%				
	Assujettis	7	6	5	5	5	-	-
		-14,3%	-16,7%	0,0%	0,0%			
Faillites	0	0	0	0	0	0	0	
Emplois perdus à la suite de faillites	0	0	0	0	0	0	0	
Commerce extérieur (concept national)		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Exportations totales	63,8	62,3	60,7	64,8	63,2	45,1	55,7
			-2,4%	-2,5%	6,7%	-2,4%		23,5%
	Exportations intra-UE27	61,8	60,6	58,6	62,8	60,0	42,9	53,0
			-1,9%	-3,3%	7,2%	-4,5%		23,5%
	Exportations extra-UE27	2,1	1,7	2,1	2,0	3,2	2,2	2,7
			-17,4%	24,1%	-6,4%	64,1%		21,9%
	Importations totales	126,3	136,5	133,1	133,9	134,6	95,4	105,1
		8,1%	-2,5%	0,6%	0,5%		10,1%	
Importations intra-UE27	89,9	101,4	98,6	97,8	93,1	65,5	72,6	
		12,8%	-2,7%	-0,9%	-4,8%		10,7%	
Importations extra-UE27	36,4	35,2	34,5	36,1	41,6	29,9	32,5	
		-3,3%	-2,0%	4,9%	15,0%		8,7%	
Balance commerciale	-62,4	-74,3	-72,4	-69,1	-71,4	-50,3	-49,4	

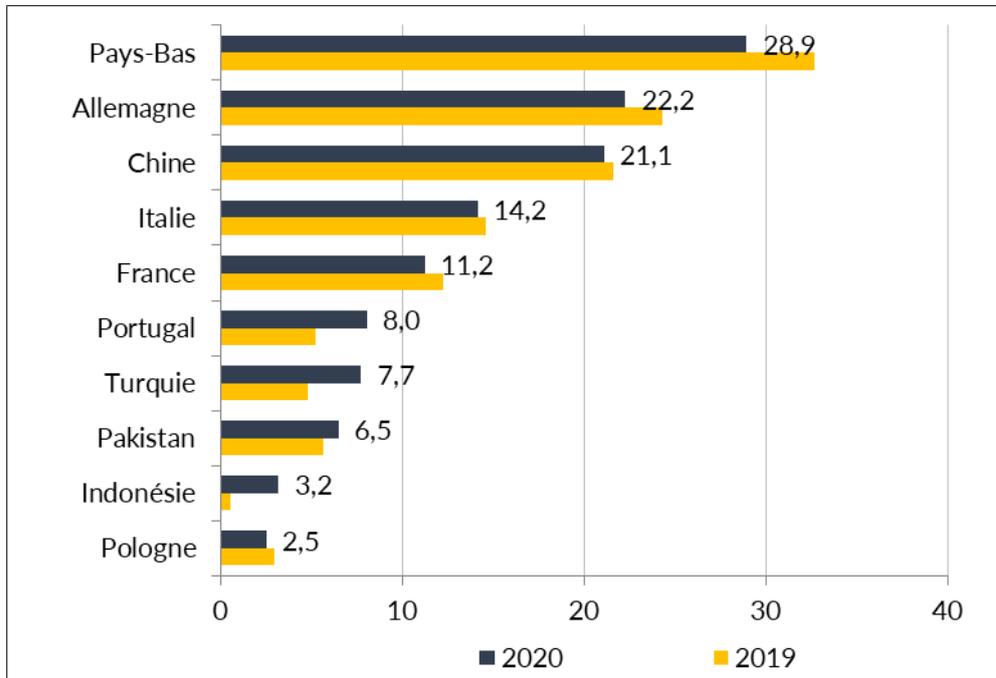
Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Graphique 3-43. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication d'articles chaussants à mailles (C14.31)



Source : BNB.

Graphique 3-44. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication d'articles chaussants à mailles (C14.31)



Source : BNB.

En 2020, le **chiffre d'affaires** de la fabrication d'articles chaussants à mailles (C14.31) a diminué par rapport à 2019 (-2,7 %). C'est la quatrième année consécutive avec une baisse du chiffre d'affaires depuis 2016. Au cours des neuf premiers mois de 2021, une forte hausse de 121,4 % fut néanmoins constatée par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

En 2020, les **investissements** dans la fabrication d'articles chaussants à mailles (C14.31) ont été presque inexistantes comme l'année précédente.

Le nombre **d'emplois** dans la fabrication d'articles chaussants à mailles (C14.31) est passé de 49 emplois en 2019 à 39 emplois en 2020. Au cours des six premiers mois de 2021, la fabrication d'articles chaussants à mailles (C14.31) comptait 33 emplois, soit une diminution de 18,5 % par rapport à la même période de l'année précédente.

La **masse salariale** a également diminué en 2020 (-21 %) dans la fabrication d'articles chaussants à mailles (C14.31). Au cours du premier semestre 2021, la masse salariale a encore diminué (-7,6 %) par rapport à la même période de l'année précédente, probablement en raison de la pandémie de Covid-19.

En 2020, il y a eu une **création** d'entreprises et aucune **radiation** ni **faillite** dans la fabrication d'articles chaussants à mailles (C14.31). Le nombre d'entreprises assujetties à la TVA reste stable depuis 2018 avec un total de cinq entreprises.

En 2020, les **exportations** belges de la fabrication d'articles chaussants à mailles (C14.31) ont diminué de 2,4 % par rapport à 2019, pour atteindre 63,2 millions d'euros. Au cours des neuf premiers mois de 2021, l'exportation d'articles chaussants à mailles (C14.31) s'est rétablie et a enregistré une hausse de 23,5 % par rapport aux neuf premiers mois de l'année précédente.

Contrairement aux exportations, les **importations** de la fabrication de d'articles chaussants à mailles (C14.31) sont restées plus ou moins stables en 2020 (+0,5 %) par rapport à l'année précédente, passant de 133,9 millions d'euros à 134,6 millions d'euros. Au cours des neuf premiers mois de 2021, les importations d'articles chaussants à mailles (C14.31) ont enregistré une hausse de 10,1 % par rapport à l'année précédente.

Tout au long de la période considérée, la **balance commerciale** a été déficitaire. En 2020, elle a présenté un déficit de 71,4 millions d'euros, soit une détérioration par rapport à 2019.

En 2020, l'Allemagne était le **principal débouché** de la Belgique sur le plan des exportations d'articles chaussants à mailles (C14.31). Ces derniers ont été exportés vers l'Allemagne pour 18,3 millions d'euros.

Les autres voisins continentaux de la Belgique ont également joué un rôle important dans les exportations d'articles chaussants à mailles (C14.31) en 2020 : les Pays-Bas (16 millions d'euros) et la France (13,3 millions d'euros) ont été les deuxième et troisième plus gros acheteurs.

En 2020, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Chine étaient les principaux partenaires commerciaux pour l'importation d'articles chaussants à mailles (C14.31) pour la Belgique. Les Pays-Bas (28,9 millions d'euros), l'Allemagne (22,2 millions d'euros) et la Chine (21,1 millions d'euros) représentent ensemble 53,7 % des importations belges de ces produits.

En ce qui concerne les importations en provenance de pays extra-UE, la Chine (21,1 millions d'euros) se distingue particulièrement, occupant la troisième place, enregistrant pourtant une légère baisse de 2,4 % par rapport à 2019. Par ailleurs, le Pakistan (6,5 millions d'euros) et l'Indonésie (3,2 millions d'euros) font également partie des dix premiers pays dont la Belgique importe des articles chaussants à mailles (C14.31).

En conclusion, la fabrication d'articles chaussants à mailles (C14.31) a affiché un résultat plutôt décevant en 2020. Tant le chiffre d'affaires, les investissements et l'emploi ont diminué alors que le dynamisme entrepreneurial stagnait.

Fabrication d'autres articles à mailles (C14.39)

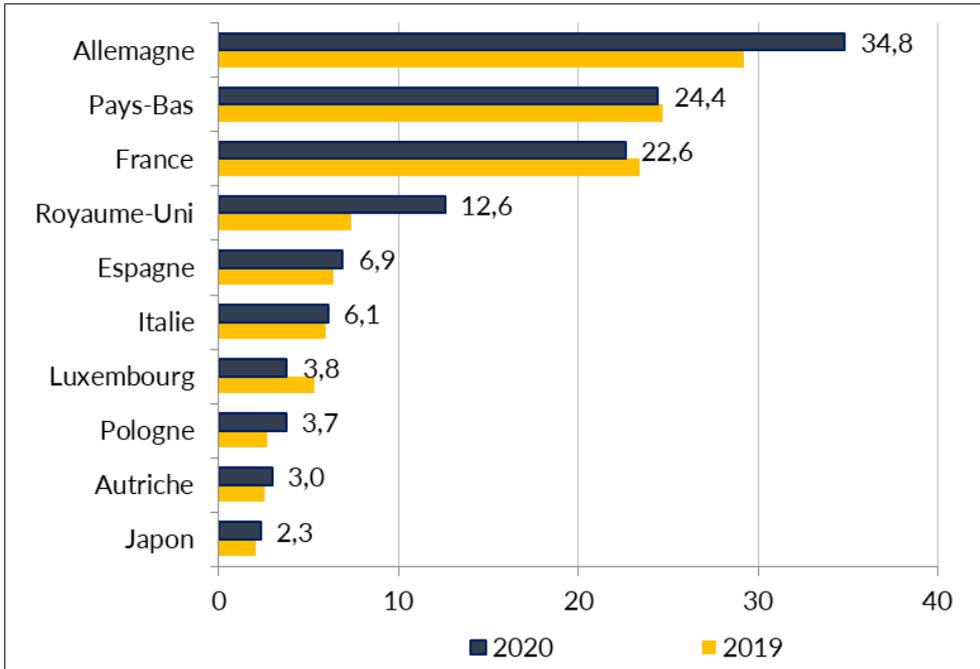
Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant à la fabrication d'autres articles à mailles (classe C14.39) comprend la fabrication d'articles vestimentaires confectionnés en toutes matières textiles, y compris d'articles mis directement en forme au tricot ou au crochet : pull-overs, cardigans, chandails, gilets et articles similaires à mailles. Elle ne comprend ni la fabrication d'étoffes à mailles ni la fabrication d'articles chaussants à mailles.

Tableau 3-24. Principaux indicateurs économiques dans la fabrication d'autres articles à mailles (C14.39)

	C14.39	2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	31,2	6,9	7,4	6,4	5,5	4,4	5,1
	Investissements (TVA)	0,7	0,6	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
	Indice de production	C	C	C	C	C	C	C
	Indice des prix à la production	111,2	111,2	111,1	111,1	111,1	111,1	111,1
Emploi		2016	2017	2018	2019	2020	2020M6	2021M6
	Emploi	169	180	169	152	150	152	150
	Masse salariale	4,0	4,7	5,1	4,3	3,7	1,6	2,0
	Nombre d'employeurs	13	14	14	13	12	12	12
Dynamique entrepreneuriale		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Créations	11	8	15	8	10	-	-
	Radiations	6	5	9	7	5	-	-
	Assujettis	51	51	52	52	56	-	-
	Faillites	1	0	1	1	0	0	0
	Emplois perdus à la suite de faillites	4	0	1	1	0	0	0
Commerce extérieur (concept national)		2016	2017	2018	2019	2020	2020M9	2021M9
	Exportations totales	125,2	116,4	128,0	128,0	136,7	88,4	159,0
	Exportations intra-UE27	105,7	99,5	108,0	108,1	113,7	71,9	125,4
	Exportations extra-UE27	19,5	16,9	20,0	20,0	23,0	16,4	33,6
	Importations totales	460,8	448,6	483,8	468,1	442,8	294,2	356,8
	Importations intra-UE27	308,0	312,6	320,7	314,3	262,3	174,2	204,3
	Importations extra-UE27	152,8	136,0	163,1	153,8	180,6	120,0	152,4
	Balance commerciale	-335,6	-332,2	-355,8	-340,0	-306,1	-205,8	-197,7

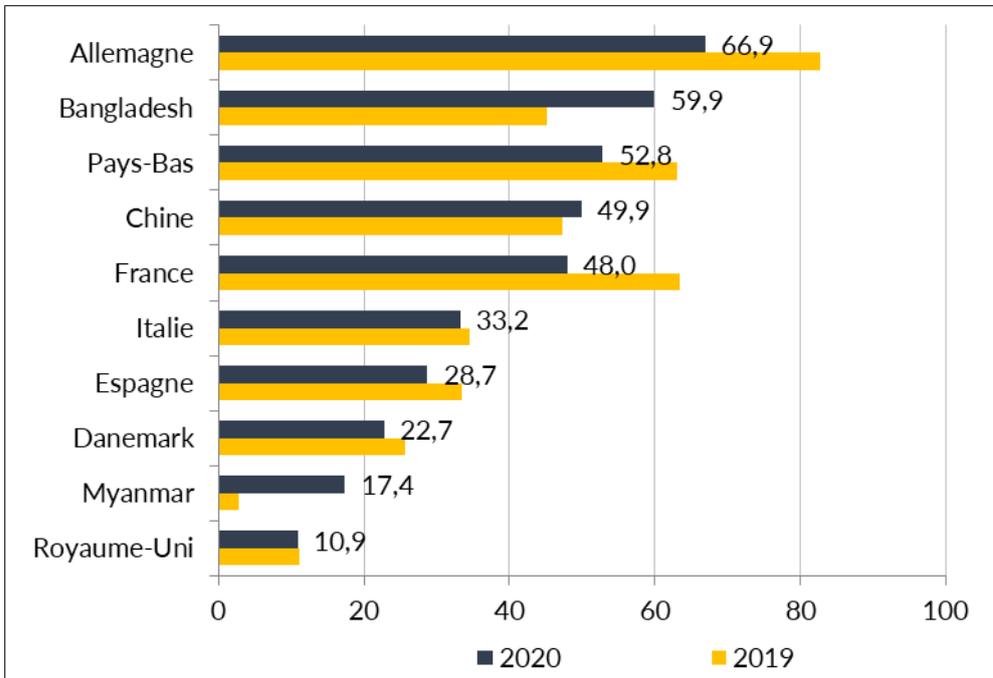
Source : ICN, Statbel, BNB et ONSS.

Graphique 3-45. Partenaires commerciaux à l'exportation pour la fabrication d'autres articles à mailles (C14.39)



Source : BNB.

Graphique 3-46. Partenaires commerciaux à l'importation pour la fabrication d'autres articles à mailles (C14.39)



Source : BNB.

Le **chiffre d'affaires** dans la fabrication d'autres articles à mailles (C14.39) a à nouveau reculé en 2020 (-14,1 %) pour s'établir à 5,5 millions d'euros, soit son plus faible niveau sur la période d'observation. Cette évolution négative ne s'est néanmoins pas poursuivie en 2021. En effet, sur les neuf premiers mois de 2021, le chiffre d'affaires s'est inscrit à la hausse avec une augmentation de 15,8 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

En 2020, les **investissements** ont augmenté (+93,9 %) après avoir reculé pendant quatre années consécutives pour s'établir à 0,19 million d'euros. Cette tendance se poursuit sur les neuf premiers mois de l'année 2021 (+40,7 % par rapport à la période correspondante de 2019).

Les données de la **production** de la fabrication d'autres articles à mailles (C14.39) sont confidentielles.

L'indice des **prix à la production** de la fabrication d'autres articles à mailles (C14.39) est quasi stable depuis 2017. Cette « stagnation » s'est confirmée sur les neuf premiers mois de 2021, l'indice des prix à la production étant identique à celui de la période correspondante de 2020.

L'**emploi**, la **masse salariale** et le **nombre d'employeurs** ont reculé en glissement annuel en 2020 (avec respectivement une diminution de 1,3 %, 14,7 % et 4 %). Ces trois indicateurs ont atteint leur niveau le plus bas en 2020. Lors des six premiers mois de 2021, l'emploi a baissé de 1,3 %, la masse salariale a augmenté de 22,7 % et le nombre d'employeurs a stagné.

En 2020, dix **entreprises ont été créées**, soit deux unités de plus qu'en 2019. Les **entreprises radiées** étaient au nombre de cinq, soit une évolution positive avec une diminution de deux unités par rapport à l'année 2019. La dynamique entrepreneuriale était donc positive en 2020 avec un nombre d'entreprises créées plus élevé que le nombre d'entreprises radiées. Le **nombre d'assujettis à la TVA** enregistrés en 2020 est donc supérieur à celui de 2019, à savoir 56 assujettis, par rapport aux 52 de l'année précédente.

Aucune **faillite** n'a été enregistrée en 2020, et aucun **emploi** n'a par conséquent été perdu dans la fabrication d'autres articles à mailles (C14.39).

Au niveau des **échanges commerciaux**, les exportations ont enregistré une hausse de 6,8 %, alors que les importations se sont repliées en 2020 (-5,4 %) dans la fabrication d'autres articles à mailles (C14.39). Au cours des neuf premiers mois de l'année 2021, les exportations comme les importations ont progressé, respectivement de 80 % et de 21,3 %. La **balance commerciale** a affiché un déficit commercial atteignant 306,1 millions d'euros en 2020 (soit une amélioration en comparaison avec le déficit de -340 millions d'euros de l'année précédente) et 197,7 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2021.

Le top 4 des pays **partenaires à l'exportation** est constitué de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la France et du Royaume-Uni. Ils comptent pour 69,1 % des exportations totales de ce secteur. Les quatre principaux pays **partenaires à l'importation** sont l'Allemagne, le Bangladesh, les Pays-Bas et la Chine, comptant ensemble pour 51,8 % des importations du secteur. Il convient de remarquer que le top 3 était constitué de l'Allemagne, de la France et des Pays-Bas en 2019. Les trois pays asiatiques (Bangladesh, Chine et Myanmar) ont été les seuls pays hors du top 10 à enregistrer une hausse de leurs importations, respectivement de 32,8 %; 5,6 % et 537 %. À eux trois, ces pays représentent 28,7 % de l'ensemble des importations. Le Royaume-Uni n'est plus que le dixième partenaire à l'importation de la Belgique et les importations en provenance de ce pays ont diminué de 1,9 % en 2020.

En conclusion, presque tous les indicateurs de la fabrication d'autres articles à mailles (C14.39) ont montré une évolution plutôt défavorable en 2020, qui s'est légèrement améliorée sur les six premiers mois de 2021 tandis que les indicateurs de dynamisme entrepreneurial et des exportations ont connu une évolution positive en 2020.

Annexes

Classification des activités économique selon la NACE

Tableau 0-1. NACE de l'industrie du textile (C13) et de l'habillement (C14)

Code	Beschrijving	Description
13	Vervaardiging van textiel	Fabrication de textiles
13.1	Bewerken en spinnen van textielvezels	Préparation de fibres textiles et filature
13.2	Weven van textiel	Tissage
13.3	Textielveredeling	Ennoblement textile
13.9	Vervaardiging van andere textielproducten	Fabrication d'autres textiles
13.91	Vervaardiging van gebreide en gehaakte stoffen	Fabrication d'étoffes à mailles
13.92	Vervaardiging van geconfectioneerde artikelen van textiel, exclusief kleding	Fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement
13.93	Vervaardiging van vloerkleden en tapijt	Fabrication de tapis et de moquettes
13.94	Vervaardiging van koord, bindgaren, touw en netten	Fabrication de ficelles, de cordes et de filets
13.95	Vervaardiging van gebonden textielvlies en van artikelen van gebonden textielvlies, exclusief kleding	Fabrication de non-tissés, sauf habillement
13.96	Vervaardiging van ander technisch en industrieel textiel	Fabrication d'autres textiles techniques et industriels
13.99	Vervaardiging van andere textielproducten, n.e.g.	Fabrication d'autres textiles n.c.a.
14	Vervaardiging van kleding	Industrie de l'habillement
14.1	Vervaardiging van kleding, exclusief bontkleding	Fabrication de vêtements autres qu'en fourrure
14.11	Vervaardiging van kleding van leer	Fabrication de vêtements en cuir
14.12	Vervaardiging van werkkleding	Fabrication de vêtements de travail
14.13	Vervaardiging van andere bovenkleding	Fabrication d'autres vêtements de dessus
14.14	Vervaardiging van onderkleding	Fabrication de vêtements de dessous
14.19	Vervaardiging van andere kleding en toebehoren	Fabrication d'autres vêtements et accessoires
14.2	Vervaardiging van artikelen van bont	Fabrication d'articles en fourrure
14.3	Vervaardiging van gebreide en gehaakte kleding	Fabrication d'articles à mailles
14.31	Vervaardiging van gebreide en gehaakte kousen en sokken	Fabrication d'articles chaussants à mailles
14.39	Vervaardiging van andere gebreide en gehaakte kleding	Fabrication d'autres articles à mailles

Divers : Commissions paritaires « Textile »

Tableau 0-2. Commissions paritaires « Textile »

CP Textile	Intitulé de la commission paritaire (CP)
107	Commission paritaire des maîtres-tailleurs, des tailleuses et couturières
109	Commission paritaire de l'industrie de l'habillement et de la confection
120	Commission paritaire de l'industrie textile et de la bonneterie
128	Commission paritaire de l'industrie des cuirs et peaux et des produits de remplacement
148	Commission paritaire de la fourrure et de la peau en poil
214	Commission paritaire pour employés de l'industrie textile et de la bonneterie
215	Commission paritaire pour employés de l'industrie de l'habillement et de la confection



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
economie.fgov.be